

GRAND SITE DE FRANCE
POINTE DU RAZ EN CAP SIZUN
2019-2025

Candidature au renouvellement
du label



Édito

Il y a bientôt 15 ans, le Ministère de l'environnement attribuait le premier label Grand Site de France à un territoire allant de la Pointe du Raz à la Pointe du Van, en passant par la Baie des Trépassés.

Paysage breton incontournable, ce territoire labellisé fut étendu à l'ensemble des falaises de la côte nord du Cap-Sizun, lors du renouvellement de 2012.

Aujourd'hui, conscients de l'évolution de l'esprit du label et de la volonté d'appropriation des habitants du Cap-Sizun, c'est un ensemble de cinq communes (Primelin, Plogoff, Cléden-Cap-Sizun, Goulien et Beuzec-Cap-Sizun) que nous vous proposons de labelliser pour la période 2019-2025.

Cet élargissement du périmètre correspond à l'ambition du territoire et à la fierté de ses habitants, les Capistes, de préserver et de promouvoir des paysages emblématiques, témoins d'une histoire riche.

Ce renouvellement est également marqué par une évolution de la gouvernance. Au-delà du portage par le territoire, cette candidature est soutenue par de nombreux acteurs publics engagés dans une nouvelle gouvernance : Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz, Conseil départemental du Finistère, Conseil régional de Bretagne, CAUE du Finistère et Finistère 360°.

Le dossier proposé est à l'image du Cap Sizun, riche de sa diversité. Il est ambitieux et prend du recul sur la période de labellisation qui s'achève, en se tournant résolument vers l'avenir.

Bonne lecture.



La pointe !

Déclaration d'engagement

Dernier bout de terre avant l'Amérique, la péninsule du Cap Sizun est dotée d'importantes richesses naturelles et patrimoniales. De la Pointe du Millier à l'anse du Loc'h, en passant par la Pointe du Raz, la Baie des Trépassés et la Pointe du Van, les paysages littoraux structurés par des falaises recouvertes de landes exposées aux flots et aux vents, fascinent les habitants, les visiteurs et les artistes. De façon plus discrète, l'intérieur du territoire, organisé autour de bourgs et hameaux au riche patrimoine bâti et de champs cultivés au bocage préservé, offre un autre visage des paysages du Cap Sizun.

Au-delà de cette précieuse mosaïque paysagère, l'atout des cinq communes candidates au renouvellement du label Grand Site de France réside dans l'intense attachement de leurs habitants à ce territoire et dans leur souhait de le préserver et de le faire vivre.

Ces sites emblématiques du Finistère et de la Bretagne accueillent de très nombreux visiteurs, plus de 800 000 chaque année. Depuis plus de 25 ans, élus, associations, acteurs économiques et amoureux de ces paysages se sont mobilisés pour qu'ils soient préservés. C'est ainsi qu'est née l'Opération Grand Site de France pour la Pointe du Raz dans les années 1990, qui permit de requalifier des paysages très dégradés. Cette mobilisation s'est traduite par l'attribution du label Grand Site de France pour la Pointe du Raz en 2004 (parmi les quatre premiers sites français labellisés). Ce label a été renouvelé une première fois en 2012 et les partenaires s'engagent aujourd'hui pour une troisième labellisation, sur un périmètre étendu.

Fort du travail déjà réalisé, le Syndicat mixte de la Pointe du Raz réaffirme son attachement à ce projet commun pour le territoire et s'engage à :

- ▬ Préserver des espaces naturels exceptionnels et la richesse de la biodiversité
- ▬ Contribuer à révéler l'esprit des lieux grâce à la connaissance et à la valorisation des patrimoines historiques et culturels du Cap Sizun
- ▬ Favoriser la participation de tous à la qualité du cadre de vie, des falaises maritimes aux espaces habités
- ▬ Viser l'excellence dans l'accueil des visiteurs, notamment en améliorant leurs conditions d'accueil et en proposant de nouvelles offres de séjours sur le territoire
- ▬ Contribuer à générer de nouvelles expériences de visite pour partager l'esprit des lieux
- ▬ Accompagner les transitions écologique et économique du territoire
- ▬ Contribuer à l'animation du territoire, notamment auprès des jeunes, en proposant un programme d'actions culturelles, artistiques et scientifiques.

Ces engagements s'inscrivent pleinement dans le projet de territoire de la Communauté de communes Cap Sizun - Pointe du Raz, intercommunalité qui accueille les cinq communes candidates à cette nouvelle labellisation. Au-delà du périmètre du label, c'est un territoire élargi qui se mobilise pour la réussite de ce projet, conscient du regard porté sur ce Grand Site historique.

Bien plus que des engagements, ce sont des femmes et des hommes, élus, acteurs économiques, associatifs, habitants, qui se sont réunis pour construire ensemble un projet de gestion dynamique et durable d'un patrimoine emblématique du Cap Sizun, du Finistère et de la Bretagne.

Sommaire

| | |
|--|----|
| PARTIE 1 : ÉLÉMENTS DE PORTRAIT DU GRAND SITE DE FRANCE POINTE DU RAZ EN CAP SIZUN..... | 6 |
| 1. La politique nationale de protection des paysages et le Cap Sizun, une histoire partagée, un avenir commun : des sites classés au Grand Site de France..... | 8 |
| 2. Les paysages contrastés du Grand Site, entre falaises maritimes et bocage intérieur..... | 14 |
| 3. Un Grand Site habité..... | 32 |
| PARTIE 2 : BILAN DE LA LABELLISATION 2012-2018..... | 44 |
| 1. L'historique de la labellisation Grand Site de France..... | 46 |
| 2. La période 2012-2018..... | 48 |
| 3. Le bilan des actions..... | 49 |
| 4. Des enseignements pour bâtir la candidature..... | 60 |
| PARTIE 3 : AMBITIONS, ENJEUX ET PLAN D' ACTIONS 2019-2025..... | 62 |
| 1. Les enjeux du second renouvellement de la labellisation Grand Site de France | 64 |
| 2. Le plan d'actions 2019-2025..... | 66 |
| PARTIE 4 : GOUVERNANCE DU PROJET ET MOYENS ASSOCIÉS..... | 78 |
| 1. Une gouvernance renouée..... | 80 |
| 2. Des ressources dédiées..... | 84 |
| 3. Des outils de suivi et d'évaluation du plan d'actions..... | 86 |
| ANNEXES..... | 88 |





Pointe du Raz vue du Raz de Sein

PARTIE 1

Éléments de portrait du Grand Site de France Pointe du Raz en Cap Sizun

1. La politique nationale de protection des paysages et le Cap Sizun, une histoire partagée, un avenir commun : des sites classés au Grand Site de France

1.1. LES SITES LITTORAUX CLASSÉS DU CAP SIZUN, PIONNIERS DE LA POLITIQUE DES SITES AU XX^E SIÈCLE

La Pointe du Raz et le Cap Sizun entretiennent des rapports privilégiés avec la politique des sites au niveau national. En effet, peu de temps après l'adoption de la loi de 1906 visant la protection des sites et monuments naturels de caractère artistique, un arrêté classe en 1909 l'arche naturelle de Porzan sur la commune de Plogoff. La Baie des Trépassés et les rochers alentour bénéficient de la même protection en 1912 (communes de Plogoff et de Cléden-Cap-Sizun).

La loi de 1930 donne à cette politique sa forme définitive. Elle vise à protéger les monuments naturels et les sites « dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général », autour de deux niveaux de servitude : les sites classés et les sites inscrits.

La Pointe du Raz a été classée dans son extrémité en 1942, puis étendue en 1987 sur près de 400 ha, englobant la Baie des Trépassés et l'étang de Laoual. La Pointe du Van, sur la commune de Cléden-Cap-Sizun fut inscrite en 1931 puis classée en 1958. Au fil du temps, les classements ont regroupé certains de ces sites et, aujourd'hui, les quatre principaux sites classés du Cap Sizun sont tous intégrés au périmètre candidat à la labellisation Grand Site de France.

Ces sites côtiers sont classés à divers titres et le rapport préalable à l'extension du classement de la Pointe du Raz de 1984 fait état d'un intérêt national « au point de vue topographique et géomorphologique, écologique, botanique, zoologique et archéologique ». Plusieurs sites inscrits, côtiers eux aussi, complètent ces mesures, au nord et au sud du Cap.



La Pointe du Raz - Plogoff



Baie des Trépassés et son cordon dunaire - Plogoff / Cléden-Cap-Sizun

Sites classés et sites inscrits dans le périmètre du Grand Site de France

| NOM | COMMUNE | PROTECTION | DATE | SURFACE | PROPRIÉTAIRE / GESTIONNAIRE |
|--|---|--------------|------------------------|--------------------|--|
| Pointe du Raz (et Baie des Trépassés, étang de Laoual, côte sud de Plogoff) | Plogoff | Site classé | 1909, 1942, 1987 | 369,2 ha | Conservatoire du littoral, commune, privé, CCCS-PR |
| Pointe du Van | Cléden-Cap-Sizun | Site classé | 1931 (inscrit) 1958 | 69,8 ha | Conservatoire du littoral, commune, privé, CCCS-PR |
| Pointe de Brêmeur | Goulien | Site classé | 1910 | 1,9 ha | Privé |
| Pointe de Kastel Koz | Beuzec-Cap-Sizun | Site classé | 1909 | 6,4 ha | Conservatoire du littoral, CCCS-PR |
| Total sites classés | | | | 447,3 ha | |
| Baie des Trépassés (abords) et Pointe du Van | Cléden-Cap-Sizun | Site inscrit | 1946, 1958 | 12,30 ha | Conseil Départemental, privés, CCCS-PR |
| Site pluricommunal côte nord Cap Sizun | Beuzec-Cap-Sizun Goulien Cléden-Cap-Sizun | Site inscrit | 1965 | 879 ha | Conservatoire du littoral, communes, privés, CCCS-PR |
| Castel Meur | Cléden-Cap-Sizun | Site inscrit | 1946 | 10 ha | Conservatoire du littoral, CCCS-PR |
| Tertre de l'ancien sémaphore de Lescoff | Plogoff | Site inscrit | 1946 | 0,69 ha | Bien non délimité |
| Total sites inscrits | | | | 901,99 ha | |
| Total sites classés + inscrits | | | | 1 349,29 ha | |

1. 2. DE L'OPÉRATION GRAND SITE AU LABEL GRAND SITE DE FRANCE, LA TRADUCTION D'UNE VISION ÉLARGIE DES PAYSAGES

La politique des sites a évolué tout au long du XX^e siècle, passant d'une protection du monument naturel à la protection d'un paysage et privilégiant une gestion dynamique des sites à leur conservation pure.

■ L'UNE DES PREMIÈRES OPÉRATIONS GRANDS SITES

La grande notoriété de la Pointe du Raz l'a soumise à de fortes pressions anthropiques et à des dégradations remettant en cause les qualités du site. Dès la fin des années 50, le constat des altérations paysagères est relayé au niveau national par les associations et les autorités. De nombreux commerces, plus ou moins ambulants s'y sont installés et son état est qualifié de « *lamentable, envahie par les baraquements et les déballeurs* ». Le conservateur régional répond à l'Architecte des bâtiments de France en 1961 que « *le site de la Pointe du Raz est un de ces*

sites pourris où les bonnes et les mauvaises intentions se multiplient sans aucun résultat heureux ».

En 1987, l'extension du périmètre classé de la Pointe du Raz constitue une étape dans le processus de préservation de la qualité du site qui s'étend désormais sur près de 400 ha, en deux ensembles. En 1989, la Pointe du Raz est inscrite dans la liste des Opérations Grands Sites (OGS). Ces démarches partenariales, proposées par l'État aux collectivités permettent de mener des opérations ambitieuses de réhabilitation et de gestion des sites classés les plus prestigieuses et les plus fréquentés. L'opération est engagée sur 200 hectares littoraux qui vont de la Pointe du Raz à la Pointe du Van en passant par la Baie des Trépassés. Elle vise essentiellement à restaurer le caractère naturel de la pointe et à canaliser les flux de visiteurs.



Stationnement à la Baie des Trépassés avant l'Opération Grand Site



Stationnement au sémaphore de la Pointe du Raz avant l'Opération Grand Site



Cité commerciale du sémaphore avant l'Opération Grand Site



Travaux de démolition



Photo aérienne verticale montrant l'aspect du site en 1991 après les travaux de recul des parkings

Les travaux de cette opération d'envergure ont été menés entre 1993 et 1997. Parmi les plus marquants, la destruction et le recul des commerces de la Pointe à 800 mètres en retrait, la construction d'une maison de site et d'espaces de stationnement, ainsi que la renaturation des secteurs de lande fortement dégradés.

Le Syndicat mixte pour l'aménagement et la protection de la Pointe du Raz et du Cap Sizun a été créé en 1991 et assure la maîtrise d'ouvrage de ces travaux, en association étroite avec le Conservatoire du littoral et les services de l'État, qui représentent une des premières opérations de cette ampleur au niveau national. Des moyens importants ont été déployés pour préserver la Pointe dans un objectif d'intégration paysagère, même si certaines options prises à l'époque seraient sans doute différentes aujourd'hui.

Afin de conforter cette dynamique, le Syndicat mixte s'engage en 2003 dans une démarche de labellisation Grand Site de France.

■ UN DES QUATRE PREMIERS LABELS GRAND SITE DE FRANCE

Ce label, créé en 2002 par l'État, trouve une traduction juridique avec la loi de 2010 portant engagement national pour l'environnement (article L341-15-1 du Code de l'environnement). Il vise à reconnaître la gestion dynamique des sites classés, dans un objectif de développement durable et à aller au-delà de la logique d'intervention réparatrice que porte la notion « d'opération » Grand Site.

La Pointe du Raz fait partie des quatre premiers sites labellisés en 2004, avec l'Aven d'Ornac, le pont du Gard et la Montagne Sainte-Victoire. Le périmètre labellisé est le même que celui sur lequel s'est déroulée l'opération Grand Site, soit 200 hectares côtiers sur les communes de Plogoff et de Clédén-Cap-Sizun.

Le projet s'organisait autour de la gestion des espaces naturels et de l'accueil touristique associés aux retombées économiques pour le territoire.

LE RENOUVELLEMENT DE 2012 : UN TERRITOIRE CÔTIER ÉTENDU ET DE NOUVEAUX ACTEURS

En 2012, dans le but de clarifier la gouvernance et de favoriser l'appropriation du Grand Site, le périmètre est étendu (2 024 ha sur quatre communes) et le porteur de label évolue (la Communauté de communes).

L'extension porte sur une bande littorale des communes de Goulien et de Beuzec-Cap-Sizun, qui présente des caractéristiques paysagères cohérentes avec les paysages de falaises des Pointes du Van et du Raz. Le périmètre se cale également sur celui de Natura 2000, confirmant le lien entre qualité des paysages et richesse de la biodiversité.

La Communauté de communes, gestionnaire des espaces naturels appartenant au Conservatoire du littoral et du Conseil général depuis 2010, devient alors porteuse du label.

2019-2025 : L'EXTENSION À CINQ COMMUNES, VERS UN PROJET DE MOBILISATION FONDÉ SUR LA QUALITÉ DES PAYSAGES ET DES PATRIMOINES

Le périmètre présenté à la labellisation intègre une nouvelle commune, Primelin, et va au-delà du seul linéaire côtier en englobant la totalité des territoires des cinq communes. Cette extension importante (8 679 ha) présente plusieurs intérêts.

Primelin est une des portes d'entrée du Grand site, identifiée dans le schéma d'accueil des visiteurs. En effet, en arrivant par la côte sud, l'anse du Loch constitue un des premiers contacts visuels avec les paysages de falaises. Par ailleurs, son patrimoine architectural et religieux constitue une richesse à faire découvrir et à préserver (chapelle Saint-Tugen notamment).

Cette extension permet de mieux articuler le développement d'actions structurantes avec les enjeux du Grand Site, en visant un meilleur partage avec les habitants et la génération de retombées positives pour tout le territoire (la véloroute nord, l'enfouissement des réseaux sur certaines communes du Grand Site ou des opérations de requalification des entrées et des centre-bourgs) ainsi qu'une plus grande maîtrise de l'urbanisation (Plan Local d'Urbanisme (PLU), rénovation du bâti, écriture des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), création de lotissements...).

Enfin, cette extension permet de fédérer davantage autour des valeurs du label et de faciliter le travail partenarial avec certains acteurs clés de la fabrication des paysages, les agriculteurs notamment.

La nouvelle gouvernance mise en place (détaillée en partie 4) permet à chacune des communes de la Communauté de communes d'être représentée dans le syndicat mixte, futur porteur du label.

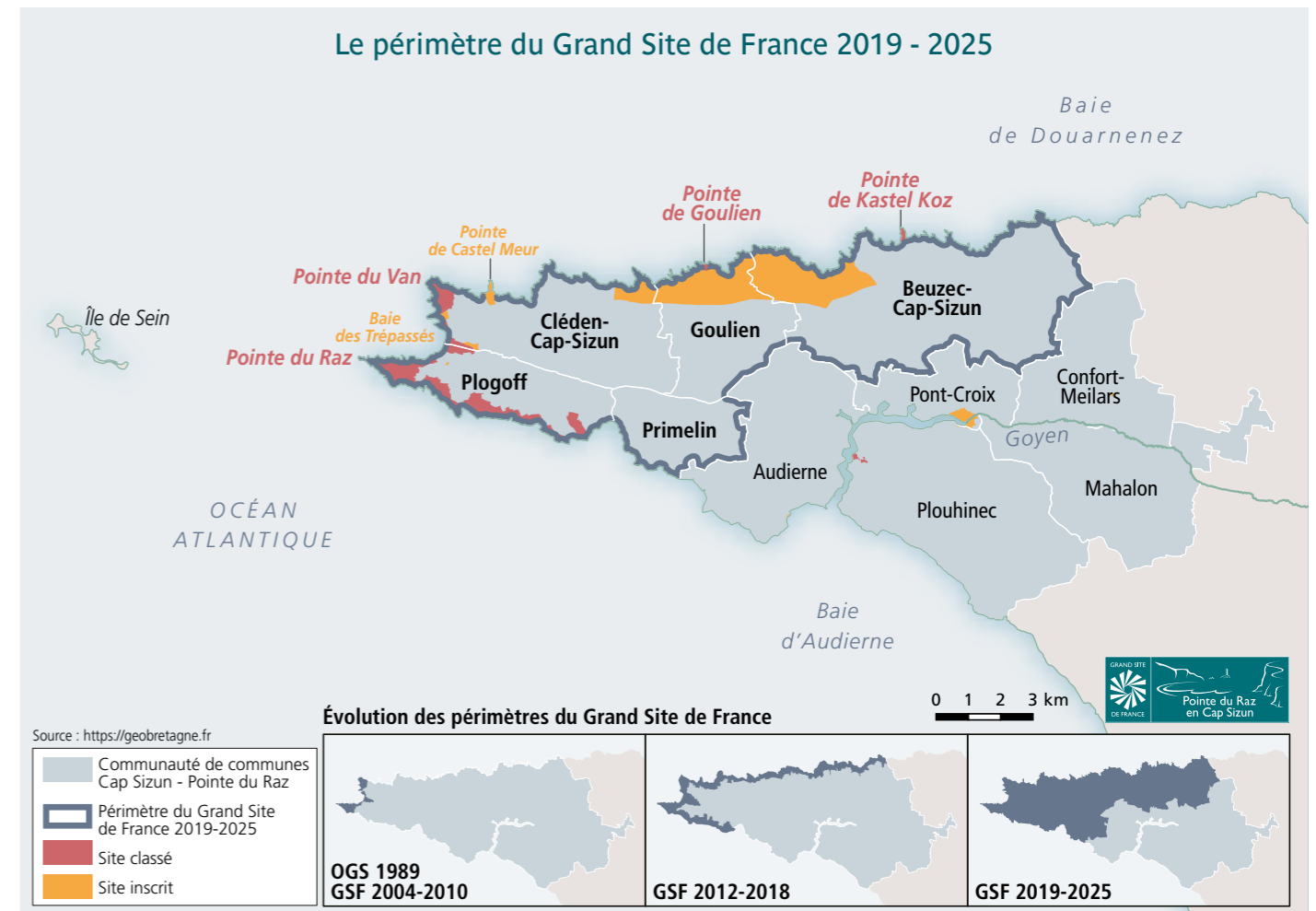
Ainsi, les actions réalisées au profit de la préservation et de la valorisation des paysages sur le territoire du Grand Site trouveront plus naturellement un écho au niveau de la Communauté de communes.

ENJEUX

- Assurer la bonne articulation du projet GSF avec le projet de territoire de la Communauté de communes.
- Promouvoir une mise en œuvre partenariale du projet avec les communes labellisées et, au-delà, avec celles de la Communauté de communes engagées au service de la qualité des paysages, des patrimoines et du partage de l'esprit des lieux (Pont-Croix notamment).



Eco-pâturage à l'étang de Laoual - Plogoff / Clédén-Cap-Sizun



Habitat remarquable de landes et falaises, côte nord du Cap Sizun

2. Les paysages contrastés du Grand Site, entre falaises maritimes et bocage intérieur

Le Cap Sizun désigne l'ensemble de la péninsule qui, de Douarnenez à la Baie d'Audierne, s'avance en promontoire jusqu'à la célèbre Pointe du Raz face à l'Atlantique. Il constitue l'une des 20 unités paysagères du Finistère recensées dans l'atlas des enjeux paysagers du Finistère.

Le littoral du Cap est parcouru de falaises hautes et sinueuses dont le relief marqué crée des vallons de formes et d'envergures diverses. La longue brèche orientée est-ouest (détaillée ci-après dans la partie sur l'histoire géologique du Cap) aboutit dans la Baie des Trépassés et lui donne une forme en U. Les vallons secondaires sont plus resserrés et perpendiculaires.

L'atlas souligne également que les paysages sont ouverts, sans arbre, structurés par des murets de pierres sèches, parfois enfouis sous la végétation ou dégradés suite à la déprise agricole. Sur le littoral, le bocage est essentiellement constitué de haies basses d'épineux, seuls capables de résister au vent. Sur le plateau, le maillage bocager est dégradé, le pin maritime est présent alors que l'orme a disparu. Les fonds de vallées, en friche, sont structurés par un maillage bocager dense : talus couverts de saules et de frênes.

L'habitat est dispersé et occupe une place importante au sein des paysages qui restent avant tout ouverts. Les constructions s'implantent principalement dans les zones où le relief est le plus favorable : en dehors des fonds de vallées humides, des lignes de crête de la vallée du Goyen et en recul des côtes trop exposées. Au cœur du maillage bocager existe un riche patrimoine de manoirs, chapelles et petits ouvrages en pierre, que l'inventaire du patrimoine actuellement en cours recense et qualifie.

Parmi les blocs paysages que le Conservatoire du littoral préserve par ses acquisitions en Bretagne, les ensembles « Falaises, vallées et plages » et « Pointes, îles et îlots » figurent parmi les paysages côtiers du Cap Sizun.

Les éoliennes de Goulien constituent également un point de fixation du regard. Dans ce paysage très ouvert du plateau de la côte septentrionale, les éoliennes semblent dialoguer avec le ciel et constituent un témoignage de l'histoire énergétique alternative du territoire (présence de moulins, rejet du projet de centrale nucléaire, installation d'un méthaniseur, aides en faveur de la rénovation thermique du bâti (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)...).



Abords de l'étang de Laoual - Baie des Trépassés - Plogoff / Clédén-Cap-Sizun

2. 1. DE NOMBREUSES CONNEXIONS VISUELLES AVEC LES PAYSAGES ALENTOUR

L'ensemble du linéaire côtier offre des points de vue spectaculaires sur les paysages environnants. Certains de ces points de vue connaissent une renommée qui dépasse l'échelle nationale, c'est notamment le cas de la Pointe du Raz, de la Baie des Trépassés ou de la Pointe du Van.

La côte nord propose une vue panoramique sur la Baie de Douarnenez, bordée par la presqu'île de Crozon et fermée par le Cap de la Chèvre. La baie dévoile à l'est les formes arrondies du Menez Hom, point culminant des Montagnes noires. À l'ouest, la chaussée de Sein et les célèbres phares qui balisent cette zone tumultueuse de la mer d'Iroise sont visibles par beau temps (Tévenec, La Vieille, Ar Men...). Le regard porte souvent jusqu'à l'île de Sein, sentinelle avancée dans l'océan qui s'est illustrée dans le passé par ses bataillons de résistants partis les premiers rejoindre Londres en 1940, et qui s'adapte aujourd'hui, au ras de l'eau, aux tempêtes du large et à l'élévation du niveau des océans.

Au sud, la Baie d'Audierne présente des paysages aux reliefs variés et adoucis sur plus de 40 kilomètres. Son orientation face aux vents d'ouest en fait un espace soumis à de fortes houles océaniques qui offrent aux surfeurs assidus un lieu de pratique connu au-delà des frontières bretonnes (La Torche).



2. 2. DES PAYSAGES FAÇONNÉS PAR L'HISTOIRE GÉOLOGIQUE

Les paysages qui se dessinent à la vue des visiteurs et des habitants sont le fruit d'une histoire et d'une géographie sans cesse en mouvement.

LES FALAISES DU CAP SIZUN, TÉMOINS DE LA GRANDE HISTOIRE GÉOLOGIQUE

Le Cap Sizun est formé de plateaux de 70 à 100 mètres d'altitude fendus par une dépression dans le sens de la longueur. Les falaises sont parmi les plus hautes de Bretagne méridionale, elles atteignent couramment les 70 mètres de hauteur. Nulle part ailleurs en Bretagne des escarpements de cette ampleur ne se développent sur une aussi grande longueur (plus de 30 kilomètres).

La côte nord est essentiellement constituée d'une roche résistante, la trondhjémite, (principalement formée de feldspath et de quartz, ainsi que de mica noir) qui est venue s'injecter il y a environ 470 millions d'années dans des terrains sédimentaires aujourd'hui métamorphisés sous forme de micaschistes. Très résistante, cette roche magmatique de teinte claire et fortement déformée constitue la Pointe du Van ainsi que tous les promontoires de la côte nord, tandis que les micaschistes correspondent aux anses. L'érosion différentielle a modelé le littoral en fonction de la dureté des roches qui le constituent. Ce phénomène est bien visible au niveau de la chapelle Saint-They, qui se trouve dans une large échancrure de la côte micaschisteuse, et soumise

à une problématique d'érosion de la falaise. C'est le cas également du petit port du Vorlen, qui occupe une anse de micaschiste, armée au nord et au sud par des lames de trondhjémite.



Érosion de la falaise - Pointe du Van

Entre la Pointe du Raz et la Pointe du Van, la Baie des Trépassés présente une côte basse. Un cordon de galets sépare l'estran sableux des formations dunaires qui ceinturent l'étang de Laoual, situé en retrait de la plage. La baie correspond à une vaste dépression qui doit également son origine au phénomène d'érosion différentielle. Elle est en effet formée de roches sédimentaires beaucoup plus tendres que les roches magmatiques et métamorphiques environnantes. La falaise est constituée de roches (trondhjémite et micaschistes) intensément déformés et broyés sous forme de brèches sur plusieurs dizaines de mètres de largeur, par le passage d'une importante faille. Cette dernière, qui se prolonge jusqu'aux environs d'Angoulême, est connue sous le nom de Cisaillement Sud-Armoricain. Elle sépare les deux plateaux continentaux qui se sont affrontés il y a 370 millions d'années au cours d'une importante collision à l'origine d'une gigantesque chaîne de montagne : la chaîne hercynienne. Arasée aujourd'hui, cette chaîne correspond à une fracture séparant les deux continents qui fait encore l'objet de petits tremblements de terre.

Cette dépression introduit de la variété dans un paysage rocheux parfois austère et offre un point de vue différent sur les escarpements qui l'entourent.

La Baie des Trépassés forme ainsi un géotope remarquable qui sera proposé à l'inventaire régional du patrimoine géologique.

C'est ce même cisaillement sud-armoricain qui a guidé la mise en place du massif granitique de la Pointe du Raz. Sur le plan géologique, la Pointe est constituée par un leucogranite, c'est-à-dire un granite de teinte claire (le mica blanc y est plus abondant que le mica noir). La roche, de grain très fin, présente une déformation très hétérogène qui se traduit notamment par un débit en lames de quelques décimètres d'épaisseur. Ces lames sont très redressées et orientées est-ouest expliquant la morphologie actuelle de la Pointe.

Sur la côte sud du Cap, on peut notamment observer une enclave de granite sombre d'origine métamorphique (port de Bestrée, villages de Lescoff et de Kerlédec) ainsi qu'un filon de sizunite, une roche magmatique de couleur verte proche du granite. Il s'agit de l'une des deux pierres, avec la kersantite, dont le nom provient d'un toponyme breton.

Ces caractéristiques géologiques ont conditionné la topographie du territoire et le développement des différents types d'habitats qui accueillent une flore et une faune diversifiées.

ENJEUX

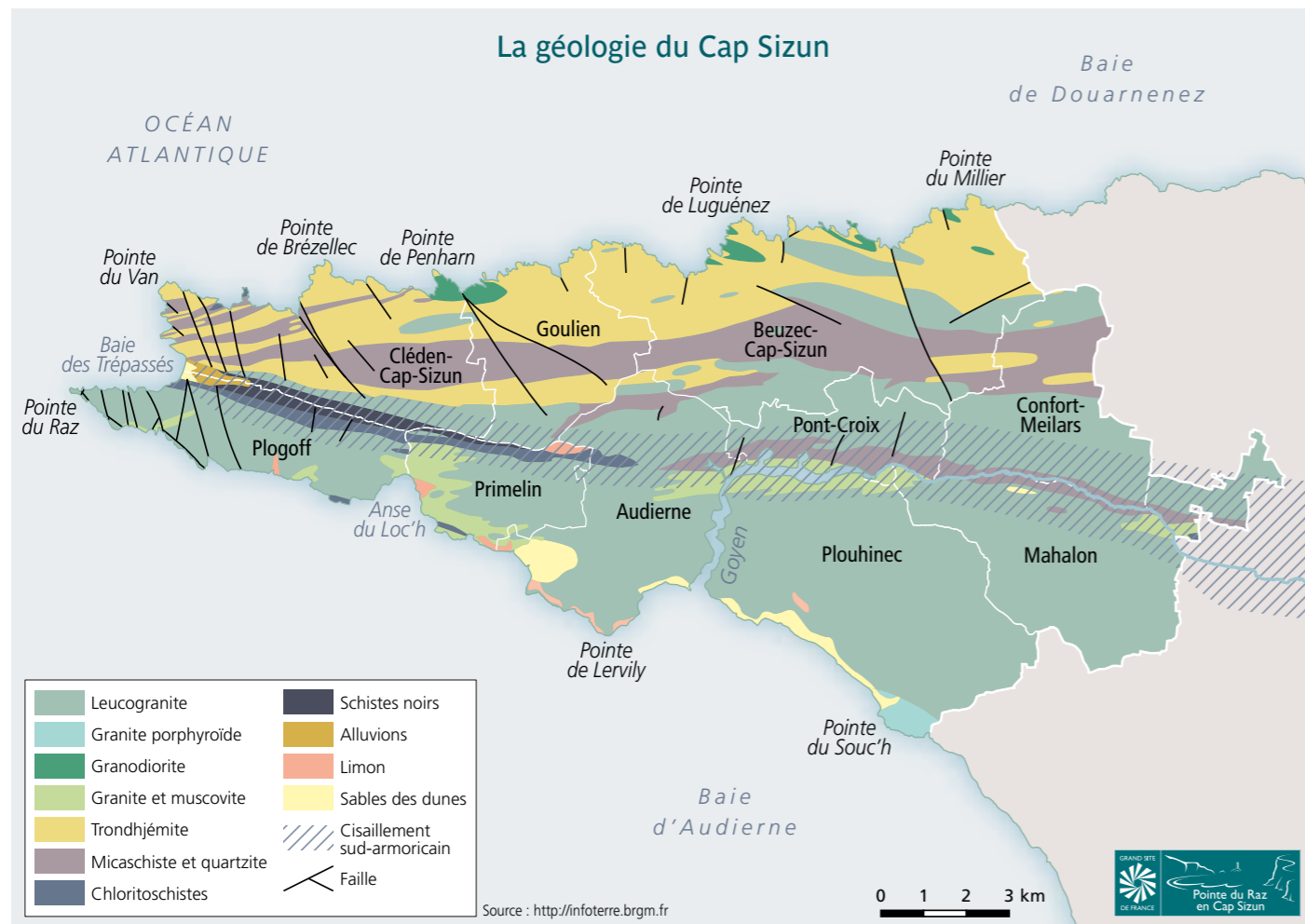
- Contribuer à diffuser la connaissance de ce patrimoine géologique d'exception et sensibiliser les visiteurs autour de sa protection.
- Faire connaître les usages liés à cette histoire géologique et les problématiques actuelles (utilisation des reliefs et des grottes, érosion côtière, réchauffement climatique...).

“ Et tout à coup la mer que nous longions depuis longtemps sur notre gauche se découvrit à notre droite, vers la Baie des Trépassés et la Pointe du Van : ce fut tout, ma gorge se noua [...] Je n'ai jamais retrouvé, ni là, ni ailleurs, cette sensation cosmique et brutale d'envol – enivrante, exhalante – à laquelle je ne m'attendais nullement ”.

Julien Gracq - Extrait de *Lettrines II* (1974)



Amer de Pors Théolen - Côte nord du Cap Sizun





Cache-cache au Millier - Beuzec-Cap-Sizun

■ L'INTÉRIEUR DU CAP, DES PAYSAGES INTIMES ET TRAVAILLÉS

Cette histoire géologique visible à l'œil nu, a également façonné l'intérieur du Cap. Vallons, petits cours d'eau, et terres plus ou moins fertiles organisées sous forme d'un maillage bocager dense, constituent l'essentiel de ces paysages intérieurs.

Même si certaines falaises du Cap ont accueilli historiquement des habitations humaines à l'abri des éperons barrés (à l'époque de l'Age du fer, du IV^e siècle au I^{er} siècle av. J.C.), l'essentiel des installations et des activités humaines s'est développé à l'intérieur des terres. Toutefois, les paysages littoraux conservent les traces de l'exploitation vivrière qui était faite de ces terres jusqu'en lisière de falaises (murets de pierre, petit bâti traditionnel...).

À proximité du littoral, aux conditions climatiques souvent rudes, se déploient un bocage entretenu où l'activité agricole est encore très présente, ainsi que des bourgs bien desservis par un réseau viarie dense.

Ce territoire se découvre également via les chemins ruraux et sentiers de randonnée qui relient les communes



Muret de pierres sèches

et hameaux, riches d'un patrimoine bâti, religieux ou vernaculaire dans l'ensemble très bien conservé.



Chapelle Saint Tremeur (village de Trouguennour) - Clédén-Cap-Sizun

ENJEUX

- Approfondir le travail sur la connaissance des paysages du Cap Sizun.
- Partager et décrire de manière précise et sensible les éléments paysagers du nouveau périmètre, notamment à l'intérieur du territoire.

2. 3. DES USAGES QUI FONT PAYSAGE : LE PATRIMOINE BÂTI ET CULTUREL

Les communes du Grand Site disposent d'un patrimoine bâti qui témoigne de plusieurs siècles d'occupation et d'activités humaines.

■ PREMIÈRES TRACES D'OCCUPATION ET DE SÉDENTARISATION

Les premières traces d'occupation du Cap Sizun remonteraient à 465 000 ans. À la suite de fouilles successives réalisées depuis 1988, la grotte marine effondrée de Menez Dregan à Plouhinec a révélé plusieurs niveaux d'habitats datant du paléolithique inférieur. Cette grotte est considérée comme un site majeur dans l'étude des premières peuplements de l'ouest de l'Europe. Outre les ossements et les outils, des traces de feux et foyers ont été découvertes, comptant parmi les plus anciennes au monde.

Dans le territoire du Grand Site, les Pointes du Raz et de Kastel Koz ont également été occupées durant le néolithique.

■ DE L'UTILISATION DES RELIEFS NATURELS

L'âge du Fer (800 à 52 av. J.C.), l'Antiquité gallo-romaine (52 av. J.C. à 486 ap. J.C.) et le Haut Moyen-Âge (486 à 1000) sont des périodes déterminantes dans l'histoire des populations armoricaines, qui ont dû faire face à la conquête celte, puis romaine, ainsi qu'aux migrations des Bretons d'outre-Manche et des Francs (et plus tard, aux IX^e et X^e siècles, aux invasions normandes). Ce mélange des cultures ne s'est pas fait sans heurts et le territoire a conservé les vestiges de six spectaculaires éperons barrés utilisés dès l'âge du Fer, qui ont joué un rôle de refuge pour les populations. Les plus emblématiques se situent à la Pointe de Kastel Koz et de Castel Meur. Elles auraient respectivement abrité 200 et 80 habitations. Les traces des levées de terres barrant l'accès aux pointes y sont encore observables.

Au-delà des fortifications érigées sur des reliefs naturels, on dénombre quelques constructions gallo-romaines telles que la luxueuse villa agricole de Kervennec à Pont-Croix et le site de Trouguer à Clédén-Cap-Sizun, desservi par une voie romaine rejoignant Douarnenez.

■ VERS UNE STRUCTURATION DU TERRITOIRE

À partir du XI^e siècle, le territoire se structure en seigneuries, matérialisées par la construction de résidences fortifiées. Par le système de délégation féodale, la petite et moyenne seigneurie et ses bâtiments jouaient un rôle dans la défense et l'administration locale. La motte castrale érigée au fond de l'estuaire du Goyen est à l'origine de la fondation de la ville de Pont-Croix, au XII^e siècle. Les mottes et les enceintes de terres laissent peu à peu place à de nouvelles résidences seigneuriales aux XV-XVI^e siècles : les manoirs. Parmi eux, celui de Tréméria et la maison noble de Pont-Croix (communément appelée « Marquisat »), le manoir de Lezoualc'h à Goulien et les manoirs fortifiés de Kérazan à Clédén-Cap-Sizun et de Lézurec à Primelin. Ce dernier est très représentatif des manoirs fortifiés en Bretagne

à cette époque : bâtiment en « U », cour fermée par un mur percé de meurtrières et de mâchicoulis, une galerie démontable au-dessus du portail d'entrée, pavillon et échauguette à l'angle du mur.

Le seigneur de Lézurec a fait construire à Primelin la chapelle Saint-Tugen et sa tour monumentale, édifice classé au titre des monuments historiques.

Le patrimoine religieux des époques médiévale et moderne est particulièrement important (notamment les chapelles et calvaires) et bien préservé.

La chapelle Saint-They (XVII^e siècle) à la Pointe du Van est devenue l'une des plus emblématiques du Grand Site de France. Dominant un à-pic de 70 mètres, sa résistance aux éléments et aux siècles fait l'objet d'un couplet d'un vieux cantique en langue bretonne :

“ Ra jomo pell c'hoaz en a za
Ar chapelig var ribl ar mor
Ma c'hello sant They divar e zor
Welet ar bageier o treiza... ”

“ Que demeure longtemps encore debout
La petite chapelle au bord de la mer
Afin que puisse Saint-They depuis sa porte
Voir les bateaux passer... ”

La chapelle, également classée, a été rebâtie à proximité d'un édifice plus ancien, situé plus à l'aplomb de la falaise, qui selon la tradition orale, menaçait de tomber dans la mer.



Chapelle Saint-They à la Pointe du Van (Clédén-Cap-Sizun). Émile Simon (non-daté), huile sur toile. Musée départemental breton.



Saint-Tugen - Primelin

RENOUVELLEMENT DES BOURGS RURAUX ET DÉPLOIEMENT DES ACTIVITÉS SUR LA FAÇADE MARITIME

Autour de ces organisations héritées de l'époque seigneuriale, les bourgs se sont structurés selon un modèle bien particulier. Les hameaux et villages dispersés dans le paysage sont implantés en défense des vents dominants, cherchant la protection de légères dépressions du relief ou composant avec le filtre de la

végétation (talus plantés d'arbres). Les constructions situées à flanc de falaises restent marginales, généralement de petits habitats côtiers à proximité des petits ports de pêche. L'organisation interne des villages est assez déstructurée : les logis sont souvent accolés aux dépendances agricoles, contrairement à des formes d'organisation plus classiques où les fermes sont situées en retrait, autour d'un bourg central.



Habitation typique du XVIII^e siècle - Primelin



Bourg - Plogoff



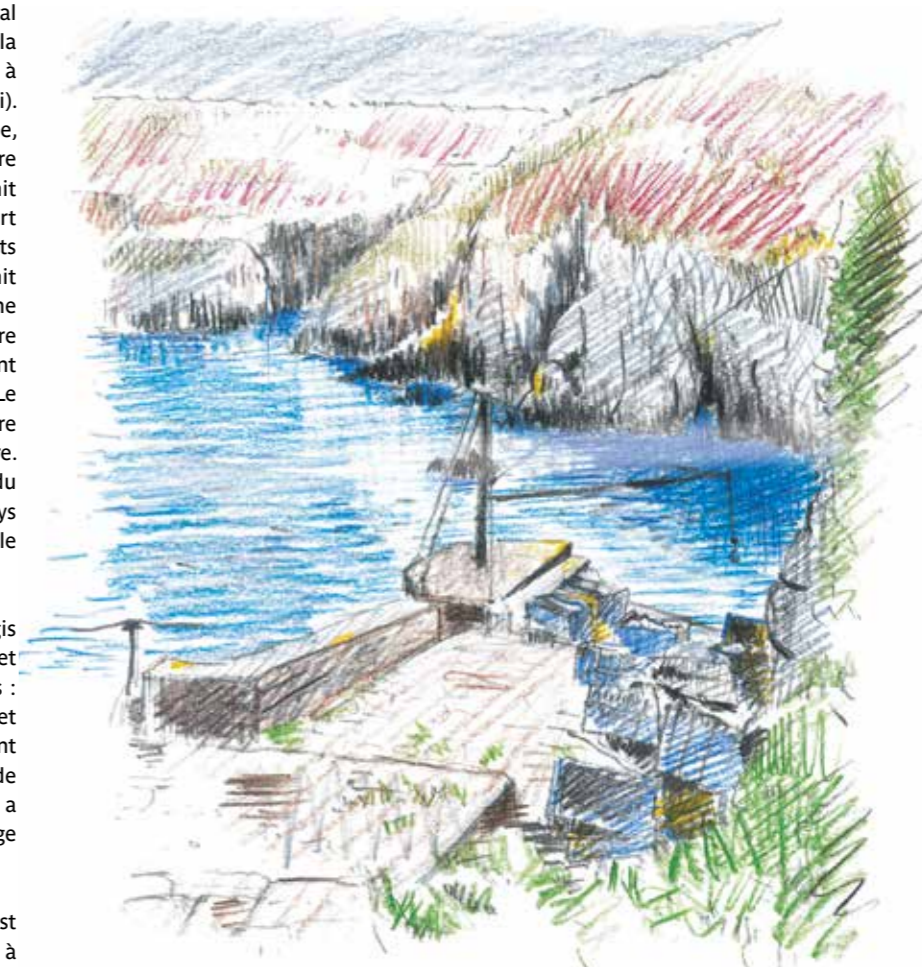
Moulins de Trouguer - Cléden-Cap-Sizun

Au XIX^e siècle, le renouvellement de l'habitat rural est général du fait de la hausse démographique : la population du Cap Sizun est passée de 7 000 en 1800 à 30 000 habitants en 1900 (16 000 habitants aujourd'hui). L'homogénéité des constructions est remarquable, tout autant que sa préservation. L'habitat vernaculaire est bâti en pierre de taille, ou en moellons de granit protégé d'un enduit à la chaux, généralement recouvert d'un badigeon blanc. Chaînes d'angle, encadrements des baies, bandeaux et corniches, réalisés en granit bouchardé, viennent ordonner une architecture d'une grande sobriété. Au début du XX^e siècle, la couverture en ardoise a fini par remplacer le chaume facilement inflammable et jugé fragile face aux intempéries. Le pignon de la pièce à vivre présente la particularité d'être systématiquement équipée d'une très petite ouverture. Celle-ci permet d'éclairer l'arrière-cuisine, délimitée du séjour par le drustuilh, un banc typiquement du pays dont le dossier est si haut qu'il fait office de véritable cloison dans la pièce.

Les fermes sont généralement constituées d'un logis avec un étage et d'un ensemble de dépendances et aménagements remplissant des fonctions spécifiques : étables, écuries, porcheries, granges, remises, fournils et puits, dispersées autour d'une cour traditionnellement close. Cette architecture rustique idéalisée a servi de modèle revisité à la maison dite néo-bretonne, qui a marqué les paysages bretons à partir des années 20 (âge d'or dans les années 50 et 60).

Le paysage des XVIII^e et XIX^e siècles du Cap Sizun est également ponctué par l'implantation de moulins à vent sur les côtes et de moulins à eau dans les vallées, destinés à moudre les céréales cultivées.

Sur la partie côtière du territoire, les activités de pêche artisanale se sont organisées autour de quelques petits ports-abris, installés à flanc de falaise (Pors Lanvers, Brézellec, Vorlen, Bestrée, Pors Loubous,...).



Port abri de Brézellec - Cléden-Cap-Sizun

À partir du XVII^e siècle, les infrastructures de surveillance et de défense marquent également le territoire : des corps de garde à la Pointe du Raz, Feunteun Aod (Plogoff), Brézellec (Cléden-Cap-Sizun) et Kastel Koz, ainsi qu'une batterie à la Pointe de Luguénez (Beuzec-Cap-Sizun), encore partiellement visible aujourd'hui. Au XIX^e siècle, les phares, dont celui de la Vieille et de Tévennec, permettent de jalonner le Raz de Sein et

ses puissants courants, un passage particulièrement dangereux et redouté des marins. Le sémaphore de la Pointe du Raz vient renforcer la sécurité de la navigation. Le phare d'Ar-Men, surnommé « l'Enfer des Enfers » par les gardiens, se situe à l'extrémité de la chaussée de Sein. À Beuzec-Cap-Sizun, la maison-phare du Millier fut édifée en 1881, période faste de la pêche à la sardine à Douarnenez.



Durant la seconde guerre mondiale, le Cap Sizun n'a pas été épargné par la construction d'infrastructures militaires érigées par l'armée allemande. Des casemates furent disposées aux extrémités des plages (Baie des Trépassés), à l'entrée des ports et des estuaires ou en retrait pour l'artillerie. Ces blockhaus constituent aujourd'hui le refuge de colonies de chiroptères (grands rhinolophes essentiellement).

Passage incontournable permettant de relier l'Angleterre à la péninsule ibérique, le raz de Sein a fait l'objet d'une intense surveillance via de nombreux radars et antennes situés sur la Pointe du Raz, comme le monumental *Mammut* dont les embases sont encore visibles.

ENJEUX

- Mettre en valeur cette histoire et la dynamique du bâti sur le Cap Sizun, le patrimoine maritime et littoral, voire militaire.
- Faire le lien avec l'inventaire du patrimoine en cours pour décliner les actions du projet qui y sont associées.



Le phare de Tévennec vu de la mer

ÉLÉMENTS RÉCENTS D'ÉVOLUTION DES PAYSAGES : LES MUTATIONS AGRICOLES, LA QUESTION ÉNERGÉTIQUE ET LA DYNAMIQUE TOURISTIQUE

Le remembrement rural, opéré entre les années 1960 et 1980, a largement contribué à l'évolution des paysages. L'activité agricole était auparavant constituée de polyculture et d'élevage (céréales, pommes de terre, betteraves, choux fourragers, porcs et vaches laitières...). Les nombreuses parcelles étaient délimitées essentiellement par des murets en pierres sèches et des haies bocagères.

La mutualisation des parcelles s'est accompagnée d'une suppression de ces délimitations et d'une homogénéisation des cultures (maïs-ensilage ou maïs-grain et céréales). Par ailleurs, de nombreuses parcelles parmi les plus proches du littoral, ne font plus l'objet d'une activité agricole, ce qui favorise leur enrichissement.

Dans le domaine énergétique, certains projets ont fortement marqué l'histoire du territoire : le projet de centrale nucléaire, à quelques centaines de mètres de la Pointe du Raz (Feunteun Aod à Plogoff), fut abandonné en 1981 après plusieurs mois de farouche opposition locale, ce qui a permis de préserver l'intégrité de ce site naturel.

Dès 2000, la commune de Goulien accueille l'un des premiers parcs éoliens en Bretagne. Ses huit éoliennes ont été remplacées début 2018 par des équipements plus récents de hauteur identique (47 mètres). Elles produisent en moyenne 12,3 millions de kWh par an, ce qui correspond à la consommation de 10 000 habitants environ (la population du Cap Sizun est de 15 971 habitants en 2018).

Une éolienne est également implantée à Beuzec-Cap-Sizun, et une exploitation agricole de la commune s'est dotée d'un méthaniseur depuis 2015. L'électricité produite à partir des déchets de la ferme, déjections animales et résidus de cultures, équivaut à la consommation de 600 ménages hors chauffage.

Enfin, le tourisme a laissé son empreinte dans le paysage, tout particulièrement à la Pointe du Raz, la Baie des Trépassés et la Pointe du Van. Si ces sites sont fréquentés depuis le début du XIX^e siècle, c'est à partir de l'après-guerre que le piétinement des visiteurs a entraîné une dégradation des milieux naturels.

ENJEUX

- Tirer parti de cette histoire énergétique singulière et mettre en valeur les expériences menées.
- Étudier l'opportunité d'un rapprochement avec l'île de Sein et articuler le projet GSF avec le projet de territoire de la CCCS-PR sous l'angle de la transition énergétique (sobriété des consommations, développement des énergies renouvelables notamment).
- Concilier les demandes actuelles des clientèles touristiques avec la préservation des paysages emblématiques.

2. 4. DES PAYSAGES, ÉCRINS D'UNE PRÉCIEUSE BIODIVERSITÉ

Le lien est étroit entre la qualité paysagère des sites et la qualité des milieux naturels, exceptionnels pour la biodiversité. La synergie entre la préservation des paysages et celle de la biodiversité est une clé de leur qualité.

La morphologie du littoral et les conditions hydrodynamiques et climatiques particulières du Cap Sizun ont permis à des habitats naturels exceptionnels de se développer sur les récifs, les falaises et les dunes. Sur toutes ces strates, on trouve une faune et une flore à forte valeur patrimoniale.

LA VARIÉTÉ DES VÉGÉTATIONS LITTORALES

La végétation littorale est principalement constituée de pelouses et de landes. Sur les falaises se trouvent les sites botaniques parmi les plus remarquables de l'Ouest. Ces habitats naturels d'intérêt communautaire (falaises maritimes atlantiques) attestent d'une adaptation remarquable de la flore à ces milieux hostiles.

De nombreuses espèces d'algues sont présentes au pied des falaises lorsque celles-ci ne sont pas trop fortement battues par la mer. De grandes laminaires qui n'émergent qu'aux marées d'équinoxe peuvent être observées au-dessous du niveau des marées basses moyennes. C'est le cas de l'*Alaria esculenta*, plus connue sous le nom de

Wakamé irlandais. Ces champs rocheux de grandes algues brunes abritent et nourrissent une riche biodiversité.

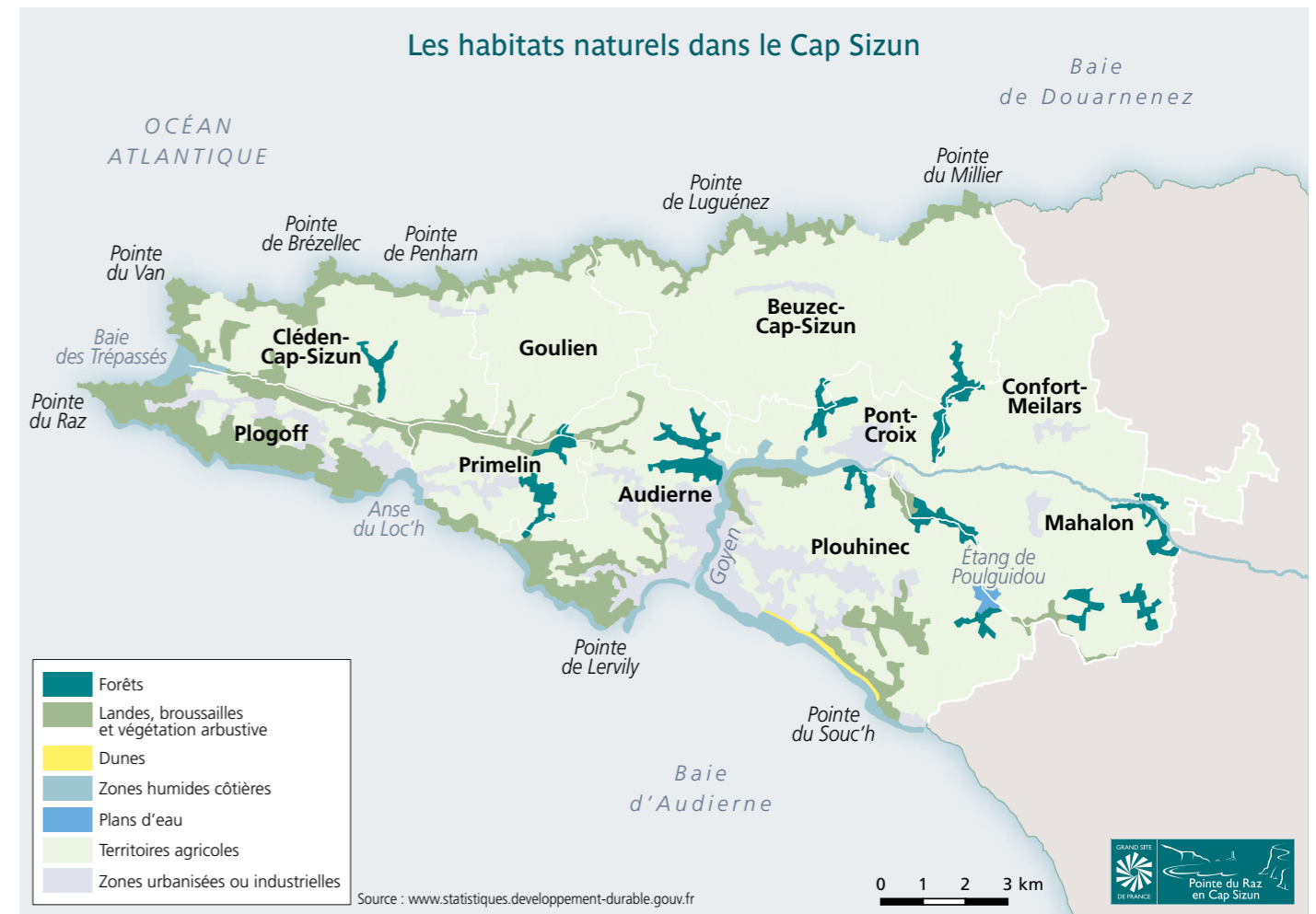
Après les lichens et fougères maritimes, ce sont les pelouses littorales qui se développent au sommet des falaises dès que l'accumulation du sol le permet. Sur le fond vert que forme la Fétuque rouge, se marient suivant les saisons le rose de l'Armérie maritime, le blanc de la Silène maritime et le mauve de la Scille printanière.

Les landes omniprésentes forment l'un des paysages les plus typiques et les plus attachants de cette côte. L'ajonc et la bruyère en sont les plantes caractéristiques. L'or et le rose se mêlent au printemps et en été pour former un tapis aux brillantes couleurs.

Le massif dunaire de la Baie des Trépassés et la zone humide de l'étang de Laoual avec sa roselière située en retrait, complètent ces habitats naturels d'intérêt communautaire. Outre les espèces caractéristiques des milieux dunaires à leurs différents stades d'évolution (oyats, liseron des sables, trèfle occidental...), la Baie des Trépassés accueille la seule station connue en France de l'ivraie du Portugal (*Lolium parabolicae*), graminée annuelle des dunes semi-fixes. Cette espèce inscrite sur la liste rouge des espèces menacées en France représente un enjeu fort de gestion pour le site.



① Armérie maritime ② Silène maritime ③ Scille printanière ④ Genêts



Lande en été - Beuzec-Cap-Sizun

UNE FAUNE RARE ET PROTÉGÉE

Seules quelques-unes des espèces qui présentent le plus grand intérêt au plan de la biodiversité sont évoquées ici.

Un territoire prisé par les oiseaux

La côte nord du Cap Sizun a retenu l'attention des ornithologues dès le XIX^e siècle, en raison de la richesse de ses colonies d'oiseaux marins. Suite aux menaces qui pesaient sur ces dernières, la réserve associative du Cap Sizun a été créée en 1959.

En dépit des baisses observées dans les effectifs de certaines espèces, les côtes du Grand Site demeurent l'un des sites de reproduction d'oiseaux marins les plus prestigieux de France. Les pentes abruptes des hautes falaises littorales abritent des colonies qui y nichent dans des conditions parfois acrobatiques et qui présentent une valeur de niveau national.

Parmi ces espèces patrimoniales attachées aux falaises et aux pelouses littorales, on peut citer, le Fulmar boréal ou le Guillemot de Troil.



Colonie de Guillemots de Troil



Crave à bec rouge

Le Crave à bec rouge est un autre emblème de l'avifaune du Grand Site. Le Cap Sizun fait partie des quelques falaises du littoral breton sur lesquelles il niche. Il a notamment contribué à la célébrité de la réserve de Goulien.

Le Grand corbeau et le Faucon pèlerin, deux espèces menacées en Bretagne nichent également à proximité de la réserve.

D'autres espèces d'oiseaux terrestres ou marins font escale dans le Grand Site, opportunément situé sur la route des migrations. Parmi les plus populaires, on peut citer le Pingouin Torda, le Macareux, ainsi que le Fou de Bassan. Certains oiseaux terrestres profitent également des sites naturels : Huppe fasciée ou Phragmite des joncs par exemple, passereau le plus menacé d'extinction en Europe continentale.

Certains oiseaux sont plus familiers des milieux de landes, c'est le cas des quelques passereaux (Pipit farlouse, Fauvette pitchou...) qui y nichent au sein des ajoncs et des bruyères. L'étang de Laoual quant à lui, malgré sa petite surface, accueille de nombreux oiseaux d'eau (Grèbe castagneux, Rousserolle effarvate...).

« Ici au printemps, les vedettes sont les mouettes tridactyles, réparties sur l'écran noir d'une falaise tachetée de guano » [...]

Jean-Pierre Abraham
Extrait de Cap Sizun – La Pointe du Raz (1997)

La Mouette tridactyle, qui vit en haute mer et ne vient à terre que pour se reproduire fait l'objet d'un programme de baguage depuis 1979 dans le Cap Sizun, dans le cadre d'un partenariat entre l'Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM de Brest) et l'Université de Toulouse III. Ces suivis sur le long terme permettent de dégager les événements ponctuels des tendances persistantes. Les colonies connaissent de nombreuses prédatons, essentiellement de la part des corvidés pour les œufs et des goélands pour les poussins. Elles se sont déplacées de la réserve de Goulien vers la Pointe du Raz.



Mouette tridactyle et ses petits

De nombreuses autres espèces

Certains mammifères complètent, en mer et sur terre, ce tableau de la biodiversité locale. La loutre a ainsi régulièrement été observée aux environs de Kerivoal à Beuzec-Cap-Sizun et quelques phoques gris, dérivant d'Ouessant, sont parfois aperçus sur les côtes. Le Hérisson d'Europe et le Campagnol amphibie sont protégés au niveau national, ce dernier ayant vu sa population largement décliner dans une grande partie des départements bretons.



Grand rhinolophe

Le Grand Site constitue également un territoire de prédilection pour certaines espèces de chiroptères rares et vulnérables. La Baie des Trépassés présente ainsi un intérêt fort pour le Grand Rhinolophe qui fréquente régulièrement le blockhaus en période hivernale et dont une colonie de mise-bas est installée à proximité, sur la commune de Plogoff. Les habitats du site lui offrent manifestement de propices terrains de chasse.

Parmi ces mammifères, certaines espèces constituent des menaces pour les autres, notamment le Ragondin et le Vison d'Amérique, classés nuisibles au niveau national. Ce dernier peut avoir un impact sur les populations d'oiseaux qui nichent au sol, par prédation sur leurs œufs et poussins.

Bien connues des amateurs de plongée, les eaux qui entourent le Grand Site sont riches d'une faune marine variée qui a fait l'objet depuis toujours de ramassage ou de cueillette par les habitants : ormeaux et pouce-pieds en constituent les spécimens les plus recherchés par les gastronomes.

Au large, les silhouettes des ligneurs du Raz de Sein, basés au port d'Audierne, offrent un spectacle d'équilibriste très impressionnant. Ces pêcheurs à la ligne professionnels sont à la recherche des stars des remous, les bars et lieux jaunes, revendus à la criée de Plouhinec et pour beaucoup expédiés vers les meilleures tables de France.

ENJEUX

- Contribuer à l'acquisition, à la mise à jour et au partage des données historiques sur la faune et la flore (en lien avec opérateurs scientifiques, Natura 2000...).
- Contribuer au maintien de la mosaïque des milieux (actions de gestion des milieux, intérêt des activités agricoles).
- Suivre la dynamique naturelle de fermeture des milieux (développement des fourrés à prunelliers ou des ptéridaies), piégeage des espèces introduites (Ragondin, Vison d'Amérique), gestion des espèces végétales exotiques envahissantes.
- Suivre les impacts de la fréquentation humaine, de l'évolution des cheminements à travers landes et pelouses, et de l'état du tapis végétal, du substrat, et adapter les actions de gestion et d'information (lien schéma d'accueil des visiteurs).

2. 5. DES PATRIMOINES NATURELS PROTÉGÉS

Outre la protection qu'offrent le classement et l'inscription de sites, d'autres dispositifs visent à préserver la qualité des sites naturels et de la biodiversité.

■ NATURA 2000, UN PÉRIMÈTRE DÉFINI, UN PORTAGE OPÉRATIONNEL À PRÉCISER

Le périmètre Natura 2000 du Cap Sizun, défini en 2014, s'étend sur une surface de 2841 ha. Il regroupe une Zone de Protection Spéciale (Directive Oiseaux) de 561 ha et une Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitats) de plus de 2800 ha. La partie maritime du périmètre Natura 2000, au droit de la réserve associative, correspond par ailleurs à une réserve de chasse maritime. Les inventaires biologiques ont été menés par la DREAL en 2016. Les services de l'État doivent prochainement installer un premier comité de pilotage afin de désigner un animateur de la démarche qui engagera la réalisation d'un Document d'Objectifs Natura 2000 (DOCOB). Celui-ci proposera des mesures de gestion définies sur la base d'un diagnostic du site et des enjeux.

■ UNE RECONNAISSANCE DANS LE SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE (SRCE)

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de Bretagne a été validé par le Comité Régional « Trame Verte et Bleue » en juillet 2015. Il définit les grandes orientations stratégiques pour la préservation des continuités écologiques des milieux terrestres et des milieux humides et aquatiques à l'échelle régionale.

Le SRCE définit de grands ensembles de perméabilité. Le Cap Sizun appartient au grand ensemble de perméabilité n°10 « Du Cap Sizun à la Baie d'Audierne ». Le niveau de connexion des milieux naturels y est qualifié d'élevé. À l'échelle régionale, le SRCE intègre donc une grande partie des espaces naturels du Cap Sizun comme réservoirs de biodiversité au sein d'un ensemble de perméabilité avec un niveau élevé de connexions entre les milieux naturels.



Poneys Dartmoor et moutons Landes de Bretagne en pâturage dans la réserve associative du Cap Sizun - Goulien

■ LA RÉSERVE DU CAP SIZUN

La réserve du Cap Sizun, gérée par l'association Bretagne Vivante, s'étend sur près de 50 hectares sur les communes de Clédén-Cap-Sizun et Goulien. Cette réserve est une des premières réserves naturelles à avoir vu le jour en France. Elle fut créée en 1959, à l'initiative de Michel-Hervé Julien, fondateur de l'association Bretagne Vivante (alors SEPNB).

La réserve du Cap Sizun ne fait pas partie des Réserves Naturelles de France. Toutefois, le Conseil départemental du Finistère est propriétaire d'une grande partie des terrains, au titre des espaces naturels sensibles, et l'association d'une autre partie, ce qui assure une protection efficace au site. Si la réserve avait pour vocation originelle la protection des oiseaux marins, elle a évolué vers une conservation plus globale de l'ensemble des espèces et des habitats présents sur le site.

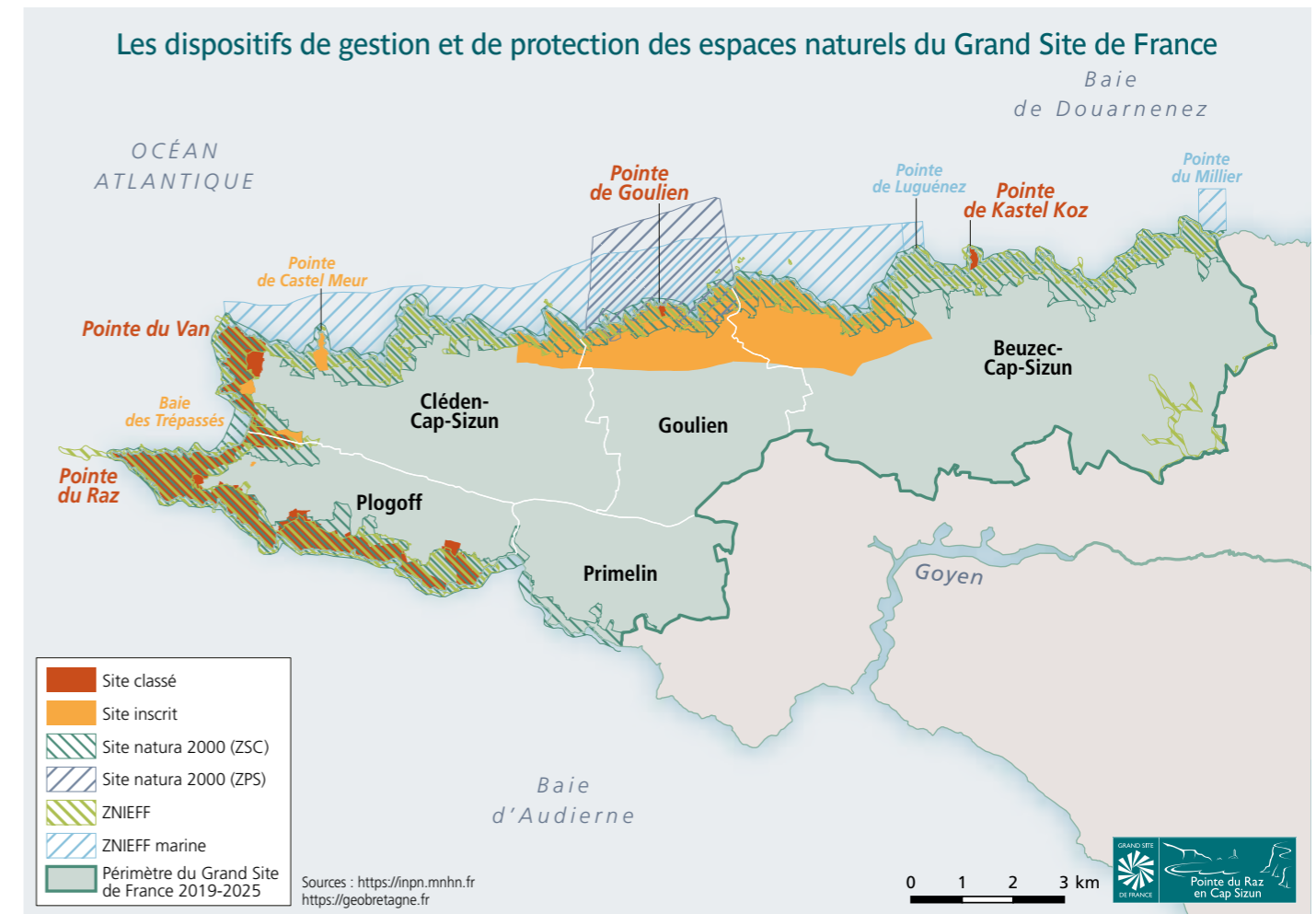
Depuis bientôt 30 ans, la réserve privilégie le pâturage ovin et équin, un mode de gestion original des landes et pelouses maritimes inspiré de pratiques anciennes. Grâce à ce pâturage, la lande reste rase et permet au Crave à bec rouge de trouver les insectes dont il a besoin pour se nourrir. La race de mouton Landes de Bretagne qui était menacée a ainsi pu être remise en valeur. Des poneys Dartmoor complètent ce dispositif écologique.

L'association propose par ailleurs des animations pour l'accueil du public et a contribué depuis ses débuts à la sensibilisation des habitants et des visiteurs à la richesse patrimoniale du site.

La réserve est incluse dans le périmètre Natura 2000 du Cap Sizun, qui s'étend des falaises de Poullan-sur-Mer aux dunes de Trez Goarem sur la commune d'Audierne, en intégrant l'île de Sein.



La réserve associative du Cap Sizun - Goulien



■ UN LIEN FORT AVEC LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

Le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Ouest Cornouaille, approuvé en 2015, définit un projet de territoire sur 15 ans à l'échelle de quatre Communautés de communes, dont la Communauté de communes Cap-Sizun - Pointe du Raz.

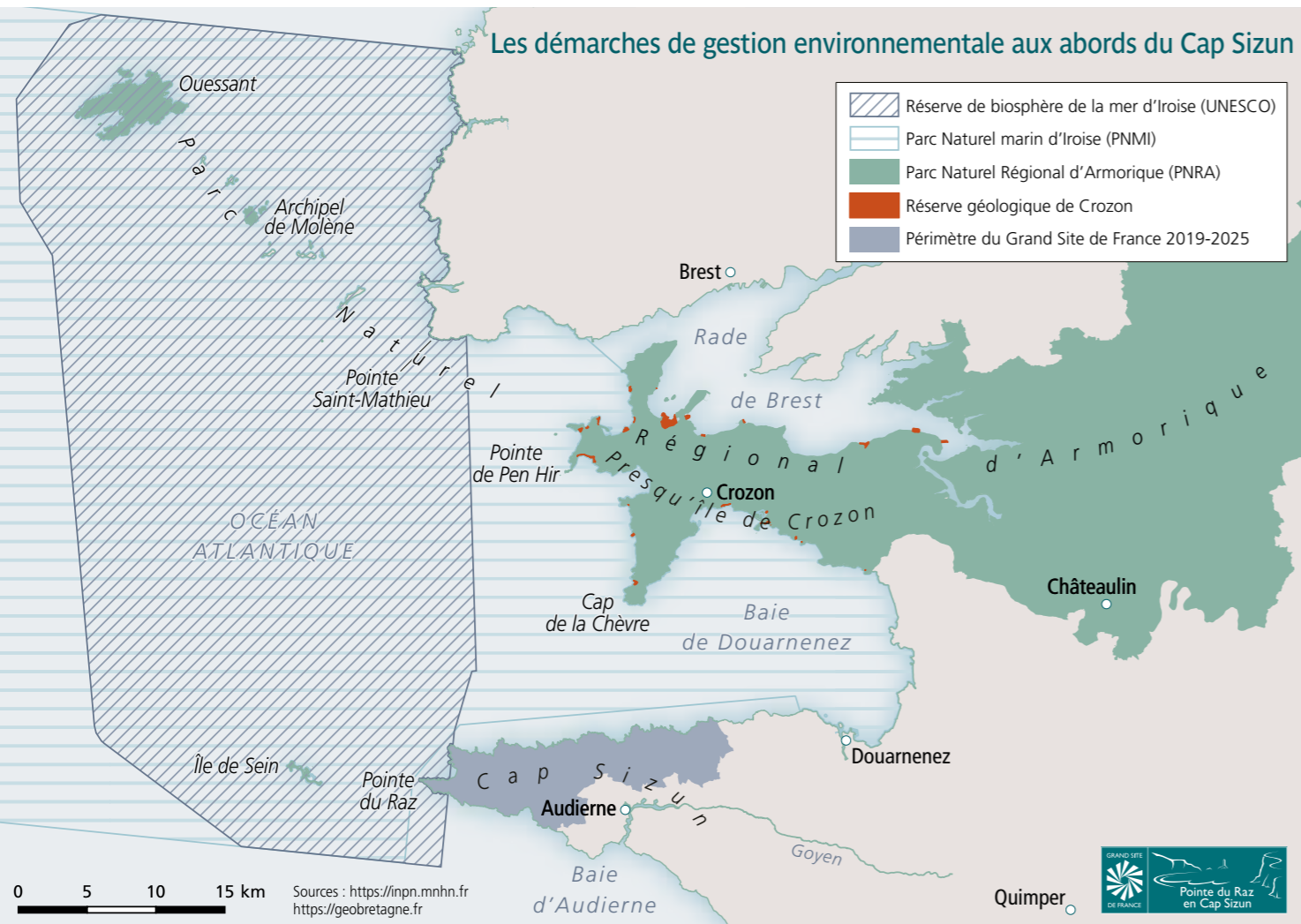
La première partie du Document d'Orientations et d'Objectifs s'intitule « Préserver le fonctionnement écologique et paysager d'un territoire maritime ». Elle traduit l'importance accordée par le territoire aux enjeux paysagers et à la qualité du cadre de vie.

Cette partie du projet de long-terme intègre des orientations relatives à la Trame Verte et Bleue, au grand paysage et à la nature ordinaire, ainsi que des éléments relatifs à l'urbanisation et à la qualité du cadre de vie (entrée de ville, qualité urbaine, clôtures et intégration des enseignes...).

Les documents d'urbanisme locaux (SCoT et PLU) ont à charge de décliner ces orientations, notamment à travers la réglementation de l'occupation des sols et les lignes directrices qu'ils donnent aux projets d'aménagement sur les territoires communaux (maîtrise du foncier, forme urbaine, trame verte,...).

ENJEUX

- Garantir une bonne cohérence entre ces différentes protections et leur respect.
- Permettre une traduction efficace de ces éléments dans les documents d'urbanisme et les autorisations délivrées.
- Assurer une sensibilisation régulière des habitants et des visiteurs autour de ces enjeux et de ces protections.



DES SITES PROTÉGÉS ET VALORISÉS AU VOISINAGE DU CAP SIZUN

Face à la côte nord du Cap Sizun, la Presqu'île de Crozon bénéficie depuis fin 2013 du statut de Réserve Naturelle Régionale, en raison de son grand intérêt géologique. Cet Espace Remarquable de Bretagne s'attache à connaître, protéger, valoriser et faire découvrir la richesse des 27 sites côtiers recensés et de la biodiversité qu'ils abritent. C'est la Communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime qui assure la mise en œuvre du plan de gestion adopté en 2016 pour 5 ans.

La Réserve de Biosphère des Îles et de la Mer d'Iroise regroupe 3 îles habitées : Ouessant, Molène et Sein, située au large du Cap Sizun. Il ne s'agit pas d'un périmètre réglementaire de protection mais d'un territoire de projet autour de plusieurs thématiques prioritaires : le maintien des populations à l'année, le développement d'activités pérennes et respectueuses des milieux et des ressources, la préservation des écosystèmes et la transmission des patrimoines. Cette Réserve relève du programme Man and Biosphere (MAB) de l'UNESCO, et est coordonnée par le Parc Naturel Régional d'Armorique et le Parc Naturel Marin d'Iroise.

Ce dernier est par ailleurs le premier Parc Naturel Marin français à avoir vu le jour en 2007. Il s'étend sur une superficie de 3 500 km² situés exclusivement en mer. Son périmètre comprend les eaux de la Baie de Douarnenez mais contourne la bande côtière du Cap Sizun. Les abords littoraux de l'île de Sein en font partie.

DES PARTENARIATS FONCIERS PROTECTEURS

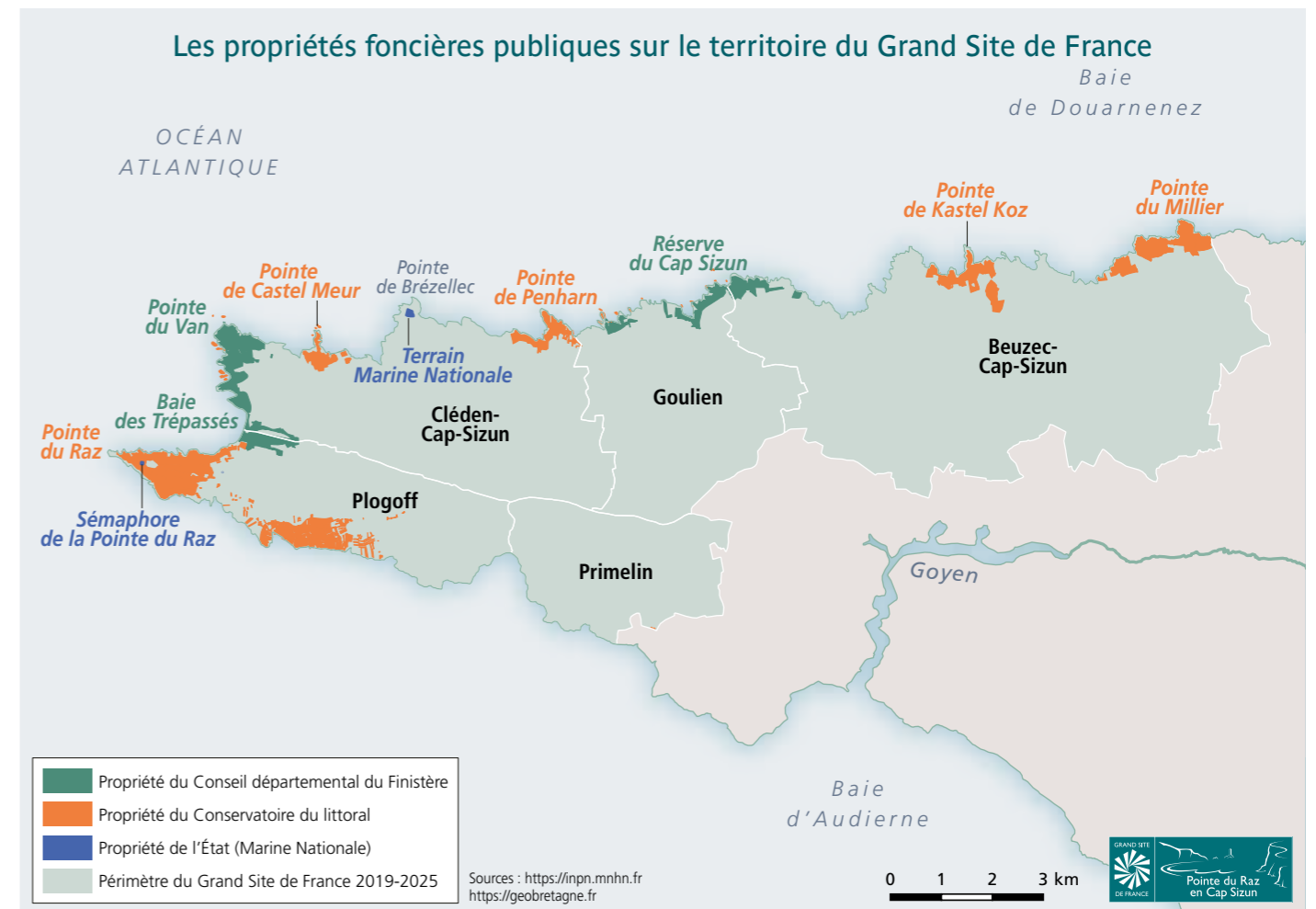
La maîtrise du foncier par une collectivité ou un établissement public figure parmi les modalités de protection des espaces naturels sensibles les plus efficaces.

Le Conseil départemental du Finistère et le Conservatoire du littoral sont propriétaires de 20 % du littoral finistérien (soit plus de 6 000 ha). Ils mènent une action coordonnée depuis 1981, formalisée par une convention de partenariat qui permet d'optimiser les interventions foncières de ces deux acteurs-clés.

Sur le Cap Sizun, plus de 630 ha sont propriétés du Conservatoire du littoral ou du Conseil départemental. Plus de 70 % de ces espaces se situent dans le périmètre du Grand Site de France. Leur gestion et leur entretien sont assurés par la Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz, qui mobilise également son chantier d'insertion sociale.



Chapelle Saint-Thy - Pointe du Van - Cléden-Cap-Sizun



3. Un Grand Site habité

Si le Grand Site est riche d'un patrimoine et d'une histoire forte, il se caractérise aujourd'hui par des dynamiques spécifiques qui en font un territoire vivant confronté à des défis importants.

3. 1. CARACTÉRISTIQUES ADMINISTRATIVES ET DÉMOGRAPHIQUES

Au sud-ouest du Finistère, le Cap Sizun s'étend sur onze communes : Audierne-Esquibien, Beuzec-Cap-Sizun, Cléden-Cap-Sizun, Confort-Meilars, Goulien, Mahalon, Plogoff, Plouhinec, Pont-Croix, Primelin et l'île de Sein.

La Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz les regroupe à l'exception de l'île de Sein. Elle a été créée par arrêté préfectoral le 17 décembre 1993, et son siège est à Audierne-Esquibien.

■ 16 000 HABITANTS DANS LE CAP SIZUN

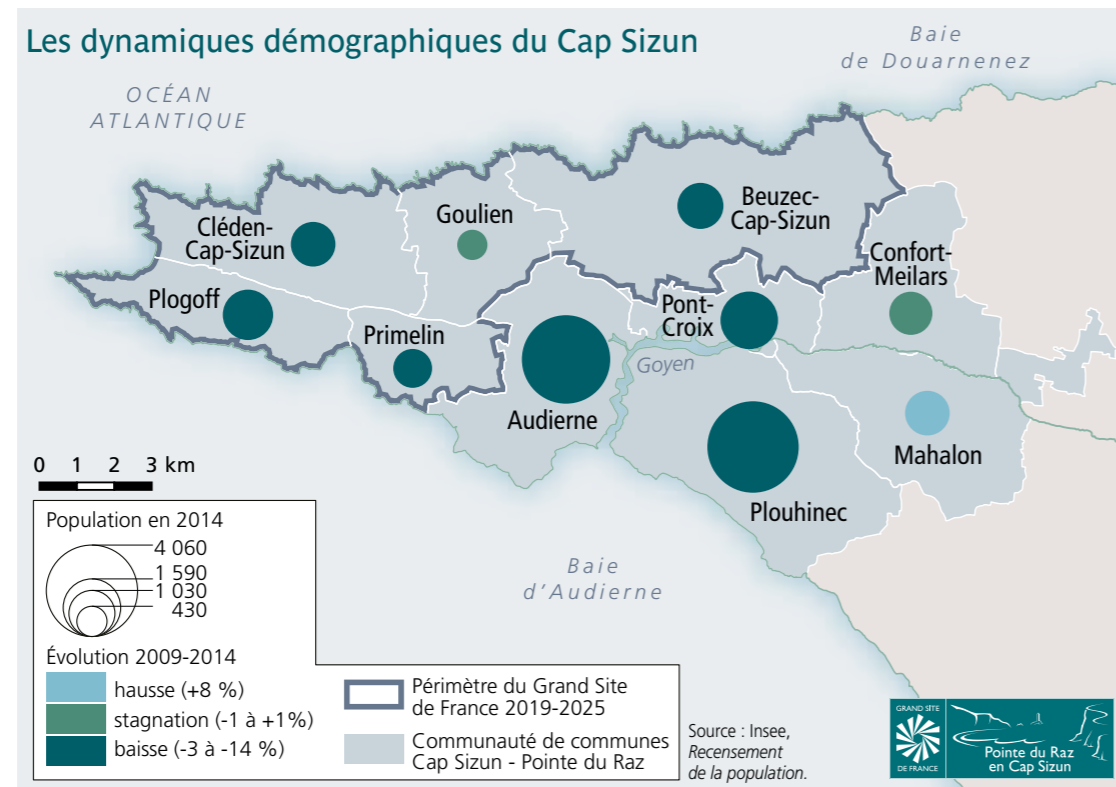
Le territoire a perdu près de la moitié de sa population en un siècle. Le Cap Sizun connaît une dynamique démographique décroissante, même si ces dernières années, des signes de reprise sont constatés dans quelques communes : de 30 000 en 1906, le nombre d'habitants est passé à 15 971 au recensement de 2014. La densité moyenne est de 90 hab/km², contre 134 hab/km² dans le Finistère.

De nombreux jeunes partent vers des aires d'emploi ou de formation plus actives. Le solde naturel est négatif depuis

1968 et le solde migratoire, légèrement positif depuis 1999, ne compense pas la baisse démographique. En 2013, 48 % des sortants avaient moins de 30 ans et 28 % des entrants avaient plus de 60 ans. La tendance au vieillissement de la population est renforcée par l'arrivée de personnes retraitées désirant s'installer à proximité de la mer et de personnes originaires du territoire, retrouvant à la retraite le cadre de vie de leur jeunesse. L'accueil de jeunes ménages devient un impératif pour l'avenir du territoire, de même que le maintien et le développement des services, indispensables pour répondre aux besoins des habitants.

ENJEUX

- Faire vivre le Grand Site de France avec toutes les générations d'habitants.
- Faire du Grand Site de France un des moteurs de la dynamique du Cap Sizun.
- Développer les circulations douces pour les habitants et les visiteurs.



■ LES RÉSEAUX ET CONNEXIONS DU TERRITOIRE

En raison de sa situation excentrée, la voiture demeure le moyen de transport le plus usité pour les déplacements vers et dans le Cap Sizun. Le territoire est desservi au nord par la route départementale 7 en provenance de Châteaulin et Douarnenez et au sud par la route départementale 784, qui assure une liaison avec Quimper et Pont-l'Abbé. Le territoire est également traversé par un axe central, la D765, davantage fréquentée par les personnes en provenance de Douarnenez. Un réseau dense de routes communales relie également les bourgs entre eux et dessert de nombreux hameaux et villages.

Si les routes départementales offrent quelques percées intéressantes vers le littoral, les voies secondaires permettent la traversée d'autres paysages caractéristiques du Cap Sizun, en particulier les vallées et le bocage, et la rencontre de patrimoines ruraux et architecturaux de qualité.

En voiture, l'extrémité de la Pointe du Raz se situe à 1 heure de Quimper et de sa gare ferroviaire (Ligne à Grande Vitesse Paris-Quimper). Le Cap Sizun se trouve à 1 heure 30 de l'aéroport Brest Bretagne (plus d'un million de passagers annuels), et à 45 minutes de l'aéroport de Quimper Cornouaille (87 000 passagers annuels).

Des liaisons en car permettent de relier Audierne à Douarnenez, villes portes situées respectivement au sud et au nord de la péninsule. En saison, la ligne Quimper - Pointe du Raz propose deux allers-retours par jour. En hiver, cette ligne ne fonctionne que les week-ends.

Le développement des circulations douces est engagé : la véloroute sud du Cap Sizun est en service depuis quelques années et le tracé de la véloroute nord-est est en cours d'élaboration. Des itinéraires partagés, sécurisés, permettront aux cyclistes de faire le tour du Cap Sizun à vélo en empruntant des voies secondaires ou chemins ruraux présentant un intérêt patrimonial évident (hameaux et villages constitués de bâti de caractère).

Le GR®34, itinéraire côtier faisant le tour de la Bretagne par les anciens chemins des douaniers, est un parcours très recherché par les promeneurs et randonneurs aguerris qui apprécient la richesse des paysages littoraux.

Une vingtaine de boucles de promenade-randonnée, inscrites au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), complète cette offre depuis 2018.



3.2. PAYSAGES ET PATRIMOINES, UNE SOURCE D'INSPIRATION ET D'ATTACHEMENT

LE CAP SIZUN, LIEU D'INSPIRATION ARTISTIQUE ET LÉGENDAIRE

Le territoire est teinté d'une puissante symbolique de bout ou de commencement du monde, et se caractérise par une relation forte entre la terre et la mer. Le temps y est empreint d'une certaine permanence, à l'image des falaises et paysages naturels millénaires et du mouvement perpétuel de l'océan.

De nombreuses sensations se mêlent à la découverte du Grand site : les vents, les pluies, le soleil, les odeurs, les bruits et les couleurs. Les lumières et les couleurs y sont très changeantes et la langue bretonne dispose d'un mot spécifique pour désigner la couleur variable de la mer : glaz, qui désigne une nuance particulière, entre le bleu, le vert et le gris. En été, bruyères, ajoncs, genêts et chardons se mêlent dans les landes, offrant une palette de couleurs vives qui tranchent avec les paysages parfois plus sombres et menaçants en hiver. L'univers olfactif est également très riche (odeurs d'iode et d'embruns, ou de végétations). Le souffle des vents, de la houle, des vagues ou les cris des oiseaux font partie intégrante de l'expérience vécue dans le Grand Site.

« Ici le vent prend la parole en écharpe, et la malaxe et la secoue et vous la rend toute lavée, salée, neuve, bonne à tout et à ne rien faire, comme si la révolution était permanente, et la pensée subversive, milliards de bouchons d'une éternelle bouteille de champagne brut »

Georges Perros
Extrait de *La Pointe du Raz dans quelques-uns de ses états* (2002)



La Pointe du Raz, Eugène Boudin (1897), huile sur toile
Musée d'art moderne André Malraux, Le Havre



La Pointe du Raz, Maxime Maufra (1897), huile sur toile
Musée des Beaux-Arts de la Ville de Reims

Dès la fin du XIX^e siècle, la Pointe du Raz a attiré les peintres de renom. Souvent installés non loin de là, à Douarnenez (le « Barbizon » breton, par analogie avec l'école de peintres paysagistes travaillant d'après nature), ces derniers ont livré des œuvres traduisant le caractère grandiose et hostile des pointes rocheuses du Cap. Les peintres ont été sensibles aux effets de lumière, aux mouvements des nuages et de la mer, aux paysages des falaises sombres et massives.



Les brûleuses de varec'h, Georges Clairin (1882), huile sur toile
Musée d'Art et d'Histoire de Saint-Brieuc

Certains tableaux illustrent des scènes de la vie quotidienne, comme « *Les brûleuses de varec'h à la Pointe du Raz* » de Georges Clairin (1882), ou plus récemment, les œuvres de Fanch Moal ou de Vonnick Caroff, installés à Pont-Croix. Ces deux peintres contemporains saisissent avec beaucoup de sensibilité les savoir-faire et les motifs paysagers du Cap Sizun.

Sculpteur capiste reconnu nationalement pour ses monuments aux morts pacifistes, René Quillivic a également produit de remarquables gravures sur bois. Par ses étonnantes estampes en noir et blanc, il met en scène les bateaux des pêcheurs, tantôt amarrés au port, tantôt bravant la mer et ses vagues déferlantes. Les légendes participent également à la construction d'un imaginaire et d'une vision onirique de la Pointe du

Raz. Les récits renvoient souvent l'homme à sa petitesse et l'invitent à l'humilité face à la nature. La force des éléments marins et la crainte qu'elle inspire dans le Raz de Sein ont nourri nombre de contes. Plusieurs d'entre eux font référence à l'Ankou (forme allégorique de la mort en Bretagne) qui, troquant sa charrette pour une barque, convoie les âmes des marins vers l'autre monde. La Baie des Trépassés est souvent au cœur de ces récits, comme l'Enfer de Plogoff, énorme cavité naturelle au pied des falaises, parfois apparentée à l'entrée des enfers (an ifern, en langue bretonne), dans laquelle la mer tumultueuse s'engouffre à grand bruit. Il est aussi question de la ville d'Ys engloutie, ou encore de ces femmes druidesses aux pouvoirs extraordinaires, qui de l'île de Sein, commandent aux éléments, vents, pluie et courants.



La fille du pêcheur, René Quillivic (1920), estampe. Œuvre sous-titrée : « Dans une ancienne carrière d'où l'on a extrait le granit pour construire le môle d'Audierne, la fille du pêcheur garde sa vache blanche et noire » - Musée départemental breton, Quimper

ENJEUX

- Créer des liens entre le monde artistique et la gestion/préservation des paysages.
- S'appuyer sur la valeur artistique des lieux, la richesse de l'histoire et du présent pour sensibiliser la population aux enjeux paysagers.

Les visiteurs éprouvent ici le sentiment d'être dans un lieu unique, source d'inspiration pour de très nombreux artistes. Il serait difficile de citer tous les écrivains attirés par la beauté sauvage du Cap Sizun. Dès le XVIII^e siècle, ils ont contribué à la renommée internationale de ce bout du monde. Parmi eux, Jacques Cambry, Gustave Flaubert, Jules Michelet, Anatole France, José Maria de Hérédia, Henri Quénéflec, Julien Gracq ou Georges Perros.

“ Ici se termine l'ancien monde ;
voilà son point le plus avancé,
sa limite extrême.
Derrière vous est toute l'Europe,
toute l'Asie ;
devant vous c'est la mer
et toute la mer. [...] ”

Gustave Flaubert
Extrait de *Par les champs et par les grèves* (1847).

Jeanne Nabert, enfant du pays, révélée par Anatole Le Braz, a écrit plusieurs romans dont l'un d'entre eux, *Le cavalier de la mer*, a reçu le prix du 1^{er} roman en 1931. Il dépeint la vie du Cap Sizun à la fin du XIX^e siècle, et fit d'ailleurs scandale à l'époque, les protagonistes étant très inspirés de personnages réels.

Peu de films ont été entièrement tournés sur le territoire. Parmi eux, le film *Cornouaille*, d'Anne Le Ny (2012), et *Des pierres contres des fusils*, film documentaire de 1980, de Nicole Le Garrec, retraçant l'histoire de la révolte Capiste contre l'implantation de la centrale nucléaire. On peut également citer *Élisa* de Jean Becker qui a été tourné à l'île de Sein. Sur l'affiche du film sorti en 1995, la chevelure de Vanessa Paradis dessine une forme évoquant fortement la Pointe du Raz.

À proximité, Douarnenez, ville porte nord du Grand Site de France, est particulièrement associée au cinéma (Festival de cinéma, formations spécialisées,...).



Fête des Bruyères - Beuzec-Cap-Sizun

■ L'ATTACHEMENT DES HABITANTS À LEUR TERRITOIRE

L'histoire du Cap Sizun a été ponctuée d'événements importants marquant l'attachement des habitants à leur territoire et à leurs patrimoines.

Il demeure ici une identité collective empreinte de détermination et d'engagement autour de valeurs communes. La réserve du Cap Sizun a été l'une des premières réserves créées en France. Elle témoignait d'une forte mobilisation du milieu associatif autour de la protection des milieux naturels et des paysages. D'autres épisodes marquants de l'histoire capiste peuvent être reliés à cette attention portée à la qualité des paysages.

Parmi eux, la mobilisation contre l'implantation d'une centrale nucléaire sur Plogoff résonne encore dans les mémoires et les engagements. Cette lutte, qui a débuté progressivement à partir de 1975, a trouvé sa résolution à la fin de l'année 1981 avec l'annulation de la déclaration d'utilité publique de la centrale.

Certaines traditions capistes sont toujours bien vivantes et témoignent de l'attachement des habitants à leur patrimoine culturel.

Le Cap Sizun met régulièrement à l'honneur ses savoir-faire et savoir-vivre à travers des événements festifs, comme la fête de la Moisson à Cléden-Cap-Sizun ou la fête des Bruyères à Beuzec-Cap-Sizun. Cette dernière est l'une des plus belles fêtes traditionnelles de la région, marquée par l'incontournable défilé de la noce bretonne en chars-à-bancs décorés et attelés à des chevaux de trait breton. Animations musicales des bagadoù (ensembles musicaux traditionnels) et danses rythment ces deux jours de festivités.

Les pardons, processions religieuses reliant une chapelle à un lieu sacré, sont encore largement suivis de nos jours, puisque trente-sept pardons sont chaque année, célébrés dans le Cap Sizun entre mai et septembre.



Kayakistes à la Pointe du Raz - Plogoff

■ UN TISSU ASSOCIATIF PLURIEL ET ACTIF

Réputés pour leur esprit de mobilisation, les Capistes font vivre un riche secteur associatif. Pas moins de 250 associations sont recensées, dans les domaines artistique, environnemental, culturel, sportif, etc. L'une des plus renommées sur le territoire est Cap Accueil. Créée en 1989, elle offre une grande diversité d'activités aux 290 adhérents qui s'y impliquent (randonnées, patrimoine, théâtre, activités solidaires, etc.).

Plusieurs autres associations visent à préserver et faire vivre le patrimoine sous toutes ses formes. L'attachement aux usages et au patrimoine immatériel est ancré et vivant, comme en témoignent les manifestations annuelles (Fêtes de la Mer, Festival des Quatre Clochers à Confort-Meilars, Foire à l'ancienne de Pont Croix,...).

L'association Les Arts à la Pointe coordonne un festival annuel d'arts contemporains dont le but est de créer du lien entre des œuvres, les paysages et les patrimoines du Cap Sizun. Elle propose à cette occasion expositions, concerts et projections de films en plein air ou dans des bâtiments remarquables. Le collectif Propulsive Toaster

organise, quant à lui, des manifestations autour des arts plastiques pour promouvoir de jeunes talents locaux.

Côté sport de pleine nature, les huit associations de randonnée du Cap Sizun témoignent de l'attrait que suscitent la découverte des paysages et du patrimoine naturel auprès des habitants. Les centres nautiques de Plouhinec et d'Audierne-Esquibien proposent un grand choix d'activités : kayak, stand-up paddle, dériveur, aviron..., complété par du surf à la Baie des Trépassés. La plongée y est également pratiquée, notamment à la Pointe de Brézellec.

Les associations de plaisanciers (Cap Sizun Plaisance et Audierne Plaisance) ont en commun la volonté de promouvoir la dimension maritime du territoire de la Pointe du Raz et les savoir-faire et expertises locales en matière de navigation.

Les petits ports abris et mouillages des côtes nord et sud, s'ils ont vu leur activité décroître, sont encore fréquentés l'été par des habitants expérimentés qui y perpétuent les usages de ces lieux difficiles d'accès.



Leçon de surf à la Baie des Trépassés - Plogoff / Cléden-Cap-Sizun

ENJEUX

- Mettre en valeur cette histoire du Cap liée à la qualité des paysages : inspiration artistique rayonnant au-delà des frontières du Cap et ce depuis le début du XIX^e, mobilisation forte tant historique (lutte de Plogoff) qu'actuelle (associations).
- Dynamiser les partenariats avec les associations locales, notamment avec la filière cinéma.



Embouchure du Goyen - Audierne / Plouhinec

3.3. UN TERRITOIRE EN MOUVEMENT

Le Cap Sizun vit une période de transition démographique et économique. Les efforts des acteurs publics et privés se conjuguent pour consolider le secteur tertiaire désormais majoritaire, développer de nouvelles activités, soutenir des secteurs traditionnels hautement qualitatifs et conforter une économie agricole active dans plusieurs communes.

Les questions d'accessibilité physique et numérique, ainsi que les questions énergétiques, sont également au cœur des discussions.

En portant depuis 2018 un projet de territoire, la Communauté de communes soutient une nouvelle dynamique pour le Cap Sizun. Ce projet renforce l'action communautaire, facilite le dialogue avec les autres collectivités et l'État, et sert de support à la mise en place de politiques contractuelles.

La démarche Grand Site de France élaborée sur les cinq communes du Grand Site de France constitue un élément important de ce projet de territoire. Il propose en effet de miser sur la qualité des paysages, la préservation des patrimoines et la participation des acteurs, pour fonder un modèle d'animation durable du territoire.

■ DES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES SPÉCIFIQUES

L'activité économique du Cap Sizun est essentiellement apparentée au tertiaire. Le secteur industriel y est moins important que la moyenne bretonne. 56 % des établissements sont consacrés aux activités commerciales (principalement autour des produits alimentaires, des commerces et de l'artisanat), 16 % sont des établissements administratifs et d'enseignement ou des services de santé.

Les personnes âgées présentes sur le territoire génèrent de l'emploi dans le domaine de la santé et des services à la personne. Certains emplois sont soumis à des effets de saisonnalité, notamment ceux en lien avec le secteur touristique. Le taux d'emploi à durée déterminée est supérieur dans le Cap Sizun au taux moyen breton : 66,6 % des salariés bénéficient d'un CDI contre 72 % au niveau régional. Parmi les 1500 entreprises et établissements du Cap Sizun, une majorité se situe dans les communes portuaires d'Audierne et Plouhinec ainsi qu'à Pont-Croix.

Les 5 communes du Grand Site présentent un profil plus rural et accueillent une majorité d'artisans et d'entreprises agricoles. À des degrés divers, ces communes tirent des revenus des séjours et excursions effectués par les visiteurs sur le territoire. Le tourisme génère de nombreux emplois directs via des prestations d'hébergement, de loisirs ou de restauration, et indirects via les fournisseurs et sous-traitants. Il crée aussi des emplois induits grâce aux dépenses des visiteurs injectées dans la boucle de consommation locale.

En matière d'animation économique, des collectifs d'entreprises se positionnent comme des laboratoires à idées et participent à la construction d'un avenir pour le territoire. Ils organisent des ateliers thématiques en partenariat avec les acteurs locaux (Communauté de communes, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Office de tourisme communautaire,...), pour soutenir entre autres le développement des entreprises vers la transition numérique.



Paysage parcellaire

■ UNE ÉCONOMIE ENTRE TERRE ET MER

Les évolutions du secteur tertiaire ne sauraient masquer le poids des activités agricoles et maritimes. Elles concernent 14 % des entreprises actives (9 % sur le Pays Bigouden Sud et 8 % sur Douarnenez Communauté).

■ Un territoire agricole dynamique

L'agriculture génère un chiffre d'affaires annuel de 41 millions d'euros dans le Cap Sizun. On dénombre 145 exploitations agricoles, ce qui correspond à 272 emplois (chefs d'entreprise et salariés), soit 8 % des emplois totaux du Cap Sizun. Ces acteurs du monde agricole, parce qu'ils fabriquent et entretiennent le paysage, sont des partenaires essentiels du Grand Site de France. L'élaboration du dossier a permis de renouer un contact allant dans le sens d'une plus grande concertation à l'avenir.



Les colzas - Confort-Meilars - Fanch Moal (2015), huile sur toile

Dans le Cap Sizun, la surface agricole utile (SAU) est de 9 387 ha, soit 53 % de la surface totale du territoire. Si elle a légèrement baissé ces deux dernières années, elle s'est globalement maintenue autour de 10 000 ha sur la période 1979-2016. Une trentaine de nouvelles installations ont été créées de 2011 à 2015.

Traditionnellement orientées vers la polyculture et l'élevage, les exploitations du Cap Sizun se sont développées sur un modèle familial. La principale dominante agricole du territoire est la production laitière : 31 % des exploitations en bovins lait, 25 % en élevage hors sol, 15 % en grandes cultures de légumes et plein champ. Dans ce milieu rural où l'élevage est important, l'amélioration des traitements des effluents est une préoccupation partagée. Beuzec-Cap-Sizun est la commune qui accueille le plus grand nombre d'exploitations : une cinquantaine d'entreprises y est recensée.

Une diversification des activités et productions s'observe depuis plusieurs années, et l'agrobiologie se développe sur le territoire.

18 entreprises produisent en bio, soit 12 % des exploitations du territoire. Parallèlement, des initiatives de commercialisation en circuit court créent des liens entre habitants et producteurs locaux en vue d'une consommation de proximité. 19 entreprises agricoles du territoire utilisent ce mode de distribution (maraîchage, produits laitiers, fromages, viandes...).

Le tourisme offre des débouchés pour cette filière biologique qui approvisionne les marchés locaux (notamment celui d'Audierne) ou les restaurants et crêperies. L'allongement des périodes de fréquentation touristique encourage également le développement de la distribution en circuits-courts.



Ligneur du Raz de Sein



Enez Sun, navire effectuant la liaison entre l'Île de Sein et le continent
Compagnie Penn Ar Bed

Des activités maritimes à forte valeur ajoutée

La mer est omniprésente dans le Cap Sizun. À Plouhinec, la criée de Poulgozec est approvisionnée chaque jour par les marins en retour de pêche : caseyeurs, fileyeurs et ligneurs y débarquent leur précieuse pêche, homards bleus, crabes, lieus jaunes et bars de ligne de la Pointe du Raz... L'association des ligneurs de la pointe de Bretagne (200 adhérents, dont 20 basés à Audierne) a développé un label « bar de ligne » identifié par une étiquette apposée sur chaque poisson.

En 2016, le port d'Audierne a débarqué 1 000 tonnes de produits de la pêche, ce qui est inférieur aux valeurs affichées par les ports voisins : 10 000 tonnes à Penmarc'h ou 12 000 tonnes à Douarnenez. En revanche, la valeur des produits débarqués à la criée est bien supérieure à celle des ports alentours : 6 200 € la tonne dans le port d'Audierne contre 1 750 € pour le port de Penmarc'h et 1 300 € pour le port de Douarnenez. Ces écarts illustrent la grande valeur ajoutée des produits pêchés dans le Cap Sizun.

Par ailleurs, le territoire accueille des activités artisanales liées à la transformation des produits de la pêche, comme les fumoirs de poisson. Les produits de la mer, transformés ou non, se retrouvent à la carte d'une restauration de qualité qui témoigne de savoir-faire locaux.

Lieu privilégié pour la navigation, les eaux du Cap Sizun sont appréciées par les plaisanciers. Le port d'Audierne offre 220 places sur pontons, dont une vingtaine est réservée aux plaisanciers en escale. Passée l'entrée dans le port qui peut parfois être délicate par houle du large et marée descendante, le port est un havre de paix au cœur de la ville, le long des rives du Goyen. C'est aussi l'escale idéale pour les plaisanciers en provenance des ports du sud Finistère, qui se rendent ensuite vers l'île de Sein pour franchir le raz de Sein et atteindre la mer d'Iroise.

Depuis janvier 2018, le port d'Audierne a adhéré au Syndicat mixte des Ports de Pêche et Plaisance de Cornouaille qui regroupe sept ports du Sud-Finistère. Cette structure opère une gouvernance coordonnée des sept ports cornouillais autour d'une stratégie commune afin de les aider à conserver leur premier rang en matière de pêche fraîche française et proposer aux plaisanciers des infrastructures et services qualitatifs.

En plus des associations nautiques, le Cap Sizun accueille des entreprises dédiées à l'apprentissage des sports nautiques, comme une antenne de l'école de surf de Bretagne et un centre de formation au permis bateau. En réponse à la demande actuelle de personnes désirant naviguer sans être propriétaire d'un bateau, des entreprises diversifient leurs activités : promenades en voiliers et en vedettes, croisières avec skipper, etc...

Le port de Sainte-Evette, à Audierne-Esquibien, assure un service de transports de passagers et de fret vers l'île de Sein (environ 80 000 traversées par an). Tous les jours de l'année, l'Enez Sun III quitte Audierne pour rallier l'île, à une quinzaine de kilomètres au large.

ENJEUX

- Renforcer la place du territoire dans la démarche Grand site de France (relations avec les entreprises et le tissu associatif...).
- Prendre en compte et mettre en valeur les savoir-faire et expertises des habitants.
- Accompagner la filière agricole et sa diversification.
- Mettre en valeur l'activité et l'histoire maritimes, les produits locaux de la mer et de la terre.

3.4. UNE DESTINATION TOURISTIQUE PHARE

L'attrait de la Pointe du Raz n'est pas un phénomène nouveau. Unissant terre et mer, le caractère insulaire du Cap-Sizun offre depuis longtemps un concentré de ce que la Bretagne a à la fois de plus sauvage et de plus paisible.

L'émergence du transport ferroviaire et de l'automobile favorisa dès le XIX^e siècle le déplacement des premiers voyageurs fortunés. À cette époque, l'éperon granitique du Raz était déjà une étape incontournable pour les visiteurs attirés par les curiosités naturelles.

À partir des années 1970/1980, avec la démocratisation du tourisme et la hausse du taux moyen de départ en vacances, la fréquentation des Pointes du Raz et du Van et de la Baie des Trépassés a augmenté. Le nombre de visiteurs y est passé de 300 000 par an en 1970 à 500 000 à la fin des années 1980/1990.

Depuis les années 2000, les volumes de fréquentation, confrontés à divers aléas conjoncturels et structurels (stagnation du taux de départ en vacances, réduction des durées de séjour, concurrence des offres), restent stables.

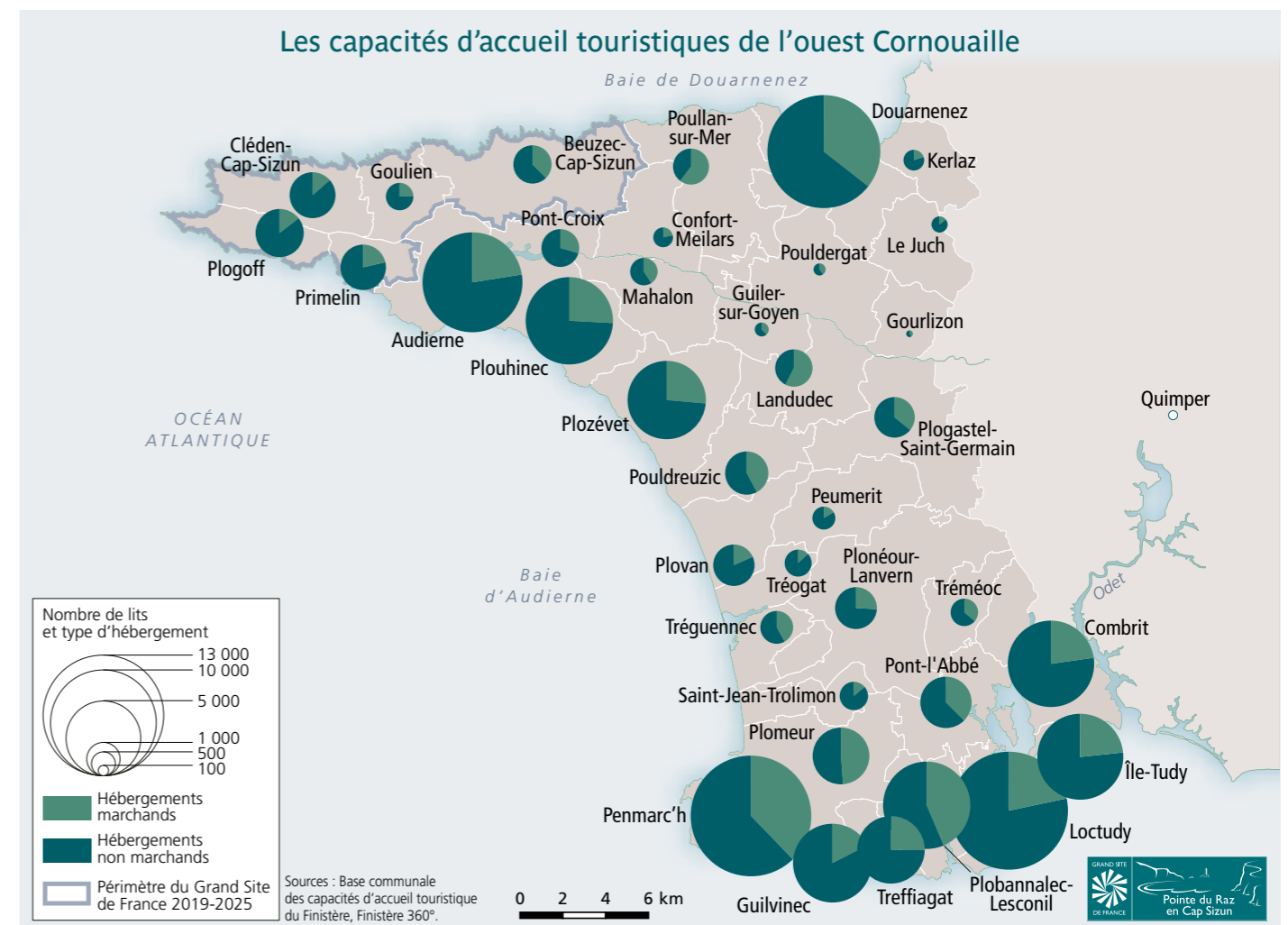
Si environ 800 000 visiteurs passent chaque année à la Pointe du Raz (pour 4 millions de touristes recensés

chaque année dans le département du Finistère et 29 millions de nuitées), on estime la fréquentation globale et cumulée des lieux touristiques du territoire du Cap Sizun à près d'un million de visiteurs (touristes, excursionnistes, habitants).

La Pointe du Raz se distingue également à certaines périodes de l'année par une proportion importante de primo-visiteurs (personnes se rendant sur un site pour la première fois), et de visiteurs étrangers pour lesquels la visite du Grand Site fait partie des incontournables du voyage en Bretagne.



Visite guidée à la Pointe du Raz - Plogoff





Portraits

UN DES SITES BRETONS LES PLUS RENOMMÉS

La Pointe du Raz figure parmi les trois sites les plus spontanément associés à l'image de la Bretagne, avec Saint Malo et le Golfe du Morbihan. Elle est d'ailleurs le site naturel le plus fréquenté de Bretagne. Dans le Finistère, elle se place, avec l'île d'Ouessant et la ville close de Concarneau, dans le trio des sites à plus forte notoriété.

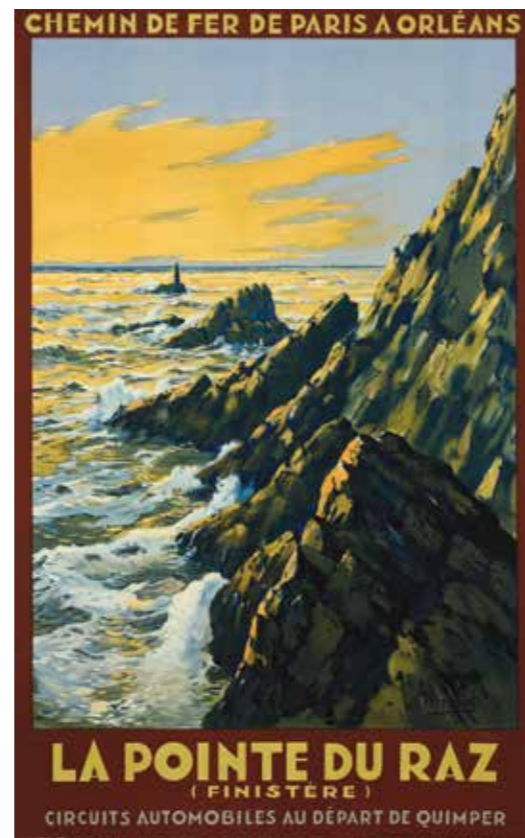
Cette forte attractivité trouve son origine dans la symbolique puissante des lieux : le Cap, « le bout du monde » ou « le commencement du monde ». La beauté des lieux est singulière et naît de la relation qui s'instaure entre l'observateur et le paysage qui s'offre à lui. Au-delà du visible, le génie des lieux est de faire ressentir aux promeneurs une forme de représentation allégorique. Pour beaucoup de visiteurs, le cap rocheux symbolise ici la fin d'un monde terrestre et l'ouverture vers un ailleurs : monde marin si l'on s'en tient à une approche physique et esthétique, et monde intérieur quand le paysage parle aux émotions.



Falaises aux abords du port-abri de Pors-Loubous - Plogoff

“ La persévérance humaine et la violence des choses s'affrontent ici depuis des générations et des générations. [...] Nous sommes dans un lieu où souffle l'esprit. [...] ”

Henri Quémener
Extrait de *La Pointe du Raz* (1952).



Développement du tourisme balnéaire : affiche publicitaire de la Pointe du Raz (1930)



École de surf - Baie des Trépassés - Plogoff / Cléden-Cap-Sizun

UN TRAVAIL COORDONNÉ DES ACTEURS POUR RENFORCER LA CONSOMMATION DURABLE SUR PLACE

L'un des enjeux actuels consiste à inscrire durablement le territoire dans une logique de tourisme de séjour, plus contributeur à l'économie locale que ne l'est l'excursionnisme vers la Pointe du Raz. Selon les estimations, seuls 10 à 20 % des visiteurs du Grand Site de France sont hébergés sur le territoire du Cap Sizun. Une grande majorité de visiteurs séjourne et consomme dans les territoires voisins : le pays Bigouden, la riviéra bretonne (Bénodet, Fouesnant, La Forêt-Fouesnant) au sud, la ville de Quimper, Concarneau et Quimperlé à l'est, mais aussi la Presqu'île de Crozon et Douarnenez au nord. Ces communes disposent de plus grandes capacités d'hébergements (près de 60 % des capacités d'accueil du Finistère se situent dans le sud Finistère). Ces hébergements sont les principaux pourvoyeurs de flux d'excursionnistes vers le territoire du Cap Sizun en saison d'été.



Logo de l'Office de Tourisme Cap Sizun Pointe du Raz

Le nouvel Office de tourisme communautaire du Cap Sizun-Pointe du Raz a été créé en 2017, en application de la Loi NOTRe. Il œuvre pour une approche territoriale renforcée et un discours touristique équilibré entre le Grand Site de France et les autres points d'intérêt du territoire, en lien avec les commerces, les lieux d'hébergement et de restauration et les habitants. Accompagné par ses partenaires publics et privés,

l'Office de tourisme se fixe comme objectif d'accroître les retombées pour le territoire en menant une politique touristique durable favorisant plus les séjours toutes saisons que les comportements excursionnistes estivaux.

Le plan d'actions de l'Office de tourisme vise à consolider l'attractivité du Cap Sizun et piloter dans la durée une stratégie active de renforcement de l'image de destination de séjour du territoire. Des outils de communication, dans une logique de marque de territoire, ont été développés en 2018. L'élargissement de la gamme d'hébergements et l'amélioration des

taux d'occupation en toutes saisons, sont aujourd'hui les objectifs recherchés. Une coordination accrue des initiatives publiques et privées est désormais nécessaire.

Parallèlement, les acteurs institutionnels du tourisme départemental et régional ainsi que la destination touristique Quimper Cornouaille, se concertent pour dynamiser l'économie touristique en incluant ces actions dans un projet territorial plus vaste, au bénéfice des habitants comme des visiteurs, en harmonie avec les différents secteurs d'activité du Cap Sizun. Le principal attrait du territoire demeure ses paysages grandioses, mais ce sont ses patrimoines (phares et sémaphores, bâti rural caractéristique du Cap Sizun, moulins à vent et à eau, chapelles, etc), ses animations, ses bonnes adresses et la convivialité de ses habitants, qui en font un lieu de séjour exceptionnel pour les visiteurs.

ENJEUX

- Améliorer l'expérience de visite à la Pointe du Raz, par un travail en synergie entre la Maison de site et l'Office de tourisme. Accueil des touristes étrangers (dans une logique de porte d'entrée du tourisme en Bretagne).
- Mobiliser les acteurs privés pour renforcer la production et la visibilité des séjours éco-responsables générant au moins une nuitée dans le territoire. Construction d'offres de séjours expérientiels, communication, commercialisation.
- Améliorer la chaîne de valeur touristique (étape du parcours d'un visiteur) afin de tendre vers un modèle socio-économique touristique bénéfique pour le territoire et représentatif des valeurs du Grand Site.
- Mobiliser des acteurs autour du GR®34.
- Mettre en avant les savoir-faire du territoire. Médiation et sensibilisation des visiteurs à la lecture du paysage/invitation à la découverte des patrimoines architecturaux du Cap Sizun.
- Travailler sur la relation habitants/visiteurs.



Baie des Trépassés - Plogoff / Cléden-Cap-Sizun

PARTIE 2
Bilan de la labellisation
2012-2018

1. L'historique de la labellisation Grand Site de France

1.1. LA PREMIÈRE DÉMARCHE EN 2004

Comme évoqué auparavant, à la fin des années 1980, les acteurs locaux rejoints par plusieurs experts pointent l'état de dégradation du site de la Pointe du Raz. L'intérêt et l'urgence d'une intervention sont reconnus à l'échelle nationale, par l'inscription de la Pointe du Raz dans la liste des projets éligibles au programme de réhabilitation des grands sites nationaux dégradés, le 22 novembre 1989.

Le Syndicat mixte pour l'Aménagement et la Protection de la Pointe du Raz et du Cap Sizun assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de réhabilitation, réalisés entre 1993 et 1997 sur la Pointe du Van, la Baie des Trépassés et la Pointe du Raz.

Il porte ensuite le 1^{er} label Grand Site de France obtenu en 2004 sur un périmètre de 200 hectares (Pointe du Raz, Baie des Trépassés et Pointe du Van).

Le programme d'action de cette période s'articulait autour de deux enjeux :

- **La gestion des espaces naturels** : création d'un comité de gestion des espaces naturels sensibles en Cap Sizun, réalisation d'études scientifiques, préservation et sécurisation des sentiers, suivi de la fréquentation humaine et évolution du milieu naturel, mutualisation des moyens techniques entre le Syndicat mixte et la Communauté de communes, etc.
- **L'accueil des visiteurs et les retombées économiques** : amélioration de la communication *in situ* et numérique, promotion du Cap Sizun, partenariats pour la mise en place de manifestations sportives et culturelles, réalisation d'un centre d'interprétation à la Maison de site, etc.

En 2010, une étude est confiée au cabinet DMC (conseil ingénierie tourisme) pour réaliser le bilan de la période de labellisation 2004-2010. Les conclusions de cette étude suscitant des interrogations, les élus locaux poursuivent le travail de réflexion pour bâtir les axes du futur projet de candidature à la relabellisation. Les services de l'État accompagnent cette démarche. Le Syndicat mixte obtient alors un délai entre 2010 et 2012 pour préparer son futur projet de demande de renouvellement du label Grand Site de France.

Les objectifs sont alors de :

- Reconfigurer la gouvernance (la Communauté de communes est désignée en 2010 comme opérateur unique pour la gestion des espaces naturels dans le Cap Sizun) ;
- Améliorer les méthodes d'observation (naturaliste, scientifique,...) ;
- Œuvrer pour une réappropriation du Grand Site par les habitants (ressenti de dépossession des lieux).

UN NOUVEAU NOM POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

En 2014, les élus de la Communauté de communes du Cap Sizun optent pour une nouvelle dénomination de la collectivité, qui s'appellera désormais « Communauté de communes Cap Sizun - Pointe du Raz ». Cette référence au site naturel emblématique du Cap Sizun traduit avec plus de force la place occupée par le Grand Site de France dans le projet de la Communauté de communes et témoigne de l'attachement de ses habitants à son patrimoine emblématique.



Lescoff - Plogoff

1.2. L'ÉLARGISSEMENT DU TERRITOIRE ET UN NOUVEAU PORTAGE DU LABEL EN 2012

En juillet 2012, la Communauté de communes dépose un dossier de candidature portant sur un périmètre de 2 024 ha (200 ha précédemment). La façade maritime des communes de Beuzec-Cap-Sizun et de Goulien est intégrée au périmètre Grand Site (depuis la Pointe du Millier sur Beuzec-Cap-Sizun), et une partie de la côte sud, jusqu'à la Pointe du Mouton à Plogoff. Ce nouveau périmètre s'appuie sur le zonage Natura 2000, en englobant tout ou partie des sites classés et inscrits. Il se définit par un ensemble homogène de falaises et de landes aux caractéristiques paysagères et patrimoniales remarquables. Plus qu'un simple renouvellement, c'est pour les acteurs locaux un nouveau label « Pointe du Raz en Cap Sizun » qui est obtenu le 21 décembre 2012.

Son portage et sa mise en œuvre reposent principalement sur un mode de fonctionnement mutualisé entre la Communauté de communes et le Syndicat mixte :

- **La Communauté de communes, gestionnaire et porteuse du label** : son périmètre d'intervention couvre 650 ha d'espaces naturels protégés et 350 km de sentiers de randonnée pédestre et VTT.

- **Le Syndicat mixte pour l'Aménagement et la Protection de la Pointe du Raz et du Cap Sizun, gestionnaire** : il assure la gestion de l'espace d'accueil du site de la Pointe du Raz, l'information, la médiation et la sensibilisation du public au cœur du Grand Site à la Pointe du Raz, à la Baie des Trépassés et à la Pointe du Van, ainsi que la promotion du Grand Site de France.

En 2015, les services de l'État, la Communauté de communes et le Syndicat mixte, font le constat de retards dans l'exécution des opérations. En juin 2016, après étude des voies possibles pour respecter les engagements initiaux des uns et des autres, la Communauté de communes sollicite le Conseil départemental du Finistère pour un appui spécifique. Le Conseil départemental se mobilise alors en constituant au sein de ses directions et services un groupe projet pluridisciplinaire (auquel seront associés le CAUE du Finistère et l'agence Finistère 360°). Un accompagnement renforcé se met en place en septembre 2016.

Ce travail collectif a permis de mener à son terme le schéma d'accueil des visiteurs, d'accélérer la conduite de plusieurs dispositifs (PDIPR, véloroute, suppression des guérites d'entrée de site...), de proposer des actions d'information et de consultation des acteurs locaux et des habitants, d'animer la démarche d'élaboration du dossier de candidature au renouvellement du label, et d'accompagner la mise en place d'une nouvelle gouvernance.



Pointe du Millier - Beuzec-Cap-Sizun

2. La période 2012-2018

2.1. UN PROJET AMBITIEUX

En 2012, le projet Grand Site de France est dense et s'appuie sur quatre enjeux :

- **Préserver, gérer et valoriser durablement les espaces :** il s'agit de s'approprier l'identité de ce nouveau périmètre, d'appliquer une gestion exemplaire et harmonisée et de créer une dynamique autour de la protection des espaces.
- **Informers, accueillir et accompagner le visiteur :** la qualité d'accueil des publics est une composante essentielle du rayonnement du site et du label, qui contribue à une approche responsable de l'environnement et constitue une opportunité de développement local.

2.2. LES POINTS DE VIGILANCE DE L'INSTRUCTION EN 2012

■ L'AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES

La Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites a prononcé un avis favorable, le 4 septembre 2012, à la demande de relabellisation présentée par la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz. Cet avis général de la commission était toutefois assorti de remarques :

- Une vigilance devait être apportée à la cohérence dans la programmation et la priorisation des actions, afin que les objectifs du label soient atteints. Par ailleurs, il était souhaité une meilleure association des services de l'État dans la gestion des opérations du Grand Site de France.
- La Direction départementale des territoires et de la mer a estimé que l'activité agricole n'était pas suffisamment intégrée dans le dispositif du plan d'action 2012-2018.

Le Conservatoire du littoral avait par ailleurs exprimé la nécessité de faire ressortir de manière plus évidente la compatibilité entre le développement touristique et le maintien de la ressource naturelle.

■ **Enrichir l'expérience du visiteur :** il s'agit de transmettre les clefs de compréhension d'un territoire authentique et de permettre aux habitants et aux visiteurs de vivre le Grand Site par la pratique d'activités qualitatives dans un cadre privilégié.

■ **Observer, évaluer, partager :** à la fois outil stratégique, de réflexion et d'animation, l'observation s'avère incontournable pour une gestion collaborative et adaptée.

■ LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION SUPÉRIEURE DES SITES, PERSPECTIVES ET PAYSAGES

Dans son rapport présenté en commission supérieure des sites, perspectives et paysages, le 6 novembre 2012, l'inspecteur général des sites a émis plusieurs recommandations dont la synthèse est présentée ci-dessous :

- Poursuivre la réflexion en matière de gouvernance du Grand Site de France.
- Conduire un travail sur l'évolution du périmètre.
- Mettre en place un deuxième cheminement piéton depuis le parking de la Pointe du Raz à Plogoff.
- Installer des panneaux explicatifs pour informer le visiteur sur les lieux et parcours de visite.
- Déposer les deux guérites de péage (Pointe du Raz à Plogoff).
- Remplacer l'autocar de desserte de la Pointe par une navette parking-sémaphore discrète.
- Traiter plus qualitativement l'approche du Grand Site, notamment les zones de transition avec l'urbanisation de Plogoff.

Les recommandations formulées par les partenaires et les instances de validation du dossier ont été, autant que possible, intégrées dans le plan d'action 2012-2018 et mises en œuvre : navette, cheminement alternatif, suppression de la guérite d'entrée, réflexions sur périmètre et gouvernance...

À défaut d'être pleinement réalisées, elles ont fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre de l'élaboration du dossier de renouvellement 2019-2025.

3. Le bilan des actions

3.1. LE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE SUIVI

Après l'attribution du label en décembre 2012, le premier comité de pilotage co-présidé par le Préfet du Finistère et le Président de la Communauté de communes s'est tenu en février 2013. Il s'est ensuite réuni à neuf reprises entre 2013 et 2018.

Cette instance est un lieu de concertation entre les acteurs locaux et les services de l'État. Elle permet un suivi stratégique et opérationnel de la mise en œuvre du plan d'actions du label.

3.2. LE NIVEAU DE RÉALISATION DES ACTIONS

Le plan d'action 2012-2018 prévoyait la réalisation d'une soixantaine d'actions.

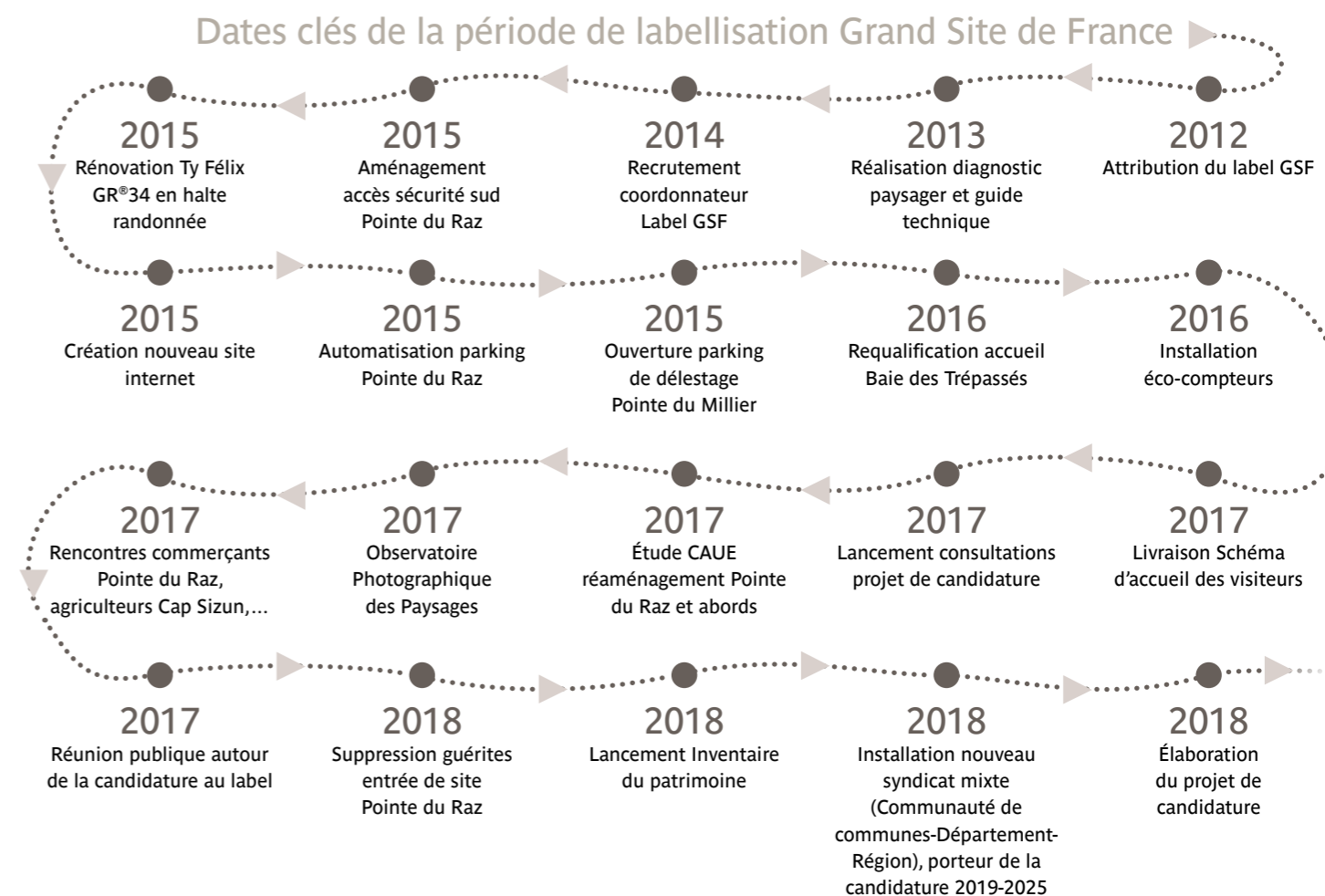
Leur degré de réalisation s'établit comme suit : environ 55 % des actions ont été réalisées comme envisagées initialement, 35 % ont été lancées mais ne sont pas achevées ou n'ont été que partiellement déployées, 5 % des actions restantes n'ont pas été conduites.

Par ailleurs, des actions ont été réalisées sans avoir été prévues initialement (environ 5 %). Elles contribuent

à la réalisation des objectifs du projet (restauration de la maison Ty Félix à Goulien, amélioration des stationnements à la Baie des Trépassés...).

La suite du chapitre apporte des éléments de contenus sur les actions principales menées de 2012 à 2018.

Après l'attribution du label, le 21 décembre 2012, les temps forts de réalisation des actions ont été 2016, 2017 et 2018.



3.3. LES PRINCIPALES RÉALISATIONS

Le détail des actions menées est présenté, en suivant les quatre axes du dossier initial (l'annexe 1 p. 89 apporte des précisions sur leur degré de réalisation).

PRÉSERVER, GÉRER ET VALORISER DURABLEMENT LES ESPACES

La gestion des milieux par des actions de génie écologique et l'entretien des sentiers en partenariat avec les associations de randonnée, constituent l'essentiel des actions de gestion courante menées par le service communautaire. Dans le cadre de conventions avec ses partenaires, la Communauté de communes dispose d'un service dédié composé d'un responsable garde du littoral et de deux agents techniques. Elle s'est par ailleurs dotée d'équipements spécifiques : chenillard, débroussailluses autoportées, tracteur, mobiliers de signalétique, etc.

Le chantier d'insertion du Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) permet d'appuyer efficacement les interventions techniques de l'équipe communautaire, notamment lors de la préparation de la saison estivale. Le CIAS propose aux bénéficiaires l'acquisition de compétences nouvelles dans le domaine de l'environnement : gestion

des espaces naturels, inventaire et suivi naturalistes, entretien du patrimoine bâti et vernaculaire, éducation à l'environnement. Les espaces naturels et le Grand Site de France apportent le support nécessaire à une expérience qualitative pour un nombre croissant de bénéficiaires ces six dernières années : sept agents et un encadrant en 2013, douze agents et deux encadrants en 2018.

En début de période de labellisation, la Communauté de communes et ses partenaires ont revu leurs modalités d'intervention, en raison de l'élargissement du périmètre du Grand Site. Le nombre de propriétaires et d'intervenants concernés (publics, privés, associatifs) étant plus important, il est apparu utile de disposer d'un outil technique permettant des interventions cohérentes et harmonisées, indépendamment du statut des propriétaires fonciers.

En avril 2013, le Conseil général du Finistère et le Conservatoire du littoral ont conjointement réalisé un diagnostic d'intention et un schéma de renforcement paysager sur le périmètre étendu. Cette étude a permis d'identifier les points noirs des sites ouverts au public et de proposer des solutions techniques (une boîte à outils) pour le gestionnaire.

Des outils de gestion des paysages ont aussi été élaborés de façon conjointe entre les propriétaires et le gestionnaire : élaboration du plan de gestion en 2015 et 2016 pour les terrains du Département et réactualisation du plan de gestion du Conservatoire du Littoral en 2018. Le recrutement d'un chargé de mission Natura 2000, envisagé lors de l'élaboration du précédent dossier de candidature, n'a pu être réalisé, malgré la délibération favorable en 2012 de la Communauté de communes. Les réflexions se poursuivent avec les services de l'État pour relancer la désignation d'un opérateur Natura 2000 et la réalisation du DOCOB.

Par ailleurs, en 2018, une opération de sensibilisation aux conséquences liées à la réalisation de cairns a été conduite par le Syndicat mixte du Grand Site Pointe du Raz et le Conservatoire du Littoral, avec le concours de la Communauté de communes et du Centre intercommunal d'action sociale, faisant intervenir les élèves de l'école de gendarmerie de Châteaulin. Le bilan de cette opération qui a consisté à épierrer la zone de prélèvement est une réussite.

Des opérations de sensibilisation des habitants sont également conduites à la faveur de manifestations nationales, Fête de la Nature, Journées européennes du patrimoine, etc...).

Les équipes de la Communauté de communes et celle du chantier d'insertion réalisent des inventaires faunistiques et floristiques, dont les données sont partagées avec les organismes de suivi (Groupe Mammologique Breton, Association Bretagne Vivante, Université de Bretagne Occidentale...).

La Communauté de communes a assuré de nombreux accueils de scolaires et de jeunes en formation (Université, Lycée agricole de Châteaulin, Centre éducatif renforcé de Combrit, etc.) qui ont contribué à partager cette connaissance via des actions d'éducation à l'environnement (chantiers participatifs, suivis naturalistes, etc.).

La prochaine période de labellisation devra être mise à profit pour mieux encadrer ces inventaires naturalistes afin d'en réduire les insuffisances scientifiques (méthodologie, fréquence, etc.) et d'éviter une déperdition des énergies en l'absence de dispositifs suffisants de coordination et de partage d'informations.



Entretien des espaces naturels par le CIAS du Cap Sizun



Suivi naturaliste des civelles dans l'Anse du Loc'h - Primelin



Arrachage d'espèces invasives par le CIAS du Cap Sizun



Entretien des sentiers du GR®34 par le CIAS du Cap Sizun



Opération d'épierrage à la Pointe du Raz par les élèves de l'école de gendarmerie de Châteaulin



Équipe de collecte - Tri des déchets dans le Cap Sizun

Des conventions d'usage agricole sur les espaces naturels sensibles ont été mises en place dès 2013. Elles précisent les modalités d'intervention dans une optique de préservation des espaces et des espèces (pâturage extensif, maintien des milieux humides, haies, talus et murets, etc.). Au sein du périmètre labellisé, une dizaine de conventions avec des agriculteurs du territoire favorise l'installation de jeunes exploitants et permet un entretien des terrains via du pâturage extensif, des fauches, etc. Aujourd'hui 70 % des parcelles conventionnées sont en agriculture biologique (production laitière ou fromagère).

Afin de maîtriser l'équilibre faunistique et floristique et encadrer les actions de chasse en fonction des enjeux naturels, des conventions de gestion cynégétique ont été établies avec les sociétés de chasse locales, dont quatre au sein du Grand Site de France.

Par ailleurs, la Communauté de communes informe et accompagne les associations organisant des activités (compétitions, fêtes, etc.) sur les espaces naturels du Grand Site de France, en termes de réglementation notamment.

DES ACTIONS POUR CONFORTER UN ACCUEIL ÉCO-RESPONSABLE

- La Communauté de communes prône la réduction des déchets depuis 2009. Le premier programme a permis une baisse de la collecte des ordures ménagères et assimilés de 9 % en 2014 par rapport à 2009. Des actions sont menées avec les acteurs du réemploi et de l'économie circulaire (ressourcerie Cap solidarité, association Abi 29 pour le réemploi des textiles, l'association Jardiniers des Deux Baies, ...).
- Les actions de sensibilisation ciblent les scolaires et la population autour de thématiques diverses : jardinage au naturel, broyage de déchets végétaux, compostage, éco-consommation (usage de produits moins nocifs, éco-labellisés, consommation d'eau du robinet...), pollution par les déchets, le réemploi.
- La Communauté de communes collabore également avec l'association Les mains dans le sable pour la collecte des déchets ramassés sur les plages.
- Le Grand Site de France privilégiera les liens avec tous ces acteurs pour réduire sa production de déchets et l'emploi de produits polluants dans ses activités.

INFORMER, ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER LE VISITEUR

En 2016, un pré-bilan de l'état d'avancement des actions révèle un retard d'exécution concernant la problématique d'accueil des visiteurs. De plus, une pression humaine importante sur certains sites préoccupe les acteurs locaux et le Conservatoire du Littoral (Pointe du Millier, Pointe de Brézellec,...). Soutenue par les services de l'État, la Communauté de communes lance une étude pour élaborer un **Schéma d'accueil des visiteurs**.

Depuis quelques années, l'arrivée, le stationnement et la gestion des flux dans les différents sites du Grand Site de France ne sont plus adaptés aux comportements actuels et usages des habitants et visiteurs (absence de schéma d'organisation des flux, de dispositif de sensibilisation des visiteurs à la fragilité des sites, vétusté des équipements, non-réponse à l'intermodalité des flux, etc.).

L'étude menée de mai 2016 à mars 2017 visait à prendre en compte l'ensemble des problématiques liées aux conditions d'accueil des visiteurs sur le territoire. Une hiérarchisation des sites a été proposée, intégrant une évaluation de leur capacité à recevoir ou non du public et proposant des recommandations d'aménagement (sites grand public, intimistes, non signalés...). Sur la base de ce schéma, le CAUE du Finistère a conçu en 2017 une proposition opérationnelle pour la sécurisation et la requalification des aménagements en approche du

site de la Pointe du Raz, aux abords de l'espace d'accueil et de la Maison de site (requalification paysagère, sécurisation et jalonnement de l'arrivée sur site par des aménagements intégrés en amont du parking...).

Le Syndicat mixte porte la maîtrise d'ouvrage de ces travaux programmés pour 2019. Des travaux de rénovation de cinq blocs sanitaires (trois à la Pointe du Raz, un à la Baie des Trépassés et un à la Pointe du Van) sont également intégrés à cette opération globale d'amélioration des conditions d'accueil des visiteurs sur la Pointe du Raz. Le maître d'œuvre retenu en octobre 2018 est le paysagiste Bertrand Paulet.

En matière d'accueil et de guidage des visiteurs, dès la relabellisation en 2012, les 140 panneaux de signalisation directionnelle sur les routes départementales menant au Grand Site ont été modifiés pour intégrer le pictogramme Grand Site de France.

Plus récemment, de nouveaux mâts et panneaux de signalisation directionnelle sont en cours d'installation. Ils guideront les visiteurs conformément à la hiérarchisation des sites du schéma d'accueil des visiteurs. Des panneaux d'animation culturelle concernant la Pointe du Raz et l'île de Sein seront installés fin 2018 sur la RN165 entre Brest et Nantes, dans le cadre d'un programme porté par le Département et l'État visant à remplacer le dispositif actuel d'animation autoroutière (datant de 1989).

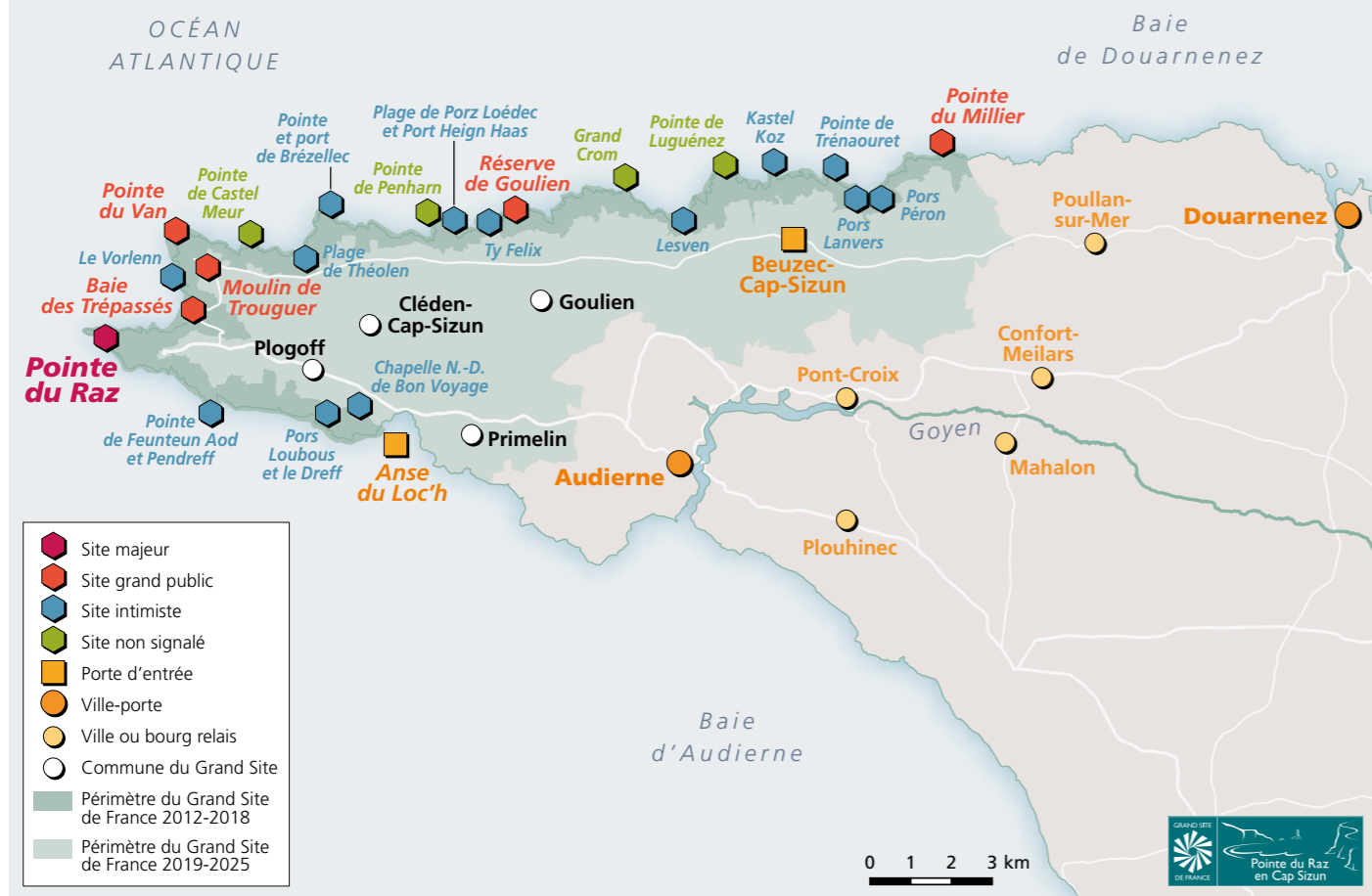


Signalisation directionnelle - Plogoff



Itinéraire de randonnée - GR®34 - Goulien

La typologie des sites selon le schéma d'accueil des visiteurs



Parallèlement, en application de la loi de 2015, le territoire, avec le concours des services de l'État, s'est mis en **conformité avec la réglementation sur les préenseignes et publicités**.

Afin d'offrir des supports de médiation sur le Grand Site de France, un programme de signalisation d'interprétation a été envisagé en 2014. Cinq tables d'interprétation étaient pressenties : deux à la Pointe du Raz, une à la Pointe du Van, une à Goulien et une à Beuzec-Cap-Sizun.

En 2015, une étude de Bretagne Vivante concernant les potentialités d'interprétation du patrimoine environnemental suggérait la définition préalable d'un schéma d'interprétation global et d'un programme culturel sur l'ensemble du Grand Site de France, afin d'assurer une médiation homogène et de qualité.

Cette position étant partagée par les différents intervenants, quel que soit l'angle d'approche (paysager, naturaliste ou touristique), le premier projet a été suspendu. Le plan d'action 2019-2025 prévoit de retravailler cet objectif dans une logique de ménagement des espaces.



Signalisation d'entrée de site - Pointe de Brézellec - Cléden-Cap-Sizun



Automatisation du parking de la Pointe du Raz - Plogoff

Dès 2013, conformément aux engagements pris lors de la seconde labellisation, l'autocar assurant un système de navette entre la Maison de site et le sémaphore de la Pointe du Raz, a été remplacé. Une navette électrique de neuf places est alors proposée aux visiteurs, permettant notamment aux **personnes à mobilité réduite** d'accéder à l'extrême pointe. Suite à un incendie provoquant la destruction du véhicule en 2016, une navette provisoire est en service dans l'attente de son remplacement.

En juin 2016, le Conservatoire du Littoral a également remis en état le sentier menant du nord du sémaphore au promontoire de l'extrême-pointe pour faciliter les déplacements (aux normes PMR).

Depuis 2015, les **parkings de la Pointe du Raz sont automatisés**. Néanmoins, certains dysfonctionnements perdurent encore et font l'objet d'échanges avec l'entreprise. La guérite d'entrée de site a également été supprimée en 2017.

Un diagnostic pour la mise en place d'un agenda d'accessibilité programmée a été engagé en 2018. Il devra permettre de planifier les travaux à conduire à court terme à la Pointe du Raz pour rendre accessibles à tous certains lieux (Maison de site, zone commerciale, parcours adaptés aux personnes en situation de handicap). Le même diagnostic est en cours dans les autres sites du périmètre recevant du public.

En 2015, une voie d'accès a été réalisée pour les secours depuis le sud du parking de la Pointe du Raz

jusqu'au belvédère. Empruntée naturellement par une partie des visiteurs, elle constitue aujourd'hui une voie d'accès alternative au sentier central.

Ce cheminement reste toutefois à intégrer dans un parcours d'ensemble signalé aux visiteurs, et son assiette fragile doit être confortée. Sa mise en valeur rencontre des difficultés : certains commerçants s'interrogent sur la mise en place de nouveaux parcours de visite qui réduiraient l'activité économique du site. Les échanges en cours ont pour but d'assurer une bonne concertation sur ce projet, sans le remettre en cause.

La Maison de site de la Pointe du Raz est pour de nombreux visiteurs une porte d'entrée et le lieu du premier contact avec le Grand Site de France. 70 000 visiteurs sont chaque année renseignés à la Maison de site. 3 500 personnes s'inscrivent aux visites accompagnées, randonnées et veillées. Ces chiffres ne tiennent pas compte des visiteurs qui déambulent pour découvrir les visites temporaires. Elle est ouverte du 1^{er} avril au 30 octobre et pendant les vacances de Noël depuis 2017. Ces périodes d'ouverture demeurent trop limitées. Un des objectifs du projet vise à proposer davantage de temps d'accueil au public : à terme tous les week-ends en basse saison et tous les jours de vacances scolaires.

En avril 2015, le Syndicat mixte a également revu l'agencement du comptoir d'accueil de la Maison de site, intégrant un petit espace de vente et mis en place des consignes à l'attention des randonneurs/visiteurs de la Pointe du Raz. Un répondeur (autocom) facilitant l'accès



La Maison de site de la Pointe du Raz - Plogoff

des visiteurs aux informations délivrées par la Maison de site a été installé, après quelques difficultés de mise en place liées à l'éloignement du site et à sa connexion aux réseaux téléphoniques.

L'aménagement d'un espace pédagogique était initialement prévu dans les locaux de la Maison de site qui auraient dû être libérés par le transfert des services administratifs dans l'ancienne maison des gardiens de phare (propriété du Conservatoire du littoral) située à proximité de la Pointe du Raz.

Ce transfert a été différé, en raison du coût financier de l'opération. La concertation reprend pour étudier les scénarii possibles.

La Loi NOTRe de 2015 a confié la compétence tourisme aux Communautés de communes, qui l'exercent de manière partagée avec le Département, la Région et l'État. La Communauté de communes du Cap Sizun a délégué la mise en œuvre opérationnelle des questions d'accueil touristique à l'Office de tourisme du Cap Sizun Pointe du Raz, doté du statut d'EPIC (Établissement Public à caractère Industriel et Commercial). Avec ses partenaires privés et publics (Syndicat mixte, Finistère 360°, Destination touristique de Quimper Cornouaille, Comité régional du tourisme de Bretagne), l'office de tourisme développe des actions de structuration de l'offre et de promotion du territoire (Salon international du tourisme de Rennes, Destination Nature de Paris, etc.). Il a son siège à la Communauté de communes et a trois bureaux d'informations permanents (Audiernie,



70 000 visiteurs renseignés chaque année à la Maison du site

Plouhinec et Pont-Croix) et un bureau saisonnier (Beuzec-Cap-Sizun).

L'essentiel de la fréquentation se concentrant sur la période du printemps à l'automne, avec un pic saisonnier en août, **des actions ont été conduites dans le but de valoriser la basse saison**, comme les « séjours de Février en Ouest Cornouaille ». Des campagnes de communication de Finistère 360° en 2014 et 2015 dans les villes du Grand Ouest de la France ont également visé le développement de la fréquentation en bords de saison, avec à l'appui, des visuels des paysages emblématiques de la Pointe du Raz.

ENRICHIR L'EXPÉRIENCE DU VISITEUR

Dans la période 2012-2018, le Syndicat mixte a organisé **des actions de médiation** : visites guidées et accompagnement de groupes scolaires, projections dans l'auditorium (« Carnet de voyage en Cap Sizun »), expositions temporaires telles que « 20 ans déjà » (retour sur l'OGS de 1996), « Sonneurs du bout du monde » (musique traditionnelle bretonne), « Plein phares » (les vigies du territoire), « Être marin dans le Cap Sizun » (portraits de marins du Cap Sizun, etc.). Chaque année, avant le début de la saison estivale, il propose également des sessions d'information avec des visites commentées de la Pointe du Raz à l'attention des salariés saisonniers des partenaires et entreprises du territoire (hébergeurs, restaurateurs...).

Le carnet de visite des 6-12 ans a été repensé de manière plus didactique et graphique afin d'accompagner au mieux **la découverte de la Pointe du Raz par les jeunes publics**, sous la forme d'une chasse au trésor au départ de la Maison de site. Dans le cadre du circuit d'art contemporain « Arts à la Pointe », la Pointe du Millier (à la maison-phare) et la Pointe du Raz ont ponctuellement accueilli des œuvres et installations d'art contemporain. En septembre 2015, quinze Peintres Officiels de la Marine (POM) ont travaillé en résidence dans le Cap Sizun. En 2016, une série d'expositions de la centaine d'œuvres produites par les POM a été organisée (Maison de site de la Pointe du Raz, Fêtes maritimes

internationales de Brest et de Douarnenez 2016, Grand Site de Carcassonne). Un catalogue d'exposition a été édité pour l'occasion.

Par ailleurs, la Pointe du Raz accueille chaque année **des événements sportifs et culturels** : Sport Breizh, Trail du Cap Sizun, Marathon du bout du monde, expositions de photographes, auditions musicales, etc.

Des animations autour des produits locaux et de la gastronomie sont également soutenues par le Grand Site. Durant l'été 2013, les commerçants de la Pointe du Raz et le Syndicat mixte ont conduit l'opération « de l'hameçon à l'assiette », valorisant le bar de ligne pêché dans le Raz de Sein et le savoir-faire des marins. En partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Maison de site a également organisé des marchés de producteurs locaux, chaque mercredi de juillet à septembre de 2013 et 2016. En août 2018, à l'initiative des commerçants de l'espace commercial du site de la Pointe du Raz, une animation cinéma de plein-air a été lancée en lien avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et le Syndicat mixte.

À la Pointe du Millier, l'association Cap sur les Moulins, gestionnaire-exploitant du moulin à eau de Kériolet, propose également aux visiteurs une boutique de produits du terroir (farines fabriquées sur place, café de Pont-Croix, miel et confitures de Beuzec, jus de pomme de Mahalon, etc.).

La Communauté de communes a procédé à l'inscription de ses quinze circuits de randonnée pédestre et cinq de VTT au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) en 2018. Cette démarche contribue à la sécurisation administrative et technique des sentiers par la mise en place de conventions de passage (2031 parcelles privées et publiques concernées).

La Communauté de communes a conventionné avec l'association Cap Accueil, qui assure **des actions d'éco-veille sur les sentiers**, participe à la mise en œuvre du balisage et anime des randonnées guidées thématiques (autour du patrimoine capiste).

Le territoire du Grand Site est desservi par un tronçon de la Véloroute V5 (la Littorale) reliant la Pointe du Raz à Audierne via la côte sud.

Le développement d'une véloroute Pointe du Raz-Douarnenez via la côte nord est actuellement en cours de mise en œuvre, (action du Schéma départemental vélo 2016-2020). Sa réalisation favorisera une circulation fluide et sans rupture des cyclistes dans le Cap Sizun. Le développement de la V5 s'inscrit dans le cadre du projet EuroVelo visant à créer des voies cyclables continues à l'échelle de l'Union Européenne.

La question de la sécurisation des parcours vélo dans certains lieux du Cap Sizun demeure une préoccupation du fait des flux importants de circulation en période estivale. L'offre étant en voie partagée, elle n'est pas pleinement adaptée aux besoins de certaines clientèles, notamment les familles qui privilégient les lieux offrant des balades en site propre.

L'Office de tourisme accompagne les hébergeurs dans leurs démarches en lien avec le développement de la randonnée à pied, à vélo,... : des actions de qualification et de classement des locations et chambres d'hôtes sont encouragées en partenariat avec les organismes labellisateurs. Des actions sont également développées au sein de la Destination touristique de Quimper Cornouaille (via l'Agence Ouest Cornouaille Développement), avec Finistère 360° et le Comité régional du tourisme de Bretagne, pour structurer une offre de randonnée sur le territoire.

Des outils d'information sous forme de kits ont été proposés aux hébergeurs accueillant des clients randonneurs (fiches explicatives sur l'éco-veille, le balisage, les itinéraires, etc.). Ces actions sont en cours d'ajustement et seront redéfinies dans une logique plus expérientielle.



Exposition temporaire à la Maison de site : « Les sonneurs du bout du monde » - Plogoff



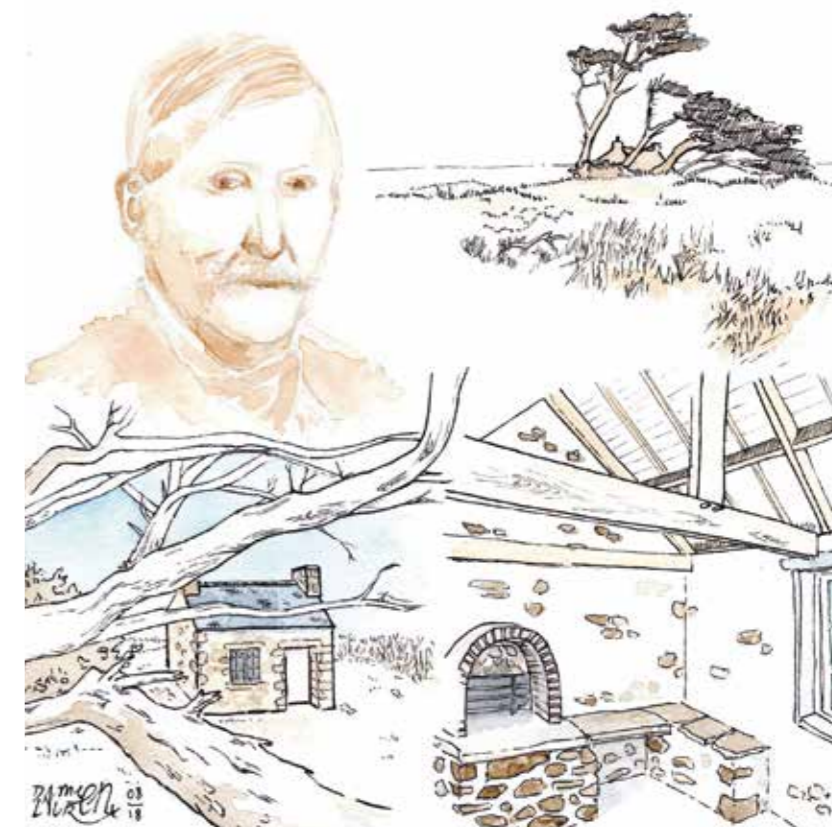
Trail du Cap Sizun - Plogoff



Fabrication de la farine au moulin de Kériolet - Pointe du Millier - Beuzec-Cap-Sizun



Circuit vélo de la Pointe du Van - Clédén-Cap-Sizun



TY FÉLIX : UNE RESTAURATION RÉUSSIE

La commune de Goulien s'est rendue propriétaire en 2014 d'un petit bâtiment connu sous le nom de Ty Félix (la maison de Félix), implanté à proximité immédiate du sentier côtier (GR®34) et de la Réserve associative ornithologique. Le sentier côtier étant particulièrement ardu sur ce tronçon, la réhabilitation de cet ancien bâti délabré en halte randonnée offre aujourd'hui un abri et de l'information aux randonneurs (services de proximité et faune / flore locale). La réhabilitation de cet édifice atypique a été confiée au chantier d'insertion du Centre Intercommunal d'Action Sociale en 2015. Ce sont également les personnes employées dans ce chantier qui ont assuré la restauration réussie de l'enduit extérieur du Moulin de Kériolet en 2017.



Pointe du Van - 1997/2017 - Observatoire Photographique des Paysages (OPP) - Cléden-Cap-Sizun

OBSERVER, ÉVALUER, PARTAGER

En 1997, au terme des travaux liés à l'OGS, un premier **Observatoire Photographique des Paysages (OPP)** a été mis en place sur la Pointe du Raz, Baie des Trépassés, Pointe du Van. Vingt ans après, il importait de reconduire cet observatoire et d'établir une nouvelle campagne photographique pour le périmètre étendu (2 024 ha). Le comité de pilotage ad hoc, réunissant, la Communauté de communes, le Syndicat mixte, les services de l'État, dont les architectes de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) du Finistère, le Conservatoire du littoral, le CAUE et le Conseil départemental, a défini les clichés nécessaires à la relance de l'OPP. Durant l'été et l'automne 2017, une vingtaine des cinquante clichés de 1997 ont été renouvelés et cinquante nouveaux points ont été établis sur le périmètre étendu. Au total, près de soixante-dix clichés constituent le nouvel OPP. Ils seront reconduits régulièrement (tous les 3 à 5 ans selon les points) et permettent de suivre l'évolution des paysages et les mécanismes de transformation des espaces dans et aux abords du Grand Site. La prochaine étape de ce travail consistera à le décliner de manière opérationnelle, et à passer d'un outil d'observation à la production d'analyses et de questionnements sur les paysages du Grand Site de France et leur devenir.



La fontaine de dévotion Saint-Tugdual - Cléden-Cap-Sizun

Le potentiel patrimonial du Cap Sizun régulièrement évoqué par les partenaires du label Grand site a mis en évidence la nécessité pour le territoire de se doter d'un **outil scientifique d'inventaire du patrimoine**. La Communauté de communes, avec le soutien du Conseil régional de Bretagne, et l'appui technique de l'architecte de l'UDAP, a engagé depuis mars 2018 un travail d'inventaire du patrimoine bâti sur son territoire (au démarrage dirigé vers les 5 communes concernées par le périmètre Grand Site de France, avec le souhait d'un élargissement à toutes les communes du Cap Sizun à terme). Un chargé d'étude a été recruté pour réaliser cette mission. La mise en place de cet outil est un préalable incontournable à la mise en valeur du patrimoine du Grand Site, et permettra aux visiteurs de découvrir l'esprit des lieux. À terme, il pourra également alimenter les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) en repérant le bâti intéressant et en accompagnant son évolution dans le respect de ses caractéristiques.

L'**observation de la pression humaine sur les sites** fut également un axe important du projet 2012-2018. La hausse des pratiques de randonnée, la médiatisation de certains sites jusqu'alors confidentiels, conduisent parfois à des dégradations des habitats (fractionnement, érosion

et déstructuration des sols...), un dérangement de la faune, des problèmes de sécurité pour les usagers, la génération de déchets à collecter, des nuisances sonores ou visuelles... Afin d'évaluer ces risques de façon permanente et prévenir les déséquilibres trop importants, 11 éco-compteurs ont été installés début 2017 (10 piétons et 1 vélo).



Enquête de conjoncture juillet, août, septembre 2017

Par ailleurs, afin de centraliser les données existantes et d'analyser l'évolution de la fréquentation par les publics, une note de conjoncture est coproduite par le Syndicat mixte et la Communauté de communes depuis 2016. La première édition de l'année est publiée en juillet, la seconde en octobre. Elle informe les acteurs et partenaires du Grand Site de France sur la fréquentation des principaux sites. Elle a vocation à être enrichie et à devenir mensuelle pour répondre aux attentes des destinataires.

En 2017, la Maison de site de la Pointe du Raz a été équipée d'un logiciel de base de données d'information touristique, permettant la collecte et le partage de données et offrant un outil de gestion de la relation client. Cet outil permet un suivi des informations collectées à l'accueil de la Maison de site et alimente le site internet de la Pointe du Raz.

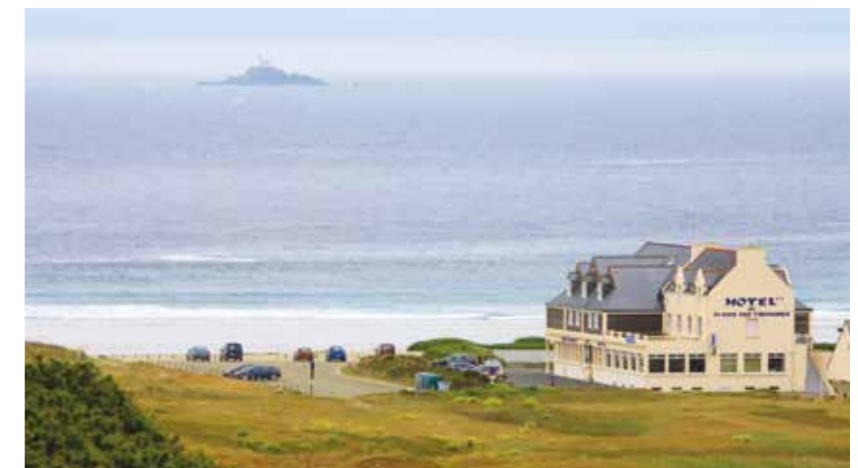
Durant l'été 2016, une enquête qualitative a également été conduite auprès des visiteurs. Cette démarche d'observation des publics visait à connaître le profil des visiteurs et leurs motivations, de même que leur niveau de satisfaction. Ces enquêtes ont été réalisées sur huit lieux du Grand Site de France. Les données des 2 075 questionnaires recueillis éclairent les problématiques actuelles d'accueil des publics sur les différents sites.

La Baie des Trépassés a fait l'objet d'aménagements lors de l'OGS, afin d'organiser le stationnement sur le front de mer et d'améliorer les conditions d'accueil

des visiteurs. Vingt ans après, le site connaît une fréquentation en augmentation, induite par une hausse de la popularité des lieux et la multiplication des usages (surf, waveski, compétitions sportives, baignade, performances artistiques, ramassage de déchets, promenade...). Le nombre et le gabarit des véhicules (notamment les camping-cars) augmentent, les véhicules-ventouse se multiplient et le camping sauvage (interdit) s'intensifie. Ce site faisant l'objet de multiples mesures de protection (site classé, espace naturel sensible du Département, Natura 2000, ZNIEFF type 1, loi littoral), il n'est pas possible d'agrandir les zones de stationnement ni de créer à proximité directe des parkings de délestage estivaux.

Dans le même temps, l'évolution du cordon dunaire empiète sur les zones de stationnement et l'usure des équipements avait engendré une saturation du site, avec un stationnement anarchique n'assurant plus la sécurité des biens et des personnes (effacement des places de parking matérialisées). En 2016, en accord avec le Conseil départemental et les services de l'État (Préfecture, DDTM, UDAP, DREAL), ainsi que les communes de Plogoff et Cléden-Cap-Sizun, **de nouveaux aménagements ont été réalisés à la Baie des Trépassés** : mise en place d'un sens unique de la route menant au port-abri du Vorlen durant la saison estivale, prélèvement du sable sur les places de parking uniquement à l'automne (redéposé sur les dunes environnantes afin de préserver l'ivraie du Portugal), matérialisation des places de parking par une peinture au sol discrète. Ces travaux ont permis de fluidifier la circulation et d'optimiser le stationnement, bien qu'il reste des points d'amélioration possibles.

Les nouveaux usages des visiteurs doivent être organisés, notamment pour rappeler l'interdiction du camping sauvage. Quant à la question du stationnement, entre autres des camping-cars, seule une démarche cohérente et menée concomitamment sur l'ensemble des hauts lieux du périmètre, en lien avec les villes portes, pourra apporter une amélioration. Il faut également **organiser les flux et travailler sur la chaîne de valeur touristique** pour mettre en place des mesures d'information, mais aussi de restriction des usages dans certains cas et à certaines périodes, ainsi que des mesures de police pour sensibiliser et mieux guider les usagers dans leur utilisation des lieux.



Aménagement de l'aire de stationnement de la Baie des Trépassés - Plogoff / Cléden-Cap-Sizun

4. Des enseignements pour bâtir la candidature

Le bilan objectif de ces six années permet de dégager plusieurs enseignements pour le dossier de renouvellement.

4.1. LES ÉLÉMENTS POSITIFS

- **Les actions les plus emblématiques du projet 2012-2018 ont été réalisées :** schéma d'accueil des visiteurs, outils de suivi de la fréquentation sur les itinéraires de randonnée, navette électrique, relance de l'observatoire photographique des paysages, lancement de l'inventaire du patrimoine bâti... Elles doivent désormais se prolonger dans une déclinaison opérationnelle.
- **La gestion des espaces naturels a gagné en maturité** avec l'établissement ou le renouvellement de plans de gestion pluriannuels sur les terrains du Département, du Conservatoire du littoral et sur les terrains communaux. L'insertion sociale, via le chantier environnement, s'est également structurée et confortée, apportant un support pédagogique aux bénéficiaires de ce dispositif et un appui important pour les équipes en charge de la gestion des sites naturels.
- **Une dynamique partenariale a été mise en place.** Cette énergie s'est conjuguée avec une mobilisation forte des élus, des associations et des habitants du Cap Sizun, à travers des réunions publiques qui témoignent de l'attachement de la population au Grand Site de France. Les acteurs économiques ont également été associés à la réflexion : commerçants de l'espace commercial de la Pointe du Raz (en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, exploitants agricoles (en partenariat avec le Chambre d'agriculture). C'est la première fois que la population locale et les acteurs du territoire sont aussi largement parties prenantes du projet de labellisation.

4.2. LES MARGES D'AMÉLIORATION

Le bilan 2012-2018 identifie également des points qui peuvent être améliorés.

- **La gouvernance partagée entre la Communauté de communes, porteuse du label, et le Syndicat mixte :** la multiplicité des instances de pilotage a contribué à brouiller la lisibilité du portage du label et a parfois freiné la prise de décision. Ces réflexions ont amené à la révision de la gouvernance présentée en partie 4.
- **Une mobilisation tardive autour de l'animation et du pilotage du projet :** en raison du calendrier électoral de 2014 (renouvellement des élus communautaires à la suite des élections municipales), certaines actions n'ont pu être lancées qu'en septembre 2014.
- **Une difficulté opérationnelle dans l'analyse :** les outils de suivi ont été lancés (Observatoire Photographique des Paysages (OPP), outils de comptage de la fréquentation...) mais il faut désormais les faire vivre et en tirer des analyses et préconisations opérationnelles.



Rencontre des élus locaux avec le Réseau des Grands sites de France - Mars 2017 - Plogoff

Les outils doivent permettre d'améliorer la connaissance et devenir des aides à la décision pour guider la stratégie et les investissements.

4.3. LES ENSEIGNEMENTS

D'une manière générale, **une forte dynamique de travail partenarial a marqué cette période de bilan du label et de préparation de la candidature au renouvellement.** Elle s'est traduite par des échanges très réguliers entre les services de l'État, les collectivités locales et les acteurs du territoire : réunions publiques, réunions entre élus, ateliers participatifs. Cette dynamique sera entretenue dans les mois à venir pour assurer une bonne réalisation des actions projetées.

Le second enseignement de la période écoulée concerne le financement des opérations. Dans un contexte sociétal et budgétaire différent de celui du début des années 2010, des choix doivent être opérés en matière de planification des projets. Leur mise en œuvre dépend désormais de la capacité à fédérer les financeurs autour de projets concertés et mutualisés. Le plan d'actions 2019-2025 témoigne de cette prudence dans les engagements et de la volonté de rechercher de nouveaux partenariats financiers. Il reprend également les ambitions qui restent nombreuses pour faire vivre le Grand Site de France dans les années à venir :

- **Une ambition à la hauteur des enjeux :** progresser encore en matière de gestion des paysages et d'accueil des visiteurs.
- **Un périmètre et un champ d'intervention étendus** dans le but de renforcer les actions liant le cœur de site au reste du territoire.

- **La nécessité d'une gouvernance justement dimensionnée,** avec un portage solide et identifié de tous, des rôles définis pour chaque partenaire du projet et des instances de pilotage claires.

- **Le maintien de la dynamique de mobilisation** engagée à l'occasion du renouvellement et le renforcement de l'appropriation du label par les habitants et acteurs du territoire.

- **Le développement de certains partenariats emblématiques,** avec les acteurs agricoles notamment.

- **Une hiérarchisation et une priorisation des actions à mener,** une traduction systématique de chaque enjeu et objectif par des fiches actions concrètes, crédibles techniquement et financièrement.

- **La prévision des moyens nécessaires** à l'accomplissement des objectifs fixés.

- **Le besoin d'informer plus largement** sur les actions du Grand Site de France.

- **La nécessité d'une posture d'ouverture en direction des communautés scientifiques, culturelles, artistiques,** pour un Grand Site de France vivant et attractif.



Réunion participative - Juin 2017 - Beuzec-Cap-Sizun



Sémaphore de la Pointe du Raz - Plogoff

PARTIE 3
Ambitions, enjeux
et plan d'actions
2019-2025

1. Les enjeux du second renouvellement du label

Le label Grand Site de France facilite la mise en place d'une gouvernance partagée entre les acteurs de l'écosystème « Pointe du Raz en Cap Sizun ». En favorisant le dialogue entre les parties prenantes, il fédère les acteurs autour d'un but commun : la transmission d'un héritage patrimonial aux générations futures. Cette démarche permet aussi une vision décloisonnée des approches environnementales et économiques. Dans un cadre participatif, le Syndicat mixte du Grand Site Pointe

du Raz en Cap Sizun, en charge du portage du label pour la période 2019-2025, aura la mission de rassembler autour d'un projet dont les grandes lignes vous sont présentées ci-après.

Le nouveau label incarnera pleinement la démarche de qualité et de gestion durable prônée par le Réseau des Grands Sites de France, réconciliant vie locale, protection de l'espace naturel et accueil des visiteurs.

1.1. CAPITALISER SUR L'EXPÉRIENCE ACQUISE

Décerné à l'issue d'une période qui a marqué la mémoire collective du territoire par l'ampleur du chantier de renaturation qui y fut conduit, le premier label de 2004 vint atténuer un ressenti de profond bouleversement, exprimé par les habitants, mais aussi par des observateurs extérieurs. Le label de 2004 fut alors l'expression d'une reconnaissance nationale pour un projet ambitieux, dont les résultats environnementaux furent probants.

Pour autant, le premier renouvellement du label fut aussi une période d'interrogations et d'hésitations. Attribué à ses origines dans une logique d'aménagement de sites remarquables, le label s'orientait alors sur le plan national vers une démarche plus territoriale, plus intégrée. Ce changement d'approche suscita un temps de débat dans les communes concernées. Il fut décidé de déposer en 2012 un projet pour la période 2012-2018. À la suite de l'instruction, au regard des préconisations de la Commission nationale, les acteurs locaux mesurèrent le niveau d'exigence désormais attendu d'une procédure de relabellisation. Dans ce contexte, la reconduction du label fut une satisfaction. Mais durant les premières années de cette relabellisation, il fallut parfois un temps pour convaincre et mobiliser les partenaires autour de projets concrets. Leur mise en œuvre nécessita le

renforcement des moyens dédiés à la démarche et des arbitrages dans un contexte de diminution des ressources financières. Le territoire se concentra sur deux axes : associer davantage une population locale qui, à la Pointe du Raz, se sentit parfois dépossédée de son histoire et de son patrimoine, et garantir, dans les délais impartis, la conduite d'actions environnementales de préservation des sites paysagers d'intérêt national.

La candidature de la Pointe du Raz en Cap Sizun à une nouvelle relabellisation pour la période 2019-2025 est le fruit de cette histoire.

Les acteurs du territoire ont su tirer parti des enseignements de ces deux périodes de labellisation, des réussites et des échecs de 2004 et de 2012. Les travaux menés ces derniers mois ont ouvert la voie d'une concertation élargie à toutes les communes du Cap Sizun. L'appropriation du label par les habitants, la poursuite du dialogue entre toutes les parties prenantes, seront les enjeux majeurs de la période à venir. Sans un ancrage territorial affirmé, plaçant les habitants et leurs usages quotidiens au cœur du projet, leur adhésion aux démarches de gestion et de préservation des paysages ne sera pas acquise.

1.2. OUVRIR DES PERSPECTIVES

Le nouveau périmètre proposé concerne cinq communes (Beuzec-Cap-Sizun, Goulien, Cléden-Cap-Sizun, Plogoff et Primelin) et s'étend sur 8 679 ha (2004 : 200 ha ; 2012 : 2 024 ha). Les autres communes de la Communauté de communes, Confort-Meilars, Mahalon, Audierne, Plouhinec, Pont-Croix, ont également suivi avec intérêt la préparation de cette candidature 2019-2025. Elles ont accueilli sur leur territoire plusieurs séances de travail entre élus, de même que des réunions publiques d'information et de concertation. La question de l'adhésion à terme de ces cinq autres communes à un périmètre élargi « Grand Site de France Pointe du Raz en Cap Sizun » a été débattue dans ce cadre. D'un point de vue géologique et paysager a minima, l'île de Sein (commune membre du Parc Naturel Régional d'Armorique et du Parc Naturel Marin d'Iroise) aurait peut-être dans le futur toute légitimité à développer des liens avec la démarche Grand Site de France.

À l'horizon 2025, les élus des collectivités locales pourront se saisir de ces questions et engager le cas échéant les discussions avec les communes intéressées.

La période 2019-2025 sera aussi mise à profit pour proposer des échanges d'expériences avec les autres territoires et Communautés de communes qui offrent des perspectives visuelles avec le Grand Site de France : Douarnenez, dans le prolongement de la côte nord du Grand Site, la Presqu'île de Crozon-Aulne maritime (Réserve régionale géologique, Parc Naturel Régional d'Armorique, Parc Naturel Marin d'Iroise...) et au sud du Grand Site, le Pays bigouden qui débat actuellement de l'opportunité d'inscrire les actions menées en Baie d'Audierne dans une dynamique RAMSAR (préservation et mise en valeur rationnelle des zones humides).

1.3. PROGRESSER GRÂCE À LA CONCERTATION

La démarche Grand Site de France est pour le Cap Sizun, un outil d'organisation de la concertation. Le rôle du Syndicat mixte sera d'animer la discussion autour de sujets de gestion et de préservation des sites. Il pourra aussi interroger et animer des débats autour de problématiques plus globales, comme les effets possibles du changement climatique sur les paysages, ou d'autres questions dont les acteurs locaux souhaiteront se saisir.

S'il est utile de s'inscrire dans un mouvement et dans une démarche qui fait sens, les évolutions sociétales actuelles montrent parfois les limites de la planification à trop long terme.

À court terme, les chapitres suivants présentent néanmoins les objectifs qui guideront l'action du Syndicat mixte jusqu'en 2025. Ils sont déclinés en actions opérationnelles. Des choix ont été nécessaires en raison de contraintes financières ou techniques. Seules ont été conservées les actions jugées réalisables durant le prochain label, rassemblant autour d'elles suffisamment d'acteurs pour les porter.

Le projet 2019-2025 est construit autour de **trois objectifs stratégiques**.

- Le premier objectif concerne les paysages : « **Pour une qualité des paysages entre terre et mer, reflets de l'esprit des lieux et vecteurs des dynamiques territoriales** ».
- Le second objectif traite de l'accueil des visiteurs : « **Pour un Grand Site accueillant, ouvert et inventif, favorisant la rencontre entre les visiteurs et le territoire** ».
- Le troisième objectif vise à articuler la démarche Grand Site de France avec le projet de territoire de la Communauté de communes, et plus largement, esquisse le rôle que pourrait jouer le Syndicat mixte dans diverses actions en lien avec les dynamiques sociétales et environnementales du territoire : la place des jeunes dans les projets du territoire, les questions liées à la transition énergétique,... : « **Pour un Grand Site attractif et fédérateur, au cœur d'un Cap Sizun en mouvement** ».



Anse du Loch - Primelin

2. Le plan d'actions 2019-2025

| | | | |
|--|--|---|--|
| OBJECTIF STRATÉGIQUE N°1 Pour une qualité des paysages entre terre et mer, reflets de l'esprit des lieux et vecteurs de dynamiques territoriales | OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1 Préserver des paysages exceptionnels et la richesse de la biodiversité | ACTION 1-1-1 Contribuer à améliorer et à diffuser la connaissance du Grand Site | <ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'un plan de paysage Contribution à la définition d'indicateurs de qualité des milieux Recensement et mise à disposition des ressources scientifiques et documentaires |
| | | ACTION 1-1-2 Gérer les espaces naturels dans un objectif de sobriété des interventions et de développement des partenariats | <ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre du programme de gestion des espaces naturels et des sentiers de randonnée Contribution à la préservation des espèces emblématiques du Grand Site |
| | | ACTION 1-1-3 Mener des opérations de requalification paysagère | <ul style="list-style-type: none"> Opération de requalification de certains sites Interventions ponctuelles d'amélioration paysagère (effacement conteneurs déchets, amélioration signalétique, mobilier...) |
| | OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2 Contribuer à révéler l'esprit des lieux grâce à la connaissance et à la valorisation des patrimoines historiques et culturels du Grand Site | ACTION 1-2-1 Finaliser et diffuser l'inventaire du patrimoine | <ul style="list-style-type: none"> Conduite de l'inventaire et mise en place d'outils d'aide à la décision |
| | | ACTION 1-2-2 Mener des projets de restauration et de mise en valeur du patrimoine | <ul style="list-style-type: none"> Définition d'un programme de restauration et de mise en valeur du patrimoine vernaculaire |
| | | ACTION 1-3-1 Promouvoir la diffusion des outils d'amélioration du cadre de vie | <ul style="list-style-type: none"> Accompagnement à la prise en compte du label dans les documents d'urbanisme Information et formation autour des référentiels et outils existants |
| | OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3 Favoriser la qualité du cadre de vie, des falaises maritimes aux espaces habités | ACTION 1-3-2 Accompagner les opérations de requalification des aménagements urbains et paysagers | <ul style="list-style-type: none"> Accompagnement des opérations de requalification des entrées et des centres bourgs Effacement des réseaux |
| | | ACTION 1-3-3 Faire de chaque habitant un acteur de la préservation des paysages | <ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre d'actions de sensibilisation au paysage et au cadre de vie Conseil aux particuliers dans leurs projets d'aménagements et de construction |
| | | | |
| OBJECTIF STRATÉGIQUE N°2 Pour un Grand Site accueillant, ouvert et inventif, favorisant la rencontre entre les visiteurs et le territoire | OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1 Viser l'excellence dans l'accueil des visiteurs | ACTION 2-1-1 Gérer et organiser l'accueil des visiteurs | <ul style="list-style-type: none"> Requalification et mise en cohérence des espaces d'entrée de site à la Pointe du Raz Finalisation de la signalisation directionnelle sur routes départementales Finalisation de la véloroute nord Développement de l'écomobilité Révision des conditions d'accueil des camping-cars |
| | | ACTION 2-1-2 Déployer de manière opérationnelle le schéma d'accueil des visiteurs dans le Grand Site | <ul style="list-style-type: none"> Observation des pratiques et impacts sur les sites pour guider l'action du Grand Site Réalisation d'un schéma d'interprétation des sites les plus fréquentés et charte de signalétique et de mobilier |
| | OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2 Créer de nouvelles expériences de visites pour partager l'esprit des lieux | Action 2-2-1 Guider et conseiller les visiteurs du Grand site | <ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'une nouvelle politique de médiation à la Maison du site Mise en place d'une démarche d'amélioration continue de l'accueil des visiteurs à la Maison du site Modernisation des espaces d'accueil de la maison de site de la Pointe du Raz (en lien avec l'utilisation de la maison des gardiens de phare) |
| | | Action 2-2-2 Favoriser les séjours dans le Cap Sizun | <ul style="list-style-type: none"> Construction d'expériences de séjours Cap Sizun-Pointe du Raz, en s'appuyant sur une démarche d'amélioration continue de la chaîne de valeur |
| OBJECTIF STRATÉGIQUE N°3 Pour un Grand Site attractif et fédérateur, au cœur d'un Cap Sizun en mouvement | OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1 Accompagner les transitions du territoire pour un Cap Sizun durable et solidaire | Action 3-1-1 Promouvoir les projets en lien avec la transition écologique et solidaire du territoire | <ul style="list-style-type: none"> Renforcement des actions contribuant à l'insertion des personnes en recherche d'emploi Réduction de l'empreinte écologique des actions menées dans le cadre du Grand Site |
| | | Action 3-1-2 Mettre en valeur les filières dynamiques du territoire | <ul style="list-style-type: none"> Structuration d'un partenariat durable avec les agriculteurs du Cap Sizun Développement de projets mettant en valeur la dimension maritime du Cap Sizun |
| | OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2 Contribuer à l'animation du territoire, notamment auprès des jeunes, en proposant un programme d'actions culturelles, artistiques et scientifiques | Action 3-2-1 Proposer des animations régulières et partager les savoirs | <ul style="list-style-type: none"> Renforcement des actions en direction des habitants Développement de partenariats avec les acteurs culturels du territoire Développement d'actions en direction des scolaires et des jeunes publics |
| | | Action 3-2-2 Faire vivre et développer de nouveaux partenariats | <ul style="list-style-type: none"> Partage d'expériences avec les territoires voisins Veille et échange avec les partenaires internationaux, en lien avec le RGSF |

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°1

Pour une qualité des paysages entre terre et mer, reflets de l'esprit des lieux et vecteurs de dynamiques territoriales

PRÉSERVER LES PAYSAGES DANS LEUR DIVERSITÉ

D'un point de vue paysager, la préservation des sites classés et inscrits et de leurs abords est à poursuivre, notamment sur les sites qui montrent les signes d'une pression touristique forte (Pointe du Millier) ou qui portent les traces d'activités aujourd'hui arrêtées (Brézellec). Au-delà de ces actions spécifiques, le principal enjeu du projet 2019-2025 résidera dans une approche paysagère élargie. Progressivement des actions seront conduites en direction de l'ensemble du territoire communal des cinq communes du périmètre, faisant ainsi sens et lien entre les paysages remarquables

du littoral et les vallées et paysages de bocage de l'intérieur. D'autre part, l'action paysagère visera à intégrer pleinement le cadre de vie des habitants dans la réflexion : entrées de bourgs, espaces publics, propriétés privées, extensions urbaines... Le CAUE du Finistère intervient déjà en conseil auprès des collectivités et des particuliers porteurs de projet. Ces derniers sont reçus dans le cadre d'une permanence architecturale régulière au siège de la Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz.



Abords étang de Laoual - Baie des Trépassés - Plogoff / Clédén-Cap-Sizun

INCARNER UN RÔLE DE CONSEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS

Le second enjeu concerne le rôle du Syndicat mixte : garant d'une cohérence d'ensemble, instance partenariale de dialogue et d'arbitrage, le syndicat déploiera son expertise dans le domaine paysager dans les prochaines années. En s'appuyant sur le réseau des Grands Sites de France, il privilégiera les projets partenariaux autour de la qualité des paysages. Il aura aussi pour rôle d'engager des débats sur des questions complexes, de conseiller les collectivités en charge de la planification et de l'aménagement, les organisations

touristiques ou patrimoniales dès lors qu'un de leur projet sera susceptible d'avoir un impact sur les paysages : implantation de mobilier d'information ou d'interprétation, changement de destination du foncier agricole ou commercial, apparition de nouveaux usages, démarches d'urbanisme... En s'entourant des services de l'État, des collectivités et des experts compétents dans ces domaines, il proposera des solutions durables aux problématiques rencontrées.



Tempête sur la côte nord du Cap Sizun

DÉVELOPPER LES PARTENARIATS ET LES APPROCHES MUTUALISÉES

Sélectif et exigeant, le label Grand Site de France facilitera la concertation entre les élus des collectivités et leurs partenaires, en travaillant en étroite synergie avec le Conservatoire du littoral, premier partenaire du Syndicat mixte en sa qualité de propriétaire foncier et d'expert dans la préservation du littoral.

L'implication du monde agricole, acteur essentiel de la vie du Grand Site et des paysages du périmètre, doit être développée. Le travail amorcé lors de la préparation du dossier de candidature a vocation à perdurer durant la période 2019-2025. Il en est de même du dialogue avec les commerçants de l'espace commercial de la Pointe du Raz.

Pour concilier protection, mise en valeur, développement économique local et respect du visiteur, le Syndicat mixte consacra également du temps de coordination avec les organismes consulaires : Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Finistère, Chambre de Commerce et d'Industrie et Chambre d'Agriculture du Finistère.

Le Comité de suivi du label, qui se réunit à minima deux fois par an, co-présidé par le Préfet du département et la structure porteuse du label, permettra de faire un point régulier avec les services de l'État.



Concertation technique avant réunion publique - Pont-Croix

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°1

Pour la qualité des paysages entre terre et mer, reflets de l'esprit des lieux et vecteurs de dynamiques territoriales

Les paysages de falaises du Cap Sizun offrent un écosystème précieux pour la faune et la flore. Ces paysages côtoient des milieux plus intimes, façonnés par l'activité agricole et émaillés de bourgs et de hameaux présentant des richesses architecturales et patrimoniales. Cette mosaïque paysagère traduit l'histoire riche du territoire et ses potentialités, entre terre et mer.

Préserver ces paysages pour les transmettre et permettre de vivre l'expérience des lieux par les générations à venir constitue l'enjeu majeur du projet de Grand Site. Cette préservation doit s'appuyer sur une connaissance fine des caractéristiques de ces milieux de vie et de leurs évolutions. Elle passe également par une gestion sobre

et de qualité, visant à la fois une attention aux milieux fragiles, le déploiement de techniques innovantes et peu invasives et une implication large des acteurs du territoire.

Ces paysages sont parfois soumis à une pression humaine importante susceptible de les fragiliser et de leur faire perdre une partie de leur authenticité. L'un des enjeux du projet consiste à rendre à certains de ces sites leur qualité paysagère en maintenant l'équilibre entre la demande des visiteurs et la capacité d'accueil du milieu. Des actions de sensibilisation à la fragilité des paysages et d'association de la population et des visiteurs à leur préservation sont un moyen important pour y parvenir.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1

Préserver des paysages exceptionnels et la richesse de la biodiversité

Une bonne connaissance des richesses et des menaces pesant sur les paysages et les milieux naturels est un préalable nécessaire à leur entretien, leur préservation, leur gestion et leur valorisation. Le projet 2019-2025 prévoit une extension du projet associé au label sur le territoire intérieur de cinq communes, ce qui nécessitera d'affiner les connaissances sur certains éléments des paysages intérieurs notamment.

En articulation avec la démarche des services de l'État sur l'atlas des paysages de 2014, relancée en 2018, et avec le projet de la Communauté de communes de s'inscrire dans une démarche de plan de paysage, le Syndicat mixte contribuera à constituer et à diffuser largement ces connaissances.

La Communauté de communes demeure le gestionnaire des espaces naturels protégés sur l'intégralité du territoire du Grand Site de France. Certains sites naturels souffrent d'une fréquentation importante, Ces impacts se traduisent de plusieurs façons, sur-piétinement et

multiplication des sentiers, risques et impact visuel liés à une présence importante d'automobiles et véhicules de loisir, développement anarchique de supports publicitaires ou d'aménagements inadaptés...

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma d'accueil des visiteurs, la signalisation des différents sites naturels littoraux sera revue, parfois supprimée, pour se caler avec la typologie proposée dans l'étude : site majeur, sites grand public, sites intimistes, sites non signalés. Par ailleurs, le Schéma a mis en avant certains points sensibles, relatifs notamment aux dispositifs de collecte des déchets. Leur rationalisation et leur intégration paysagère feront l'objet d'actions spécifiques en partenariat étroit avec la Communauté de communes compétente sur ce sujet.

Enfin, sur certains sites, des opérations globales sont envisagées pour restaurer la qualité des paysages. C'est le cas de la Pointe de Brézellec, dont les vestiges de l'activité militaire sont encore très présents, de la Pointe du Millier, qui souffre de sa notoriété grandissante ou de l'Anse du Loch, porte d'entrée du Grand Site sur la commune de Primelin.

ACTION 1-1-1 Contribuer à améliorer et à diffuser la connaissance du Grand Site

- ▣ Réalisation d'un plan de paysage
- ▣ Contribution à la définition d'indicateurs de qualité des milieux
- ▣ Recensement et mise à disposition des ressources scientifiques et documentaires

ACTION 1-1-2 Gérer les espaces naturels dans un objectif de sobriété des interventions et de développement des partenariats

- ▣ Mise en œuvre du programme de gestion des espaces naturels et des sentiers de randonnée
- ▣ Contribution à la préservation des espèces emblématiques du Grand Site

ACTION 1-1-3 Mener des opérations de requalification paysagère

- ▣ Opération de requalification paysagère de certains sites
- ▣ Interventions ponctuelles d'amélioration paysagère (effacement conteneurs déchets, amélioration signalétique, mobilier...)

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2

Contribuer à révéler l'esprit des lieux grâce à la connaissance et à la mise en valeur des patrimoines historiques et culturels du Grand Site

L'esprit des lieux se nourrit d'éléments naturels et de l'histoire de la présence humaine sur le territoire. Qu'il s'agisse de patrimoine architectural, vernaculaire, religieux ou économique, le Cap Sizun foisonne d'un patrimoine bâti riche, sur lequel l'inventaire en cours contribuera à livrer des informations essentielles, support notamment d'actions de sensibilisation et de médiation.

Il permettra également au Syndicat mixte de définir, en partenariat avec la Communauté de communes et les Communes ou propriétaires concernés, un programme de restauration d'éléments emblématiques. Ces actions de restauration permettront de faire le lien entre les savoir-faire locaux toujours présents et l'implication des populations.

ACTION 1-2-1 Finaliser et diffuser l'inventaire du patrimoine

- ▣ Conduite de l'inventaire et mise en place d'outils d'aide à la décision

ACTION 1-2-2 Mener des projets de restauration et de mise en valeur du patrimoine

- ▣ Définition d'un programme de restauration et de mise en valeur du patrimoine vernaculaire

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3

Favoriser la qualité du cadre de vie, des falaises maritimes aux espaces habités

Le projet du Grand Site englobe des milieux urbains et vise à promouvoir la qualité des paysages sur l'intégralité du territoire, sans se limiter aux espaces naturels littoraux, les plus connus aujourd'hui. La qualité des paysages est un facteur d'attractivité globale des territoires et un vecteur de leur développement. L'intégration de ces enjeux dans les documents d'urbanisme et de planification (PLU, SCoT) est un préalable nécessaire à la mise en œuvre de cette qualité paysagère partagée. Le Syndicat mixte, en partenariat notamment avec les services de l'État et le CAUE, conseillera les Communes membres et les collectivités concernées dans l'élaboration de leurs documents de planification.

De nombreuses démarches existent pour valoriser les engagements des collectivités dans le sens de la qualité paysagère (Petites cités de caractère, Communes du Patrimoine Rural de Bretagne, Villes et villages étoilés, OPAH...). En partenariat avec les services de l'État, et le CAUE du Finistère, le syndicat mixte valorisera ces différentes démarches et apportera un appui aux collectivités qui souhaiteront porter un projet qualitatif d'aménagement, de construction ou de requalification de leurs espaces publics.

Le plus souvent, les actions à mener valorisent les savoir-faire et

les matériaux locaux qui relèvent d'une sobriété en cohérence avec les enjeux écologiques d'aujourd'hui. Cette sobriété dans les investissements s'accompagne de modes de gestion simplifiée, ce qui constitue également pour les collectivités une source d'économies bienvenue aujourd'hui. Pour accompagner ces démarches qualitatives, le Conseil départemental, membre du Syndicat mixte, bonifie son dispositif d'accompagnement aux projets d'amélioration du cadre de vie pour les communes du territoire labellisé.

Outre la requalification de certains centre-bourgs ou entrée de villes, une étude sur l'effacement des réseaux sera engagée, en partenariat avec le SDEF (Syndicat Départemental d'Électrification du Finistère), afin d'identifier les points noirs paysagers et de définir les conditions techniques et financières de leur résorption.

Enfin, l'implication des habitants demeure essentielle dans la préservation des paysages. Leurs interventions privées façonnent en effet la qualité des espaces publics partagés. En partenariat étroit avec le CAUE du Finistère, des actions de sensibilisation au paysage, des conseils en aménagement ou des chantiers participatifs, favoriseront l'appropriation de ces enjeux par les habitants.

ACTION 1-3-1 Promouvoir la diffusion des outils d'amélioration du cadre de vie

- ▣ Accompagnement à la prise en compte du label dans les documents d'urbanisme
- ▣ Information et formation autour des référentiels et outils existants

ACTION 1-3-2 Accompagner les opérations de requalification des aménagements urbains et paysagers

- ▣ Accompagnement des opérations de requalification des entrées et des centres bourgs
- ▣ Effacement des réseaux

ACTION 1-3-3 Faire de chaque habitant un acteur de la préservation des paysages

- ▣ Mise en œuvre d'actions de sensibilisation au paysage et au cadre de vie
- ▣ Conseil aux particuliers dans leurs projets d'aménagements et de construction

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°2

Pour un Grand Site accueillant, ouvert et inventif, favorisant la rencontre entre les visiteurs et le territoire

ORGANISER LES FLUX POUR ÉVITER LA SUR-FRÉQUENTATION

L'attrait pour les paysages a pour effet de concentrer les flux dans les espaces les plus emblématiques, au risque parfois de les fragiliser. Le travail réalisé en 2016 dans le cadre du schéma d'accueil des visiteurs doit être décliné d'un point de vue opérationnel, à la fois dans sa dimension qualification ou requalification des sites, et dans sa dimension expérientielle : permettre à chaque visiteur de prendre le temps de la découverte et de vivre une expérience sensible des lieux. Si le constat d'une sur-fréquentation est parfois évoquée, la première

réponse à apporter relève d'un aménagement plus cohérent de l'ensemble des sites. Dans certains cas, il conviendra probablement de mieux organiser les usages (pollution visuelle liée au stationnement de véhicules, des campings cars, piétinement de certains espaces par des visiteurs ne disposant ni des clés de lecture ni des codes de bonne conduite, points de départ de randonnée PR,...). Ces situations seront améliorées par des mesures d'organisation des flux et de sensibilisation des visiteurs.



Animation scolaire - Plogoff

NOURRIR LES PRISES DE DÉCISION PAR LE TRAVAIL SCIENTIFIQUE

L'amélioration des connaissances patrimoniales, géologiques, historiques des sites seront demain les supports scientifiques qui permettront aux acteurs de renouveler le discours d'accueil des visiteurs sur le Grand Site, et de développer des séjours expérientiels uniques.

La période de labellisation 2012-2018 a été consacrée au lancement d'opérations de recensement, d'inventaire, de

mesures. La future période 2019-2025 devra traduire ces outils et connaissances en actions concrètes et tangibles.

Autre objectif indispensable pour concilier accueil des visiteurs et préservation des sites, le développement des outils d'observation et, plus important encore, leur utilisation dans les prises de décision seront les objectifs à atteindre durant la période 2019-2025.



Affluence au passage de l'Hermione à la Pointe du Raz - Plogoff

AMÉLIORER LA CHAÎNE DE VALEUR TOURISTIQUE

Le développement touristique de ce type de site (emblématique pour la biodiversité et le paysage breton) s'inscrit dans la volonté des Bretons et des Bretonnes d'accueillir les visiteurs de façon exceptionnelle et authentique. Plus qu'une finalité autour de l'augmentation du nombre de visiteurs, la Bretagne se fixe comme cap une amélioration du modèle socio-économique de son tourisme en optimisant les retombées économiques, en cohérence avec le souhait de ses habitants et des valeurs qu'elle défend (développement durable, identité bretonne, chaîne de valeur, partenariat public/privé).

À court terme, le principal objectif est le développement d'une politique volontariste d'incitation à des séjours plus longs. Les efforts conjugués des acteurs publics et

privés doivent repositionner le territoire : pour que le Cap Sizun devienne une destination répondant au désir croissant de la société de temps de vacances resserrés (courts séjours) dans des lieux dépaysants et porteurs de valeurs fortes, sans accentuer la pression sur les sites à risques. À l'instar d'autres territoires labellisés, la mission du Grand Site favorisera des pratiques de découverte durable des sites.

Par ailleurs, des actions pourraient être encouragées pour que l'économie touristique croise plus efficacement l'économie agricole, par le biais de ventes en filière courte (points de vente sur les lieux de production, commerces de proximité, marchés, restaurants, crêperies, épiceries, cafés, boulangeries,...).



Randonneurs sur les falaises du Cap Sizun

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°2**Pour un Grand Site accueillant, ouvert et inventif, favorisant la rencontre entre les visiteurs et le territoire**

Une pluralité des pratiques touristiques s'observe dans le Cap Sizun. Les visiteurs passent aujourd'hui indifféremment du tourisme balnéaire au tourisme patrimonial. Ils visitent des hauts-lieux dans certaines circonstances, et à d'autres occasions, recherchent d'autres formes de tourisme en étant soucieux de maîtriser l'impact de leurs pratiques et d'adopter une attitude éthique. En raison de ces changements, les rapports aux paysages ne sont plus tout à fait les mêmes que par le passé. L'évolution des comportements tend à remettre en cause les oppositions entre sites touristiques et non touristiques : des lieux fortement prisés sont parfois moins recherchés, à l'inverse des lieux ordinaires deviennent des supports de visites.

À l'aune de ces évolutions, le label Grand Site doit faciliter l'appréhension de ces mutations par le territoire : guider le visiteur vers les lieux à sensations fortes, mais offrir aussi une palette de possibilités incluant la visite de sites intimistes, des bourgs et villages du périmètre, d'itinéraires dans le bocage intérieur, dans les rues des villes portes, ... Inscrire le projet du territoire dans une démarche Grand Site de France, c'est prendre des engagements pour qu'ici plus qu'ailleurs, la dimension paysagère soit au cœur des expériences de visites proposées aux publics (dans leur diversité : les falaises, le bocage, les espaces habités et urbanisés, le petit patrimoine vernaculaire, ...).

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1**Viser l'excellence dans l'accueil des visiteurs**

Les sites les plus emblématiques souhaitent garantir au visiteur une expérience à la hauteur de ses attentes. C'est le sens du travail engagé pour requalifier les entrées de site à la Pointe du Raz. Plus de vingt-cinq ans après l'Opération Grand Site, certains aménagements ou équipements ont vieilli (espaces d'accueil et commerces en entrée de site, ...) et nécessitent une rénovation. En réponse à l'émergence de nouveaux comportements de consommation (aspiration de citoyens à des pratiques de visite éco-responsables, accessibilité renforcée aux personnes en situation de handicap, ...), de même qu'aux modes de déplacements et à l'intermodalité souhaitée par les visiteurs (circulations douces, à vélo, à pied, ...), les accès au site principal comme aux sites secondaires, sont aujourd'hui appréhendés de manière différente et justifient quelques ajustements.

Dans le prolongement de l'étude paysagère réalisée par le CAUE, une première action consistera à requalifier les abords de l'entrée de site à la Pointe du Raz, en amont et en aval de l'entrée du parking. Être en phase avec les aspirations des visiteurs suppose aussi de mieux appréhender

l'ensemble des lieux d'intérêt dans le périmètre. L'information en direction des visiteurs concernera l'ensemble des communes du nouveau périmètre, et sera conçue avec le territoire du Cap Sizun et les villes portes (Audierne au sud et Douarnenez au nord). Elle doit aussi être traitée de manière cohérente dans chacun des lieux, notamment par une signalétique d'information et de guidage sur sites. Les parties prenantes sont d'accord pour un parti pris privilégiant une approche minimaliste en matière d'information et de guidage des visiteurs sur site (par exemple, une information délivrée exclusivement sur les parkings, de façon à n'altérer en rien l'esprit des lieux des espaces naturels et patrimoniaux, et traitée de manière cohérente).

Avant de poser ces problématiques d'accueil en termes d'outils ou de mobiliers, un travail sera réalisé en amont, et en concertation, et sera consigné dans une charte que le Syndicat mixte du Grand Site de France sera chargé d'animer dans le temps, en relation avec ses partenaires et les autres acteurs des périmètres concernés.

ACTION 2-1-1**Gérer et organiser l'accueil des visiteurs**

- ▣ Requalification et mise en cohérence des espaces d'entrée de site à la Pointe du Raz
- ▣ Finalisation de la signalisation directionnelle sur routes départementales
- ▣ Finalisation de la véloroute nord
- ▣ Développement de l'écomobilité
- ▣ Révision des conditions d'accueil des camping-cars

ACTION 2-1-2**Déployer de manière opérationnelle le schéma d'accueil des visiteurs dans le Grand Site**

- ▣ Observation des pratiques et impacts sur les sites pour guider l'action du Grand Site
- ▣ Réalisation d'un schéma d'interprétation des sites les plus fréquentés et charte de signalétique et de mobilier

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2**Créer de nouvelles expériences de visites pour partager l'esprit des lieux**

Les sites très fréquentés sont encouragés à travailler sur la chaîne de valeur pour maximiser les retombées économiques sur leur territoire (la notion de chaîne de valeur désigne tous les maillons et les inter-maillons des composantes qui font la réussite d'un séjour touristique, avant pendant et après la visite : l'information en ligne, les outils pour aider à préparer le voyage, la réservation, les transports, l'accueil sur place, les services, les hébergements, la restauration, les activités, les animations, ...).

Cette problématique pilotée par l'Office de tourisme communautaire en étroite concertation avec le Syndicat mixte fait écho à la politique actuelle consistant à encourager les Grands Sites à raisonner plus en termes de projet de territoire qu'en support d'aménagement de sites remarquables.

C'est dans ce contexte global que la Maison de site renforcera sa politique en matière de médiation, dans la continuité du travail de diversification en cours (par exemple, visites crépusculaires de découverte de la Pointe du Raz auxquelles participent aussi de nombreux habitants). L'agencement intérieur de la Maison de site (Maison de site qui depuis sa création a accueilli plus de 5 millions de visiteurs) pourra également être repensé. Une approche segmentée et une analyse préalable des publics donneront les clés pour construire une offre en adéquation avec leurs besoins.

De nouvelles expériences de visites seront aussi coconstruites avec tous les acteurs privés et publics de l'écosystème de la randonnée dans le Cap Sizun, pour poursuivre le travail amorcé dans ce domaine autour du GR®34.

ACTION 2-2-1**Guider et conseiller les visiteurs en favorisant les séjours sur le territoire**

- ▣ Élaboration d'une nouvelle politique de médiation à la Maison de site
- ▣ Mise en place d'une démarche d'amélioration continue de l'accueil des visiteurs à la Maison de site
- ▣ Modernisation des espaces d'accueil de la maison de site de la Pointe du Raz (en lien avec l'utilisation de la maison des gardiens de phare)

ACTION 2-2-2**Favoriser les séjours dans le Cap Sizun**

- ▣ Construction d'expériences de séjours Cap Sizun-Pointe du Raz, en s'appuyant sur une démarche d'amélioration continue de la chaîne de valeur



Anse du Loch - Primelin

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°3

Pour un Grand Site attractif et fédérateur, au cœur d'un Cap Sizun en mouvement

SE RAPPROCHER DES HABITANTS

La période 2019-2025 marque une évolution importante en matière de périmètre et devra se traduire par une meilleure appropriation du label par les habitants. Le Syndicat mixte et ses partenaires devront conforter l'intérêt du label Grand Site de France auprès des habitants des cinq communes concernées et plus largement auprès des autres communes du Cap Sizun. Le Syndicat mixte pourra ainsi être associé à différents

projets communaux dès lors qu'ils auront un lien avec le paysage, pour apporter du conseil ou mobiliser des partenaires proposant une expertise en lien avec la problématique concernée. Le Syndicat mixte pourra également, en lien avec la Communauté de communes, mobiliser de l'ingénierie, notamment financière, pour accompagner l'émergence de projets locaux.

CRÉER DES SYNERGIES ENTRE LE LABEL GRAND SITE DE FRANCE ET L'ÉCONOMIE LOCALE

Un travail pédagogique sera réalisé dans chacune des cinq communes, et de manière plus ciblée en direction des habitants et acteurs professionnels des lieux et sites paysagers majeurs pour faire connaître la philosophie du label : gérer sur un mode protecteur les ressources paysagères, environnementales et patrimoniales tout en visant des retombées économiques, notamment des créations d'emplois, via l'accueil des visiteurs.

leurs patrimoines, tout en ayant des attentes également en matière d'animation du territoire, de développement économique et de maintien de populations actives dans les communes.

Les filières agricoles et maritimes présentes dans le Grand Site de France et dans le territoire élargi ont des interactions fortes avec les paysages.

Les acteurs locaux adhèrent à la démarche. Ils s'impliquent pour la préservation des paysages et de

Des partenariats privilégiés sont à développer avec ces acteurs professionnels.



Pont-Croix – Chemin de halage - Fanch Moal (2016), acrylique sur toile

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°3

Pour un Grand Site attractif et fédérateur, au cœur d'un Cap Sizun en mouvement

Le Grand Site de France Pointe du Raz en Cap Sizun veut se positionner comme un élément d'attractivité à part entière, pour accompagner le territoire dans ses évolutions et ses projets. Le Cap Sizun fait face à des enjeux démographiques et socio-économiques. Il est aussi le lieu de dynamiques positives qui représentent de véritables opportunités de développement : une offre touristique très riche avec un positionnement « bout du monde » à forte valeur ajoutée, une énergie citoyenne et

associative qui s'exprime de manière de plus en plus structurée, un esprit d'entrepreneuriat et d'innovation porté par des entrepreneurs, tout cela au sein d'un patrimoine naturel et bâti remarquable qui offre un cadre de vie de qualité.

Le territoire s'est d'ailleurs engagé en 2018 dans une démarche de projet de territoire visant à mobiliser tous les acteurs.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1

Accompagner les transitions du territoire pour un Cap Sizun durable et solidaire

Dans un contexte de diminution de la population dans plusieurs communes du Cap Sizun et de vieillissement des habitants, le projet de territoire porté par les acteurs publics et les dynamiques créées par les entreprises et le secteur associatif visent à enrayer ces tendances démographiques. En misant sur l'humain, la mise en réseau, l'accueil

de nouveaux ménages, l'insertion professionnelle, et sur un soutien affirmé au développement économique durable et à la création d'emplois, le Cap Sizun se fixe une nouvelle ambition pour le territoire. La démarche Grand Site de France pour la Pointe du Raz en Cap Sizun participe pleinement de ce mouvement.

ACTION 3-1-1

Promouvoir les projets en lien avec la transition écologique et solidaire du territoire

- Renforcement des actions contribuant à l'insertion des personnes en recherche d'emploi
- Réduction de l'empreinte écologique des actions menées dans le cadre du Grand Site

ACTION 3-1-2

Mettre en valeur les filières dynamiques du territoire

- Structuration d'un partenariat durable avec les agriculteurs du Cap Sizun
- Développement de projets mettant en valeur la dimension maritime du Cap Sizun

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2

Contribuer à l'animation du territoire, notamment auprès des jeunes, en proposant un programme d'actions culturelles, artistiques et scientifiques

Les ressources culturelles constituent des facteurs de développement, y compris dans les territoires ruraux. Par opposition aux politiques culturelles en ville, souvent adossées à des équipements dédiés et des salles de spectacles, en milieu rural ou littoral, et dans le Cap Sizun, la culture revêt des formes plus diverses, dans lesquelles création et préservation du patrimoine s'entremêlent : associations créatives, festivals musicaux, peintres, artisans d'art, résidences d'artistes, valorisation culinaire et plus largement diffusion du patrimoine immatériel (langue bretonne, histoire et mémoire des usages et des lieux), œuvres éphémères, arts de la rue, créations musicales, théâtre, ... Des partenariats entre les initiateurs de ces actions et le Grand Site de France seront encouragés.

Le lien avec les acteurs des territoires en proximité sera aussi le fil conducteur de démarches d'ouverture auxquelles le Grand Site de France pourra contribuer. Des collaborations avec d'autres Grands Sites de France viendront enrichir l'action locale, de même que des coopérations à soutenir avec d'autres acteurs des pays proches (réseau des A.O.N.B. (Area of Outstanding Natural Beauty)) en raison de jumelages existants entre plusieurs communes du Finistère et du Cap Sizun avec la Cornouailles anglaise.

ACTION 3-2-1

Proposer des animations régulières et partager les savoirs

- Renforcement des actions en direction des habitants
- Développement de partenariats avec les acteurs culturels du territoire
- Développement d'actions en direction des scolaires et des jeunes publics

ACTION 3-2-2

Faire vivre et développer de nouveaux partenariats

- Partage d'expériences avec les territoires voisins
- Veille et échanges avec les partenaires internationaux, en lien avec le RGSF



Moulin de Keriolet - Pointe du Millier - Beuzec-Cap-Sizun

PARTIE 4

Gouvernance du projet et moyens associés

1. Une gouvernance renouvelée

Pour mener à bien le projet retenu, la détermination d'une gouvernance efficace a largement occupé les échanges entre les élus. Tirant parti des enseignements de la période précédente, les élus ont opté

pour une nouvelle organisation qui vise à assurer la mise en œuvre du projet 2019-2025 en associant davantage de partenaires autour des enjeux du label afin notamment de favoriser son appropriation.

1.1. LA VOLONTÉ D'ASSOCIER LARGEMENT AUTOUR DU PROJET

■ FÉDÉRER LES ÉNERGIES LOCALES

La Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz (CCCS-PR), porteuse du label Grand Site de France depuis 2012, a sollicité le Conseil départemental du Finistère en juin 2016 pour l'accompagner dans la démarche de renouvellement du label à échéance 2018.

La Communauté de communes avait en effet identifié deux difficultés principales dans le pilotage du label : les ressources humaines et financières requises pour mener toutes les actions envisagées et la gestion partagée entre la Communauté de communes et le Syndicat mixte de la Pointe du Raz qui ne facilitait pas la lisibilité du projet. Ce constat était partagé par les services départementaux et régionaux.

Le territoire souhaitant conserver le label national, un appui renforcé du Conseil départemental du Finistère a été sollicité pour formaliser la candidature. Le Conseil départemental a répondu favorablement à cette demande dès juillet 2016 (délibération de février 2017). Les élus concernés dans les différentes collectivités (CCCS-PR, Syndicat mixte, Conseil départemental et Conseil régional) ont rapidement émis le souhait de se retrouver toutes les six semaines pour évoquer l'avancement des travaux. C'est dans ces réunions qu'ont progressé les arbitrages sur des sujets primordiaux, tels que la gouvernance ou le périmètre labellisable.

L'accompagnement du Département s'est parallèlement traduit par la constitution d'un groupe projet technique partenarial mobilisant les services de la Communauté de communes et du Syndicat mixte, les directions du Conseil départemental, le CAUE du Finistère, partenaire privilégié de l'action départementale en matière de qualité des paysages et l'agence Finistère 360°, l'opérateur du Département en matière d'attractivité, de tourisme et de nautisme.

Depuis septembre 2016, ce groupe projet a travaillé, en partenariat très étroit avec les services de l'État et le Réseau des Grands Sites de France, afin de faire progresser la réalisation du plan d'action 2012-2018 et d'élaborer la candidature au renouvellement du label.

■ DIALOGUER AVEC LES HABITANTS ET LES ACTEURS LOCAUX

Les élus ont également souhaité associer plus largement la population et les acteurs locaux à leurs réflexions. Plusieurs temps de rencontre ont ainsi été organisés tout au long de la démarche d'élaboration du projet 2019-2025. Les élus du Cap Sizun, les représentants des services de l'État (Préfecture, DREAL, DDTM, UDAP), et du Conservatoire du littoral étaient présents à chacune de ces rencontres.

- **Le 31 mars 2017** à la Maison de site de la Pointe du Raz, les élus du Cap Sizun (communes et Communauté de communes) ont pu échanger avec Anne Vourc'h (alors directrice du RGSF) sur l'évolution des attentes liées au label et sur les modalités de la labellisation.

- **Les 30 juin et 24 novembre 2017**, un public plus large a été convié pour participer à l'identification des enjeux et des problématiques perçus par les habitants et acteurs locaux en termes de qualité des paysages, de préservation des patrimoines et de perception du label au sein du territoire.

En parallèle, des réunions thématiques plus ciblées ont été organisées afin d'engager des partenariats avec certains acteurs clés dans l'avancement du nouveau projet. Les agriculteurs du Cap Sizun ainsi que les commerçants de la cité commerciale de la Pointe du Raz ont été conviés à des échanges en présence des chambres consulaires concernées.

Le travail de partenariat initié dans cette période d'élaboration du projet constitue un des éléments forts du projet 2019-2025, appelé à se prolonger tout au long de la période de labellisation.

RÉUNION DU 30 JUIN 2017 BEUZEC-CAP-SIZUN

Les acteurs associatifs et les organisations socio-professionnelles du territoire ont été conviés à Beuzec-Cap-Sizun le 30 juin 2017, en présence de Yann Héлары, vice-Président du Réseau des Grands Sites de France. Près de 100 personnes ont répondu présent pour travailler sur les trois thématiques suivantes :

- Patrimoines, paysages et gestion des milieux
- Accueil des visiteurs et développement des séjours
- Opportunités économiques, lien avec les habitants et le territoire.

LORS DES ÉCHANGES, LES PARTICIPANTS SE SONT EXPRIMÉS SUR LES THÉMATIQUES SUIVANTES :



POUR RÉPONDRE À CES ENJEUX, LES FUTURS PLANS D' ACTIONS DEVRONT INCLURE CES SUGGESTIONS :



Confortés par cette mobilisation, à laquelle participaient de nombreux habitants du Cap Sizun et usagers des sites classés, les acteurs ont décidé de poursuivre ce principe de réunions participatives, en organisant une réunion publique en novembre 2017.

RÉUNION PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2017 – PONT-CROIX

Le 24 novembre 2017, tous les habitants et acteurs locaux ont à leur tour été invités à participer à une soirée d'échanges à Pont-Croix. Cette réunion publique a rassemblé plus de 130 personnes autour d'ateliers collaboratifs sur les thèmes suivants : « Les patrimoines du Cap Sizun que je souhaite préserver et/ou transmettre » et « Ce que j'attends du label Grand Site de France pour le territoire ».

« LES PATRIMOINES DU CAP SIZUN QUE JE SOUHAITE PRÉSERVER ET/OU TRANSMETTRE »

Sur ce thème, les participants ont exprimé un fort intérêt pour les patrimoines culturels (bâti religieux et vernaculaire, histoire, langue bretonne) ainsi que pour les usages et savoir-faire traditionnels. Les participants ont fait part de leur attachement à ce que ces patrimoines culturels ne disparaissent pas, qu'ils soient répertoriés et étudiés plus en profondeur.

Le patrimoine naturel est aussi un élément très présent dans les réponses. Les pressions humaines exercées sur les milieux et la dégradation des sentiers de randonnée sont identifiées comme des enjeux prioritaires.

« CE QUE J'ATTENDS DU LABEL GRAND SITE DE FRANCE POUR LE TERRITOIRE »

Sur ce thème, les participants ont exprimé leurs attentes envers le label en matière d'attractivité, notamment auprès des jeunes. Le label est perçu comme un véritable levier qui pourrait permettre d'améliorer le dynamisme démographique et économique du territoire. Les participants le conçoivent aussi comme un élément fédérateur, qui devrait faciliter une meilleure coopération entre acteurs du territoire (associations, habitants, entreprises etc...).

À l'issue des ateliers, 77 participants ont répondu au questionnaire de satisfaction. Parmi ceux-ci, 90 % ont déclaré que ces ateliers participatifs seraient utiles à la construction d'un projet de territoire. Le même nombre s'est déclaré prêt à participer à nouveau à des ateliers de ce type dans le cadre de la conduite du projet Grand Site de France - Pointe du Raz en Cap Sizun.



Affiche pour la réunion publique - 24 novembre 2017 - Pont-Croix



Ateliers participatifs - Réunion publique - 24 novembre 2017 - Pont-Croix



1. 2. UN SYNDICAT MIXTE POUR UN NOUVEAU PROJET

En 2012, il était envisagé que le Syndicat mixte, précédent porteur du label entre 2004 et 2012 sur le périmètre historique, soit dissous. Ses interventions devaient être transférées à la Communauté de communes, ce qui aurait permis de clarifier la gouvernance. Le syndicat n'a pas été dissous, pour des raisons qui tiennent à l'antériorité du Syndicat mixte, acteur historique lié à l'OGS et au tempo propre à l'appropriation par la Communauté de communes de cette nouvelle thématique, dans une configuration politique qui a évolué à la suite des élections municipales de 2014.

En 2017, les élus ont privilégié le fait de positionner un acteur unique, un Syndicat mixte rénové, en futur porteur du label Grand Site de France. Cette forme juridique présente plusieurs intérêts : elle autorise une grande souplesse dans la gestion du projet et témoigne de l'engagement fort des partenaires qui le composent. Elle constitue par ailleurs la forme de gouvernance majoritairement retenue parmi les porteurs de label en France.

Le Syndicat mixte pour la protection et l'aménagement de la Pointe du Raz et du Cap Sizun devient donc le Syndicat mixte du Grand Site Pointe du Raz en Cap Sizun, autour d'un projet et de statuts rénovés présentés en annexe 5, p. 118.

UNE NOUVELLE COMPOSITION, UN NOUVEL ÉQUILIBRE

La Région Bretagne intègre ce syndicat renouvelé, aux côtés des représentants de la Communauté de communes et du Conseil départemental du Finistère. Le Conseil régional accompagne ainsi les communes labellisées dans la mise en œuvre de leur projet de gestion durable des paysages, et confirme que les enjeux associés à cette labellisation vont au-delà du strict cadre du Cap Sizun et du Finistère.

Les statuts rénovés font ainsi passer la structure d'un Syndicat de gestion à un Syndicat de projet disposant de compétences et de moyens propres à bénéficier à tout le territoire. Ils ont été approuvés par arrêté préfectoral du 28 février 2018. Le nouveau comité syndical a été installé le 15 mars 2018.

Le comité syndical comprend 17 délégués : 12 de la Communauté de communes, 3 du Conseil départemental du Finistère et 2 du Conseil régional de Bretagne. Les

élus ont retenu une pondération des voix qui assure aux représentants communautaires (12) le même nombre de voix que celui des représentants régionaux (2 x 3 voix) et départementaux (3 x 2 voix) associés.

| Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz | Conseil départemental du Finistère | Région Bretagne |
|--|------------------------------------|-----------------|
| | | |
| 12 délégués | 3 délégués | 2 délégués |
| 12 x 1 voix | 3 x 2 voix | 2 x 3 voix |

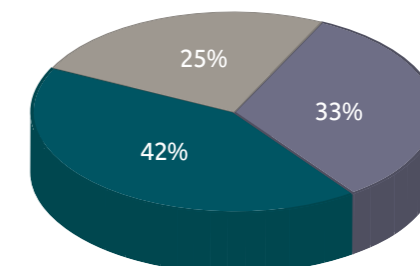
L'ORGANISATION AU SEIN DU SYNDICAT

Le Syndicat est dorénavant en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre partenariale du projet de préservation, de gestion, d'animation et de mise en valeur du Grand Site Pointe du Raz en Cap Sizun, selon les principes du développement durable et du label Grand Site.

Ses actions prioritaires portent sur la connaissance, la protection, l'aménagement, la gestion, l'animation et la valorisation du territoire du Grand Site de France. Son périmètre d'action est élargi. Il a vocation à intervenir sur l'ensemble des communes faisant partie du périmètre labellisé Grand Site de France, ainsi que sur un territoire plus vaste pour mener toute étude ou action contribuant à la mise en œuvre du projet associé au Grand Site.

La participation au budget de fonctionnement se répartit entre le Conseil départemental (42 %), la Communauté de communes (33 %) et le Conseil régional (25 %) et les statuts prévoient que la présidence est assurée par le représentant.e du Conseil départemental. Armelle Huruguen, vice-Présidente du Conseil départemental du Finistère, a été élue Présidente du Syndicat mixte le 15 mars 2018.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE FRANCE POINTE DU RAZ EN CAP SIZUN



■ Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz
■ Département du Finistère
■ Région Bretagne



Installation du comité syndical - mars 2018

2. Des ressources dédiées

L'évolution de la gouvernance s'accompagne de la volonté de doter le syndicat de nouveaux moyens d'action pour lui permettre de mener à bien le projet adopté par les partenaires.

LE FONCTIONNEMENT PARTENARIAL DU SYNDICAT MIXTE



2. 1. DES MOYENS RENFORCÉS

DES RESSOURCES HUMAINES EN INGÉNIERIE

Le Syndicat mixte compte aujourd'hui 7,5 ETP et fait appel à un certain nombre d'emplois saisonniers pour assurer au mieux l'accueil des visiteurs estivaux. Plusieurs évolutions sont engagées afin que le Syndicat étoffe son équipe et réponde aux nouvelles missions.

Le poste de directeur déjà existant sera recentré sur la dimension stratégique. En complément, un poste de directeur délégué a été créé pour la gestion du site de la Pointe du Raz. Les fonctions liées à l'animation et à la médiation qui sont nécessaires pour assurer une mise en œuvre dynamique du label sur le territoire feront l'objet d'un recrutement spécifique.

L'arrivée de la nouvelle direction s'accompagnera de la définition d'une nouvelle organisation de travail pour la mise en œuvre des missions.

DES PARTENARIATS RENFORCÉS

Le nouveau Syndicat mixte prévoit de travailler en partenariat étroit avec la Communauté de communes, acteur clé du territoire dans les domaines de l'environnement et de la politique touristique. Le rôle de la Communauté de communes dans ce domaine a été

conforté par les partenaires du projet Grand Site pour ce qui concerne les espaces naturels compris dans le périmètre du label.

En parallèle, le constat a été fait qu'une montée en compétence était nécessaire au niveau de l'accueil des visiteurs proposé aujourd'hui. Ce constat vaut pour les espaces d'accueil existants, la Maison de site et les stationnements de la Pointe du Raz, le site de la Pointe du Van ainsi que sur tout autre site susceptible d'accueillir du public.

L'office de tourisme communautaire Cap Sizun-Pointe du Raz, outil opérationnel de mise en œuvre de la politique touristique de la Communauté de communes, est l'acteur légitime pour ce qui relève de la définition et de la mise en œuvre de la stratégie touristique et des politiques de communication et de commercialisation associées, et de l'accueil des visiteurs.

Sur tous ces sujets, l'articulation avec le Grand Site de France se fera via un partenariat à formaliser dans une convention avec la Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz et l'Office de tourisme Cap Sizun-Pointe du Raz.

2. 2. LA TRADUCTION FINANCIÈRE DU PROJET

L'APPROCHE BUDGÉTAIRE

Le budget s'établit à hauteur de 690 000 € en 2017, dont 360 000 € de charges de personnel et 115 000 € de reversement à la commune de Plogoff, reversement historique négocié lors de l'OGS. La majeure partie des recettes relève de la fréquentation touristique des parkings payants (6,50 € par voiture, 4 € par moto, et 15 € pour les forfaits caravanes et camping-cars pour un stationnement jour et nuit, soit des recettes de 520 000 € en 2017).

Le budget 2018 prévoit une hausse dans sa partie fonctionnement (environ 758 000 €), afin d'étoffer le syndicat en nouvelles compétences. Cette hausse doit se poursuivre au fil de la programmation pour répondre aux nouvelles missions du Syndicat mixte (ingénierie, animation et médiation...) et constituer une réserve d'autofinancement nécessaire aux investissements.

LE FINANCEMENT DES ACTIONS

Le projet 2012-2018 prévoyait un niveau d'investissement de l'ordre d'1,5 million d'euros. Quelques projets n'ont pu être mis en œuvre. Certains d'entre eux, toujours pertinents au regard du projet de territoire, sont repris dans le projet 2019-2025. Par ailleurs, de nouveaux projets ont été identifiés à la suite des échanges entre élus et acteurs du territoire.

Le montant prévisionnel des actions envisagées est de plus de 3 millions d'euros (cf. annexe 3, p 94).

Le plan d'action recense des projets relevant de différents maîtres d'ouvrage, son financement ne relèvera donc pas des seules capacités du Syndicat mixte.

Pour ce qui concerne les investissements en maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte, les statuts ne prévoient pas de clé de répartition fixe pour la contribution des membres à leur financement. Elle sera étudiée au cas par cas et la recherche de cofinancements sera optimisée.

DES PLANS DE FINANCEMENT PARTENARIAUX

La capacité à mener les projets est une clé de l'appropriation et de la dynamisation du label sur le territoire. Elle a, à plusieurs reprises, constitué un frein dans la mise en œuvre des actions précédemment retenues. Afin d'optimiser au mieux les contributions financières au projet, le Syndicat mixte et ses partenaires veilleront à faire figurer les projets emblématiques du plan d'action du label dans les dispositifs contractualisés sur le territoire, de type contrat de territoire entre Conseil départemental et EPCI, contrat de partenariat entre Région et Pays ou contrat de ruralité entre l'EPCI et l'État.

Au-delà de ces financements contractualisés, le Syndicat mixte cherchera également à s'inscrire dans le cadre des différents cofinancements mobilisables : lignes de crédit gérées par les services de l'État (DETR, FSIL, enveloppe MTES, dispositifs gouvernementaux le cas échéant...), participations du Conservatoire du littoral, ou fonds européens en fonction des projets identifiés.

Des partenariats avec le secteur privé pourront également être recherchés, en privilégiant la cohérence entre l'implantation territoriale des acteurs privés, l'éthique de leur activité et le respect de l'esprit des lieux.

3. Des outils de suivi et d'évaluation du plan d'actions

Pour s'assurer que le plan d'action 2019-2025 soit efficacement mis en œuvre et régulièrement partagé avec les différents acteurs, le développement de plusieurs outils de suivi, d'évaluation et de communication est envisagé.

3.1. UN NÉCESSAIRE PORTAGE COLLÉGIAL

La recherche permanente de l'équilibre entre protection et ouverture au public, entre fréquentation et préservation du patrimoine constitue une spécificité des Grands Sites de France. Le gestionnaire doit ainsi gérer la complexité en recherchant une synthèse globale entre les différents enjeux, patrimoniaux, économiques et sociaux. Dans ce cadre, les partenariats et la co-construction sont à privilégier afin de tenir l'ensemble de ces dimensions parfois paradoxales et servir au mieux l'esprit des lieux.

LES INSTANCES DE SUIVI DU LABEL

Le Comité de suivi stratégique, l'instance officielle de suivi du label Grand Site de France, est composé des partenaires concernés par la mise en œuvre du projet, autour de différents collèges : élus du territoire, services de l'État, collectivités, socio-professionnels et experts. Il se réunit 2 à 3 fois par an pour assurer un suivi de l'avancement du plan d'action, enrichir les débats et les propositions autour de sa mise en œuvre.

DES PILOTAGES ADAPTÉS EN FONCTION DES PROJETS

La mise en œuvre du plan d'action peut nécessiter l'installation de comités de pilotage adaptés à des projets particuliers. Le projet spécifique de requalification de la Pointe du Millier (propriété du Conservatoire du littoral), qui croise plusieurs problématiques et mobilise plusieurs acteurs, sera réfléchi au sein d'une de ces instances de pilotage spécifique.

De la même façon, le projet de requalification de la Pointe de Brézellec se mènera en lien avec la Marine nationale et l'association gérant le port-abri. Dans tous les cas, la méthode de travail privilégiée se fondera sur l'analyse du terrain et impliquera les acteurs locaux et les habitants.

3.2. UNE ÉVALUATION ET UN PARTAGE RÉGULIER DES ACTIONS MENÉES

En complément de ces différentes instances de gouvernance, et pour les alimenter, plusieurs outils de suivi sont prévus, concernant à la fois la réalisation du plan d'action et l'observation du Grand Site.

DES INDICATEURS DE PILOTAGE

Le Syndicat mixte, porteur du label, agrégera les informations relevant des différents maîtres d'ouvrage intervenant dans la mise en œuvre du projet labellisé. Le plan d'action, décliné en fiches action, s'accompagnera d'un outil de suivi des impacts des principales réalisations envisagées. Leurs objectifs seront réinterrogés régulièrement, pour tenir compte de l'évolution du contexte réglementaire, technique, financier ou institutionnel.

Le Syndicat élaborera chaque année un rapport d'activités qui fera l'objet d'une présentation en comité syndical et en comité de suivi stratégique, ainsi que d'une diffusion large auprès des partenaires. Ce rapport permettra de suivre à la fois l'activité du Syndicat mixte et la mise en œuvre du plan d'action. Il identifiera également les difficultés dans la mise en œuvre de certaines actions, qui pourront nécessiter des adaptations méthodologiques ou de contenu.

Par ailleurs, le plan d'action 2019-2025 prévoit que des outils d'observations des pratiques et des publics soient

mis en place de façon plus systématique qu'aujourd'hui. Les données issues de cette observation et de l'évolution des milieux sur le Grand site permettront d'adapter au mieux les actions menées par les différents opérateurs.

Le recueil des données de fréquentation sur les sites d'accueil du public (permanents ou temporaires) sera renforcé. La Maison de site de la Pointe du Raz, l'équipement de la Pointe du Van, celui de la Pointe du Millier seront ainsi régulièrement alimentés par le recueil des données via les agents d'accueil ou la réalisation d'enquêtes ponctuelles.

La fréquence d'enquête, la nature des outils mis en place, ainsi que l'alimentation de la base de données et les valorisations envisageables seront précisées en partenariat avec la Communauté de communes. Les éco-compteurs installés fourniront des données précieuses pour analyser la fréquentation des itinéraires de randonnée et des sites, et adapter les actions à mener.

Enfin, l'Observatoire Photographique des Paysages fournira à échéance régulière des prises de vue permettant de contribuer au suivi de l'évolution des paysages. Sur une cinquantaine de points de vue, il sera possible d'observer l'évolution des sites et l'impact des actions menées par les partenaires du projet sur leur qualité.

DES OUTILS D'INFORMATION

La connaissance et l'appropriation du label national Grand Site de France par les visiteurs et les habitants du Cap Sizun reste à optimiser.

Parmi les outils disponibles, on peut citer :

- **Le site internet du Syndicat mixte** : opérationnel depuis 2015, une version anglaise et allemande est en ligne depuis 2017. Une webcam située sur le sémaphore de la Pointe du Raz propose un accès aux ambiances changeantes de la péninsule.
- **Des documents de présentation du Grand Site de France** : les supports de communication vont être redéfinis, en partenariat avec l'Office de tourisme, afin d'adapter l'approche aux attentes actuelles et d'inscrire le Grand Site dans un environnement territorial plus large.
- **Des interventions en direction des habitants** : réunion annuelle publique, ateliers participatifs... Un travail spécifique sera réalisé en direction des écoles du territoire.

Le développement de nouveaux outils envisagé dans le cadre du projet 2019-2025 :

- Une lettre du Grand Site de France sera mise en place. Sa diffusion pourrait s'étendre au Cap Sizun, afin de favoriser un lien régulier entre le Grand Site et les habitants.

- Les expositions proposées à la Maison de site et la scénographie du lieu (époque de l'OGS), doivent être repensées pour s'adapter aux attentes des publics. Une étude sera programmée pour identifier les pistes de réorganisation du lieu, en lien avec les opportunités que présenterait l'aménagement de la maison des gardiens de phare, propriété du Conservatoire du littoral, en entrée du site.

L'information concernant les actions menées par les partenaires du projet Grand Site de France doit s'envisager aux échelles, locale, régionale et nationale. Le Syndicat informera régulièrement de ses actions le Réseau des Grands Sites de France. Des échanges privilégiés entre les Grands Sites bretons pourront s'envisager dans une perspective de mise en réseau à développer. Les interactions avec les territoires voisins sont également à privilégier (territoire du Cap Sizun, du pays de Douarnenez, de la presqu'île de Crozon...). Enfin, des contacts réguliers avec la presse locale maintiendront ce lien entre le territoire labellisé et ses habitants.

Au travers de cette nouvelle gouvernance et du développement de ces nouveaux outils, les partenaires du projet souhaitent que le label Grand Site de France puisse concrétiser leurs engagements au service de la qualité des paysages et de la mise en valeur de l'esprit des lieux.



Réunion de travail - Services de l'État et Maires des communes du Cap Sizun en présence d'Isabelle Poulet, chargée de mission GSF au Ministère de la Transition écologique et solidaire - Février 2018

Annexes

| | |
|---|-----|
| ANNEXE 1 : Bilan du plan d'actions 2012-2018..... | 89 |
| ANNEXE 2 : Bilan financier du plan d'actions 2012-2018..... | 93 |
| ANNEXE 3 : Annexe technique et financière du plan d'actions 2019-2025..... | 94 |
| ANNEXE 4 : Fiches actions 2019-2025..... | 100 |
| ANNEXE 5 : Statuts du Syndicat mixte du Grand Site Pointe du Raz en Cap Sizun..... | 118 |
| ANNEXE 6 : Délibération de la Communauté de communes Cap-Sizun-Pointe du Raz sur les statuts du Syndicat mixte..... | 127 |
| ANNEXE 7 : Délibération du Conseil départemental du Finistère sur les statuts du Syndicat mixte..... | 131 |
| ANNEXE 8 : Délibération du Conseil régional de Bretagne sur les statuts du Syndicat mixte..... | 134 |
| ANNEXE 9 : Convention sur la gestion des Espaces Naturels Sensibles... | 136 |
| BIBLIOGRAPHIE : | 151 |

Annexe 1: Bilan du plan d'actions 2012-2018

| OBJECTIFS 2012-2018 | DEGRÉ DE RÉALISATION | OBSERVATIONS QUALITATIVES |
|--|-------------------------|--|
| PRÉSERVER, GÉRER ET VALORISER DURABLEMENT LES ESPACES : UN ENGAGEMENT COLLECTIF | | |
| Préserver les paysages et les milieux | | |
| La gestion écologique des milieux | ✓ Réalisée | Entretien régulier des milieux dans le cadre des conventions entre le Département, le Conservatoire du Littoral et la Communauté de communes. |
| La dimension sociale du label | ✓ Réalisée | Point fort du bilan 2012-2017 : le Grand Site de France, pleinement intégré dans les politiques sociales du territoire et outil de formation et d'insertion professionnelle |
| Doter le Grand Site d'une nouvelle identité et d'une gestion harmonisée des espaces et paysages | | |
| La réalisation d'un diagnostic paysager | ✓ Réalisée | Une des premières actions de la période 2012-2014 qui guide au quotidien le travail du service Espaces naturels de la Communauté de communes (document de référence, facilement exploitable d'un point de vue opérationnel) |
| L'actualisation des plans de gestion des espaces naturels | ✓ Réalisée | Action réalisée par le Département pour les propriétés départementales, en coopération avec la Communauté de communes. Actualisation du plan de gestion des terrains du Conservatoire du Littoral en cours. |
| Améliorer l'appropriation des objectifs de préservation et des valeurs du Grand Site par la population locale | | |
| La réintroduction d'activités agricoles dans les espaces naturels | ✓ Réalisée | Actions expérimentales développées sur certains espaces littoraux, qui font l'objet de conventions entre la Communauté de communes et des exploitants agricoles. |
| Les partenariats avec le monde associatif | ✓ Réalisée | Des partenariats actifs avec les associations culturelles du territoire ; à renforcer avec les associations environnementales et d'activités de plein-air. |
| La sensibilisation des habitants du Grand Site | ➔ Réalisée en partie | Des réunions communales dès 2014/2015. Relance des actions de sensibilisation à l'occasion de la préparation du dossier de candidature en 2017 et 2018. Forte participation des habitants (entre 80 à 130 personnes). A inscrire dans le temps avec des formats diversifiés. |
| Améliorer la connaissance du Grand Site et partager cette connaissance | | |
| Les inventaires naturalistes | ➔ Réalisée en partie | Une insuffisance qui s'explique par des choix et des priorités en matière de séquençage des actions, et par des raisons budgétaires. Un travail à réactiver dans un cadre partenarial avec les associations et la communauté scientifique. |
| Le déploiement de Natura 2000 | ✗ Reportée | Une opération lancée il y a quelques années ; en attente des positions des différents acteurs, notamment sur les questions de financement de l'animation inhérente à ce type d'action et de clarification quant au portage. |
| Observer et maîtriser les flux aux nouvelles portes d'entrée du Grand Site | | |
| Le schéma d'accueil des visiteurs | ✓ Réalisée | Opération initiée en 2016, le schéma fixe les grandes lignes de l'organisation des flux de visiteurs, hiérarchise les sites et liste les investissements à prévoir. A décliner de manière opérationnelle. |
| Le traitement qualitatif de l'approche du Grand Site à Plogoff | ➔ Réalisée en partie | En application du schéma d'accueil des visiteurs et de l'analyse du CAUE, une opération est en cours à la Pointe du Raz pour requalifier les conditions d'accueil |
| La mise en place d'un second cheminement piéton depuis le parking de la Pointe du Raz | ➔ Réalisée en partie | Action recommandée en 2012. À la suite de l'incendie d'août 2013 et l'ouverture d'une voie d'accès incendie à partir du parking sud, ce chemin fait office de cheminement. |

| OBJECTIFS 2012-2018 | DEGRÉ DE RÉALISATION | OBSERVATIONS QUALITATIVES |
|--|--|---|
| INFORMER, ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER LE VISITEUR : UN PROJET PARTAGÉ | | |
| Renforcer la visibilité du Grand Site, faire évoluer ses modes de relations à son environnement et les adapter aux nouveaux comportements du public | | |
| Réaliser un nouveau site internet | ✓ Réalisée | Opération du Syndicat mixte, en concertation avec la Communauté de communes et les organisations touristiques. |
| Développer des outils numériques mobiles (application) | ✗ Annulée car réseau téléphonique insuffisant sur le site | En raison des contraintes liées à la situation périphérique de la plupart des sites littoraux (zones blanches), un investissement dans ce domaine n'a pas semblé opportun. Le développement du numérique inscrit dans le futur projet de territoire, de même que l'évolution des technologies à l'avenir, pourraient permettre de reconsidérer l'intérêt de cette action. |
| Faciliter l'accès, les circulations et le stationnement sur le Grand Site | | |
| Le jalonnement routier et la signalisation | ➔ Réalisée en partie | Un nouveau plan de signalisation directionnelle a été développé par le Conseil départemental, intégrant les recommandations du Schéma d'accueil des visiteurs dans le Grand Site de France. La signalisation d'information locale, du ressort des communes, sera une question à aborder, de même que la signalétique de guidage des visiteurs sur sites (avec une approche minimaliste, intégrée dans le paysage). |
| L'accessibilité pour tous les publics | ➔ Réalisée en partie | Un agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) a été commandé en 2018, la régularisation est en cours. |
| L'accès à la Pointe du Raz : la navette pour les personnes à mobilité réduite | ✓ Réalisée | Une des premières actions mises en œuvre après la suppression des autocars entre la Maison de site et le sémaphore (1,7 kms) ; la navette actuelle propose 9 places accessibles aux personnes en situation de handicap. |
| Assurer partout une information de qualité | | |
| Les services d'accueil à la Maison de site | ➔ Réalisée en partie | Renforcement des actions de médiation (visites guidées,...) à la Maison de site. Informatisation de l'accueil. Une réflexion sur l'avenir de ce bâti est en cours. Elle pourrait amener à la relocalisation des services administratifs du Syndicat mixte. |
| La mobilisation des professionnels pour relayer l'information | ✓ Réalisée | Des actions renouvelées chaque année par la Maison de site en direction des acteurs économiques du site ; des informations diffusées à l'occasion des nouvelles programmations (expositions...) |
| L'accueil et l'information des visiteurs | ✓ Réalisée | Livraison du schéma d'accueil des visiteurs en 2017 : un document cadre pour guider les aménagements et le développement de services aux visiteurs sur les sites. Cette première étape étant réalisée, elle ne prendra tout son sens que si elle se décline concrètement de manière opérationnelle en matière d'aménagement et d'entretien des sites. Discours touristique à ajuster selon les recommandations du schéma. |
| Développer un accueil éco-responsable | | |
| La gestion des déchets | ➔ Réalisée en partie | Une action forte a été conduite par la Communauté de communes dans ce domaine en déployant des systèmes de collecte sur sites, en formant du personnel dédié et en menant des actions de sensibilisation de la population. |
| Les installations sanitaires renouvelées | ➔ Réalisée en partie | Les installations sanitaires des trois principaux sites font l'objet en 2018 d'une opération globale de modernisation. Les travaux sont prévus en 2019. |
| L'amélioration et la sécurisation du stationnement à la Baie des Trépassés | ✓ Réalisée | Opération conduite par le Département en 2017. Réorganisation des stationnements, dans une logique de rationalisation, sécurisation des traversées piétons, places dédiées aux campings caristes... Site très fréquenté et très prisé des usagers locaux également pour des pratiques nautiques et des promenades de proximité. |

| OBJECTIFS 2012-2018 | DEGRÉ DE RÉALISATION | OBSERVATIONS QUALITATIVES |
|---|-------------------------|---|
| ENRICHIR L'EXPÉRIENCE DU VISITEUR | | |
| Proposer des actions de médiation autour des paysages et des patrimoines | | |
| Les événements et animations sur le Grand Site, organisation d'événements culturels et sportifs, etc. | ✓ Réalisée | De nouvelles actions ont été développées à la Maison de site : expositions temporaires avec le concours de partenaires et d'experts locaux. Des événements sportifs se déroulent également périodiquement sur le Grand site ou dans les environs (trail, randonnée du Cap...). Ces actions gagneront en visibilité et notoriété en s'inscrivant à l'avenir dans une programmation annuelle communiquée plus largement, et plus en amont, par le Grand Site de France auprès des habitants et des visiteurs. |
| La médiation sur le terrain | ➔ Réalisée en partie | Des actions d'interprétation du patrimoine ont été envisagées en 2013-2014 sur certains sites. Il a été décidé d'y surseoir en 2017, en considérant que l'heure était moins à l'ajout de mobiliers sur sites qu'en entrée de sites, sur les parkings par exemple. Il a été proposé de travailler sur une charte de signalétique minimaliste et homogène sur l'ensemble des sites. Cette approche privilégie la médiation humaine et des interventions hors les murs des guides de la Maison de site. |
| La création artistique | ✓ Réalisée | Un premier travail a été expérimenté avec les peintres officiels de la Marine. Des partenariats ont aussi été développés avec le Festival d'art contemporain, « Arts à la Pointe » à la Pointe du Millier. |
| La promotion des produits du terroir (terre/mer) | ➔ Réalisée en partie | Des actions ont été amorcées pour valoriser les produits du terroir, notamment en proposant durant l'été des animations/marché du terroir sur l'esplanade de la Maison de site, en lien avec les commerçants et la CCIMBO. |
| Structurer l'offre de randonnée | | |
| Les itinéraires | ✓ Réalisée | L'action de la Communauté de communes dans ce domaine a été importante de 2012 à 2018 en matière d'entretien et de balisage des itinéraires, améliorant ainsi la satisfaction des randonneurs sur le GR®34 et sur les circuits intérieurs. L'inscription d'une vingtaine d'itinéraires PR au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée a également été menée à terme en 2018. |
| La restauration d'un ancien bâtiment en halte de randonnée (Ty Félix) | ➔ Nouvelle action | Cette halte randonnée est très appréciée des randonneurs, surtout des itinérants qui parcourent le GR®34 dans sa partie nord, assez sportive et soumise aux aléas climatiques. |
| L'implication des acteurs privés | ✓ Réalisée | Globalement, les partenariats avec le secteur privé existent et ont été renforcés (animation, information...) en particulier avec le secteur du tourisme et du nautisme. Probablement encore trop concentré sur le périmètre historique du label Grand Site de France, et sur le GR®34, ce travail devra se poursuivre pour une approche plus globale sur l'ensemble du territoire, ainsi qu'avec les villes portes. |
| Les pratiques en bord de saison | ✓ Réalisée | Des actions de communication ont été conduites dans le cadre de partenariats avec les organisations touristiques locales, de même que des actions de communication. Avec l'évolution des comportements en matière d'information et de consommation touristique, la communication digitale est à renforcer. |

| OBJECTIFS 2012-2018 | DEGRÉ DE RÉALISATION | OBSERVATIONS QUALITATIVES |
|--|------------------------------|---|
| OBSERVER, ÉVALUER, PARTAGER | | |
| Assurer un suivi des paysages et des patrimoines | | |
| L'observatoire photographique | ✓ Réalisée | Intérêt partagé des acteurs pour renouveler cette opération qui remontait à l'époque de l'OGS. La nouvelle campagne a été menée en 2017/2018 et sera reconduite. Outil indispensable de gestion des paysages et de suivi de ses évolutions. |
| Le lancement d'un inventaire du patrimoine bâti | ➔ Nouvelle action | Action soutenue par la Région Bretagne et l'État, visant à inventorier de manière scientifique les éléments remarquables du patrimoine des communes du périmètre Grand Site de France du Cap Sizun. Un travail qui met en valeur aussi le patrimoine architectural du Cap Sizun intérieur, trop méconnu. |
| Connaitre la fréquentation pour mieux gérer les sites | | |
| Le suivi de la fréquentation comme impératif | ✓ Réalisée | Installation de nouveaux outils : pose d'éco-compteurs, réalisation de notes conjoncturelles d'information... Elles doivent être consolidées pour s'inscrire pleinement dans le quotidien des gestionnaires du site. Le volet « collecte de l'information » constitue une base, il doit être dorénavant complété par un travail d'analyse et de partage de l'information. |
| La connaissance des motivations des visiteurs | ➔ En cours de réalisation | Une enquête sur les profils et motivations des visiteurs a été réalisée en 2016. A compléter par le Syndicat mixte par des focus groupe ou entretiens qualitatifs auprès des visiteurs. |

| | |
|------|--|
| 55 % | Action réalisée |
| 35 % | Action en cours de réalisation ou réalisée en partie |
| 5 % | Action non-réalisée, annulée ou reportée |
| 5 % | Action nouvelle non-prévue dans le plan d'action 2012-2018 |

Annexe 2 : Bilan financier du plan d'actions 2012-2018

Le bilan ci-dessous présente les investissements majeurs réalisés durant la période précédente au titre du label.

De nombreuses autres actions sont conduites en régie par les collectivités gestionnaires et propriétaires. D'autres actions sont menées et financées parfois par les partenaires au titre de leur propre budget de fonctionnement (Office de tourisme, CAUE, Finistère 360°, AOCD...).

RAPPEL DES ENJEUX :

- **Enjeu 1** : Préserver, gérer et valoriser durablement les espaces
- **Enjeu 2** : Informer, accueillir et accompagner le visiteur
- **Enjeu 3** : Enrichir l'expérience du visiteur
- **Enjeu 4** : Observer, évaluer, partager

| Enjeux | Actions menées | Montant | Subventions obtenues | Taux de subvention | Maître d'ouvrage |
|-----------------------------------|---|--------------------|----------------------|--------------------|---|
| Coordination et pilotage du label | Pilotage du GSF - coordinateur (Fonctionnement) | 263 933 € | 111 654 € | 42% | CCCS-PR |
| Enjeu 1 | Gestion des espaces naturels (Fonctionnement) | 951 078 € | 269 072 € | 28% | CCCS-PR |
| Enjeu 1 | Acquisition de matériel de gestion des espaces naturels | 124 823 € | 30 860 € | 25% | CCCS-PR |
| Enjeu 1 | Diagnostic paysager | 11 673 € | 0 € | 0% | Conservatoire du littoral (70%) Département 29 (30%) |
| Enjeux 1 et 2 | Schéma d'accueil des visiteurs | 43 500 € | 34 800 € | 80% | CCCS-PR |
| Enjeu 2 | Réhabilitation de la halte randonnée Ty Félix | 50 395 € | 40 316 € | 80% | Commune de Goulien |
| Enjeu 2 | Signalétique Pointe du Raz | 6 186 € | 0 € | 0% | SM Pointe du Raz |
| Enjeu 2 | Automatisation du Parking | 168 170 € | 95 012 € | 56% | SM Pointe du Raz |
| Enjeu 2 | Navette électrique | 86 373 € | 50 000 € | 58% | SM Pointe du Raz |
| Enjeu 2 | Amélioration des équipements de la Maison de Site | 167 199 € | 133 759 € | 80% | SM Pointe du Raz |
| Enjeux 2 et 3 | Accueil du public/médiation (Fonctionnement) | 4 025 988 € | 792 249 € | 20% | SM Pointe du Raz |
| Enjeux 2 et 3 | Matériel administratif | 2 596 € | 0 € | 0% | SM Pointe du Raz |
| Enjeux 2 et 3 | Matériel technique | 3 928 € | 0 € | 0% | SM Pointe du Raz |
| Enjeux 2 et 3 | Nouveau site internet | 23 890 € | 0 € | 0% | SM Pointe du Raz |
| Enjeu 3 | Renouvellement des expositions | 9 826 € | 2 304 € | 23% | SM Pointe du Raz |
| Enjeu 3 | Kakémonos GSF + Expo RGSF | 2 465 € | 1 197 € | 49% | CCCS-PR |
| Enjeu 4 | Observatoire photographique des Paysages | 12 675 € | 10 140 € | 80% | CCCS-PR |
| Enjeu 4 | Dispositifs de comptage de la fréquentation (éco-compteurs) | 31 720 € | 25 376 € | 80% | CCCS-PR |
| | Total | 5 986 418 € | 1 596 739 € | 27% | |

Annexe 3 : Annexe technique et financière du plan d'actions 2019-2025

NB : La réalisation de ce plan d'actions sera fonction de l'évolution des capacités financières des différentes collectivités composant le Syndicat mixte du Grand Site Pointe du Raz en Cap Sizun entre 2019 et 2025.

| | N° fiche action | Type d'action | Maîtrise d'ouvrage pressentie | Période de réalisation | | Montant prévisionnel | | Principaux partenariats envisagés | |
|---|-----------------------|----------------------------------|-------------------------------------|------------------------|-----------|----------------------|-----------|---|--|
| | | | | 2019-2021 | 2021-2025 | I | F | Partenariats techniques | Partenariats financiers publics |
| OBJECTIF STRATÉGIQUE N°1 : Pour la qualité des paysages entre terre et mer, reflets de l'esprit des lieux et vecteurs de dynamiques territoriales | | | | | | | | | |
| OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°1 - PRÉSERVER DES ESPACES EXCEPTIONNELS ET LA RICHESSE DE LA BIODIVERSITÉ | | | | | | | | | |
| Action n° 1-1-1 Contribuer à améliorer et à diffuser la connaissance du Grand Site | | | | | | | | | |
| Réalisation d'un plan de paysage | 1 | ➔ Action nouvelle prioritaire | CCCS-PR | 2019 | | 45 000 € | | DREAL, DDTM, UDAP, CAUE, élus, habitants, agriculteurs, entrepreneurs... | DREAL |
| Contribution à la définition d'indicateurs de qualité des milieux | 2 | ➔ Action nouvelle complémentaire | SM | X | X | | Régie | Scientifiques, associations, gestionnaires, DREAL, Conservatoire National Botanique de Brest | DREAL |
| Recensement et mise à disposition des ressources scientifiques et documentaires | 3 | ➔ Action nouvelle prioritaire | SM | X | | | Régie | Universitaires, organismes de recherche, associations, services de l'État | DREAL |
| Action n° 1-1-2 Gérer les espaces naturels dans un objectif de sobriété des interventions et de développement des partenariats | | | | | | | | | |
| Mise en œuvre du programme de gestion des espaces naturels et des sentiers de randonnée | 4 | ✓ Action existante, à poursuivre | CCCS-PR | X | X | | 200 000 € | Conseil départemental, Conservatoire du littoral, SM | Conseil départemental |
| Contribution à la préservation des espèces emblématiques du Grand Site | 5 | ➔ Action nouvelle complémentaire | SM | | X | | Régie | Agriculteurs du Grand Site, Fédération des races de Bretagne, associations locales, CCCS-PR, collectivités... | Région |
| Action n° 1-1-3 Mener des opérations de requalification paysagère | | | | | | | | | |
| Opération de requalification de la Pointe du Millier (maison-phare + stationnements) | 6 | ➔ Action nouvelle prioritaire | CDL | X | X | 200 000 € | | SM, Commune de Beuzec, CCCS-PR | Contrat de partenariat Région-Pays, Conseil départemental, DREAL |
| Opération de requalification de l'Anse du Loch | 6 | ➔ Action nouvelle prioritaire | SM | X | X | 500 000 € | | Commune de Primelin, Commune de Plogoff, CAUE, DREAL, DDTM, UDAP | DREAL, Contrat de partenariat, |
| Opération de requalification de la Pointe de Brézellec | 6 | ➔ Action nouvelle complémentaire | SM | | X | ND | | Marine nationale, DREAL, CAUE, Commune Cléden-Cap Sizun, association port | DREAL, Contrat de partenariat, Conseil départemental |
| Interventions ponctuelles d'amélioration paysagère (effacement conteneurs poubelle, signalétique...) | 7 | ➔ Action nouvelle prioritaire | SM / CCCS-PR | X | X | 30 000 € | | DREAL, DDTM, UDAP, CAUE | CCCS-PR, SM |
| OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°2 - CONTRIBUER À RÉVÉLER L'ESPRIT DES LIEUX GRÂCE À LA CONNAISSANCE ET À LA VALORISATION DES PATRIMOINES HISTORIQUES ET CULTURELS DU CAP SIZUN | | | | | | | | | |
| Action n° 1-2-1 Finaliser et diffuser l'inventaire du patrimoine | | | | | | | | | |
| Conduite de l'inventaire et mise en place d'outils d'aide à la décision | 8 | ✓ Action existante, à poursuivre | CCCS-PR/SM | X | | | 90 000 € | Région, DREAL, UDAP, CAUE | Région |
| Action n° 1-2-2 Mener des opérations de restauration et de mise en valeur du patrimoine | | | | | | | | | |
| Définition d'un programme de restauration et de mise en valeur du patrimoine vernaculaire | 9 | ➔ Action nouvelle prioritaire | SM / Propriétaires | X | | 100 000 € | | Région, DREAL, UDAP, CAUE, Communes, CIAS | Communes/CCCS-PR, DREAL |
| OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°3 - FAVORISER LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE, DES FALAISES MARITIMES AUX ESPACES HABITÉS | | | | | | | | | |
| Action n° 1-3-1 Promouvoir la diffusion des outils d'amélioration du cadre de vie | | | | | | | | | |
| Accompagnement à la prise en compte du label dans les documents d'urbanisme | 10 | ➔ Action nouvelle prioritaire | SM | X | X | | Régie | Communes, CCCS-PR, SIOCA, DDTM, CAUE | |
| Information et formation autour des référentiels et outils existants | 11 | ➔ Action nouvelle complémentaire | SM / CAUE | X | X | | Régie | Communes, CCCS-PR | |
| Action n° 1-3-2 Accompagner les opérations de requalification des aménagements urbains et paysagers | | | | | | | | | |
| Accompagnement des opérations de requalification des entrées et des centres bourgs | 12 | ➔ Action nouvelle prioritaire | Syndicat mixte/CAUE | X | X | 400 000 € | | Communes, CCCS-PR, Conseil départemental, DDTM, UDAP | Conseil départemental |
| Effacement des réseaux (études + travaux) | 13 | ➔ Action nouvelle prioritaire | SDEF | X | | 500 000 € | | SM, Communes, CCCS-PR, Conseil départemental | DETR, contrat de partenariat, Communes |
| Action n° 1-3-3 Faire de chaque habitant un acteur de la préservation des paysages | | | | | | | | | |
| Mise en œuvre d'actions de sensibilisation au paysage et au cadre de vie | 14 | ➔ Action nouvelle prioritaire | Syndicat mixte / CAUE | X | X | | Régie | Communes, CCCS-PR, Établissements scolaires | |
| Conseil aux particuliers dans leurs projets d'aménagements et de construction | 15 | ✓ Action existante, à poursuivre | CAUE | X | X | | Régie | Communes, CCCS-PR | |
| SOUS-TOTAL | | | | | | 1 775 000 € | 290 000 € | | |

| NB : La réalisation de ce plan d'actions sera fonction de l'évolution des capacités financières des différentes collectivités composant le Syndicat mixte du Grand Site Pointe du Raz en Cap Sizun entre 2019 et 2025. | Numéro de fiche action | Type d'action | Maîtrise d'ouvrage pressentie | Période de réalisation | | Montant prévisionnel | | Principaux partenariats envisagés | |
|--|------------------------|----------------------------------|-------------------------------|------------------------|-----------|----------------------|-------|--|--|
| | | | | 2019-2021 | 2021-2025 | I | F | Partenariats techniques | Partenariats financiers publics |
| OBJECTIF STRATÉGIQUE N°2 : Pour un Grand site accueillant, ouvert et inventif, favorisant la rencontre entre les visiteurs et le territoire | | | | | | | | | |
| OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°1 - VISER L'EXCELLENCE DANS L'ACCUEIL DES VISITEURS | | | | | | | | | |
| Action n° 2-1-1 Gérer et organiser l'accueil des visiteurs | | | | | | | | | |
| Requalification et mise en cohérence des espaces d'entrée de site à la Pointe du Raz (phase 1) | 16 | ✓ Action existante, à poursuivre | SM | X | | 645 900 € | | CAUE, DREAL, DDTM, UDAP, Conservatoire du littoral | DETR, DREAL, Conseil départemental, contrat de partenariat, Région |
| Requalification (phase 2) | 16 | ➔ Action nouvelle complémentaire | Communes | X | X | 150 000 € | | Communes, CCCS-PR, Conservatoire du Littoral, Conseil départemental, CAUE 29, Région, DREAL, DDTM, UDAP | |
| Finalisation de la signalisation directionnelle sur routes départementales | 17 | ✓ Action existante, à poursuivre | CD | X | | | Régie | Services de l'État (DDTM...), communes | |
| Finalisation de la véloroute nord | 18 | ✓ Action existante, à poursuivre | CD, Communes, CCCS-PR | X | X | ND | | CCCS-PR, services de l'État, associations, office de tourisme, Destination Quimper Cornouaille, Région | Région, CD, CCCS-PR, Communes |
| Développement de l'écomobilité | 19 | ✓ Action existante, à poursuivre | CCCS-PR/SM | X | X | | Régie | Office de tourisme, acteurs privés et publics du tourisme, Destination Quimper Cornouaille, F360°, CRT Bretagne, Région, CD, Conservatoire du Littoral | |
| Révision des conditions d'accueil des camping-cars | 20 | ➔ Action nouvelle prioritaire | CCCS-PR | X | X | 40 000 € | | Propriétaires et gestionnaires de sites, DDTM, DREAL, UDAP, associations d'usagers, campings privés, Office de tourisme, Destination Quimper Cornouaille, Finistère 360°, CAUE 29 | Contrat de partenariat, Région, Conseil départemental |
| Action n° 2-1-2 Déployer de manière opérationnelle le schéma d'accueil des visiteurs dans le Grand Site | | | | | | | | | |
| Observation des pratiques et impacts sur les sites | 21 | ➔ Action nouvelle prioritaire | SM | X | X | | Régie | CCCS-PR, CD, Conservatoire du littoral, DREAL, DDTM | |
| Réalisation d'un schéma d'interprétation des sites les plus fréquentés du Grand Site et charte de signalétique et mobiliers | 22 | ➔ Action nouvelle prioritaire | SM | X | | 100 000 € | | Communes, CCCS-PR, Conservatoire du Littoral, Conseil départemental, CAUE 29, Région, CDL, associations, DDTM, UDAP, DREAL, Office de tourisme, Destination Quimper Cornouaille, associations... | Contrat de partenariat |
| OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°2 - CRÉER DE NOUVELLES EXPÉRIENCES DE VISITE POUR PARTAGER L'ESPRIT DES LIEUX | | | | | | | | | |
| Action n° 2-2-1 Guider et conseiller les visiteurs du Grand Site | | | | | | | | | |
| Élaboration d'une nouvelle politique de médiation à la Maison de site | 23 | ➔ Action nouvelle prioritaire | SM | X | X | | Régie | OT, F360°, acteurs privés du tourisme, propriétaires et gestionnaires des sites, communes | |
| Mise en place d'une démarche d'amélioration continue de l'accueil du visiteur à la Maison de site | 24 | ➔ Action nouvelle prioritaire | SM | X | | | Régie | Office de tourisme/Finistère 360° | |
| Modernisation des espaces d'accueil de la maison de site de la Pointe du Raz (en lien avec l'utilisation de la maison des gardiens de phare du Conservatoire du Littoral) | 25 | ➔ Action nouvelle prioritaire | SM/CDL | X | | 400 000 € | | Communes, CCCS-PR, Conservatoire du Littoral, Conseil départemental, Région, CAUE, OT, destination Quimper Cornouaille, F360° | Contrat de partenariat, Région, DETR |
| Action n° 2-2-2 Enrichir et renouveler l'expérience de visite dans le Grand Site | | | | | | | | | |
| Construction d'expériences de séjours Cap Sizun - Pointe du Raz en s'appuyant sur une démarche d'amélioration continue de la chaîne de valeur | 26 | ➔ Action nouvelle prioritaire | OT | X | X | | Régie | SM, CCCS-PR, Destination Quimper Cornouaille, CCIMBO, Finistère 360°, Région et Département (ingénierie Sites d'exception) | |
| SOUS-TOTAL | | | | | | 1 335 900 € | | | |

| NB : La réalisation de ce plan d'actions sera fonction de l'évolution des capacités financières des différentes collectivités composant le Syndicat mixte du Grand Site Pointe du Raz en Cap Sizun entre 2019 et 2025. | N° fiche action | Type d'action | Maîtrise d'ouvrage pressentie | Période de réalisation | | Montant prévisionnel | | Principaux partenariats envisagés | |
|--|-----------------------|----------------------------------|-------------------------------------|------------------------|-----------|----------------------|-----------|---|---------------------------------|
| | | | | 2019-2021 | 2021-2025 | I | F | Partenariats techniques | Partenariats financiers publics |
| OBJECTIF STRATÉGIQUE N°3 : Pour un Grand Site attractif et fédérateur, au cœur d'un Cap Sizun en mouvement | | | | | | | | | |
| OBJECTIF N°1 - ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS DU TERRITOIRE POUR UN CAP SIZUN DURABLE ET SOLIDAIRE | | | | | | | | | |
| Action n° 3-1-1 Promouvoir les projets en lien avec la transition écologique et solidaire du territoire | | | | | | | | | |
| Renforcement des actions contribuant à l'insertion des personnes en recherche d'emploi | 27 | ✓ Action existante, à poursuivre | CCCS-PR / SM | X | X | | Régie | CIAS, SM, Conseil départemental | |
| Réduction de l'empreinte écologique des actions menées dans le cadre du Grand Site | 28 | ✓ Action existante, à poursuivre | CCCS-PR/ SM | X | X | | Régie | Associations, agriculteurs, communes,... | |
| Action 3-1-2 Mettre en valeur les filières dynamiques du territoire | | | | | | | | | |
| Structuration d'un partenariat durable avec les agriculteurs du Cap Sizun | 29 | ➔ Action nouvelle prioritaire | SM | X | X | | Régie | CCCS-PR, Chambre d'Agriculture, Exploitants agricoles du territoire, CD29, Conservatoire du littoral, communes, CAUE, commerces, associations | |
| Développement de projets mettant en valeur la dimension maritime du Cap Sizun | 30 | ➔ Action nouvelle prioritaire | SM | X | X | | Régie | SMPPPC, CCIMBO, CDPMEM, associations et clubs nautiques, entreprises nautiques, Finistère 360°, Office de tourisme | |
| OBJECTIF N°2 - CONTRIBUER À L'ANIMATION DU TERRITOIRE, NOTAMMENT AUPRÈS DES JEUNES, EN PROPOSANT UN PROGRAMME D'ACTIONS CULTURELLES, ARTISTIQUES ET SCIENTIFIQUES | | | | | | | | | |
| Action n° 3-2-1 Proposer des animations régulières et partager les savoirs | | | | | | | | | |
| Renforcement des actions en direction des habitants | 31 | ✓ Action existante, à poursuivre | SM | X | X | | Régie | CCCS-PR, Communes | |
| Développement de partenariats avec les acteurs culturels du territoire | 32 | ➔ Action nouvelle prioritaire | SM | X | X | | Régie | CCCS-PR, Communes, Conseil départemental, Région, associations, CAUE, EPCC, Musiques et danses... | |
| Développement d'actions en direction des scolaires et des publics jeunes | 33 | ➔ Action nouvelle prioritaire | SM | X | X | | Régie | Ecoles du Cap Sizun, Collèges, Université de Bretagne Occidentale, de Bretagne Sud, de Rennes, IUT, réseau des grands sites de France... | |
| Action n° 3-2-2 Faire vivre et développer les partenariats | | | | | | | | | |
| Partage d'expériences avec les territoires voisins | 34 | ➔ Action nouvelle prioritaire | SM | X | X | | Régie | Communautés de communes, Communes, Structures de gestion des sites voisins (Parcs...), réseau des grands sites de France | |
| Veille et échanges internationaux (avec le RGSF et via des partenariats territoriaux existants) | 35 | ➔ Action nouvelle complémentaire | SM | | X | | Régie | RGSF, Région, CD, Communauté de communes, associations jumelage | |
| SOUS-TOTAL | | | | | | | | | |
| TOTAL | | | | | | | | | |
| | | | | | | 3 110 900 € | 290 000 € | | |

Annexe 4 : Fiches actions 2019-2025

| OBJECTIF STRATÉGIQUE N°1 | Pour la qualité des paysages entre terre et mer, reflets de l'esprit des lieux et vecteurs de dynamiques territoriales | Fiche n°1 |
|---|--|---|
| OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°1 | PRÉSERVER DES ESPACES EXCEPTIONNELS ET LA RICHESSE DE LA BIODIVERSITÉ | Action nouvelle prioritaire |
| Action n°1-1-1 | Contribuer à améliorer et à diffuser la connaissance du Grand Site | |
| Objet de l'action | RÉALISATION D'UN PLAN DE PAYSAGE | |
| Objectif(s) de l'action | <ul style="list-style-type: none"> Affiner la connaissance des paysages et proposer des objectifs de qualité paysagère à prendre en compte dans les politiques d'aménagement du territoire et à décliner en actions. Cette action présente un lien fort avec l'action 1.1.3 « Mener des opérations de requalification paysagère ». Elle se positionne comme une phase préparatoire à cette dernière. | |
| Publics concernés | Collectivités territoriales du Cap Sizun | |
| Descriptif détaillé de l'action / étapes de mise en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> Diagnostic paysager Définition des enjeux paysagers du territoire Formulation d'objectifs de la qualité paysagère, d'un projet paysager pour le territoire (politique cohérente en matière d'urbanisme, de transports, d'infrastructures d'énergies renouvelables...) Définition d'un programme d'actions (court, moyen, long terme) Animation et mise en œuvre de la démarche dans la durée | |
| Maîtrise d'ouvrage | Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz | |
| Échéancier prévisionnel | 2019-2021 | |
| Budget prévisionnel | 45 000 € | |
| Partenaires | DREAL, DDTM, UDAP, CAUE, élus, habitants, agriculteurs, entrepreneurs... | |
| Indicateurs d'évaluation | Réalisation | Un plan de paysage |
| | Résultats | Les projets d'aménagement du territoire prennent en compte la qualité du cadre de vie |
| | Impact | L'attractivité du territoire est renforcée |

| OBJECTIF STRATÉGIQUE N°1 | Pour la qualité des paysages entre terre et mer, reflets de l'esprit des lieux et vecteurs de dynamiques territoriales | Fiche n°2 |
|---|---|---|
| OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°1 | PRÉSERVER DES ESPACES EXCEPTIONNELS ET LA RICHESSE DE LA BIODIVERSITÉ | Action nouvelle complémentaire |
| Action n°1-1-1 | Contribuer à améliorer et à diffuser la connaissance du Grand Site | |
| Objet de l'action | CONTRIBUTION À LA DÉFINITION D'INDICATEURS DE QUALITÉ DES MILIEUX | |
| Objectif(s) de l'action | Disposer d'indicateurs de suivi de la qualité des milieux, utiles au Grand Site et au projet Natura 2000 | |
| Publics concernés | Scientifiques, techniciens, gestionnaires | |
| Descriptif détaillé de l'action / étapes de mise en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> Identifier les milieux qui doivent faire l'objet d'un suivi (en croisant des facteurs de sensibilité et d'activités) Définir les indicateurs de suivi, les protocoles à mettre en place Établir les partenariats nécessaires (production et stockage de la donnée, valorisation, financements éventuels...) Engager les suivis | |
| Maîtrise d'ouvrage | Syndicat mixte / CCCS-PR (lien fort à Natura 2000) | |
| Échéancier prévisionnel | 2020-2025 | |
| Budget prévisionnel | Régie | |
| Partenaires | Scientifiques, associations, gestionnaires, DREAL, Conservatoire National Botanique de Brest | |
| Indicateurs d'évaluation | Réalisation | Le suivi de l'état des milieux emblématiques est assuré |
| | Résultats | Les actions de gestion des milieux et d'accueil du public s'adaptent en fonction des indicateurs de qualité des milieux |
| | Impact | Certaines actions du Grand Site peuvent être évaluées grâce aux indicateurs de qualité des milieux |

| OBJECTIF STRATÉGIQUE N°1 | Pour la qualité des paysages entre terre et mer, reflets de l'esprit des lieux et vecteurs de dynamiques territoriales | Fiche n°3 |
|---|---|---|
| OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°1 | PRÉSERVER DES ESPACES EXCEPTIONNELS ET LA RICHESSE DE LA BIODIVERSITÉ | Action nouvelle prioritaire |
| Action n°1-1-1 | Contribuer à améliorer et à diffuser la connaissance du Grand Site | |
| Objet de l'action | RECENSEMENT ET MISE À DISPOSITION DES RESSOURCES SCIENTIFIQUES ET DOCUMENTAIRES | |
| Objectif(s) de l'action | <ul style="list-style-type: none"> Recenser les différentes études / travaux réalisés sur les paysages et les patrimoines du Grand Site et les rendre accessibles. Mettre en valeur ces travaux et identifier les études complémentaires à mener | |
| Publics concernés | Tous publics | |
| Descriptif détaillé de l'action / étapes de mise en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> Recensement bibliographique des travaux scientifiques sur le Grand Site / Cap Sizun Détermination des meilleures modalités de mise à disposition (site internet, centre de ressources...) Contact avec les auteurs et partenaires pour partager le projet Identification de sujets à investiguer Diffusion de l'information | |
| Maîtrise d'ouvrage | Syndicat mixte | |
| Échéancier prévisionnel | 2019-2025 | |
| Budget prévisionnel | Régie | |
| Partenaires | Universitaires, organismes de recherche, associations, services de l'État | |
| Indicateurs d'évaluation | Réalisation | Les ressources documentaires existantes sont mises à disposition et valorisées |
| | Résultats | La connaissance scientifique du territoire du Grand Site est partagée / complétée |
| | Impact | Les données constituent une aide à la décision |

| OBJECTIF STRATÉGIQUE N°1 | Pour la qualité des paysages entre terre et mer, reflets de l'esprit des lieux et vecteurs de dynamiques territoriales | Fiche n°4 |
|---|--|--|
| OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°1 | PRÉSERVER DES ESPACES EXCEPTIONNELS ET LA RICHESSE DE LA BIODIVERSITÉ | Action existante à poursuivre |
| Action n°1-1-2 | Gérer les espaces naturels dans un objectif de sobriété des interventions et de développement des partenariats | |
| Objet de l'action | MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE GESTION DES ENS ET DES SENTIERS DE RANDONNÉE | |
| Objectif(s) de l'action | <ul style="list-style-type: none"> Gérer les espaces naturels protégés, propriétés du Conseil départemental du Finistère et du Conservatoire du littoral (480 ha sur le Grand Site) afin de préserver et d'améliorer les patrimoines identifiés et de mettre en valeur les sites, conformément aux plans de gestion existants Associer les personnes en insertion relevant du CIAS à ces opérations de gestion et développer les partenariats pour la gestion des sites Favoriser les solutions de gestion sobres en ressources et contribuant à alimenter une économie locale (réemploi/valorisation des déchets d'entretien, non-intervention, partenariats, auxiliaires de gestion...) | |
| Publics concernés | Tous publics | |
| Descriptif détaillé de l'action / étapes de mise en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> Suivi des orientations des plans de gestion des espaces du Conseil départemental et du Conservatoire du littoral (convention de gestion) Définition de priorités annuelles Encadrement des équipes pour intervention sur le terrain Diffusion des informations et valorisation des actions de gestion | |
| Maîtrise d'ouvrage | Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz | |
| Échéancier prévisionnel | 2019-2025 | |
| Budget prévisionnel | 200 000 €/an | |
| Partenaires | Conseil départemental, Conservatoire du littoral, Syndicat mixte du Grand Site | |
| Indicateurs d'évaluation | Réalisation | Les actions de gestion prévues sont réalisées avec le concours des personnes en insertion au CIAS et des partenaires de la gestion (agriculteurs, chasseurs, associations...) |
| | Résultats | <ul style="list-style-type: none"> L'intérêt du patrimoine écologique est préservé et l'accueil du public est assuré en fonction de la sensibilité des sites Les bénéficiaires des dispositifs d'insertion acquièrent de nouvelles compétences |
| | Impact | Les espaces naturels et les sentiers de randonnée contribuent à l'attractivité du Cap Sizun et à l'insertion des personnes en recherche d'emploi |

| OBJECTIF STRATÉGIQUE N°1 | Pour la qualité des paysages entre terre et mer, reflets de l'esprit des lieux et vecteurs de dynamiques territoriales | Fiche n°5 |
|---|---|---|
| OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°1 | PRÉSERVER DES ESPACES EXCEPTIONNELS ET LA RICHESSE DE LA BIODIVERSITÉ | Action nouvelle complémentaire |
| Action n°1-1-2 | Gérer les espaces naturels dans un objectif de sobriété des interventions et de développement des partenariats | |
| Objet de l'action | CONTRIBUTION À LA PRÉSERVATION DES ESPÈCES EMBLÉMATIQUES DU GRAND SITE | |
| Objectif(s) de l'action | • Favoriser le maintien et/ou la réimplantation d'espèces locales sur le territoire du Grand Site et du Cap Sizun | |
| Publics concernés | Agriculteurs, associations, collectivités | |
| Descriptif détaillé de l'action / étapes de mise en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> Recenser les espèces locales présentes sur le Grand Site (vache pie noire, trait breton, abeille, chèvre...) en vue de valoriser leur présence / production Échanger avec les agriculteurs, le Conservatoire des espèces régionales, afin de faciliter d'éventuels projets de réintroduction Promouvoir l'usage de l'animal auxiliaire territorial auprès des collectivités | |
| Maîtrise d'ouvrage | Syndicat Mixte | |
| Échéancier prévisionnel | 2020-2025 | |
| Budget prévisionnel | Régie | |
| Partenaires | Agriculteurs du Grand Site, Fédération des races de Bretagne, associations locales, CCCS-PR, collectivités... | |
| Indicateurs d'évaluation | Réalisation | Des espèces locales sont réintroduites dans le Grand Site |
| | Résultats | Les acteurs soutiennent la préservation d'espèces emblématiques dans le Grand Site (production, gestion des espaces, auxiliaires territoriaux...) |
| | Impact | Le territoire bénéficie de la notoriété et de l'attractivité associée au maintien du patrimoine local (transition écologique) |

| OBJECTIF STRATÉGIQUE N°1 | Pour la qualité des paysages entre terre et mer, reflets de l'esprit des lieux et vecteurs de dynamiques territoriales | Fiche n°6 |
|---|--|---|
| OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°1 | PRÉSERVER DES ESPACES EXCEPTIONNELS ET LA RICHESSE DE LA BIODIVERSITÉ | Action nouvelle prioritaire Pointe du Millier et Anse du Loch |
| Action n°1-1-3 | Mener des opérations de requalification paysagère | |
| Objet de l'action | OPÉRATIONS DE REQUALIFICATION GLOBALE DE CERTAINS SITES | |
| Objectif(s) de l'action | • Requalifier certains sites dont la qualité paysagère est dégradée (sur-fréquentation, vestiges d'anciennes activités, rôle de porte d'entrée à conforter) | |
| Publics concernés | Tous publics | |
| Descriptif détaillé de l'action / étapes de mise en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> Établissement d'un diagnostic par site Définition et partage des solutions d'aménagement ou de ménagement Faisabilité technique et financière à préciser Mise en œuvre des opérations | |
| Maîtrise d'ouvrage | MO pressenties : <ul style="list-style-type: none"> Pointe du Millier : Conservatoire du littoral Pointe de Brézellec : Syndicat mixte du Grand Site Anse du Loch : Syndicat mixte du Grand Site / Communes | |
| Échéancier prévisionnel | 2020-2025 | |
| Budget prévisionnel | 700 000 € | |
| Partenaires | CAUE, DREAL, DDTM, UDAP | |
| Indicateurs d'évaluation | Réalisation | Les sites sont requalifiés (amélioration paysagère, sécurisation, accueil, préservation des sites sensibles...) |
| | Résultats | L'équilibre entre la préservation des sites et leur fréquentation est rétabli |
| | Impact | La qualité des paysages et des sites contribue à l'attractivité du territoire |

| OBJECTIF STRATÉGIQUE N°1 | Pour la qualité des paysages entre terre et mer, reflets de l'esprit des lieux et vecteurs de dynamiques territoriales | Fiche n°7 |
|---|--|---|
| OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°1 | PRÉSERVER DES ESPACES EXCEPTIONNELS ET LA RICHESSE DE LA BIODIVERSITÉ | Action nouvelle prioritaire |
| Action n°1-1-3 | Mener des opérations de requalification paysagère | |
| Objet de l'action | INTERVENTIONS PONCTUELLES D'AMÉLIORATION PAYSAGÈRE (EFFACEMENT CONTENEURS POUBELLE, SIGNALÉTIQUE...) | |
| Objectif(s) de l'action | <ul style="list-style-type: none"> Décliner de manière opérationnelle le schéma d'accueil des visiteurs Intervenir sur des éléments mal intégrés dans les paysages, pour les intégrer ou les supprimer (conteneurs poubelles, signalétique...) | |
| Publics concernés | Tous publics | |
| Descriptif détaillé de l'action / étapes de mise en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> Définition d'une ligne de conduite cohérente pour les aménagements récurrents (poubelles, signalétiques, sanitaires...) Définition d'un programme d'interventions sur les sites | |
| Maîtrise d'ouvrage | Syndicat mixte / CCCS-PR | |
| Échéancier prévisionnel | 2020-2025 | |
| Budget prévisionnel | 30 000 € | |
| Partenaires | DREAL, DDTM, UDAP, CAUE | |
| Indicateurs d'évaluation | Réalisation | Les aménagements disgracieux sont supprimés ou intégrés |
| | Résultats | L'expérience de visite est de meilleure qualité |
| | Impact | La qualité des paysages et des sites contribue à l'attractivité du territoire |

| OBJECTIF STRATÉGIQUE N°1 | Pour la qualité des paysages entre terre et mer, reflets de l'esprit des lieux et vecteurs de dynamiques territoriales | Fiche n°8 |
|---|---|---|
| OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°2 | CONTRIBUER À RÉVÉLER L'ESPRIT DES LIEUX GRÂCE À LA CONNAISSANCE ET À LA VALORISATION DES PATRIMOINES HISTORIQUES ET CULTURELS DU CAP SIZUN | Action existante à poursuivre |
| Action n°1-2-1 | Finaliser et diffuser l'inventaire du patrimoine | |
| Objet de l'action | CONDUITE DE L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE ET MISE EN PLACE D'OUTILS D'AIDE À LA DÉCISION | |
| Objectif(s) de l'action | <ul style="list-style-type: none"> Finaliser l'inventaire du patrimoine vernaculaire sur les 5 communes du Grand Site puis sur la totalité du territoire communautaire afin de fournir des éléments précis sur l'histoire du territoire qui contribueront à la découverte et à l'appropriation du territoire par les visiteurs et les habitants Disposer d'outils d'aide à la décision (urbanisme, mesures de sauvegarde, conseils pour les aménagements...) | |
| Publics concernés | Tous publics | |
| Descriptif détaillé de l'action / étapes de mise en œuvre | La Communauté de communes a engagé la réalisation d'un inventaire du patrimoine en 2018 avec le recrutement d'un chargé de mission. L'inventaire a débuté par les 5 communes candidates au label Grand Site de France. <ul style="list-style-type: none"> Recensement des éléments du patrimoine vernaculaire Établissement des fiches d'information Mise à disposition des informations Formulation de propositions pour la valorisation des données Utilisation des données pour alimenter l'élaboration des documents d'urbanisme | |
| Maîtrise d'ouvrage | Communauté de communes (réalisation)/ Syndicat mixte (mise en valeur opérationnelle) | |
| Échéancier prévisionnel | 2019-2020 | |
| Budget prévisionnel | 90 000 € | |
| Partenaires | Région, DREAL, UDAP, CAUE | |
| Indicateurs d'évaluation | Réalisation | Un inventaire du patrimoine vernaculaire est réalisé |
| | Résultats | L'inventaire du patrimoine alimente le futur schéma d'interprétation et la diffusion d'informations concernant le Grand Site. Les documents d'urbanisme intègrent l'enjeu patrimonial |
| | Impact | L'amélioration de la connaissance du patrimoine vernaculaire s'accompagne d'un programme de restauration |

| OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 1 | Pour la qualité des paysages entre terre et mer, reflets de l'esprit des lieux et vecteurs de dynamiques territoriales | Fiche n°9 |
|---|--|---|
| OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 2 | CONTRIBUER À RÉVÉLER L'ESPRIT DES LIEUX GRÂCE À LA CONNAISSANCE ET À LA VALORISATION DES PATRIMOINES HISTORIQUES ET CULTURELS DU CAP SIZUN | Action nouvelle prioritaire |
| Action n°1-2-2 | Mener des projets de restauration et de mise en valeur du patrimoine | |
| Objet de l'action | DÉFINITION D'UN PROGRAMME DE RESTAURATION ET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE VERNACULAIRE | |
| Objectif(s) de l'action | <ul style="list-style-type: none"> Contribuer à l'entretien du patrimoine vernaculaire du Grand Site, qui participe à la qualité des paysages et à la découverte de l'esprit des lieux | |
| Publics concernés | Tous publics | |
| Descriptif détaillé de l'action / étapes de mise en œuvre | Les données issues de l'inventaire fourniront des éléments sur l'état du patrimoine vernaculaire et sur les besoins en entretien / restauration pour certains d'entre eux <ul style="list-style-type: none"> Identification et priorisation des éléments du patrimoine nécessitant des opérations d'entretien ou de restauration Définition d'un programme de restauration pluriannuel Conduite d'opérations d'entretien et de restauration en privilégiant les matériaux et les savoir-faire locaux et la mobilisation de personnes en insertion Recherche d'une ingénierie financière adaptée | |
| Maîtrise d'ouvrage | Syndicat mixte / Communes / Propriétaires | |
| Échéancier prévisionnel | 2020-2025 | |
| Budget prévisionnel | 100 000 € | |
| Partenaires | Région, DREAL, UDAP, CAUE, Communes, CCCS-PR, CIAS | |
| Indicateurs d'évaluation | Réalisation | Le patrimoine vernaculaire est entretenu, restauré |
| | Résultats | Ces éléments du patrimoine sont intégrés à une démarche de découverte du territoire |
| | Impact | La mobilisation des savoir-faire locaux et le partenariat avec le centre intercommunal d'action sociale contribuent à dynamiser le territoire |

| OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 1 | Pour la qualité des paysages entre terre et mer, reflets de l'esprit des lieux et vecteurs de dynamiques territoriales | Fiche n°11 |
|---|--|---|
| OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 3 | FAVORISER LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE, DES FALAISES MARITIMES AUX ESPACES HABITÉS | Action nouvelle complémentaire |
| Action n°1-3-1 | Promouvoir la diffusion des outils d'amélioration du cadre de vie | |
| Objet de l'action | INFORMATION ET FORMATION AUTOUR DES RÉFÉRENTIELS EXISTANTS | |
| Objectif(s) de l'action | <ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les élus et les techniciens aux outils existants pour mettre en valeur les démarches territoriales relatives à l'amélioration du cadre de vie (OPAH, écoquartiers, HQE, Conseil en énergie partagée, Villes et villages étoilés, Communes du patrimoine rural...) | |
| Publics concernés | Collectivités locales | |
| Descriptif détaillé de l'action / étapes de mise en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> Identification des dispositifs / référentiels existants et des modalités de présentation aux élus et aux techniciens Diffusion régulière de ces informations et appels à projets éventuels auprès des 5 communes + Communauté de communes | |
| Maîtrise d'ouvrage | Syndicat mixte / CAUE | |
| Échéancier prévisionnel | 2019-2025 | |
| Budget prévisionnel | Régie | |
| Partenaires | Communes, Communauté de communes | |
| Indicateurs d'évaluation | Réalisation | Les communes du Grand Site s'inscrivent dans des démarches de qualification de leurs engagements paysagers |
| | Résultats | Les communes bénéficient de la notoriété associée à ces référentiels et peuvent s'inscrire dans un réseau de collectivités |
| | Impact | Le financement des actions/projets des communes est facilité ; les labels et référentiels jouent le rôle de catalyseur pour les différents financeurs |

| OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 1 | Pour la qualité des paysages entre terre et mer, reflets de l'esprit des lieux et vecteurs de dynamiques territoriales | Fiche n°10 |
|---|---|--|
| OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 3 | FAVORISER LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE, DES FALAISES MARITIMES AUX ESPACES HABITÉS | Action nouvelle prioritaire |
| Action n°1-3-1 | Promouvoir la diffusion des outils d'amélioration du cadre de vie | |
| Objet de l'action | ACCOMPAGNEMENT À LA PRISE EN COMPTE DU LABEL DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME | |
| Objectif(s) de l'action | <ul style="list-style-type: none"> Favoriser la prise en compte des enjeux du label (qualité des paysages, accueil des publics, lien au territoire) dans les documents de planification et d'aménagement | |
| Publics concernés | Collectivités locales | |
| Descriptif détaillé de l'action / étapes de mise en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> Présentation du rôle du Syndicat mixte auprès des porteurs de démarches d'aménagement et de planification (différentes échelles territoriales) Participation aux démarches en cours et association aux démarches à venir | |
| Maîtrise d'ouvrage | Syndicat mixte | |
| Échéancier prévisionnel | Au fil des démarches | |
| Budget prévisionnel | Régie | |
| Partenaires | Communes, Communauté de communes, SIOCA, DDTM, CAUE | |
| Indicateurs d'évaluation | Réalisation | Les documents de planification prennent en compte les enjeux du label Grand Site de France |
| | Résultats | Les orientations d'aménagement du territoire traduisent l'importance des paysages, fil rouge du projet de territoire |
| | Impact | Le territoire est reconnu pour son engagement en faveur des paysages de qualité, des aménagements sobres et intégrés et porte un projet de transition écologique durable |

| OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 1 | Pour la qualité des paysages entre terre et mer, reflets de l'esprit des lieux et vecteurs de dynamiques territoriales | Fiche n°12 |
|---|---|--|
| OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 3 | FAVORISER LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE, DES FALAISES MARITIMES AUX ESPACES HABITÉS | Action nouvelle prioritaire |
| Action n°1-3-2 | Accompagner les opérations de requalification des aménagements paysagers et urbains | |
| Objet de l'action | OPÉRATION DE REQUALIFICATION DES ENTRÉES ET DES CENTRES BOURGS | |
| Objectif(s) de l'action | <ul style="list-style-type: none"> Contribuer à la qualité des aménagements urbains dans le territoire du Grand Site et du Cap Sizun | |
| Publics concernés | Communes | |
| Descriptif détaillé de l'action / étapes de mise en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> Information des communes concernant l'accompagnement en amont de leur projet de réaménagement via les partenaires du projet Grand Site (Syndicat mixte, CAUE) Conseiller les communes qui souhaitent mener une telle opération en privilégiant la sobriété des aménagements, la prise en compte des enjeux écologiques et l'esprit des lieux | |
| Maîtrise d'ouvrage | Syndicat mixte/CAUE | |
| Échéancier prévisionnel | 2019-2025, au fil des projets | |
| Budget prévisionnel | 400 000 € (hypothèse de 2 opérations) | |
| Partenaires | Communes, Communauté de communes, Conseil départemental, DDTM, UDAP | |
| Indicateurs d'évaluation | Réalisation | Les opérations de requalification sont sobres et de qualité |
| | Résultats | La cohérence paysagère des communes du Grand Site est préservée et le coût des aménagements est maîtrisé |
| | Impact | Le cadre de vie préservé contribue à l'attractivité du territoire |

| OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 1 | Pour la qualité des paysages entre terre et mer, reflets de l'esprit des lieux et vecteurs de dynamiques territoriales | Fiche n°13 |
|---|--|---|
| OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 3 | FAVORISER LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE, DES FALAISES MARITIMES AUX ESPACES HABITÉS | Action nouvelle prioritaire |
| Action n°1-3-2 | Accompagner les opérations de requalification des aménagements paysagers et urbains | |
| Objet de l'action | EFFACEMENT DES RÉSEAUX | |
| Objectif(s) de l'action | • Limiter l'impact paysager des réseaux aériens | |
| Publics concernés | Collectivités locales | |
| Descriptif détaillé de l'action / étapes de mise en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> • Identification des lieux où l'impact paysager des réseaux est le plus fort et les travaux d'enfouissement envisageables • Étude de faisabilité technique et financière des opérations • Engagement des travaux d'enfouissement | |
| Maîtrise d'ouvrage | SDEF | |
| Échéancier prévisionnel | 2019-2025 2019 (lancement étude par le SDEF) | |
| Budget prévisionnel | 500 000 € | |
| Partenaires | Syndicat mixte, Communes, Communauté de communes, Conseil départemental | |
| Indicateurs d'évaluation | Réalisation | Les réseaux identifiés sont enfouis |
| | Résultats | L'expérience de visite des lieux est améliorée |
| | Impact | L'amélioration de la qualité du cadre de vie contribue à l'attractivité du territoire |

| OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 1 | Pour la qualité des paysages entre terre et mer, reflets de l'esprit des lieux et vecteurs de dynamiques territoriales | Fiche n°15 |
|---|--|---|
| OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 3 | FAVORISER LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE, DES FALAISES MARITIMES AUX ESPACES HABITÉS | Action existante à poursuivre |
| Action n°1-3-3 | Faire de chaque habitant un acteur de la préservation des paysages | |
| Objet de l'action | CONSEILS AUX PARTICULIERS DANS LEURS PROJETS D'AMÉNAGEMENT OU DE CONSTRUCTION | |
| Objectif(s) de l'action | <ul style="list-style-type: none"> • Conseiller les particuliers dans leurs projets • Promouvoir la prise en compte de la qualité architecturale et paysagère et des enjeux écologiques associés (matériaux locaux...) | |
| Publics concernés | Les habitants du Cap Sizun | |
| Descriptif détaillé de l'action / étapes de mise en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> • Diffusion régulière de l'information concernant la permanence mensuelle de conseil architectural à Audierne • Proposition d'une permanence de conseils paysagers itinérante sur le Grand Site | |
| Maîtrise d'ouvrage | CAUE | |
| Échéancier prévisionnel | 2019-2025 | |
| Budget prévisionnel | Régie | |
| Partenaires | Communes, Communauté de communes | |
| Indicateurs d'évaluation | Réalisation | Des particuliers sont conseillés par le CAUE dans leurs projets d'aménagements ou de construction |
| | Résultats | La qualité des aménagements et des constructions est améliorée |
| | Impact | La qualité des aménagements privés contribue à la préservation des paysages, enjeu fort du projet de territoire |

| OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 1 | Pour la qualité des paysages entre terre et mer, reflets de l'esprit des lieux et vecteurs de dynamiques territoriales | Fiche n°14 |
|---|--|--|
| OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 3 | FAVORISER LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE, DES FALAISES MARITIMES AUX ESPACES HABITÉS | Action nouvelle prioritaire |
| Action n°1-3-3 | Faire de chaque habitant un acteur de la préservation des paysages | |
| Objet de l'action | MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS DE SENSIBILISATION AU PAYSAGE ET AU CADRE DE VIE | |
| Objectif(s) de l'action | • Partager avec les habitants la qualité des paysages exceptionnels et quotidiens, l'histoire et l'esprit des lieux | |
| Publics concernés | Tous publics (dont scolaires) | |
| Descriptif détaillé de l'action / étapes de mise en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration de modules de lectures de paysage • Identification de publics cibles et d'un programme d'actions • Lien avec les dispositifs d'accompagnement à la qualité des aménagements des particuliers (PLU, OPAH, conseils CAUE...) • Élaboration d'une carte sensible du territoire • Mise en place de chantiers participatifs à étudier | |
| Maîtrise d'ouvrage | Syndicat mixte / CAUE | |
| Échéancier prévisionnel | 2019-2025 | |
| Budget prévisionnel | Régie | |
| Partenaires | Communes, Communauté de communes, Établissements scolaires | |
| Indicateurs d'évaluation | Réalisation | Des actions de sensibilisation, de lectures de paysages sont organisées |
| | Résultats | Les habitants, jeunes, résidents secondaires... sont invités à partager autour de la qualité des paysages, de l'esprit des lieux et de l'impact des aménagements privés sur les espaces partagés |
| | Impact | La qualité des paysages du Grand Site et du cadre de vie conforte la notoriété et l'attractivité du territoire |

| OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 2 | Pour un Grand Site accueillant, ouvert et inventif, favorisant la rencontre entre les visiteurs et le territoire | Fiche n°16 |
|---|--|--|
| OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 1 | VISER L'EXCELLENCE DANS L'ACCUEIL DES VISITEURS | Action existante à poursuivre (phase 1 : Pointe du Raz) |
| Action n°2-1-1 | Gérer et organiser l'accueil des visiteurs | |
| Objet de l'action | REQUALIFICATION ET MISE EN COHÉRENCE DES ESPACES D'ENTRÉE DE SITES À LA POINTE DU RAZ | |
| Objectif(s) de l'action | • Partager avec les habitants la qualité des paysages exceptionnels et quotidiens, l'histoire et l'esprit des lieux | |
| Publics concernés | Tous publics (habitants, visiteurs) | |
| Descriptif détaillé de l'action / étapes de mise en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> • Dans le prolongement du schéma d'accueil et de l'étude du CAUE de 2017/2018, requalification paysagère des abords de la Pointe du Raz (phase 1) et des autres sites (phase 2) • En amont de l'accès principal des sites • En entrée de sites | |
| Maîtrise d'ouvrage | Syndicat mixte | |
| Échéancier prévisionnel | Phase 1 : 2019-2020 ; Phase 2 : 2020-2025 | |
| Budget prévisionnel | Phase 1 : 645 900 € ; Phase 2 : 150 000 € (à préciser en 2020) | |
| Partenaires | Communes, Communauté de communes, Conservatoire du Littoral, Conseil départemental, CAUE 29, Région, DREAL, DDTM, UDAP | |
| Indicateurs d'évaluation | Réalisation | Réalisation des travaux et aménagements en entrées de sites |
| | Résultats | Évolution positive du ressenti des visiteurs et qualification des lieux |
| | Impact | Amélioration paysagère des sites en cohérence avec l'esprit des lieux et le label Grand Site de France |

| OBJECTIF STRATÉGIQUE N°2 | Pour un Grand Site accueillant, ouvert et inventif, favorisant la rencontre entre les visiteurs et le territoire | Fiche n°17 |
|---|---|---|
| OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°1 | VISER L'EXCELLENCE DANS L'ACCUEIL DES VISITEURS | Action existante à poursuivre |
| Action n°2-1-1 | Gérer et organiser l'accueil des visiteurs | |
| Objet de l'action | FINALISATION DE LA SIGNALISATION DIRECTIONNELLE SUR ROUTES DÉPARTEMENTALES | |
| Objectif(s) de l'action | • Mettre en conformité la signalisation directionnelle sur RD avec le schéma d'accueil des visiteurs | |
| Publics concernés | Tous publics (habitants, visiteurs) | |
| Descriptif détaillé de l'action / étapes de mise en œuvre | • Déploiement du schéma directeur départemental de signalisation directionnelle et touristique • Ajustement du plan de jalonnement et des fiches carrefour au schéma d'accueil des visiteurs • Ajustement des dispositifs de signalisation d'information locale (SIL) | |
| Maîtrise d'ouvrage | Conseil départemental | |
| Échéancier prévisionnel | 2019 (signalisation routes départementales) 2019-2025 : SIL | |
| Budget prévisionnel | Régie | |
| Partenaires | Services de l'État (DDTM...), communes | |
| Indicateurs d'évaluation | Réalisation | Un plan de jalonnement directionnel actualisé dans le Cap Sizun, conforme au schéma d'accueil des visiteurs du Grand Site |
| | Résultats | Une satisfaction des visiteurs en particulier étrangers, sensibles à la cohérence des informations délivrées ; une préservation des sites fragiles moins signalés à partir des RD |
| | Impact | Une image du territoire renforcée |

| OBJECTIF STRATÉGIQUE N°2 | Pour un Grand Site accueillant, ouvert et inventif, favorisant la rencontre entre les visiteurs et le territoire | Fiche n°18 |
|---|---|---|
| OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°1 | VISER L'EXCELLENCE DANS L'ACCUEIL DES VISITEURS | Action existante à poursuivre |
| Action n°2-1-1 | Gérer et organiser l'accueil des visiteurs | |
| Objet de l'action | FINALISATION DE LA VÉLOROUTE NORD DU CAP SIZUN | |
| Objectif(s) de l'action | • Proposer aux cyclistes de nouvelles infrastructures de circulations douces • Organiser la jonction avec la véloroute sud du Cap Sizun • Sécuriser et entretenir les itinéraires | |
| Publics concernés | Tous publics (habitants, visiteurs) | |
| Descriptif détaillé de l'action / étapes de mise en œuvre | • Concertation avec les communes et acteurs du territoire • Définition du tracé • Étude de faisabilité technique et financière • Engagement des travaux • Jalonnement, balisage... • Entretien | |
| Maîtrise d'ouvrage | Conseil départemental (Schéma départemental Vélo), Conseil régional de Bretagne (Schéma régional des véloroutes et voies vertes de Bretagne), Communes | |
| Échéancier prévisionnel | 2019-2025 | |
| Budget prévisionnel | Selon périmètre du projet, à préciser | |
| Partenaires | Communauté de communes, services de l'État, associations, office de tourisme, Destination Quimper Cornouaille | |
| Indicateurs d'évaluation | Réalisation | La véloroute est réalisée et signalée |
| | Résultats | Cette nouvelle infrastructure répond aux attentes des habitants et facilite la diversification des activités touristiques |
| | Impact | La véloroute contribue au développement des séjours dans le Cap Sizun et accroît les retombées pour le territoire |

| OBJECTIF STRATÉGIQUE N°2 | Pour un Grand Site accueillant, ouvert et inventif, favorisant la rencontre entre les visiteurs et le territoire | Fiche n°19 |
|---|--|--|
| OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°1 | VISER L'EXCELLENCE DANS L'ACCUEIL DES VISITEURS | Action existante à poursuivre |
| Action n°2-1-1 | Gérer et organiser l'accueil des visiteurs | |
| Objet de l'action | DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOMOBILITÉ | |
| Objectif(s) de l'action | • Favoriser la découverte des sites en privilégiant les circulations douces • Développer les services aux usagers | |
| Publics concernés | Habitants, visiteurs des sites, touristes en séjour... | |
| Descriptif détaillé de l'action / étapes de mise en œuvre | • Identifier et animer l'écosystème de la randonnée (à pied, à vélo, à cheval) dans le Cap Sizun, afin de mobiliser les acteurs publics, privés et associatifs • Poursuivre le développement des services renforçant les possibilités de découverte du Grand Site par des moyens éco-responsables • Segmenter les profils des visiteurs et apporter les services en lien avec chaque problématique prioritaire identifiée • Accompagner les expérimentations en partenariat avec les entreprises du territoire (loueurs de vélos, portage de bagage, conciergerie, navettes...) • Mise en avant de ces offres (communication, commercialisation) | |
| Maîtrise d'ouvrage | CCCS-PR/SM | |
| Échéancier prévisionnel | 2020-2025 | |
| Budget prévisionnel | Régie et recherche de cofinancement pour les expérimentations | |
| Partenaires | Office de tourisme Cap Sizun-Pointe du Raz, acteurs privés et publics du tourisme, Destination Quimper Cornouaille, Finistère 360°, CRT Bretagne, Région, CD, Conservatoire du Littoral | |
| Indicateurs d'évaluation | Réalisation | Le Grand Site propose une offre de découverte nature de ses sites |
| | Résultats | L'image du Grand Site évolue positivement par la mise en place de services répondant aux attentes des visiteurs |
| | Impact | Le territoire du Cap Sizun renforce son image et accroît sa compétitivité sur le marché du tourisme et des loisirs |

| OBJECTIF STRATÉGIQUE N°2 | Pour un Grand Site accueillant, ouvert et inventif, favorisant la rencontre entre les visiteurs et le territoire | Fiche n°20 |
|---|---|--|
| OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°1 | VISER L'EXCELLENCE DANS L'ACCUEIL DES VISITEURS | Action nouvelle prioritaire |
| Action n°2-1-1 | Gérer et organiser l'accueil des visiteurs | |
| Objet de l'action | RÉVISION DES CONDITIONS D'ACCUEIL DES CAMPING-CARS, DANS LA CONTINUITÉ DU SCHÉMA D'ACCUEIL DES VISITEURS | |
| Objectif(s) de l'action | • Préserver l'intégrité visuelle des paysages • Proposer des solutions adaptées aux besoins des publics voyageant en camping-car • Gérer les conflits d'usage | |
| Publics concernés | Visiteurs des sites à la journée, touristes en séjour, pratiquants d'activités nautiques, randonneurs... | |
| Descriptif détaillé de l'action / étapes de mise en œuvre | Étude des conditions d'organisation de l'accueil des campings cars au niveau communautaire (en lien avec les politiques des collectivités voisines, en particulier Douarnenez, ville porte nord du Grand Site et le Pays bigouden au sud) • Travail sur le parcours visiteur (chaîne de valeur touristique) • Diagnostic des aménagements actuels diurnes et nocturnes en matière de stationnement, en application de la réglementation sur les sites classés • Travail sur la chaîne de valeur, en lien avec un système de parkings relais et des offres d'intermodalité (connexion à des circuits vélo, pédestres, équestres... sécurisés, offres de location de vélos, systèmes de navettes de transport public dans le cadre de partenariats publics-privés) • Information des visiteurs, outils de communication... • Gestion du dispositif (mesures de contrôle de l'application des dispositifs...) | |
| Maîtrise d'ouvrage | CCCS-PR/SM | |
| Échéancier prévisionnel | 2020-2025 | |
| Budget prévisionnel | 40 000 € (fonctionnement) | |
| Partenaires | Propriétaires et gestionnaires de sites, DDTM, DREAL, UDAP, CAUE 29, Région, CD, associations d'usagers, campings privés, Office de tourisme, Destination Quimper Cornouaille, Finistère 360° | |
| Indicateurs d'évaluation | Réalisation | Le territoire du Cap Sizun dispose d'un document cadre organisant, au terme d'une démarche de co-construction avec les acteurs concernés (2022), l'accueil des campings cars dans le territoire (stationnement diurne et stationnement nocturne) |
| | Résultats | Un nouveau plan de stationnement des campings cars permet de limiter les conflits d'usage |
| | Impact | Les campings caristes disposent de services adaptés, sont accueillis dans le territoire et contribuent à son développement et à sa notoriété |

| OBJECTIF STRATÉGIQUE N°2 | | Pour un Grand Site accueillant, ouvert et inventif, favorisant la rencontre entre les visiteurs et le territoire | Fiche n°21 |
|---|-------------|--|-----------------------------|
| OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°1 | | VISER L'EXCELLENCE DANS L'ACCUEIL DES VISITEURS | Action nouvelle prioritaire |
| Action n°2-1-2 | | Déployer de manière opérationnelle le schéma d'accueil des visiteurs dans le Grand Site | |
| Objet de l'action | | OBSERVATION DES PRATIQUES ET IMPACTS SUR LES SITES POUR GUIDER L'ACTION DU GRAND SITE | |
| Objectif(s) de l'action | | • Doter le Grand Site d'une procédure d'analyse, de capitalisation et de mise en perspective des données collectées sur le territoire du Grand Site | |
| Publics concernés | | Collectivités, propriétaires et gestionnaires, acteurs économiques et associatifs des sites, riverains du Grand Site, habitants du Cap Sizun | |
| Descriptif détaillé de l'action / étapes de mise en œuvre | | <ul style="list-style-type: none"> • Définir une méthodologie de collecte, de sauvegarde et de vulgarisation des données pour les rendre utiles, en réponse aux besoins actuels et futurs du site • Animer les équipes en interne en charge de ces observations, et en mobilisant également les partenaires extérieurs • Mettre les outils d'observation au service des projets opérationnels, en qualifiant la donnée par un travail d'analyse • Proposer des outils de partage et de diffusion de ces observations | |
| Maîtrise d'ouvrage | | Syndicat mixte | |
| Échéancier prévisionnel | | 2019 - 2025 | |
| Budget prévisionnel | | Régie | |
| Partenaires | | CCCS-PR, CD, Conservatoire du littoral, DREAL, DDTM | |
| Indicateurs d'évaluation | Réalisation | Un plan pluriannuel d'observations, (séries de données...) facilite le pilotage du Grand Site et du plan d'actions pluriannuel | |
| | Résultats | Les prises de décisions sont étayées et partagées avec les partenaires, les usagers des sites, les collectivités grâce aux outils de diffusion de l'information | |
| | Impact | La Pointe du Raz en Cap Sizun répond à ses engagements : préservation de l'équilibre entre fréquentation des sites, protection des patrimoines et paysages, et développement du territoire | |

| OBJECTIF STRATÉGIQUE N°2 | | Pour un Grand Site accueillant, ouvert et inventif, favorisant la rencontre entre les visiteurs et le territoire | Fiche n°22 |
|---|-------------|---|-----------------------------|
| OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°1 | | VISER L'EXCELLENCE DANS L'ACCUEIL DES VISITEURS | Action nouvelle prioritaire |
| Action n°2-1-2 | | Déployer de manière opérationnelle le schéma d'accueil des visiteurs dans le Grand Site | |
| Objet de l'action | | RÉALISATION D'UN SCHÉMA D'INTERPRÉTATION DES SITES LES PLUS FRÉQUENTÉS (CHARTRE DE SIGNALÉTIQUE, DE MOBILIER...) | |
| Objectif(s) de l'action | | <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un travail de fond pour mettre en valeur l'histoire, la mémoire et les usages des sites • Apporter de la cohérence dans le traitement des abords des différents sites du périmètre (conformément au schéma d'accueil des visiteurs dans le Grand Site) | |
| Publics concernés | | Tous publics (habitants, visiteurs) | |
| Descriptif détaillé de l'action / étapes de mise en œuvre | | <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'un schéma d'interprétation des lieux (paysages, historique, usages...) dans le but de partager l'esprit des lieux, la lecture des paysages, la mémoire et l'histoire des sites, des habitants et des usages locaux • Mise en place d'une charte de signalétique et de guidage des visiteurs (logique minimaliste, sobre...) • Entretien et maintenance des mobiliers et équipements | |
| Maîtrise d'ouvrage | | Syndicat mixte | |
| Échéancier prévisionnel | | 2020-2022 | |
| Budget prévisionnel | | 100 000 € | |
| Partenaires | | Communes, Communauté de communes, Conservatoire du Littoral, Conseil départemental, CAUE 29, Région, CDL, associations, DDTM, UDAP, DREAL, Office de tourisme Cap Sizun-Pointe du Raz, Destination Quimper Cornouaille, associations | |
| Indicateurs d'évaluation | Réalisation | Le Grand Site dispose de deux outils pour guider son action : un schéma d'interprétation et une charte de signalétique, mobilier, enseignes... | |
| | Résultats | Le périmètre élargi du Grand Site de France prend tout son sens auprès des visiteurs, qui y trouvent un accueil de qualité | |
| | Impact | Le territoire du Cap Sizun, par la qualité de ses équipements et des services proposés eux visiteurs, se distingue positivement des autres territoires ; la fierté des habitants de vivre dans un environnement remarquable est renforcée | |

| OBJECTIF STRATÉGIQUE N°2 | | Pour un Grand Site accueillant, ouvert et inventif, favorisant la rencontre entre les visiteurs et le territoire | Fiche n°23 |
|---|-------------|---|-----------------------------|
| OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°1 | | VISER L'EXCELLENCE DANS L'ACCUEIL DES VISITEURS | Action nouvelle prioritaire |
| Action n°2-2-1 | | Guider et conseiller les visiteurs en favorisant les séjours dans le Cap Sizun | |
| Objet de l'action | | ÉLABORATION D'UNE NOUVELLE POLITIQUE DE MÉDIATION À LA MAISON DE SITE | |
| Objectif(s) de l'action | | <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'accueil des visiteurs dans chacun des sites du périmètre • Guider les visiteurs à partir de la porte d'entrée que constitue la Maison de site, vers les autres sites du périmètre du Grand Site, et vers les autres points d'intérêt du Cap Sizun • Proposer des animations, activités... • Développer les services aux visiteurs | |
| Publics concernés | | Tous publics (habitants, visiteurs) | |
| Descriptif détaillé de l'action / étapes de mise en œuvre | | <ul style="list-style-type: none"> • Segmentation des publics, identification des besoins • Définition des objectifs • Construction d'un positionnement et d'un discours de visite conforme aux valeurs du Grand Site • Élaboration de parcours de visite sur l'ensemble du périmètre élargi (logique de différenciation) • Ajustement des supports de communication • Développement des offres de médiation • Commercialisation | |
| Maîtrise d'ouvrage | | Syndicat mixte | |
| Échéancier prévisionnel | | 2020-2025 | |
| Budget prévisionnel | | Régie | |
| Partenaires | | Office de tourisme Cap Sizun-Pointe du Raz, Finistère 360°, acteurs privés du tourisme, propriétaires et gestionnaires des sites, communes | |
| Indicateurs d'évaluation | Réalisation | Le Grand Site de France propose une palette d'activités et d'offres de médiation en toutes saisons | |
| | Résultats | L'esprit des lieux et les valeurs du Grand Site de France sont partagés avec les visiteurs Les durées de visite et de séjours sont en augmentation | |
| | Impact | Le Grand site de France remplit ses objectifs environnementaux et participe au développement économique du territoire | |

| OBJECTIF STRATÉGIQUE N°2 | | Pour un Grand Site accueillant, ouvert et inventif, favorisant la rencontre entre les visiteurs et le territoire | Fiche n°24 |
|---|-------------|--|-----------------------------|
| OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°2 | | CRÉER DE NOUVELLES EXPÉRIENCES DE VISITE POUR PARTAGER L'ESPRIT DES LIEUX | Action nouvelle prioritaire |
| Action n°2-2-1 | | Guider et conseiller les visiteurs en favorisant les séjours dans le Cap Sizun | |
| Objet de l'action | | MISE EN PLACE D'UNE DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE L'ACCUEIL DES VISITEURS À LA MAISON DE SITE | |
| Objectif(s) de l'action | | <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la satisfaction des publics pour les fidéliser • Séduire de nouvelles clientèles, en particulier les jeunes • Renforcer la qualité de la chaîne de valeur, pour accroître les retombées pour le territoire | |
| Publics concernés | | Tous publics (habitants, visiteurs) | |
| Descriptif détaillé de l'action / étapes de mise en œuvre | | <ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic du positionnement de la Maison de site (éléments en cohérence avec les valeurs du Grand Site de France, ruptures dans le parcours...) • Identification des besoins des clientèles en lien avec la stratégie de l'Office de tourisme Cap Sizun-Pointe du Raz • Organisation de la chaîne d'information et d'accueil (avant/pendant/après le séjour) • Mise en place d'une démarche d'amélioration continue • Traduction opérationnelle dans les actions de communication et de commercialisation | |
| Maîtrise d'ouvrage | | Syndicat mixte | |
| Échéancier prévisionnel | | 2019-2021 (phase diagnostic et plan d'actions) 2023 : ajustement à envisager à la suite de la publication du schéma d'interprétation des sites de visites du Grand Site | |
| Budget prévisionnel | | Régie | |
| Partenaires | | Office de tourisme Cap Sizun-Pointe du Raz, Finistère 360° | |
| Indicateurs d'évaluation | Réalisation | Le Grand Site dispose d'un plan de communication et de commercialisation, en lien avec la promesse visiteur et les valeurs du Grand Site de France et des habitants du Cap Sizun | |
| | Résultats | La satisfaction des visiteurs s'accroît et le Grand site bénéficie d'une notoriété et d'un bon niveau de recommandation par les visiteurs | |
| | Impact | Le Grand Site participe à la politique de développement d'un tourisme durable dans le Cap Sizun | |

| OBJECTIF STRATÉGIQUE N°2 | Pour un Grand Site accueillant, ouvert et inventif, favorisant la rencontre entre les visiteurs et le territoire | Fiche n°25 |
|---|--|---|
| OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°2 | CRÉER DE NOUVELLES EXPÉRIENCES DE VISITE POUR PARTAGER L'ESPRIT DES LIEUX | Action nouvelle prioritaire |
| Action n°2-2-1 | Guider et conseiller les visiteurs en favorisant les séjours dans le Cap Sizun | |
| Objet de l'action | MODERNISATION DES ESPACES D'ACCUEIL DE LA MAISON DE SITE DE LA POINTE DU RAZ (EN LIEN AVEC L'UTILISATION DE LA MAISON DES GARDIENS DE PHARE) | |
| Objectif(s) de l'action | <ul style="list-style-type: none"> Renforcer les services aux habitants et visiteurs Libérer des espaces pour la médiation et les expositions temporaires Adapter les espaces de travail des équipes techniques du Syndicat mixte à leurs missions | |
| Publics concernés | Tous publics (habitants, visiteurs) ; services techniques et administratifs du Syndicat mixte | |
| Descriptif détaillé de l'action / étapes de mise en œuvre | Reconfiguration de la Maison de site pour consacrer le maximum d'espaces à l'accueil et à la médiation Projet à concevoir en parallèle de l'utilisation possible de la Maison des gardiens de phare (propriété du Conservatoire du Littoral) en entrée de site de la Pointe du Raz <ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'une étude des besoins Cahier des charges Rénovation de l'agencement de la Maison de site, aménagement intérieur de la Maison des gardiens de phare | |
| Maîtrise d'ouvrage | Syndicat mixte / Conservatoire du Littoral | |
| Échéancier prévisionnel | 2019-2022 | |
| Budget prévisionnel | 400 000 € | |
| Partenaires | Communes, Communauté de communes, Conservatoire du Littoral, Conseil départemental, Région, CAUE, Office de tourisme Cap Sizun-Pointe du Raz, destination Quimper Cornouaille, Finistère 360° | |
| Indicateurs d'évaluation | Réalisation | Un accueil qualitatif et fonctionnel est proposé aux visiteurs |
| | Résultats | Le visiteur, séduit par la qualité paysagère et patrimoniale des sites, appréhende mieux l'intérêt de séjourner plus longtemps dans le territoire |
| | Impact | Le label Grand Site de France répond à ses engagements : préserver et transmettre, tout en favorisant le développement économique du territoire |

| OBJECTIF STRATÉGIQUE N°2 | Pour un Grand Site accueillant, ouvert et inventif, favorisant la rencontre entre les visiteurs et le territoire | Fiche n°26 |
|---|---|--|
| OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°2 | CRÉER DE NOUVELLES EXPÉRIENCES DE VISITE POUR PARTAGER L'ESPRIT DES LIEUX | Action nouvelle prioritaire |
| Action n°2-2-2 | Favoriser les séjours dans le Cap Sizun | |
| Objet de l'action | CONSTRUCTION D'EXPÉRIENCES DE SÉJOURS CAP SIZUN – POINTE DU RAZ EN S'APPUYANT SUR UNE DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA CHAÎNE DE VALEUR | |
| Objectif(s) de l'action | <ul style="list-style-type: none"> Créer de la valeur en développant des offres expérientielles Réenchâter l'expérience client en s'appuyant sur l'esprit des lieux du Grand Site, les valeurs, l'histoire et le cadre de vie des habitants du Cap Sizun | |
| Publics concernés | Visiteurs (en lien avec les habitants) | |
| Descriptif détaillé de l'action / étapes de mise en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> Faire émerger de nouvelles propositions en animant des ateliers participatifs avec les acteurs privés, publics et associatifs du territoire Identifier des visiteurs cibles, travailler les personæ pour mieux intégrer les usages et comportements de consommation Travailler la chaîne de valeur Créer, prototyper, tester, déployer de nouvelles expériences de séjours dans le Cap Sizun (communication, commercialisation...) | |
| Maîtrise d'ouvrage | Office de tourisme Cap Sizun-Pointe du Raz | |
| Échéancier prévisionnel | 2019-2025 | |
| Budget prévisionnel | Régie | |
| Partenaires | Syndicat mixte, Communauté de communes, Destination Quimper Cornouaille, CCIMBO, Finistère 360°, Région et Département (ingénierie Sites d'exception) | |
| Indicateurs d'évaluation | Réalisation | Les acteurs publics et privés du tourisme mettent en avant de nouvelles expériences de séjours dans la Cap Sizun |
| | Résultats | Les valeurs du Grand Site sont mieux partagées au sein du territoire et concourent à son développement |
| | Impact | L'affirmation d'un positionnement touristique du Cap Sizun autour d'une dimension « séjours » plus contributeurs à l'économie locale que les excursions de quelques heures |

| OBJECTIF STRATÉGIQUE N°3 | Pour un Grand Site attractif et fédérateur, au cœur d'un Cap Sizun en mouvement | Fiche n°27 |
|---|---|---|
| OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°1 | ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS DU TERRITOIRE POUR UN CAP SIZUN DURABLE ET SOLIDAIRE | Action existante à poursuivre |
| Action n°3-1-1 | Promouvoir les projets en lien avec la transition écologique et solidaire du territoire | |
| Objet de l'action | RENFORCEMENT DES ACTIONS CONTRIBUANT À L'INSERTION DES PERSONNES EN RECHERCHE D'EMPLOI | |
| Objectif(s) de l'action | • Développer les actions de restauration du patrimoine vernaculaire dans une optique d'insertion sociale | |
| Publics concernés | Bénéficiaires du CIAS, encadrants du CIAS et de la Communauté de communes CS-PR | |
| Descriptif détaillé de l'action / étapes de mise en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un nouveau module pédagogique autour de la restauration du petit patrimoine dans le cadre des chantiers d'insertion Adaptation de l'organisation des services espaces naturels / randonnées / chantier d'insertion autour d'un pôle environnement Formation en interne d'un encadrant technique spécialisé en restauration du patrimoine vernaculaire | |
| Maîtrise d'ouvrage | Communauté de communes | |
| Échéancier prévisionnel | Deuxième semestre 2019 : recrutement et structuration du pôle Environnement | |
| Budget prévisionnel | Régie (pour information 22 500 € pour le recrutement en 2019 puis 45 000 € / an) | |
| Partenaires | CIAS, Syndicat Mixte, Conseil départemental | |
| Indicateurs d'évaluation | Réalisation | La Communauté de communes renforce ses interventions et structure ses services avec le pôle Environnement (CCCS-PR) |
| | Résultats | Les espaces naturels sont gérés avec le concours d'équipes expertes et professionnelles |
| | Impact | Le patrimoine naturel et culturel du Cap Sizun est préservé dans une logique de développement durable (insertion sociale facilitée) |

| OBJECTIF STRATÉGIQUE N°3 | Pour un Grand Site attractif et fédérateur, au cœur d'un Cap Sizun en mouvement | Fiche n°28 |
|---|--|--|
| OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°1 | ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS DU TERRITOIRE POUR UN CAP SIZUN DURABLE ET SOLIDAIRE | Action existante à poursuivre |
| Action n°3-1-1 | Promouvoir les projets en lien avec la transition écologique et solidaire du territoire | |
| Objet de l'action | RÉDUCTION DE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DES ACTIONS MENÉES DANS LE CADRE DU GRAND SITE | |
| Objectif(s) de l'action | <ul style="list-style-type: none"> Contribuer à l'amélioration du cadre de vie à travers la réduction de déchets produits Participer au développement de l'économie circulaire | |
| Publics concernés | Habitants, visiteurs | |
| Descriptif détaillé de l'action / étapes de mise en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation du grand public à la politique de prévention des déchets de la CCCS-PR Remplacement progressif du matériel technique thermique par de l'électrique et le développement de l'éco-pâturage Intégration de la démarche Zéro Déchet dans la conception des actions et des animations Organisation du tri sur les sites présentant des poubelles et sensibilisation au fait de ramener ses déchets sur les sites n'en possédant pas Déploiement d'une méthode de nettoyage raisonné des plages et criques (en lien avec les mairies et le service ENS) Fédération des initiatives locales en faveur de la prévention et la réduction des déchets | |
| Maîtrise d'ouvrage | Communauté de communes/Syndicat mixte | |
| Échéancier prévisionnel | 2019-2025 | |
| Budget prévisionnel | Régie : pour information, service prévention des déchets : 30 720 €/an poste animatrice, 25 000 €/an budget fonctionnement, 6 000 €/an en investissement : composteurs | |
| Partenaires | Associations, agriculteurs, communes... | |
| Indicateurs d'évaluation | Réalisation | La Communauté de communes assure un suivi du nombre d'actions éco-exemplaires réalisées et publie un rapport annuel de ses actions <ul style="list-style-type: none"> Nombre de partenaires mobilisés Nombre de relais mobilisés Nombre de manifestations intégrant la démarche zéro déchet |
| | Résultats | Le Cap Sizun s'inscrit dans une dynamique vertueuse avec la baisse des déchets ménagers et assimilés, le tri sélectif |
| | Impact | Les actions conjointes des acteurs publics et privés font du Cap Sizun un exemple en matière de réduction de l'empreinte écologique |

| OBJECTIF STRATÉGIQUE N°3 | | Pour un Grand Site attractif et fédérateur, au cœur d'un Cap Sizun en mouvement | Fiche n°29 |
|---|-------------|---|-----------------------------|
| OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°1 | | ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS DU TERRITOIRE POUR UN CAP SIZUN DURABLE ET SOLIDAIRE | Action nouvelle prioritaire |
| Action n°3-1-2 | | Mettre en valeur les filières dynamiques du territoire | |
| Objet de l'action | | STRUCTURATION D'UN PARTENARIAT DURABLE AVEC LES AGRICULTEURS DU CAP SIZUN | |
| Objectif(s) de l'action | | <ul style="list-style-type: none"> Établir un partenariat pour valoriser le rôle des agriculteurs dans la préservation des paysages Faire bénéficier les agriculteurs des retombées positives du label Grand Site de France Valoriser la biomasse issue de la gestion des espaces naturels et des productions agricoles locales | |
| Publics concernés | | Exploitants agricoles du Cap Sizun | |
| Descriptif détaillé de l'action / étapes de mise en œuvre | | <ul style="list-style-type: none"> Identification des pistes de partenariat à développer : gestion des espaces naturels (pâturage extensif), maintien des races locales, valorisation des produits de fauche des espaces naturels, intégration paysagère du bâti agricole, valorisation des productions locales... Programmation de temps d'échanges réguliers, de groupes de travail si besoin Information sur les actions menées | |
| Maîtrise d'ouvrage | | Syndicat mixte | |
| Échéancier prévisionnel | | 2019-2025 | |
| Budget prévisionnel | | Régie | |
| Partenaires | | Communauté de communes, Chambre d'Agriculture, Exploitants agricoles du territoire, CD29, Conservatoire du littoral, communes, CAUE, commerces, associations | |
| Indicateurs d'évaluation | Réalisation | Des conventions de gestion sont signées et des actions de partenariat sont menées avec les agriculteurs | |
| | Résultats | Les agriculteurs sont associés aux enjeux du Grand Site et contribuent à la préservation de ses paysages | |
| | Impact | Le rôle de l'agriculture dans l'économie et la qualité du territoire est conforté | |

| OBJECTIF STRATÉGIQUE N°3 | | Pour un Grand Site attractif et fédérateur, au cœur d'un Cap Sizun en mouvement | Fiche n°31 |
|---|-------------|---|-------------------------------|
| OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°2 | | CONTRIBUER À L'ANIMATION DU TERRITOIRE, NOTAMMENT AUPRÈS DES JEUNES, EN PROPOSANT UN PROGRAMME D' ACTIONS CULTURELLES, ARTISTIQUES ET SCIENTIFIQUES | Action existante à poursuivre |
| Action n°3-2-1 | | Proposer des animations régulières et partager les savoirs | |
| Objet de l'action | | RENFORCEMENT DES ACTIONS EN DIRECTION DES HABITANTS | |
| Objectif(s) de l'action | | • Associer davantage la population à la vie du Grand Site (appropriation des valeurs) | |
| Publics concernés | | Habitants | |
| Descriptif détaillé de l'action / étapes de mise en œuvre | | <ul style="list-style-type: none"> Organisation d'évènements annuels (portes ouvertes, journées d'information, réunion publique annuelle de présentation des actions menées par le Grand Site...) Participation du Grand Site à l'élaboration des projets structurants du Cap Sizun (projet de territoire, PLU, projet alimentaire, réduction des déchets, etc.) Organisation d'animations dédiées aux habitants (ateliers de sensibilisation aux espèces végétales cultivées à privilégier, aux espèces invasives, etc.) Information des habitants sur la possibilité d'accéder gratuitement au parking de la Maison de site (plus de communication et d'information, mise en place de point relais, etc.) | |
| Maîtrise d'ouvrage | | Syndicat mixte | |
| Échéancier prévisionnel | | 2019-2025 | |
| Budget prévisionnel | | Régie | |
| Partenaires | | Communauté de communes, Communes, CAUE | |
| Indicateurs d'évaluation | Réalisation | Mise en place d'un plan de communication annuel en direction des habitants | |
| | Résultats | Les habitants sont davantage associés à la vie du Grand Site | |
| | Impact | Le Grand Site inscrit son action dans une logique de développement durable du territoire | |

| OBJECTIF STRATÉGIQUE N°3 | | Pour un Grand Site attractif et fédérateur, au cœur d'un Cap Sizun en mouvement | Fiche n°30 |
|---|-------------|---|-----------------------------|
| OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°1 | | ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS DU TERRITOIRE POUR UN CAP SIZUN DURABLE ET SOLIDAIRE | Action nouvelle prioritaire |
| Action n°3-1-2 | | Mettre en valeur les filières dynamiques du territoire | |
| Objet de l'action | | DÉVELOPPEMENT DE PROJETS METTANT EN VALEUR LA DIMENSION MARITIME DU CAP SIZUN | |
| Objectif(s) de l'action | | <ul style="list-style-type: none"> Contribuer à mettre en valeur les produits de la filière pêche et les produits de la mer Accompagner le développement des activités nautiques du territoire du Grand Site | |
| Publics concernés | | Pêcheurs, plaisanciers, entreprises et associations nautiques, hébergeurs, commerçants | |
| Descriptif détaillé de l'action / étapes de mise en œuvre | | <ul style="list-style-type: none"> Développement de liens entre professionnels de la filière pêche et produits de la mer et le Grand Site de France Organisation de la concertation avec les prestataires nautiques (plaisance, surf, kayak,...) pour promouvoir la découverte du Grand Site par la mer Renforcement des relations avec les acteurs maritimes du territoire (associations de plaisanciers, associations d'usagers des ports-abris, historiens locaux...) | |
| Maîtrise d'ouvrage | | Syndicat mixte | |
| Échéancier prévisionnel | | 2019-2025 | |
| Budget prévisionnel | | Régie | |
| Partenaires | | Syndicat Mixte des Ports de Pêche-Plaisance de Cornouaille (SMPPPC), Chambre de Commerce et d'Industrie, Comité Départemental des Pêches, associations et clubs nautiques, entreprises nautiques, Finistère 360°, Office de tourisme | |
| Indicateurs d'évaluation | Réalisation | Des actions de valorisation des productions et activités maritimes sont menées | |
| | Résultats | Les activités maritimes du territoire du Grand Site et de ses environs sont mieux connues | |
| | Impact | Le territoire valorise mieux son économie entre terre et mer | |

| OBJECTIF STRATÉGIQUE N°3 | | Pour un Grand Site attractif et fédérateur, au cœur d'un Cap Sizun en mouvement | Fiche n°32 |
|---|-------------|--|-----------------------------|
| OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°2 | | CONTRIBUER À L'ANIMATION DU TERRITOIRE, NOTAMMENT AUPRÈS DES JEUNES, EN PROPOSANT UN PROGRAMME D' ACTIONS CULTURELLES, ARTISTIQUES ET SCIENTIFIQUES | Action nouvelle prioritaire |
| Action n°3-2-1 | | Proposer des animations régulières et partager les savoirs | |
| Objet de l'action | | DÉVELOPPEMENT DE PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS CULTURELS DU TERRITOIRE | |
| Objectif(s) de l'action | | <ul style="list-style-type: none"> Renforcer les liens entre les acteurs culturels et le Grand Site de France Porter des regards croisés sur la qualité des paysages et l'esprit des lieux Renforcer le rayonnement des animations culturelles du territoire | |
| Publics concernés | | Tous publics | |
| Descriptif détaillé de l'action / étapes de mise en œuvre | | <ul style="list-style-type: none"> Développement d'un programme d'actions à l'année privilégiant les liens entre arts et paysage, en partenariat avec les nombreux partenaires du secteur culturel et associatif du Cap Sizun et des territoires voisins ; Étude d'opportunité pour un événement régulier associant art et paysage Création d'un événement festif, permettant de rassembler les acteurs associatifs du territoire et la population locale (Fête du Grand Site de France) | |
| Maîtrise d'ouvrage | | Syndicat mixte | |
| Échéancier prévisionnel | | 2019-2025 | |
| Budget prévisionnel | | Régie et recherche de cofinancements si création d'évènements | |
| Partenaires | | Communauté de communes, Communes, Conseil départemental, Région, associations, CAUE, EPCC, Musique et danses... | |
| Indicateurs d'évaluation | Réalisation | Des partenariats sont élaborés avec des acteurs culturels | |
| | Résultats | Le projet Grand Site de France est partagé avec plus de partenaires et les enjeux sont évoqués de façon variée auprès de la population et des visiteurs | |
| | Impact | <ul style="list-style-type: none"> L'appropriation du label est plus forte et la filière culturelle est soutenue, enjeu fort du projet de territoire Les actions contribuent à l'attractivité du territoire à l'année | |

| OBJECTIF STRATÉGIQUE N°3 | | Pour un Grand Site attractif et fédérateur, au cœur d'un Cap Sizun en mouvement | Fiche n°33 |
|---|-------------|---|-----------------------------|
| OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°2 | | CONTRIBUER À L'ANIMATION DU TERRITOIRE, NOTAMMENT AUPRÈS DES JEUNES, EN PROPOSANT UN PROGRAMME D'ACTIONS CULTURELLES, ARTISTIQUES ET SCIENTIFIQUES | Action nouvelle prioritaire |
| Action n°3-2-1 | | Proposer des animations régulières et partager les savoirs | |
| Objet de l'action | | DÉVELOPPEMENT D'ACTIONS EN DIRECTION DES SCOLAIRES ET DES JEUNES PUBLICS | |
| Objectif(s) de l'action | | <ul style="list-style-type: none"> • Développer le rôle pédagogique du Grand Site • Transmettre et mettre en valeur les patrimoines du Grand Sites • Partager l'esprit des lieux avec les scolaires et les jeunes publics | |
| Publics concernés | | Enfants, adolescents, jeunes adultes du territoire | |
| Descriptif détaillé de l'action / étapes de mise en œuvre | | <ul style="list-style-type: none"> • Interventions régulières en lien avec le projet pédagogique des écoles et enseignants, pour associer les scolaires à la vie du Grand Site • Proposition d'accueil au syndicat mixte d'apprentis, stagiaires, saisonniers, jeunes en service civique... • Actions intergénérationnelles à encourager (notamment concernant l'hébergement des jeunes) • Développement de projets de sciences participatives avec les universités et les écoles | |
| Maîtrise d'ouvrage | | Syndicat mixte | |
| Échéancier prévisionnel | | 2019-2025 | |
| Budget prévisionnel | | Régie | |
| Partenaires | | Écoles du Cap Sizun, Collège, Université de Bretagne Occidentale, de Bretagne Sud, de Rennes, IUT, réseau des grands sites de France... | |
| Indicateurs d'évaluation | Réalisation | Les jeunes habitants connaissent la Maison de site et sont accueillis dans le Grand Site de France avec des outils de médiation spécifiques | |
| | Résultats | Les enjeux de qualité paysagère et de tourisme durable sont partagés avec les jeunes publics qui apportent également leur vision du territoire | |
| | Impact | La notoriété et l'attractivité du territoire sont renforcées | |

| OBJECTIF STRATÉGIQUE N°3 | | Pour un Grand Site attractif et fédérateur, au cœur d'un Cap Sizun en mouvement | Fiche n°34 |
|---|-------------|--|-----------------------------|
| OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°2 | | CONTRIBUER À L'ANIMATION DU TERRITOIRE, NOTAMMENT AUPRÈS DES JEUNES, EN PROPOSANT UN PROGRAMME D'ACTIONS CULTURELLES, ARTISTIQUES ET SCIENTIFIQUES | Action nouvelle prioritaire |
| Action n°3-2-2 | | Faire vivre et développer de nouveaux partenariats | |
| Objet de l'action | | PARTAGE D'EXPÉRIENCES AVEC LES TERRITOIRES VOISINS | |
| Objectif(s) de l'action | | <ul style="list-style-type: none"> • Fonctionner en réseau • Faire connaître les actions du Grand Site de France • Bénéficier de l'expertise d'autres territoires | |
| Publics concernés | | Élus, techniciens | |
| Descriptif détaillé de l'action / étapes de mise en œuvre | | <ul style="list-style-type: none"> • Identification des partenariats à développer avec les sites voisins du GSF qui bénéficient d'une grande notoriété • Partage d'expériences avec les Grands Sites Erquy-Fréhel et Gâvres-Quiberon | |
| Maîtrise d'ouvrage | | Syndicat mixte | |
| Échéancier prévisionnel | | 2023-2025 | |
| Budget prévisionnel | | Régie | |
| Partenaires | | Communautés de communes, Communes, Structures de gestion des sites voisins (Parcs...), réseau des grands sites de France | |
| Indicateurs d'évaluation | Réalisation | Des partenariats sont développés avec des sites voisins | |
| | Résultats | Le GSF adopte un mode de fonctionnement en réseau, qui facilite les échanges de savoir-faire | |
| | Impact | L'attractivité du territoire est renforcée et des actions communes peuvent être menées (promotion croisée des actions de préservation des paysages...) | |

| OBJECTIF STRATÉGIQUE N°3 | | Pour un Grand Site attractif et fédérateur, au cœur d'un Cap Sizun en mouvement | Fiche n°35 |
|---|-------------|--|--------------------------------|
| OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°2 | | CONTRIBUER À L'ANIMATION DU TERRITOIRE, NOTAMMENT AUPRÈS DES JEUNES, EN PROPOSANT UN PROGRAMME D'ACTIONS CULTURELLES, ARTISTIQUES ET SCIENTIFIQUES | Action nouvelle complémentaire |
| Action n°3-2-2 | | Faire vivre et développer de nouveaux partenariats | |
| Objet de l'action | | VEILLE ET ÉCHANGES INTERNATIONAUX (AVEC LE RGSF ET VIA DES PARTENARIATS TERRITORIAUX EXISTANTS) | |
| Objectif(s) de l'action | | <ul style="list-style-type: none"> • Développer des échanges avec des sites étrangers aux enjeux communs (fréquentation, gestion des espaces naturels, etc.) | |
| Publics concernés | | Collectivités du Cap Sizun, partenaires | |
| Descriptif détaillé de l'action / étapes de mise en œuvre | | <ul style="list-style-type: none"> • Veille sur des sites internationaux potentiels (AONB en Grande-Bretagne...) dans le cadre des partenariats existants avec la Cornouailles, le Devon..., et en lien avec le travail effectué par le Réseau des Grands Sites de France • Échanges avec les comités de jumelage locaux pour identifier d'éventuelles actions à mener autour des paysages et de l'esprit des lieux • Étudier la possibilité de mettre en place des chantiers de volontaires internationaux | |
| Maîtrise d'ouvrage | | Syndicat mixte | |
| Échéancier prévisionnel | | 2024-2025 | |
| Budget prévisionnel | | Régie | |
| Partenaires | | RGSF, Région, CD, Communauté de communes, associations jumelage | |
| Indicateurs d'évaluation | Réalisation | Des échanges sont mis en place avec des partenaires internationaux | |
| | Résultats | Le Grand Site de France porte un regard nouveau sur ses actions et son territoire, grâce à des échanges d'expériences | |
| | Impact | Les relations entre le territoire et d'autres pays sont renforcées | |

Annexe 5 : Statuts du Syndicat mixte



Syndicat mixte du Grand Site Pointe du Raz en Cap Sizun

STATUTS

PREAMBULE

Le Cap Sizun, pointe avancée de l'Europe dans l'océan atlantique, présente des caractéristiques paysagères grandioses qui suscitent depuis longtemps un attachement fort, partagé par les habitants, les visiteurs, les scientifiques ou les artistes de passage. Ses côtes à falaises, bordées de végétations de landes et pelouses littorales et régulièrement entaillées de petits vallons, génèrent des vues uniques sur les ensembles littoraux et côtiers environnants (baie de Douarnenez et presqu'île de Crozon, île de Sein, baie d'Audierne). Elles offrent également des points de vue privilégiés sur la rencontre des éléments terrestres et maritimes, aventure maritime vécue ou rêvée, tempêtes et ciels colorés, faune et flore uniques, intrépides et adaptés à ces milieux parfois rigoureux.

L'État a reconnu de longue date la valeur patrimoniale de ces faciès littoraux escarpés en classant dès le début du XX^e siècle les sites de Kastel Koz, de la pointe de Brêmeur puis de la Pointe du Van, de la Pointe du Raz et de la baie des Trépassés.

Le caractère remarquable de ces paysages contribue à la renommée du Cap Sizun et crée un site d'attractivité majeure réputé au-delà des frontières du Finistère, de la Bretagne et même de la France. Il conforte également la volonté des acteurs locaux de porter un projet partagé qui permette à la fois de préserver ces sites, de mieux accueillir les visiteurs et de générer des retombées économiques et sociales positives pour l'ensemble du territoire.

La Pointe du Raz en Cap Sizun bénéficie du label national Grand Site de France depuis 2004. Le label est porté depuis 2012 par la Communauté de Communes Cap Sizun – Pointe du Raz. Ce portage s'est fait en partenariat avec le Syndicat mixte pour l'aménagement et la protection de la pointe du Raz et du Cap Sizun, sur les sites historiques de la Pointe du Raz, de la baie des Trépassés et de la Pointe du Van. La Communauté de Communes Cap Sizun-Pointe du Raz et le Conseil départemental du Finistère sont membres du syndicat mixte, existant depuis 1999.

Dans la perspective du renouvellement du label en 2018 et afin de fédérer les partenaires et les moyens autour du Grand Site de France, il a été décidé entre les collectivités territoriales concernées de faire évoluer la gouvernance du Grand Site de France ainsi que le portage du label national.

Il est ainsi envisagé de faire évoluer le syndicat mixte existant dans son appellation, son périmètre, sa composition, ses moyens ainsi que ses modalités de fonctionnement. Le syndicat mixte devient ainsi le Syndicat mixte du Grand Site Pointe du Raz en Cap Sizun et a vocation à porter le projet associé au label national Grand Site de France

TITRE I – DISPOSITIONS GENERALES

Article 1^{er} : Création et dénomination du Syndicat mixte

En application des dispositions des articles L. 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, il est créé un syndicat mixte ouvert dénommé « Syndicat mixte du Grand Site Pointe du Raz en Cap Sizun ».

Article 2 : Composition du Syndicat mixte

Le Syndicat mixte est composé des membres suivants :

- De la Communauté de Communes Cap Sizun-Pointe du Raz
- Du Conseil départemental du Finistère
- Du Conseil régional de Bretagne

Article 3 : Objet du Syndicat mixte

Le Syndicat mixte du Grand Site Pointe du Raz en Cap Sizun a pour objet l'élaboration et la mise en œuvre partenariale du projet de préservation, de gestion, d'animation et de mise en valeur du Grand Site de France Pointe du Raz en Cap Sizun, selon les principes du développement durable. Il s'inscrit dans la politique nationale des Grands Sites de France et du label Grand Site de France, au sens de l'article L.341-15-1 du Code de l'environnement.

Il vise notamment à contribuer à protéger le patrimoine paysager, naturel et culturel, grâce à des actions de connaissance, de protection, de gestion et de valorisation des paysages, des sites et des milieux naturels, à contribuer à la qualité de la vie des habitants, au développement local et touristique durable et au développement des retombées économiques pour l'ensemble du territoire.

Il vise également à obtenir, à porter et à renouveler le label Grand Site de France.

Il agit sur le territoire des communes concernées par la labellisation et peut également intervenir sur un territoire plus vaste pour mener toute étude ou action contribuant à la mise en œuvre du projet de préservation, de gestion, d'animation et de mise en valeur du Grand Site. Ces actions seront engagées sur décision du comité syndical, et après concertation avec les acteurs potentiellement concernés.

Article 4 : Missions et compétences du Syndicat mixte

Les axes prioritaires d'intervention du syndicat mixte sont la connaissance, la protection, l'aménagement, la gestion, l'animation ainsi que la valorisation du territoire du Grand Site de France.

Le syndicat mixte a également en charge la gouvernance du label, qui implique un portage dynamique au niveau territorial et national, des liens réguliers avec le Ministère et l'inspection des sites, la contribution active au Réseau des Grands Sites de France, ainsi qu'une activité de veille régulière et des partenariats avec les autres sites labellisés.

Le Syndicat mixte est chargé de coordonner l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action présenté dans le cadre du dossier de labellisation Grand Site de France.

Pour mener à bien ses missions, le Syndicat mixte pourra notamment :

- Procéder ou faire procéder à toute étude, animation, information, publication, communication ou toute action nécessaire à la réalisation de sa mission ;
- Réaliser ou faire réaliser des aménagements et infrastructures décidés par le comité syndical ;
- Acquérir si besoin les biens mobiliers et immobiliers nécessaires et les gérer ;

- Coordonner et au besoin, assurer la gestion, l'entretien et la bonne utilisation du site et de ses aménagements ;
- Participer à toute autre démarche de développement territorial portée par d'autres partenaires et concernant le territoire du Grand Site. A ce titre, le syndicat mixte a notamment vocation à être associé aux démarches d'élaboration des documents de planification le concernant, avec statut de personne publique associée.

Pour la bonne réalisation de ses missions, le Syndicat mixte pourra négocier et passer toutes conventions et tous contrats avec des partenaires, commanditaires ou prestataires (délégation de maîtrise d'ouvrage, mutualisation, prestations de services, mises à disposition...).

Les partenariats avec les acteurs compétents seront privilégiés. Une convention-cadre précise ainsi les interventions des principaux partenaires dans la mise en œuvre du projet associé au label.

Article 5 Sièges

Le siège du Syndicat mixte est fixé à la Maison du Site de la Pointe du Raz. Il pourra être transféré par décision du Comité syndical.

Article 6 : Durée du Syndicat mixte

Le Syndicat mixte est créé pour une durée illimitée.

TITRE II – ADMINISTRATION DU SYNDICAT MIXTE

Article 7 : Comité syndical

Le syndicat est administré par un comité syndical composé de délégué.e.s des collectivités membres du syndicat mixte.

Il règle par ses délibérations les affaires du syndicat mixte.

Il est présidé par un.e conseiller.ère départemental.e.

Article 7-1 : Composition

Le comité syndical comprend 17 délégué.e.s.

Chaque délégué.e de la Communauté de communes dispose d'une voix délibérative.

Chaque délégué.e du Conseil départemental bénéficie de deux voix délibératives.

Chaque délégué du Conseil régional bénéficie de trois voix délibératives.

La composition du comité syndical est la suivante :

- 12 délégué.e.s désigné.e.s par la Communauté de Communes Cap Sizun-Pointe du Raz ;
- 3 délégué.e.s désigné.e.s par le Conseil départemental du Finistère ;
- 2 délégué.es désigné.e.s par le Conseil régional de Bretagne ;

Compte tenu du nombre de voix par délégué.e.s, le nombre total de voix au comité syndical est de 24.

L'organe délibérant de chaque membre adhérent aux présents statuts désigne en son sein les délégué.e.s chargé.es de le représenter.

La Communauté de Communes Cap Sizun-Pointe du Raz veillera dans la désignation de ses délégué.e.s à ce que les communes du Grand Site de France soient majoritaires parmi ses représentant.e.s au sein du comité syndical.

La durée du mandat de chaque délégué.e est celle du mandat de représentation dont il.elle est titulaire au sein de l'organe délibérant du membre qu'il.elle représente.

Les décisions du comité syndical sont prises à la majorité des voix exprimées. En cas de partage égal des voix, celle du.de la Président.e est prépondérante.

Sont membres associés au syndicat mixte et peuvent participer aux réunions du comité syndical avec voix consultative :

- Le Préfet ou son représentant
- Le Conservatoire de l'Espace littoral et des Rivages Lacustres
- Finistère 360°
- Le CAUE du Finistère
- Quimper Cornouaille Développement
- L'Association Ouest Cornouaille Développement
- L'office de tourisme communautaire
- L'association des commerçants de la Pointe du Raz

Le.la Président.e peut également associer aux travaux du comité syndical toute personne qualifiée, à titre consultatif et en tant que de besoin.

Article 7-2 : Fonctionnement

Le comité syndical se réunit au moins trois fois par an à l'initiative de son.sa Président.e. Il peut être convoqué en séance extraordinaire par le.la Président.e ou à la demande de la moitié au moins de ses membres titulaires.

La convocation est adressée par le.la Président.e aux délégué.e.s titulaires 10 jours au moins avant la réunion du comité syndical. Elle est accompagnée de l'ordre du jour et d'un rapport sur chacune des affaires qui doit leur être soumise.

Le comité syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente ou représentée.

En cas d'empêchement, chaque délégué.e peut donner pouvoir écrit de voter en son nom à un.e autre délégué.e de son choix. Le.la bénéficiaire portera le nombre de voix dont le.la délégué.e absent.e dispose habituellement. Chaque délégué.e ne peut détenir qu'un pouvoir.

Si, après une convocation régulièrement faite, le quorum n'est pas atteint, le comité syndical se réunit à nouveau à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Les séances du comité syndical peuvent être publiques.

Article 7-3 : Attributions

Le comité syndical exerce notamment les attributions suivantes :

- Élaboration et mise en œuvre, pour les actions le concernant, du plan d'action associé au label Grand Site de France ;
- Coordination et suivi de la mise en œuvre des actions associées au label relevant d'autres maîtres d'ouvrage ;

Article 9 : Attributions du.de la Président.e

Le.la Président.e est l'exécutif du Syndicat mixte. A ce titre, il.elle :

- Prépare et exécute les délibérations du comité syndical et du bureau ;
- Est chargé.e de convoquer aux réunions les membres du comité syndical et du bureau, dont il.elle établit l'ordre du jour ;
- Est l'ordonnateur.trice des dépenses et prescrit l'exécution des recettes ;
- Nomme le.la Directeur.trice ;
- Nomme les autres membres du personnel après avis du.de la Directeur.trice ;
- A autorité sur les services et/ou les personnels mis à disposition du Syndicat mixte ;
- Représente le Syndicat mixte en justice et, plus généralement, dans tous les actes de la vie civile.

En cas de démission, décès ou toute autre cause faisant obstacle de manière durable à l'exercice de ses fonctions par le.la Président.e, il est procédé sans délai à une nouvelle élection du.de la Président.e. Dans cette hypothèse, le comité syndical est convoqué et présidé par le.la premier.ère Vice-Président.e. En cas de cessation simultanée des fonctions du.de la Président.e et du.de la premier.ère Vice-Président.e, cette responsabilité échoit au doyen d'âge en fonction au sein du comité syndical.

Article 10 : Personnel du syndicat mixte

Le personnel du syndicat mixte est soit recruté directement, soit mis à disposition par les membres du syndicat mixte. Des conventions spécifiques règlent les modalités pratiques des mises à disposition d'agents. Le.la Président.e organise librement le personnel du syndicat mixte.

Article 11 : Comité consultatif

Un ou plusieurs comités consultatifs pourront être créés, qui auront pour fonction d'associer les principaux partenaires institutionnels, professionnels et associatifs intéressés par le projet de connaissance, de protection, de gestion, d'animation et de valorisation du Grand Site Pointe du Raz en Cap Sizun.

La composition du ou des comités consultatifs et ses ou leurs modalités de fonctionnement seront fixées par le comité syndical et décrites dans un règlement intérieur.

Ce ou ces comités consultatifs n'auront pas de pouvoir délibératif.

TITRE III- BUDGETArticle 12 : Budget du Syndicat mixte

Le budget du Syndicat mixte doit pourvoir aux dépenses de fonctionnement et d'investissement imposées par l'exécution des missions constituant son objet.

Les recettes de ce budget comprennent :

- Les contributions financières de chaque membre ;
- Les revenus des biens meubles ou immeubles appartenant ou mis à disposition au Syndicat mixte ;
- Les sommes perçues en échange d'un service rendu ;
- Les dotations, participations et subventions de fonctionnement et d'investissement en provenance de l'État, des collectivités territoriales ou de tout autre établissement public et de l'Union européenne
- Le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés ;

- Les produits des dons, des actions de mécénats et legs ;
- Le produit des emprunts ;
- Toute autre ressource autorisée par les lois et règlements en vigueur présents et à venir.

Les dépenses comprennent :

- Les frais de fonctionnement ;
- Le coût des travaux ;
- L'amortissement des emprunts ;
- Toutes autres dépenses afférentes à l'objet du syndicat mixte.

Les excédents de la section de fonctionnement pourront être affectés par le Syndicat mixte à la section d'investissement.

Article 13 : Contribution des membres*Budget de fonctionnement*

La contribution résiduelle (hors recettes diverses, subventions, mobilisation de fonds propres...) des membres nécessaire au fonctionnement du Syndicat mixte est répartie entre les membres, comme suit :

- 33% à la charge de la Communauté de Communes Cap Sizun-Pointe du Raz
- 42% à la charge du Conseil départemental du Finistère
- 25% à la charge du Conseil régional de Bretagne

Budget d'investissement

L'élaboration du budget d'investissement est discutée lors du débat d'orientation budgétaire. Le budget doit autant que possible détailler les opérations et leurs plans de financement. Un plan pluriannuel d'investissement prospectif sera élaboré et présenté chaque année au comité syndical.

La partie autofinancement est calculée déduction faite des subventions et recettes diverses. Elle est à la charge du syndicat mixte.

Dans l'hypothèse d'un recours à une participation des membres, celle-ci se fera sur la base d'une contribution discutée entre les membres et acceptée par eux, avec une clé de répartition pouvant être différente de celle du fonctionnement. En cas d'absence d'accord, cette répartition des participations sera opérée sur la base de la même clé de répartition que celle prévue pour le fonctionnement.

Il est précisé que les contributions des membres, tant pour le fonctionnement que pour l'investissement, font partie intégrante des engagements pris par eux, au titre notamment du Contrat de Plan Etat Région ou des contractualisations territoriales (contrats de territoire, contrats de partenariat...).

Article 14 : Reversement à la commune de Plogoff

Le reversement d'une partie des recettes générées par l'exploitation des parkings de la Pointe du Raz à la Commune de Plogoff fera l'objet d'une convention de reversement pluriannuelle.

Article 15 : Comptable du syndicat mixte

Les fonctions de comptable du syndicat mixte sont exercées par un.e comptable du Trésor public désigné.e par l'autorité compétente.

TITRE IV – DISPOSITIONS DIVERSES

Article 16 : Procédure d'adhésion de nouveau membre

Le périmètre des adhérents du Syndicat mixte peut être étendu suite à une délibération prise à la majorité des voix exprimées du comité syndical, au vu de projet de statuts modifiés.

Article 17 : Procédure de retrait

Un adhérent peut demander à se retirer du Syndicat mixte par courrier recommandé adressé au.à le.la Président.e du syndicat mixte.

Le comité syndical se prononcera sur la demande de retrait à la majorité simple dans le délai de trois mois suivant la réception du courrier prévu au précédent alinéa.

En cas d'accord, l'adhérent devra signifier son retrait effectif du syndicat mixte par une décision de son organe délibérant notifiée au.à le.la Président.e du syndicat. Le retrait prendra effet à la date d'approbation des statuts modifiés par le Préfet.

Les conséquences du retrait d'un membre du Syndicat sont réglées dans les conditions prévues par l'article L.5211-25-1 du Code général des collectivités territoriales. Si la demande intervient après le vote du budget primitif, cette collectivité contribue financièrement au syndicat pour l'année du budget, sans pouvoir demander le remboursement de tout ou partie de sa contribution.

Les membres se retirant devront également assurer leur contribution aux dettes et créances dans les conditions fixées par délibération du Comité syndical.

En cas de non-renouvellement du label Grand Site de France pendant une durée supérieure à 24 mois, les membres souhaitant se retirer du syndicat mixte en feront part par courrier recommandé au.à la président.e auquel sera jointe la délibération de son organe délibérant. Le comité syndical prendra alors acte de ce retrait.

Article 18 : Modification des statuts

Toute modification des statuts, qu'elle qu'en soit la cause, devra faire l'objet d'une délibération à la majorité des voix exprimées en réunion du comité syndical.

Les modifications ainsi adoptées devront faire l'objet d'une notification à l'exécutif de chacun des membres du syndicat mixte.

L'organe délibérant de chaque membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification à son exécutif de la délibération du comité syndical pour se prononcer sur les modifications statutaires envisagées. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

La modification statutaire n'est adoptée qu'en cas d'accord de l'ensemble des membres du Syndicat.

Article 19 : Dissolution du syndicat mixte

Le syndicat mixte est dissous de plein droit dans les cas prévus aux articles L. 5721-7 du CGCT.

Quel que soit le cas de dissolution, l'arrêté y afférent détermine, dans le respect des droits des tiers et des dispositions de l'article L.5211-25-1 du CGCT, les conditions de liquidation du syndicat mixte.

Article 20 : Règlement intérieur

Le syndicat mixte pourra adopter un règlement intérieur soumis à l'approbation du comité syndical, dans les six mois suivant l'élection de son.sa Président.e conformément aux présents statuts.

Annexe 6 : Délibération de la Communauté de communes Cap-Sizun - Pointe du Raz sur les statuts du Syndicat mixte

Envoyé en préfecture le 14/02/2018
 Reçu en préfecture le 14/02/2018
 Affiché le
 ID : 026-24290626-20180208-2018_02_02A-DE



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le 8 février, à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis à la salle des associations de Confort-Meilars sur convocation qui leur a été adressée par le Président le 30 janvier 2018.

Étaient présents :

AUDIERNE : COLLOCH Joëlle, EVENAT Joseph, GUILLON Didier, MARZIN Jean-François, MEVEL Gérard, PREISSIG Brigitte ;

BEUZEC-CAP-SIZUN: BESCOND Catherine, SERGENT Gilles;

CLEDEN-CAP-SIZUN: HERLEDAN Cédric, KERSAUDY Nadine;

CONFORT-MEILARS : GUEGUEN Paul, LE DREAU Patrick ;

GOULIEN : GOARDON Henri, L'HELGOUAC'H Claude ;

MAHALON : LE BERRE Myriam, LE GALL Bernard ;

PLOGOFF : LEMAITRE Maurice, RENAULT Marie Elisa ;

PLOUHINEC : BOUGUYON Françoise, FLOCH Alain, GARREC Pierre, HELOU Marie Ange, LE PORT Bruno;

PONT-CROIX : DIVANAC'H Odile, LAURIOU Benoît, MOAN Henri ;

PRIMELIN : DONNART Alain ; MARCHAND Pierre

Absents excusés avec procuration :

AUDIERNE : KERLOC'H Gurvan a donné procuration à MEVEL Gérard

PLOUHINEC : LE GOFF Ophélie a donné procuration à FLOCH Alain

Absents :

PLOUHINEC : LEON Valérie ; ROUMIER Christophe

Assistaient également à la séance :

GAUTHIER Jonathan et LANNOU Philippe, services de la communauté de communes.

SECRETARE DE SEANCE : Paul GUEGUEN

Nombre de membres en exercice : 32
 Nombre de présents : 28
 Nombre d'absents : 2
 Nombre de procurations : 2
 Nombre de votants : 30

2018-02-08-02 MODIFICATION STATUTS SYNDICAT POINTE DU RAZ

Envoyé en préfecture le 14/02/2018
 Reçu en préfecture le 14/02/2018
 ID : 029-24290629-20180208-2018_02_08_02A-DE

CONTEXTE.

La Pointe du Raz en Cap Sizun est un des 17 sites bénéficiant du label national « Grand Site de France », le seul en Bretagne à ce jour. Le label est décerné pour 6 ans par le Ministère en charge de l'environnement. Il reconnaît à la fois la qualité exceptionnelle des paysages (sur la base de sites classés) et un mode de gestion partenarial et durable de ces sites exceptionnels soumis à une très forte fréquentation.

Le label est porté depuis 2012 par la CCCSPR.

En juin 2016, la CCCSPR a sollicité l'assistance du conseil départemental pour l'accompagner en vue du renouvellement de ce label.

Le Conseil Départemental a mis à disposition du territoire et de ce projet, une équipe pluridisciplinaire associant les directions départementales concernées, Finistère 360° et le CAUE du Finistère. Parmi les sujets travaillés au sein de l'équipe projet associant les services du département, du syndicat mixte et de la CCCSPR, la question de la gouvernance du label et du projet associé s'est révélée déterminante.

Le pilotage du label s'effectue à ce jour par la CCCSPR, en lien étroit avec le syndicat mixte pour l'aménagement et la protection de la Pointe du Raz et du Cap Sizun, acteur historique de ce territoire, qui a géré le label de 2004 à 2012.

Actuellement sont membres du syndicat mixte, la communauté de communes et le conseil départemental.

Le constat a été partagé lors des différentes rencontres publiques réalisées durant l'année 2017, cette gouvernance est aujourd'hui trop complexe et nuit à la lisibilité des actions qui sont à mener.

Par ailleurs les moyens d'action et d'animation de la Communauté de communes s'avèrent trop limités au regard des exigences du label et la situation financière du Syndicat mixte ne lui permet plus d'investir. Les élus du territoire ont donc exprimé le souhait que le conseil départemental puisse d'impliquer davantage dans la gouvernance du projet, ainsi que dans l'animation et le développement des actions nécessaires à une gestion durable du territoire.

Le dossier de candidature pour le renouvellement du label doit être déposé auprès des services de l'Etat avant la fin de l'année 2018.

LES GRANDES LIGNES DU PROJET POUR LE GRAND SITE 2018.

Le dossier de candidature devra présenter un projet pour la période 2019/2024, qui est encore à ce stade en construction. Toutefois les ambitions affichées visent l'exemplarité dans la préservation, la gestion et la valorisation des milieux et patrimoines, ainsi que dans l'accueil et la sensibilisation des publics à la qualité de ces paysages.

L'un des axes forts du prochain projet visera également à conforter le rôle de levier que doit pouvoir jouer le Grand Site de France pour le développement local durable. Des liens sont en effet à tisser et à renforcer entre le GSF et les acteurs, notamment économiques et associatifs, qui contribuent à la vitalité du territoire. Cette dynamique et ces savoir-faire locaux doivent pouvoir être valorisés dans le cadre du Grand Site de France et contribuer à son identité particulière.

Ces ambitions se traduiront dans un programme d'actions pluriannuel, reprenant les projets d'investissement, d'études et de médiation à mettre en œuvre, à la fois par le syndicat mixte, par ses membres directement (Conseil départemental, Conseil régional et CCCSPR) et par les partenaires (conservatoire du littoral, services de l'Etat, communes...).

L'EVOLUTION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE

Pour mener à bien ce projet, l'évolution de la gouvernance est envisagée, par le biais d'une révision importante des statuts du syndicat mixte actuellement existant.
Ce syndicat mixte rénové sera le porteur du prochain label

L'un des objectifs de cette évolution des statuts est de fédérer davantage de partenaires, le conseil régional a ainsi donné son accord pour intégrer le futur syndicat.

L'objet du syndicat porte sur l'élaboration et la mise en œuvre partenariale du projet de préservation, de gestion, d'animation et de mise en valeur du Grand Site de France Pointe du Raz en Cap Sizun, selon les principes du développement durable.

Il vise notamment :

- À contribuer à la protection du patrimoine paysager, naturel et culturel, grâce à des actions de connaissance, de protection, de gestion et de valorisation de ce patrimoine,
- À contribuer à la qualité de vie des habitants,
- À contribuer au développement local et touristique durable ainsi qu'au développement des retombées économiques pour l'ensemble du territoire.

Il devra également veiller à la bonne appropriation du label par l'ensemble du territoire.

Cette révision des statuts vise également à clarifier et à optimiser les liens entre le syndicat mixte et les acteurs du territoire intervenant sur des thématiques déterminantes pour le label, notamment la CCCSPR pour la gestion et l'entretien des espaces naturels sensibles ou l'office de tourisme communautaire pour ce qui relève de l'accueil des publics.

Les nouveaux statuts font également évoluer les règles de fonctionnement du syndicat qui sera présidé par un élu du conseil départemental ainsi que les clés de financement pour le fonctionnement de la structure et pour les investissements.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **Approuve** les nouveaux statuts du syndicat mixte du Grand Site Pointe du Raz en Cap Sizun présentés en annexe.
- **Autorise** le président à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour copie certifiée conforme,
 A Confort-Meilars,
 Le 8 février 2018

Le Président,

Bruno LE PORT

Annexe 7 : Délibération du Conseil départemental du Finistère sur les statuts du Syndicat mixte

DEPARTEMENT DU FINISTERE

REPUBLIQUE FRANCAISE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance des jeudi 1 février et vendredi 2 février 2018

Délibération

| | |
|---|--------------------|
| N° ordre : 2018-CD01-031 | Page Rapport : 347 |
| Direction : DAÉEL Service : SENP | |
| Code : 003 | |
| Libellé : Un Finistère attractif | |
| Commission : Territoires et Environnement Insertion, Emploi, Développement, Attractivité | |

VALORISONS LA MER ET LE LITTORAL, ATOUS MAJEURS DU DÉPARTEMENT -
EVOLUTION DE LA GOUVERNANCE DU PORTAGE DU LABEL GRAND SITE DE FRANCE
POINTE DU RAZ EN CAP-SIZUN

| |
|---|
| <p>Grand engagement : Un Finistère attractif Enjeu : « Valorisons la mer et le littoral, atouts majeurs du département » Enjeux complémentaires : « Développons un tourisme durable » « Développons l'ingénierie départementale et l'assistance technique »</p> |
|---|

I - Contexte

La Pointe du Raz en Cap Sizun est un des 17 sites bénéficiant du label national Grand Site de France, le seul en Bretagne à ce jour. Le label est décerné pour 6 ans par le Ministère en charge de l'environnement. Il reconnaît à la fois la qualité exceptionnelle des paysages (sur la base de sites classés) et un mode de gestion partenarial et durable de ces sites exceptionnels soumis à une très forte fréquentation.

Le label est porté depuis 2012 par la Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz, qui a sollicité en juin 2016 l'assistance du Conseil départemental pour l'accompagner en vue du renouvellement de ce label.

Le Conseil départemental a mis à disposition du territoire et de ce projet emblématique une équipe pluridisciplinaire associant les directions concernées, Finistère 360° et le CAUE du Finistère. Parmi les sujets travaillés, la question de la gouvernance du label et du projet associé s'est révélée déterminante.

Le pilotage du label s'effectue à ce jour par la Communauté de communes, en lien étroit avec le Syndicat mixte pour l'aménagement et la protection de la Pointe du Raz et du Cap Sizun, acteur historique sur ce territoire, qui a géré le label Grand Site de France de 2004 à 2012. Sont membres du syndicat mixte la Communauté de communes et le Conseil départemental.

Cette gouvernance est aujourd'hui considérée trop complexe et nuit à la lisibilité des actions qui sont à mener.

Par ailleurs, les moyens d'action et d'animation de la Communauté de communes sont limités et la situation financière du Syndicat mixte ne lui permet plus d'investir. Les acteurs locaux ont donc exprimé le souhait que le Conseil départemental puisse s'impliquer davantage dans la gouvernance du projet, ainsi que dans l'animation et le développement des actions nécessaires pour assurer une gestion durable du territoire.

Le dossier de candidature pour le renouvellement du label doit être déposé auprès des services de l'État avant la fin de l'année 2018.

II - Les grandes lignes du projet pour le Grand Site de France

Le dossier de candidature déposé devra présenter un projet pour la période 2019-2024, qui est encore à ce stade en construction avec les partenaires. Toutefois les ambitions affichées visent l'exemplarité dans la préservation, la gestion et la valorisation des milieux et des patrimoines, ainsi que dans l'accueil et la sensibilisation des publics à la qualité de ces paysages.

L'un des axes forts du prochain projet visera également à conforter le rôle de levier que doit pouvoir jouer le Grand Site de France pour le développement local durable. Des liens sont en effet à tisser et à renforcer entre le Grand Site de France et les acteurs, notamment économiques et associatifs, qui contribuent à la vitalité du territoire. Cette dynamique et ces savoir-faire locaux doivent pouvoir être valorisés dans le cadre du Grand Site de France et contribuer à son identité particulière.

Ces ambitions se traduiront dans un programme d'actions pluriannuel, reprenant les projets d'investissement, d'études et de médiation à mettre en œuvre, à la fois par le syndicat mixte, par ses membres directement (et notamment Conseil départemental et communauté de communes), et par les partenaires (Conservatoire du littoral, services de l'État, communes...).

III - L'évolution des statuts du syndicat mixte

Pour mener à bien ce projet, l'évolution de la gouvernance est envisagée, par le biais d'une révision importante des statuts du syndicat mixte actuellement existant. C'est ce syndicat mixte rénové qui sera le porteur du prochain label.

L'un des objectifs de cette évolution des statuts est de fédérer davantage de partenaires, le Conseil régional a ainsi donné son accord pour intégrer le futur syndicat. Celui-ci verra par ailleurs son champ d'action étendu à la totalité du périmètre labellisé et le panel de ses missions largement étoffé. L'objectif est de passer d'une structure de gestion à une structure de projets, en capacité de mener des actions en maîtrise d'ouvrage et d'accompagner les autres maîtres d'ouvrage du territoire.

L'objet du syndicat porte sur l'élaboration et la mise en œuvre partenariale du projet de préservation, de gestion, d'animation et de mise en valeur du Grand Site de France Pointe du Raz en Cap Sizun, selon les principes du développement durable. Il vise notamment à contribuer à la protection du patrimoine paysager, naturel et culturel, grâce à des actions de connaissance, de protection, de gestion et de valorisation de ce patrimoine, à contribuer à la qualité de vie des habitants, au développement local et touristique durable ainsi qu'au développement des retombées économiques pour l'ensemble du territoire. Il devra également veiller à la bonne appropriation du label par l'ensemble du territoire.

Cette révision des statuts vise également à clarifier et à optimiser les liens entre le syndicat mixte et les acteurs du territoire intervenant sur des thématiques déterminantes pour le label, notamment la Communauté de communes pour ce qui concerne la gestion et l'entretien des espaces naturels sensibles ou l'office de tourisme communautaire pour ce qui relève de l'accueil des publics.

Les nouveaux statuts font également évoluer les régies de fonctionnement du syndicat, qui sera présidé par un ou une élu.e du Conseil départemental, ainsi que les clés de financement pour le fonctionnement de la structure et pour les investissements envisagés. La répartition des représentations entre les trois membres est la suivante :

- la Communauté de communes sera représentée par 12 délégué.es disposant chacun.e d'une voix ;
- le Conseil départemental sera représenté par 3 délégué.e.s disposant chacun.e de deux voix ;
- le Conseil régional sera représenté par 2 délégué.e.s disposant chacun.e de trois voix.

L'ensemble des délibérations des structures concernées (syndicat mixte, Communauté de communes, Conseil départemental et Conseil régional) interviendra d'ici le 15 février. Les délibérations seront alors transmises au Préfet qui pourra approuver les nouveaux statuts fin avril / début mai 2018.

Le syndicat mixte rénové pourra alors déposer auprès des services de l'État le dossier de candidature au renouvellement du label Grand Site de France.

Après en avoir délibéré, le Conseil départemental décide :

- d'approuver les nouveaux statuts du Syndicat mixte du Grand Site Pointe du Raz en Cap Sizun présentés ci-dessous ;
- de désigner Mme Isabelle ASSIH, M. Didier GUILLON et Mme Armelle HURUGUEN ;
- de m'autoriser à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des Conseillers départementaux présents ou représentés

- Acte transmis au représentant de l'Etat le 05/02/2018
 - Acte publié et mis à la disposition du public le - 5 FEV. 2018

Pour la Présidente et par délégation,
Le responsable du Pôle Juridique et de l'Assemblée,



Nicolas JAMBON

Annexe 8 : Délibération du Conseil régional de Bretagne sur les statuts du Syndicat mixte

Envoyé en préfecture le 21/02/2018
Reçu en préfecture le 21/02/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180215-18_DCEEB_01-DE

Envoyé en préfecture le 21/02/2018
Reçu en préfecture le 21/02/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180215-18_DCEEB_01-DE

REGION BRETAGNE

2

n° 18_DCEEB_01

CONSEIL REGIONAL

15,16 et 17 février 2018

DELIBERATION

Approbation des statuts et de l'entrée de la Région dans le syndicat mixte du Grand Site Pointe du Raz en Cap Sizun

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 23 janvier 2018, s'est réuni en séance plénière le jeudi 15 février 2018 au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional de Bretagne.

Étaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU (jusqu'à 16h30), Monsieur Gwenegon BUI, Monsieur Thierry BURLLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE (jusqu'à 19h30), Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA, Monsieur André CROCQ (jusqu'à 18h45), Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER, Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEUX-PEDRONO, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIALHES, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 20h20), Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER (jusqu'à 19h30), Monsieur Pierre POULIQUEN (jusqu'à 15h), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD (jusqu'à 19h10), Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO, Madame Claudia ROUAUX (jusqu'à 18h25), Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Fough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL, Madame Renée THOMÁIDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD (jusqu'à 18h20), Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

.../...

Avaient donné pouvoir : Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID à partir de 16h30), Madame Fanny CHAPPE (pouvoir donné à Madame Gaël LE SAOUT à partir de 19h30), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD à partir de 18h45), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir donné à Madame Emmanuelle RASSENEUR), Monsieur Pierre KARLESKIND (pouvoir donné à Madame Isabelle PELLERIN), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT JAMES), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Mona BRAS à partir de 20h10), Monsieur Bertrand PLOUVIER (pouvoir donné à Monsieur David ROBO à partir de 19h30), Monsieur Pierre POULIQUEN (pouvoir donné à Madame Anne GALLO à partir de 15h), Monsieur Dominique RAMARD (pouvoir donné à Monsieur Philippe HERCOUËT à partir de 19h10), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Hind SAOUD à partir de 18h25), Monsieur Herbé UTARD (pouvoir donné à Monsieur Sébastien SEMERIL à partir de 18h20).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu la délibération du 29 janvier 2018 du Syndicat mixte pour l'aménagement et la protection de la Pointe du Raz et du Cap Sizun approuvant les nouveaux statuts du syndicat mixte ;

Vu la délibération du 2 février 2018 du Conseil départemental du Finistère approuvant les nouveaux statuts du syndicat mixte ;

Vu la délibération du 8 février 2018 de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz approuvant les nouveaux statuts du syndicat mixte ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Vu l'avis du Conseil économique, social et environnemental régional lors de sa réunion du 5 février 2018 ;

Vu l'avis formulé par la Commission développement durable du 8 février 2018 ;

Et après avoir délibéré ;

**DECIDE
(Unanimité)**

- **D'APPROUVER** l'entrée du Conseil régional dans le Syndicat mixte du Grand Site Pointe du Raz en Cap Sizun ;
- **D'APPROUVER** les nouveaux statuts du Syndicat mixte du Grand Site Pointe du Raz en Cap Sizun ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

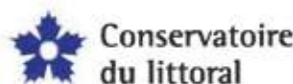
Le Président,



Loïg CHESNAIS-GIRARD

Annexe 9 : Convention sur la gestion des Espaces Naturels Sensibles

12337



CONVENTION DE GESTION
PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CAP SIZUN –
POINTE DU RAZ
DES ESPACES NATURELS SENSIBLES
PROPRIETES DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL
ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE
SUR LE TERRITOIRE DU CAP SIZUN

Vu l'article L. 322-9 et les articles R.322-10 et suivants du Code de l'environnement
 Vu l'article L113-8 et suivants du Code de l'urbanisme

Entre

Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, représenté par sa Directrice Madame Odile GAUTHIER, agissant en application de l'article R 243-29 du Code de l'Environnement, appelé « **le Conservatoire** »

Le Département du Finistère, situé 32 boulevard Dupleix, CS 29029, 29196 QUIMPER CEDEX représenté par Madame Nathalie SARRABEZOLLES, Présidente du Conseil départemental agissant au nom du Département en vertu de la délibération de la Commission permanente du appelé « **le Département** »

d'une part,

et

La Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz, représentée par son Président Monsieur Bruno LE PORT, agissant en vertu des délibérations du Conseil communautaire du 20 juillet 2017, appelé « **le Gestionnaire** »

Le Syndicat mixte pour l'Aménagement et la Protection de la Pointe du Raz et du Cap-Sizun, représenté par son Président Monsieur Maurice LEMAITRE, agissant en vertu d'une délibération du Comité syndical du 10 octobre 2016, appelé « **le Syndicat mixte** »

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule général

La présente convention est établie en application de l'article L. 322-9 du Code de l'Environnement qui prévoit que « les immeubles du domaine relevant du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres peuvent être gérés par les collectivités locales ou leurs groupements ou les établissements publics ou les fondations et associations spécialisées agréées qui en assurent les charges et perçoivent les produits correspondants. Priorité est donnée, si elles le demandent, aux collectivités locales sur le territoire desquelles les immeubles sont situés. Les conventions signées à ce titre entre le Conservatoire et les gestionnaires prévoient expressément l'usage à donner aux terrains, cet usage devant obligatoirement contribuer à la réalisation des objectifs définis à l'article L. 322-1".

Elle est établie en application de la convention-type approuvée par le Conseil d'administration du 11 mars 2004.

Conformément à l'article L113.8 du Code de l'Urbanisme, le Département, afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels, est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles.

La présente convention est également établie en application des dispositions de l'article L215-21 du Code de l'urbanisme qui prévoit que la gestion des espaces naturels sensibles départementaux peut être confiée à une personne publique y ayant vocation.

Cette convention comprend les chapitres suivants qui constituent un tout : le chapitre 1 qui concerne les principes généraux de la gestion, le chapitre 2 qui expose les dispositions particulières relatives à l'affectation des bâtiments, et le chapitre 3 qui précise les dispositions d'exécution.

Concernant les sites

Les sites du Cap Sizun sont des sites naturels majeurs français.

Le Conservatoire du littoral et le Département développent une politique d'acquisition cohérente sur un ensemble de sites naturels sur le littoral du Cap Sizun, après approbation de ces opérations par son Conseil d'administration pour le Conservatoire du littoral, en date des : 6 octobre 1983, 28 octobre 1987, 26 octobre 1988 et 26 octobre 1994.

Pour le Conservatoire, les zones d'acquisition à l'amiable, par préemption ou par expropriation autorisées par le Conseil d'administration, portent sur une surface totale d'environ 702 ha. Ils sont acquis ou en cours d'acquisition par le Conservatoire à la date de la signature de la convention.

Contexte des choix de gestion

Les sites naturels d'intérêt départemental, régional, national ou international de la côte du Cap Sizun, ont été acquis compte tenu de leur intérêt faunistique, floristique, paysager et historique.

Ces sites naturels font l'objet de programmes importants de restauration. Pour mener à bien des actions de réhabilitation des espaces naturels, les signataires de la convention, ont convenu que leurs actions de protection et de restauration devaient être coordonnées. Les objectifs sont la préservation et la gestion de la faune et de la flore associée ainsi que l'accessibilité du site au public.

La gratuité des accès au site est une valeur sociale qui sera privilégiée. Pour autant, les services (promenades guidées, topo-guides etc...) peuvent faire l'objet d'une rétribution de même que le stationnement à la Pointe du Raz eu égard aux charges supportées par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Protection de la Pointe du Raz et du Cap-Sizun.

Il est nécessaire de formaliser cette démarche partenariale et cette communauté d'intérêts par la présente convention.

Le Conservatoire du littoral est propriétaire d'environ 403 ha à la date de la signature de la convention :

- BEUZEC CAP SIZUN
 - Pointe du Millier 63 ha.
 - Pointe de Kastel Koz 46 ha.
- CLEDEN-CAP-SIZUN :
 - Pointe de Penham 28ha.
 - Pointe de Castelmeur 22 ha.
- ESQUIBIEN :
 - Dunes de Trez Goarem 75 ha.
- PLOGOFF :
 - Feunteun Aod et Pointe du Raz 167ha.

Le Conservatoire du littoral est également affectataire de 2 ha sur le site des Ilots de Goulien,

Le Département est propriétaire de 192 hectares au titre de sa politique « espaces naturels sensibles » régie par les articles L113-8 et suivants du Code de l'urbanisme avec la répartition suivante :

| | | |
|-----------------------------|--|-------------------|
| - AUDIERNE | • Bois de Suguensou | 36 ha 75 a 70 ca |
| - BEUZEC CAP SIZUN | • Pointe de Kérivoal | 21 ha 55 a 00 ca |
| - CLEDEN CAP SIZUN- PLOGOFF | • Pointe du Van - Baie des trépassés | 101 ha 00 a 02 ca |
| - PLOUHINEC | • Saint Jean – Gwendrez - Menez Dregan – Pors-poulhan | 25 ha 71 a 50 ca |
| - PONT CROIX | • Rive du Goyen | 6 ha 99 a 02 ca |

Choix du gestionnaire

La Communauté de communes Cap Sizun - Pointe du Raz est gestionnaire d'une partie des espaces naturels sensibles du Conservatoire du littoral et du Département depuis 2005.

La volonté de mettre en place un opérateur unique afin de mutualiser les moyens humains et techniques en ce qui concerne la gestion des espaces naturels sur le Cap Sizun, formalisée par la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes en date du 4 juin 2009, a amené à faire évoluer la convention de gestion. Cette convention de gestion a été signée en 2010 et arrive à échéance au terme des 6 ans.

Les terrains gérés par le Syndicat mixte pour l'Aménagement et la Protection de la Pointe du Raz et du Cap-Sizun (Pointe du Raz, Pointe du Van, Baie des Trépassés), ont été ajoutés dès 2010 à la convention de gestion. La gestion des espaces naturels sur ces sites revient à la Communauté de communes. Le Syndicat mixte pour l'Aménagement et la Protection de la Pointe du Raz et du Cap-Sizun garde sa mission d'accueil du public, d'entretien courant des infrastructures d'accueil (parkings, voies...) présents sur les terrains des propriétaires et d'animation.

Le Département n'est pas gestionnaire des sites du Conservatoire mais est susceptible d'apporter une contribution financière à la gestion.

La gestion des sites naturels d'intérêt supra communautaire est confiée par convention à la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz. Considérant que seules les communes

3

peuvent prendre les arrêtés concernant la protection du site et sont des observatrices privilégiées du site, elles restent associées comme partenaires de la gestion.

Chapitre 1- Principes généraux de la gestion

Article 1.1 : Objet

Conformément à l'article L 322-9 du Code de l'environnement, le Conservatoire confié à la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz, établissement public de coopération intercommunale, la gestion des terrains des sites du Cap Sizun qu'il a acquis.

Le Département confie également à la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz la gestion des terrains, espaces naturels sensibles qui lui appartiennent.

La présente convention s'applique de plein droit, aux terrains et immeubles déjà acquis et à ceux qui le seront postérieurement à la signature de la convention dans la limite du programme d'acquisition accepté par le Conseil d'administration du Conservatoire et des terrains acquis par décision du Département.

La présente convention ainsi que la grille de répartition des tâches en annexe définissent les droits et obligations des parties contractantes. Elle annule et remplace les conventions précédemment signées entre le Conservatoire du littoral, le Département, la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz et le Syndicat mixte pour l'aménagement et la protection de la Pointe du Raz et du Cap-Sizun.

Article 1.2 : Orientations de gestion

Les espaces naturels sensibles du Conservatoire du littoral :

Conformément à l'article L-322-1 du Code de l'environnement, la gestion des sites a pour objectifs la sauvegarde de l'espace littoral ainsi que le respect des sites naturels et de l'équilibre écologique.

Conformément à l'article L.322-9 du Code de l'environnement, « le domaine relevant du Conservatoire du littoral est du domaine public, à l'exception des terrains acquis non classés dans le domaine propre. Dans la limite de la vocation et de la fragilité de chaque espace, ce domaine est ouvert au public. »

Les espaces naturels sensibles départementaux :

Conformément à l'article L 215-21 du Code de l'urbanisme, les sites sont aménagés pour être ouverts au public. Les aménagements doivent être compatibles avec la sauvegarde des sites, des paysages et des milieux naturels.

Seuls des équipements légers d'accueil du public ou nécessaires à la gestion courante des terrains ou à leur mise en valeur peuvent être admis sur les terrains acquis, à l'exclusion de tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation ou la protection de ces terrains en tant qu'espaces naturels.

Article 1.3 : Réglementation des activités, usages et utilisation du sol

1.3-1 - Ne sont pas autorisés sur les terrains du Conservatoire et du Département :

> les constructions nouvelles ainsi que les travaux publics ou privés de nature à altérer substantiellement l'équilibre écologique et la qualité du paysage,

4

> la circulation et le stationnement des véhicules motorisés hors des lieux prévus à cet effet, à l'exception des véhicules de service et de sécurité, et des engins agricoles, nécessaires à la gestion du site, sur les parcelles concernées,

> les activités commerciales non directement liées à la mission du Conservatoire et du Département,

> Les activités de campement et de caravanage, y compris dans un véhicule hors périmètre autorisé.

1.3-2 - Le conseil d'administration du Conservatoire et le Département peuvent autoriser des dérogations, chacun pour ce qui les concerne, aux interdictions visées à l'alinéa 1-3-1 du présent article.

1.3-3 - Sont soumis à l'autorisation expresse du Directeur du Conservatoire et de la Présidente du Conseil départemental du Finistère :

> les travaux modifiant temporairement les lieux à l'exception de ceux prévus au plan de gestion et ceux découlant de l'entretien normal,

> les extractions ou les mouvements de matériaux (fouilles, vestiges historiques ou archéologiques...),

> l'accès temporaire de véhicules motorisés sur les parcelles concernées,

> les manifestations temporaires, fêtes votives, films...

> les compétitions sportives,

Lors de la délivrance des autorisations, l'avis du gestionnaire est recueilli, qui sollicitera l'avis des communes concernées par les manifestations proposées.

Un plan de gestion propre à chaque site précise les conditions particulières d'application du présent article. Les conditions d'exercices des activités sportives, préexistantes à l'acquisition, devront tenir compte de leur compatibilité avec la vocation des milieux naturels concernés.

Il est rappelé que les sites sont pour certains, en tout ou partie, protégés au titre de la loi du 2 mai 1930 sur les monuments naturels et paysagers pittoresques et de la réglementation sur les périmètres Natura 2000 et qu'il en résulte des obligations spécifiques.

La police du maire s'applique sur les sites comme sur l'ensemble du territoire.

Article 1.4 : Obligations du Conservatoire et du Département

Le Conservatoire et le Département assument pleinement leurs obligations de propriétaires, conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, notamment pour ce qui concerne les impôts et les charges foncières auxquels sont ou pourraient être assujettis les biens objet de la présente convention.

Le Conservatoire et le Département définissent, en collaboration avec le gestionnaire, dans le cadre du plan de gestion des sites, les aménagements et les travaux nécessaires à la préservation, à la réhabilitation ainsi qu'à l'accueil du public sur le site (signalisation, information...) et les études complémentaires nécessaires.

La signalétique (fabrication des dispositifs d'information, fourniture, etc.) à mettre en place sur les sites est assurée par le Conservatoire et le Département selon les normes de leur charte graphique respective.

5

En application de l'article L. 322-9 du Code de l'environnement le Conservatoire et le Département peuvent autoriser par voie de convention un usage temporaire et spécifique des immeubles dès lors que cet usage est compatible avec la mission poursuivie par le Conservatoire et le Département, telle que définie aux articles L. 322-1 du Code de l'environnement et L. 215-21 du Code de l'urbanisme.

Le Conservatoire et le Département accordent chacun en ce qui les concerne les concessions foncières, concluent les conventions agricoles ainsi que les conventions de chasse et de pêche. Le gestionnaire est co-signataire des conventions d'usage correspondantes, il en assure le contrôle.

Le Conservatoire et le Département contrôlent la gestion du site au regard de leurs objectifs statutaires et des conditions précisées dans la présente convention. Ils procèdent à son évaluation et peuvent avoir recours à toutes expertises ou consultations extérieures. Ils transmettent au gestionnaire toutes observations et suggestions nécessaires.

Pour le Conservatoire :

Dans le cadre du plan de gestion, le Conservatoire participe aux investissements nécessaires à la conservation, à la restauration et à l'accueil du public, dans la limite de ses crédits annuels disponibles.

Le Conservatoire peut mandater le gestionnaire pour la maîtrise d'ouvrage ou bien lui confier la réalisation de certains travaux après passation d'une convention spécifique, établie dans le respect de la réglementation en vigueur.

Gestion forestière :

Les sites forestiers soumis au régime forestier sont suivis en gestion par l'ONF, en relation étroite avec le gestionnaire. Les produits de l'exploitation forestière seront reversés le cas échéant au Conservatoire, ou au gestionnaire selon la maîtrise d'ouvrage des travaux réalisés.

Gestion cynégétique :

Le Conservatoire, détenteur du droit de chasse sur ses propriétés, peut autoriser la gestion cynégétique sur ses terrains ; cette autorisation est cadrée par une convention entre le Conservatoire et la Fédération départementale des chasseurs du Finistère (FDC 29).

Sur cette base, des conventions particulières de gestion cynégétique peuvent être passées avec les sociétés de chasse communales et ce en vue d'avoir une gestion cynégétique adaptée aux particularités écologiques et à la fréquentation des sites naturels.

Ces conventions fixent les règles de gestion cynégétique sur les sites (jours et nombre de jours autorisés, horaires, animaux régulés limités et spécifiés, secteurs avec interdictions, etc.).

Toutes les autres actions de gestion cynégétique (régulation de nuisibles, plans de chasse gros gibier, réserve de chasse et de faune sauvage, etc.) sont traitées en concertation étroite avec la FDCF, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, l'Office National des Forêts le cas échéant.

Pour le Département :

Le Département exécute ou fait exécuter sur ses terrains les travaux définis dans le cadre des programmes de protection. Le gestionnaire peut demander que lui soit confié tout ou partie des travaux selon les moyens dont il dispose et selon la nature des opérations.

Le financement des nouveaux travaux d'aménagement peut être assuré à hauteur de 80 % par le Département et 20 % par le gestionnaire, appliqués au montant hors taxe des engagements financiers effectifs. Le Département et le gestionnaire bénéficient des concours et aides financières éventuels attachés à certains types de travaux. Le plan de financement est alors adapté en conséquence. La contribution du gestionnaire peut être apportée par des travaux en régie. Elle est expressément

6

conditionnée à son accord préalable sur la nature et la programmation des travaux et sous réserves de ses capacités financières.

Les travaux de grosses réparations ainsi que de génie écologique sont pris intégralement en charge par le Département.

Gestion forestière du bois de Suguensou : l'organisation technique et administrative, de la gestion forestière est confiée à l'ONF, selon les termes de la convention ONF/CD en vigueur, relative à la mise en œuvre du régime forestier dans les boisements départementaux. Le financement des travaux correspondants est pris en charge en totalité par le Département.

La veille et le dégagement des arbres déracinés obstruant les chemins sont assurés par la Communauté de communes.

Gestion cynégétique :

D'une façon générale, la chasse est interdite sur les terrains du Département. L'organisation technique et administrative de la gestion cynégétique y est confiée par voie de convention à la Fédération départementale des chasseurs du Finistère. Des mesures particulières pourront être prises pour limiter les espèces en surnombre, sur proposition de la FDCF au Département. Ces mesures appliquées sous le contrôle de la FDCF conservent un caractère exceptionnel et ne sont renouvelables qu'après bilan faunistique motivé.

Les mesures prises devront faire l'objet d'une publicité particulière auprès du public pour éviter tout incident. Les dispositions adoptées pour la gestion cynégétique ne modifient en rien les prérogatives du Département, propriétaire du sol.

Participation du Département :

Pour permettre au Département de déterminer une éventuelle participation financière allouée au gestionnaire pour la gestion des terrains, le gestionnaire adressera chaque année un bilan des dépenses de fonctionnement (gardiennage, surveillance, animation, entretien, nettoyage...) ainsi qu'un état prévisionnel des dépenses et des moyens humains consacrés à la gestion pour l'année à venir.

Les bilans se rapportant à l'année passée et le prévisionnel des dépenses seront adressés au Département avant le 14 mars de l'année suivante ou selon la date fixée dans la demande annuelle.

L'octroi de la subvention est subordonné au montant des crédits disponibles et aux critères définis par le Département relatif à l'aide à la gestion des terrains du Conservatoire du littoral.

Article 1.5 : Obligations du gestionnaire

Le gestionnaire s'engage à maintenir en bon état de conservation les terrains et les ouvrages et à en assurer la surveillance.

Il met en œuvre le plan de gestion visé à l'article 1.9 de la convention et fait respecter les prescriptions légales et réglementaires applicables sur les terrains confiés à sa gestion. Il transmet au Conservatoire et au Département toutes informations utiles ou nécessaires au contrôle et à l'évaluation de la gestion telle que prévue dans la présente convention.

Aucune modification de l'état des lieux (coupes de bois, terrassements...), en dehors de celles qui contribuent à l'entretien normal, ne peut être effectuée par le gestionnaire sans l'autorisation expresse du Conservatoire et du Département pour leurs territoires respectifs.

Le gestionnaire assure pour ce qui le concerne, la bonne application des concessions et conventions mentionnées à l'article 1.4. Il peut en outre, avec l'accord préalable du Conservatoire ou du Département, négocier et signer des conventions-annexes, relatives à la gestion des sites.

Il a obligation de recouvrer les redevances et les recettes ordinaires de gestion. En cas de carence avérée le Conservatoire peut se substituer à lui. Dans ce cas, ces produits restent la propriété du Conservatoire.

7

Conformément à l'article R. 243-8-1 du Code de l'environnement, les conventions d'usage signées par le Gestionnaire et le Conservatoire peuvent avoir une durée supérieure à la convention de gestion visée à l'article 3.2 ci-après. Dans ce cas le Gestionnaire n'est lié au titulaire de la convention d'usage que jusqu'à l'échéance de la convention de gestion.

Le gestionnaire pourra passer des conventions particulières d'application de la présente convention avec d'autres partenaires (communes, associations...) pour certaines parties de la gestion (entretien, animation, surveillance...). Ces conventions sont cosignées par le Conservatoire du littoral et/ou le Conseil départemental.

Article 1.6 : Ouverture au public

Les terrains du Conservatoire et du Département sont ouverts au public dans des conditions compatibles avec la préservation du site et au regard des articles L 322-1 du Code de l'environnement et L 142-10 du Code de l'urbanisme.

En cas de menace constatée pour la sécurité des usagers, le gestionnaire assure la fermeture des chemins et la signalisation du danger. Il procède à la sécurisation du site et en informe le propriétaire.

Le gestionnaire et le Syndicat Mixte peuvent organiser des animations si celles-ci sont définies dans le plan de gestion du site ou si celles-ci sont compatibles avec les objectifs de préservation précisés à l'article L322-1 du Code de l'environnement et L 225-21 du Code de l'urbanisme et après accord du Conservatoire et du Département.

Article 1.7 : Garderie¹

Le gestionnaire prend les mesures nécessaires pour assurer le gardiennage du site.

Les communes prennent éventuellement les dispositions réglementaires appropriées. Le gestionnaire consulte les signataires de la convention sur la désignation des gardes et la définition de leurs tâches.

Le garde ou toute autre personne mandatée par le gestionnaire est chargé de faire appliquer, dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés, la réglementation en vigueur ainsi que les stipulations de la présente convention.

Pour le recrutement des gardes du littoral, le Gestionnaire s'appuie sur « le référentiel métiers » réalisé par le Conservatoire en partenariat avec Rivages de France et l'ATEN. Les gardes du littoral commissionnés et assermentés assurent la surveillance des sites et exercent certaines missions de police judiciaire en application des articles 29 du code de procédure pénale et L 322-10-1 du Code de l'environnement.

Pour l'exercice de leurs missions, le directeur du Conservatoire remet aux gardes du littoral commissionnés et assermentés une plaque de commissionnement et une carte professionnelle (Article R. 322-15 du Code de l'environnement).

Article 1.8 : Comité de suivi de la gestion du site

Un Comité de suivi entre les signataires de la présente convention pourra être mis en place sous demande de l'une des parties. Il se réunira autant de fois que nécessaire. Chaque signataire pourra s'adjoindre des personnes et organismes associés à la gestion des sites susceptibles d'apporter des éléments d'information utiles au Comité.

Ceci afin :

¹ La répartition des tâches fera l'objet d'un accord simple entre le Conservatoire et le gestionnaire sous forme d'un tableau de répartition des tâches. Le mot « garde » a ici deux acceptions : un sens générique qui nomme ainsi l'ensemble des personnels techniques et « garde » au sens juridique de garde assermenté.

8

- d'établir le bilan de la gestion écoulée,
- de s'assurer de la cohérence des actions engagées par les différents partenaires,
- de proposer toutes mesures propres à améliorer la gestion des sites et leur aménagement.
- de valider le programme annuel des actions et aménagements à réaliser, en fonction des budgets alloués et des répartitions des charges.

Article 1.9 : Plan de gestion

Le Conservatoire et le Département, chacun pour les terrains qui les concernent, élaborent, sur la base d'un bilan écologique et patrimonial en liaison avec l'organisme gestionnaire, un plan de gestion et un programme des aménagements à réaliser sur les sites, conformes aux orientations énoncées dans l'article L322-1 du Code de l'environnement et le cas échéant dans l'article L 215-21 du Code de l'urbanisme et dans la présente convention.

Le plan définit les objectifs généraux de gestion, précise les activités autorisées et les activités compatibles avec la gestion des sites qui s'y exercent déjà ainsi que l'emplacement des équipements et aménagements nécessaires à la conservation des sites.

Le plan de gestion peut comporter conformément à l'article R. 243-8-3 « des recommandations visant à restreindre l'accès du public et les usages des terrains des sites ».

Le plan de gestion peut apporter, après négociation avec les partenaires ou lors de sa réactualisation, des éléments nouveaux entraînant une modification de la convention-cadre. Ces modifications sont constatées par avenant à cette convention. Le plan de gestion est approuvé par le Conservatoire, le Département et le gestionnaire.

Par ailleurs, le Département et le Conservatoire peuvent soumettre certains de leurs terrains au régime forestier (ONF).

Article 1.10 : Assurance

Le gestionnaire s'engage à souscrire une assurance pour garantir sa part de responsabilité civile pour tous les risques matériels (biens mobiliers et immobiliers) liées à l'exploitation du bien et aux activités organisées dans le cadre du présent contrat. Il s'engage à avertir sa compagnie d'assurance que les terrains objet de la présente convention sont ouverts au public.

Le Conservatoire et le Département, en tant que propriétaires sont assurés en responsabilité civile et pour les bâtiments leur appartenant.

Le gestionnaire devra s'assurer que l'ouverture au public s'effectue dans le respect des règles relatives à la sécurité du public.

Chapitre 2 : Dispositions particulières relatives à l'affectation de bâtiments

Préambule

En cas d'acquisitions de bâtiments dans le futur, chaque élément bâti fera l'objet d'un examen attentif en vue de sa conservation ou de sa démolition et sa destination sera déterminée d'un commun accord entre les partenaires de la convention.

Dans le cas où l'un des bâtiments serait à démolir, il devra l'être dans les meilleurs délais techniques et administratifs.

Pour les bâtiments ou l'ensemble de bâtiments maintenus, les mesures de mise en sécurité notamment vis-à-vis du public et des mesures conservatoires devront être prises dans les meilleurs délais.

9

Le gestionnaire ou l'utilisateur assure l'organisation technique, l'exploitation, la maintenance en état de propreté et la surveillance des bâtis et de leurs abords. Leurs destinations ultérieures arrêtées en commun devront être conformes aux missions du Conservatoire et du Département. Ces bâtiments auront pour vocation l'accueil du public et les animations sur la découverte du site, de son patrimoine naturel et culturel, de son histoire ou la gestion du site.

Des avenants à la présente convention ou des conventions particulières relatives à ces bâtis pourront être passés, le moment venu, précisant les modalités techniques et financières de réhabilitation, d'utilisation et de gestion.

Concernant le moulin de Kériolet, propriété du Conservatoire du littoral, une convention d'occupation temporaire est passée avec l'association Cap sur les moulins, qui y assure l'accueil du public, les animations et la valorisation du site ainsi que le petit entretien régulier.

Concernant la maison des gardiens de phare à Plogoff, son usage est défini ci-dessous.

Article 2.1 : Objet

Le Conservatoire du littoral met à disposition du Syndicat Mixte, qui l'accepte, les biens définis à l'article 2.2 ci-dessous, afin d'y mettre en place un espace technique pour le stockage de matériel nécessaire à la gestion des espaces naturels et le travail du personnel technique.

Toute modification de l'objet de cette mise à disposition ou des activités pratiquées devra faire l'objet d'un accord préalable du Conservatoire du littoral.

Ces activités s'effectueront conformément aux objectifs de gestion des terrains du Conservatoire que pose l'article L. 322-1 du Code de l'environnement : la sauvegarde de l'espace, le respect du site naturel et des équilibres écologiques.

Le Syndicat Mixte assurera l'organisation technique, l'exploitation, la maintenance en état de propreté et la surveillance des bâtis et de leurs abords.

Article 2.2 : Désignation des biens concernés

Les biens mis à disposition au titre du présent chapitre consistent en :

- un garage d'environ 55m², permettant le stationnement de deux véhicules, d'un local de stockage d'environ 14m², d'un atelier de 29m² et d'un sanitaire.

Ces espaces font partie ou sont attenants à une ancienne maison de gardiens de phares dont l'affectation future est en cours de définition et qui sans affectation immédiate, pourront être utilisés par le service technique du Syndicat Mixte.

- Les espaces attenants

Ils font partie de l'ensemble immobilier acquis par le Conservatoire du littoral, constitué des parcelles cadastrées section AD 237, 238 et 239 de la commune de Plogoff.

Les espaces mis à disposition ont fait l'objet de travaux de rénovation complète ou de construction en 2012. Le Syndicat Mixte prend les bâtiments en l'état à la date de signature de la convention. Toute modification aux biens mis à disposition fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

Article 2.3 : Fonctions, usages

2.3.1. Fonctions

Les locaux objet de la présente convention ne sont pas destinés à recevoir du public. Ils serviront de garage, de local de travail pour le personnel technique du gestionnaire et du syndicat mixte et de stockage de matériel nécessaire à la gestion des espaces naturels et des espaces d'accueil.

2.3.2. Activités commerciales

10

Sans objet

Article 2.4 : Modalités

2.4.1. Aménagements intérieurs, mobilier
Ils sont à la charge du Syndicat mixte.

2.4.2. Aménagements extérieurs
Les modalités d'accès, de stationnement et la signalétique devront faire l'objet d'un accord préalable des parties.
En particulier, la signalisation sera conforme à la charte signalétique du Conservatoire du littoral.

2.4.3. Propreté, hygiène, sécurité, confort :
Le Syndicat mixte s'engage à tenir en permanence les locaux et ses abords en parfait état de propreté et à respecter les réglementations d'hygiène et de sécurité en usage.
Aucun dépôt de matériel divers ou détritiques ne pourra être laissé à l'extérieur. Le nettoyage quotidien des locaux et la réparation de tout défaut de fonctionnement sont à la charge du Syndicat mixte.

2.4.4. Clés, état des lieux
A l'ouverture, il sera effectué un état des lieux et une clé des locaux sera remise au Syndicat mixte. Ce dernier est responsable de la fermeture du local qui lui est confié.

Article 2.5 : Sous-traitance, sous location

Le Syndicat mixte pourra sous-traiter tout ou partie de la gestion du bâti, il reste le seul responsable pour le Conservatoire du littoral.

Article 2.6 : Restauration, maintenance des biens

Le Syndicat mixte sera tenu de maintenir à sa charge le bâtiment et ses abords, la voirie et les réseaux divers en bon état d'entretien courant.

Article 2.7 : Redevances

Le montant de la redevance liée à l'occupation du bâtiment est estimé à 392,00€ sur la base de la valeur locative des biens évaluée par les services de l'état sur des bâtiments techniques dans le Finistère.
Conformément aux dispositions de l'article L. 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), considérant que l'utilisation des bâtiments concernés contribue directement à assurer la conservation du domaine public, la présente convention est consentie et acceptée à titre gratuit.

Article 2.8 : Charges diverses

Le Syndicat mixte contractera directement, à ses frais, risques et périls, tous abonnements et contrats concernant les assurances, l'eau, l'électricité, etc. Il en paiera régulièrement les factures de consommation.
Le Conservatoire conserve la charge de l'impôt foncier.

Article 2.9 : Contrôle de gestion

Le Conservatoire du littoral et le gestionnaire veillent à la bonne application des conditions de la présente convention. A cet effet, il pourra sur simple demande avoir accès aux biens concernés.

11

Chapitre 3 : Dispositions d'exécution

Article 3.1 : Produits de la gestion

Le gestionnaire recouvre les redevances d'occupation ainsi que les produits de la gestion ordinaire. Il est signataire, avec le Conservatoire ou le Département des conventions correspondantes.

Les redevances et produits que le gestionnaire est autorisé à percevoir sont employés exclusivement à acquitter les dépenses de gestion et de mise en valeur afférentes aux sites objet de la présente convention.

Sur les propriétés du Département, les produits issus de la gestion forestière (coupe de bois, menus produits...) sont perçus par le propriétaire et sont réinvestis notamment dans la gestion forestière prise en charge par le Département.

Article 3.2 : Durée, Résiliation, Indemnités

La durée de la présente convention est de six ans à partir de sa signature. Elle est reconductible une fois de façon expresse par courrier du Conservatoire du littoral à l'attention du Gestionnaire.

Tout changement législatif ou réglementaire affectant un ou plusieurs articles de la convention, en particulier toute modification de l'article L. 332-9 du Code de l'environnement ou de l'article L.251-21 du Code de l'urbanisme ou de leurs textes d'application, entraînera la caducité de cette convention, sauf avenant la mettant en conformité.

Sa résiliation ou sa modification ne peut intervenir avant son terme, sauf accord entre les parties qui devra faire l'objet d'un avenant.

Elle pourra toutefois être résiliée par l'une des parties, dans le cas où l'une ou l'autre des parties ne se conformerait pas à la présente convention. Cette résiliation interviendra deux mois après une mise en demeure restée sans effet.

Durant cette période, les parties peuvent s'en remettre à une instance de conciliation composée à parité d'administrateurs du Conservatoire du littoral de membres désignés par le Département et d'administrateurs de Rivages de France, association nationale des gestionnaires.

S'agissant d'un contrat administratif, si le désaccord persiste, la juridiction compétente est le Tribunal administratif de Rennes.

Il a été expressément convenu entre les parties que la résiliation ou le non-renouvellement de la convention et la cessation d'activité, quelle qu'en soient les raisons, ne peuvent donner lieu à aucune indemnisation, notamment des travaux ou aménagements réalisés et attachés au fond qui restent alors propriété du Conservatoire ou du Département.

12

Fait en 4 exemplaires. *Quimper le* 12 OCT. 2017

Le Président du Syndicat mixte pour l'aménagement et la protection de la Pointe du Raz et du Cap Sizun
 Maurice LEMAITRE
 Fait le ... à ...

Le Président de la Communauté de communes Cap Sizun - Pointe du Raz du CAP-SIZUN
 Bruno LE-PORT
 Fait le ... à ...

La Directrice du Conservatoire littoral,
 Odile GAUTHIER
 Fait le ... à Paris

La Présidente du Conseil départemental du Finistère,
 et par délégation La Vice-Présidente
 Présidente de la commission Territoires et Environnement
 Annie HURUGUEN
 Fait le ... à ...

Annexe 1 – Gestion des espaces naturels – répartition des tâches

Annexe 1
 GESTION DES ESPACES NATURELS
 REPARTITION DES TACHES

| DESIGNATION | CEL - CD | CC CS-PR | COMMUNE | ONF | Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Protection de la Pointe du Raz et du Cap-Sizun Sur les sites de la Pointe du Raz – Baie des Trépassés et Pointe du Van |
|--------------------------------|---|--|--|-----|---|
| Acquisition | <ul style="list-style-type: none"> Mise en place des périmètres d'intervention foncière et de préemption, en concertation avec les acteurs locaux. Acquisitions des terrains. | <ul style="list-style-type: none"> Information et avis sur les projets de périmètres. Propositions d'intervention foncières prioritaires et d'opportunités d'acquisitions. | <ul style="list-style-type: none"> Information et concertation sur les projets de périmètre. | | <ul style="list-style-type: none"> Information et avis sur les projets qui concernent le périmètre d'intervention. |
| Aménagement et gestion globale | <ul style="list-style-type: none"> Réalisation des études et définition des programmes de gestion des sites (Document de gestion) en concertation avec les acteurs locaux. Maîtrise d'ouvrage des travaux d'investissements. Obtention des autorisations administratives nécessaires. Evaluation de la gestion des sites. | <ul style="list-style-type: none"> Suivi de la mise en œuvre des documents de gestion. Réalisation de diagnostics et propositions d'aménagement et de gestion des sites. Montage de projets de gestion intercommunaux et recherche de financement dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage sur des projets spécifiques. Bilan de l'état des terrains. Surveillance générale des sites. Relais et lien entre les usagers et les propriétaires (CEL/CD). | <ul style="list-style-type: none"> Information et avis sur les projets. Relais et lien entre les usagers et les propriétaires (CEL/CD) | | <ul style="list-style-type: none"> Information et avis sur les projets des sites de l'OGS. Relais et lien entre les usagers et les propriétaires (CEL/CD) |

| | | | | | |
|---|---|---|---|--|---|
| Gestion des boisements soumis au régime forestier | <ul style="list-style-type: none"> Réalisation des études et définition des programmes de gestion des sites (plans de gestion) en concertation avec les acteurs locaux. Maîtrise d'ouvrage des travaux d'investissements (coupe forestière, plantation...) Obtention des autorisations administratives nécessaires. Réalisation des travaux de mise en sécurité préventive du site. | <ul style="list-style-type: none"> Information et avis sur les projets. Entretien des plantations et des boisements conformément à l'aménagement forestier (dégagement des plantations, dépressage, taille de formation, élagage forestier). Réalisation de certaines coupes forestières hors coupe de mise en sécurité. Prise en charge des travaux d'urgence légers : arbres tombés ou menaçants sur les sentiers * (Les travaux d'urgence légers correspondent à une intervention sur quelques arbres et consistent dans des travaux de petit bucheronnage et non d'élagage en hauteur). | <ul style="list-style-type: none"> Information et avis sur les projets. | <ul style="list-style-type: none"> Elaboration du plan d'aménagement forestier. Délivrance des coupes. Ventes des bois. | |
| Usages autorisés | <ul style="list-style-type: none"> Rédaction et négociation des conventions. Délivrance des autorisations. Suivi des contentieux. | <ul style="list-style-type: none"> Contrôle et gestion des autorisations d'usages (pâturage, chasse, ...) et suivi de l'impact. Apport d'éléments pour la rédaction des cahiers des charges. Mise en relation avec des usagers susceptibles de répondre au cahier des charges. | <ul style="list-style-type: none"> Information et avis sur les projets. Mise en relation avec des usagers susceptibles de répondre au cahier des charges. | | <ul style="list-style-type: none"> Information et avis sur les projets qui concernent le périmètre d'intervention. |
| Gestion des habitats et des espèces | <ul style="list-style-type: none"> Réalisation des études et définition des programmes de travaux en concertation avec les acteurs locaux. Maîtrise d'ouvrage des travaux de restauration écologique. | <ul style="list-style-type: none"> Information et avis sur les projets. Suivi des travaux de restauration écologique. Réalisation des suivis faune – flore. Entretien des milieux conformément au document de gestion. | <ul style="list-style-type: none"> Information et avis sur les projets. | | <ul style="list-style-type: none"> Information et avis sur les projets qui concernent le périmètre d'intervention. |

| | | | | | |
|---|---|--|---|---|---|
| Gestion de la fréquentation et des cheminements | <ul style="list-style-type: none"> Réalisation des études et définition des programmes de travaux en concertation avec les acteurs locaux. Maîtrise d'ouvrage des travaux d'organisation de la fréquentation et d'aménagement des accès aux plages. | <ul style="list-style-type: none"> Information et avis sur les projets. Suivi des travaux et/ou réalisation des travaux et aménagements simples. Suivi général de l'évolution du réseau de sentiers. Entretien de l'assiette des sentiers et de la végétation aux abords. Prise en charge des travaux d'urgence légers : arbres tombés ou menaçants sur les sentiers*, fermeture sentier dangereux... | <ul style="list-style-type: none"> Information et avis sur les projets. Eventuelle participation financière aux travaux, si chantiers spécifiques sollicités par la Commune (cas pour le Département). | <ul style="list-style-type: none"> Sécurisation préventive des cheminements par gestion des coupes d'arbres menaçants. | <ul style="list-style-type: none"> Information et avis sur les projets qui concernent le périmètre d'intervention. |
| Animation - information | <ul style="list-style-type: none"> Conception et édition des supports d'information. Information et avis sur les projets communaux et intercommunaux. | <ul style="list-style-type: none"> Proposition de schémas d'information et d'interprétation cohérents à l'échelle de la Communauté de communes. Programme global d'animation sur site (association ou régie). Diffusion des plaquettes d'information. Renseignement des usagers. | <ul style="list-style-type: none"> Information et avis sur les projets. Diffusion des plaquettes d'information Renseignement des usagers. Mise en place des avis spéciaux (aléas climatiques, travaux en cours, problème de sécurité...). | | <ul style="list-style-type: none"> Programme d'animation, de sensibilisation et valorisation sur sites historiques. Diffusion des plaquettes d'information. Renseignement des usagers. Accueil et information des visiteurs |
| Mobiliers et équipements | <ul style="list-style-type: none"> Fourniture et grosses réparations. | <ul style="list-style-type: none"> Surveillance état. Mise en place. Entretien et réparation des mobiliers nécessaires à la protection du site (panneaux et bornes d'information, signalétique routière servant à la gestion du site, barrières, chicanes, plots, roches, caillebotis, ganivelles, clôtures et escaliers) et entretien de mobiliers de loisirs. | <ul style="list-style-type: none"> Surveillance de l'état de la signalétique routière. | | <ul style="list-style-type: none"> Entretien des mobiliers de loisirs (Tables de pique-nique, bancs, ...). Surveillance de la signalétique routière fonctionnelle des parkings sur les sites historiques : entretien, réparation-fournitures. |

| | | | | | |
|-------------------------|---|---|--|--|--|
| Propreté du site | <ul style="list-style-type: none"> Fourniture éventuelle des poubelles, le cas échéant. | <ul style="list-style-type: none"> Nettoyage du site. Mise en place, remplacement et collecte des bacs collectifs sur circuit et des bacs à marée. | <ul style="list-style-type: none"> Collecte des poubelles / dispositifs « vacances propre ». | | <ul style="list-style-type: none"> Collecte des poubelles et entretien des dispositifs sur les sites historiques. |
| Parking et voie d'accès | <ul style="list-style-type: none"> Réalisation des études et définition des programmes de travaux en concertation avec les acteurs locaux. Maîtrise d'ouvrage des travaux d'organisation de la circulation motorisée sur les sites Obtention des autorisations administratives Suivi général et gestion des surfaces bitumées (pour le Département) | <ul style="list-style-type: none"> Suivi général et gestion des surfaces non bitumées (rechargement, évacuation eaux pluviales...). Accompagnement des entreprises lors des interventions sur site. | | | <ul style="list-style-type: none"> Entretien de premier niveau des aires de stationnements des sites historiques. |
| Bâti - Monument | <ul style="list-style-type: none"> Réalisation des études et définition des programmes de travaux en concertation avec les acteurs locaux. Maîtrise d'ouvrage des travaux de restauration et de sécurisation des bâtiments. | <ul style="list-style-type: none"> Information et avis sur les projets. Surveillance, mise en sécurité d'urgence par pose d'aménagements légers (clôtures, ganivelles, rubalises, signalétique) interdisant l'accès et entretien courant. | <ul style="list-style-type: none"> Information et avis sur les projets. Prise d'arrêt municipaux d'interdiction d'accès. | | <ul style="list-style-type: none"> Entretien de premier niveau du bâti mis à disposition. |

Page 4 sur 5

| | | | | | |
|-----------------------|--|---|--|--|--|
| Surveillance – Police | <ul style="list-style-type: none"> Définition de la réglementation propre à chaque site. Assermentation de la garderie. Formation des gardes du littoral (dans le cadre du GIP ATEN). | <ul style="list-style-type: none"> Surveillance du site. Information des usagers. Police en fonction des commissionnements/assermentations | <ul style="list-style-type: none"> Information et avis sur les projets de réglementation propres à chaque site. Information des usagers. Police. Règlement des contentieux du ressort de la police du maire. | <ul style="list-style-type: none"> Garderie des forêts soumises au régime forestier. Information des usagers | <ul style="list-style-type: none"> Information des usagers sur les sites historiques. |
|-----------------------|--|---|--|--|--|

Cas particulier :

| | | | | | |
|----------------------|--|---|---|--|--|
| Étang de Laoual | <ul style="list-style-type: none"> Réalisation des études de fonctionnement de l'ouvrage hydraulique selon le plan de gestion et définition des programmes de travaux requis avec les acteurs locaux Maîtrise d'ouvrage des travaux de restauration. | <ul style="list-style-type: none"> Surveillance et interventions selon les dispositions d'un protocole de gestion validé conjointement | | | |
| Port abris, chapelle | <ul style="list-style-type: none"> Proposition d'un document cadre cadrant les conditions d'accès aux sites communaux, à l'entretien des accès routiers et à la mise en sécurité. | <ul style="list-style-type: none"> Contribution au document de cadrage, par la proposition de rédaction des modalités. | <ul style="list-style-type: none"> Avis – suivis | | |

Page 5 sur 5

Bibliographie

Ouvrages

- ABRAHAM J.P. (1997), *Cap Sizun : La Pointe du Raz*, Ed. Actes Sud Nature. Coll. Conservatoire du Littoral. 48 p.
- BERNARD D. (1952) *Cléden-Cap Sizun: Monographie d'une paroisse et d'une commune de la presqu'île du Cap Sizun*, Paris : éd. Le Livre d'Histoire. 331 p.
- BESCOND A., BESCOND G., AGOSTINO F. (2008) *Gouel ar Brug: la Fête des Bruyères*, Paris : éd. Tro Ar Bed. 120 p.
- BESCOU M. (2009) *Sauvetage en Cap Sizun*, Audierne : éd. du Musée maritime du Cap Sizun. 227 p.
- BESCOU M., BOLZER C. (2010) *Les Autret, une dynastie de sauveteurs en Cap Sizun*, Audierne : éd. du Musée maritime du Cap Sizun. 48 p.
- BESCOU M. (2015) *Coups de vent en Cap Sizun*, Cléden-Cap-Sizun: éd. Gwalarn. 303 p.
- BRAIVE P., FOSSEYEUX J., MARETTE C. et al. (2009) *Petit traité des Grands Sites : Réfléchir et agir sur les hauts lieux de notre patrimoine*, Arles : éd. Actes Sud. 221 p.
- CHALM H. (2011) *Les guetteurs de l'Iroise : Vigies et sémaphores en Cap Sizun et Finistère (1793-1814)*, Saint-Thonan. 69 p.
- CONAN R., LAURENT A. (2010) *Femmes de Plogoff*, Baye : éd. La Digitale. 121 p.
- CORNEC P., DOARE JJ. (2015) *Au pays d'Audierne (1900-1950) : le petit monde de Fanch Kérisit*, Saint-Thonan : éd. du Cap Sizun. 254 p.
- CORNEC P. (2017) *Hyacinthe Le Carguet (1847-1924) : un passeur de mémoire en Cap Sizun*, Brest : éd. du Cap Sizun. 332 p.
- CROCY Y. (2000) *Contes du Cap Sizun*, Saint-Thonan : éd. An Here. 218 p.
- DEPARDON R. (2002) *La Pointe du Raz*, éd : Filigranes éditions. Coll. « Visa v. Littoral/piétinements, parcours ». 59 p.
- DUIGOU S., LE BOULANGER JM (2012) *Cap Sizun : au pays de la Pointe du Raz et de l'Île de Sein*, Quimper : éd. Palatines. Coll. « Histoire et Géographie contemporaines ». 239 p.
- FOUQUET J. (2003) *Ile de Sein, promenades et découvertes*, Spézet : éd. Imprimeries Keltia Graphic. 40p.
- GOULM Y. (2015) *Autour du Cap Sizun*. Ed. Nanga. Coll. Galleg. 90 p.
- GRACQ J. (1974), *Lettrines 2*, éd. José Corti, 244 p.
- LE BRAS M. (2011) *Contes et nouvelles du bout du monde*, Brest : éd. Les Trois Baies. 108 p.
- NICOLAS J. (2011) *Nicolas, le Pacha du Raz de Sein*, Angoulême : éd. Aymarine. 179 p.
- NICOLAS J. (2013) *Ile de Sein, les petites histoires qui font la grande Histoire*, Angoulême : éd. Aymarine. 240 p.
- NORMANT Y. (2014) *Clet, langoustier de Plogoff*, Brest : éd. Emgleo Breizh. 360 p.
- OLIER R. (2006) *Cap Sizun*, Ed. Le Télégramme. Coll. Beaux Livres.
- PERROS G. (1973/2010), *La Pointe du Raz dans quelques-uns de ses états*, éd. Finitude. 64 p.
- PEUZIAT H. (2014) *Le Cap Sizun : d'Audierne à l'Île de Sein*, Monts : éd. Sutton. « Mémoire en Images ». 128 p.
- QUEFFELEC H. (1952) *La Pointe du Raz*, Châteaulin : éd. Jos Le Doaré. 30 p.
- SIMON G. (2015) *Plogoff, une lutte exemplaire ?*, Brest : éd. Emgleo Breizh. 116 p.
- SAVINA J. (2013) *Le conventionnel Guezno du Finistère (1763-1839)*, Brest : éd. du Cap Sizun. 158 p.

Documents institutionnels et rapports

- ATOUT FRANCE. (2012) *Faciliter les mobilités pour enrichir l'expérience touristique : Étude de cas sur 6 territoires* [en ligne]. Ed. Atout France. Coll. « Rendez-vous en ville ». 38 p. http://atout-france.fr/sites/default/files/imce/mobilite_annexe_1.pdf
- BRETAGNE VIVANTE (2013), *Évaluation du plan de gestion 2001-2013 de la réserve du Cap Sizun* (140 p.)
- BRETAGNE VIVANTE (2014), *Plan de gestion 2014-2023 de la Réserve du Cap Sizun* (94 p.)
- CAUE DU FINISTÈRE (2017), *Pointe du Raz, Grand Site de France, Rafrâchir les aménagements, tactiques et suggestions...*, 23 p.
- CHAMBRES D'AGRICULTURE DE BRETAGNE-ANTENNE DE QUIMPER, LE GOFF H. (2017) *L'agriculture de la Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz* [en ligne]. 2p. [http://www.bretagne.synagri.com/ca1/PJ.nsf/TECHPJPARCLEF/29764/\\$File/CC29-6-%20chiffres%20cles-%20Cap%20Sizun%20-%20Pte%20du%20Raz%20-%20B%20def.pdf?OpenElement](http://www.bretagne.synagri.com/ca1/PJ.nsf/TECHPJPARCLEF/29764/$File/CC29-6-%20chiffres%20cles-%20Cap%20Sizun%20-%20Pte%20du%20Raz%20-%20B%20def.pdf?OpenElement)
- CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU FINISTÈRE (2015), *Plan de gestion des espaces naturels sensibles départementaux du Cap Sizun 2016-2026*, éd : CD29, 3 volumes.
- CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU FINISTÈRE, DRID – Direction des Routes et des Infrastructures de Déplacement. *Schéma départemental vélo 2016-2020* [en ligne]. 20p. <https://www.finistere.fr/var/finistere/storage/original/application/13b94506ca128a797e1f44c146a40855.pdf>
- CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU FINISTÈRE, DRID – Direction des Routes et des Infrastructures de Déplacement. (2017) *La circulation sur les routes départementales du Finistère : recueil du trafic 2016* [en ligne]. 42 p. <https://www.finistere.fr/var/finistere/storage/original/application/2d12c5b499951ad6e8d91a989076e0bb.pdf>
- CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU FINISTÈRE, CCCSPR – Communauté de communes Cap Sizun Pointe du Raz. *Contrat de Territoire 2015-2020 entre le Conseil Départemental du Finistère et la Communauté de communes Cap Sizun Pointe du Raz* [En ligne]. <https://www.finistere.fr/content/download/25824/362954/file/Contrat%20de%20territoire%20-%20Communaut%C3%A9%20de%20communes%20du%20Cap%20Sizun%20Pointe%20du%20Raz.pdf>
- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CAP SIZUN - POINTE DU RAZ (2016/07). *Pointe du Raz en Cap Sizun, Grand Site de France – Observatoire des publics (avril, mai et juin 2016)*. 2p.
- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CAP SIZUN - POINTE DU RAZ (2016/10). *Pointe du Raz en Cap Sizun, Grand Site de France – Observatoire des publics (juillet, août, septembre 2016)*. 2p.
- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CAP SIZUN - POINTE DU RAZ (2017/07). *Pointe du Raz en Cap Sizun, Grand Site de France – Observatoire des publics (avril, mai et juin 2017)*. 2p.
- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CAP SIZUN - POINTE DU RAZ (2017/10). *Pointe du Raz en Cap Sizun, Grand Site de France – Observatoire des publics (juillet, août et septembre 2017)*
- FINISTÈRE 360° TOURISME, NAUTISME & TERRITOIRES (2016/12). *Enquête visiteurs 2016 Grand Site de France Pointe du Raz en Cap Sizun*. 64 p.
- FINISTÈRE 360° TOURISME, NAUTISME & TERRITOIRES (2015/04). *Enquête sur la compétitivité du tourisme finistérien. 2015*. 48 p.
- INSEE – Institut National des Statistiques et Études Économiques (2009) « *Le Finistère dans tous ses états : 21 regards pour un Finistère durable* ». Dossier d'Octant, N° 52. [En ligne]. P. 17-24. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1379300>
- MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE (2015/11), *La politique des Grands Sites de France*, 14 p. [En ligne] <http://www.grandsitedefrance.com/images/stories/pdf/medd/Document-de-reference-Grands-sites.pdf>
- PIGEON JC. (2013) *Diagnostic paysager et schéma d'intention sur la côte à falaises du Cap Sizun de Beuzec-Cap Sizun à Plogoff*, Groupement de commande Conservatoire du Littoral Bretagne et Conseil général du Finistère, 174 p.
- QCD – Quimper Cornouaille Développement. (2016) *Observatoire économique Cap Sizun – Pointe du Raz* [en ligne]. 48 p. <http://www.quimper-cornouaille-developpement.fr/Media/Publications/Observatoire-Economique-Cap-Sizun-Pointe-du-Raz-Edition-2016-06-2017>
- QCD – Quimper Cornouaille Développement. (2016) *Observatoire socio-démographique Cap Sizun – Pointe du Raz* [en ligne]. 52 p. <http://www.quimper-cornouaille-developpement.fr/Media/Publications/Observatoire-socio-demographique-Cap-Sizun-Pointe-du-Raz-Edition-2016-11-2017>
- RÉSEAU DES GRANDS SITES DE FRANCE. (2016) *Le tourisme durable en pratique : 20 exemples innovants dans les Grands Sites de France* [en ligne]. 52 p. http://www.grandsitedefrance.com/images/stories/docs/Guide_tourisme-BD.pdf
- RÉSEAU DES GRANDS SITES DE FRANCE. (2016) *Les Observatoires Photographiques du Paysage dans le Réseau des Grands Sites de France* [en ligne]. 122 p. http://www.grandsitedefrance.com/images/stories/pdf/docs/ETUDE_OPP_RGSF_BD.pdf

- SEPNEB (1982), *Plogoff, Cléden Cap-Sizun, Dossier de présentation du littoral des communes de Cléden-Cap-Sizun et Plogoff dans le département du Finistère en vue d'une proposition de classement en application de la loi du 2 mai 1930*, 25 p.
- URVOAS A-C., AOCD - AGENCE OUEST CORNOUAILLE DÉVELOPPEMENT (2017/11). *Etat des lieux des mobilités touristiques en Cornouaille*. Ed. Destination Quimper Cornouaille. 118 p.

Articles

- CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU FINISTÈRE (2017/10) « Un Syndicat Mixte 'Pêche et Plaisance' pour porter le développement des ports cornouillais ». In : *E-Penn Ar Bed* [En ligne]. <http://www.e-mag-pennarbed.fr/n146/peche-et-plaisance/>
- DESDOIGTS J-Y. (2000) « L'extrémité du Cap Sizun : restauration de la nature et tourisme ». In : *Norois*, N°186, p. 283-293. 10p. [En ligne] http://www.persee.fr/doc/noroi_0029-182x_2000_num_186_2_7022
- MARIE G., PERON F. (2009) « Le patrimoine bâti des littoraux : élément majeur d'identité et de reconstruction culturelle et sociale des territoires côtiers d'aujourd'hui ». In : *Festival International de Géographie* [en ligne]. Saint-Dié-des-Vosges. 8 p. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00430009/document>

Sites et pages internet

- RÉSEAU DES GRANDS SITES DE FRANCE <http://www.grandsitedefrance.com/>
- LA POINTE DU RAZ, GRAND SITE DE FRANCE <https://www.pointeduraz.com/fr>
- CONSERVATOIRE DU LITTORAL, *Paysage et patrimoine culturel*. <http://www.conservatoire-du-littoral.fr/41-paysages.htm>
- DREAL BRETAGNE, *L'atlas des sites classés du Finistère*. <http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/atlas-des-sites-classes-du-r538.html>
- RÉSERVE DU CAP SIZUN <http://www.reserve-cap-sizun.org/>
- PARC NATUREL MARIN D'IROISE <http://www.parc-marin-iroise.fr/>
- RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE DE CROZON <https://www.comcom-crozon.com/environnement/reserve-naturelle#WtmebGfXoic>
- RÉSERVE DE BIOSPHERE DES ÎLES ET DE LA MER D'IROISE <https://www.mab-france.org/fr/biosphere/reserve-de-biosphere-des-iles-et-mer-diroise/>

Base de données

- INSEE (2014) *Nombre d'établissements par Activité Principale Exercée selon le niveau A17 de la nomenclature agréée* [En ligne]. Base de données tableur.
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1893274>
- INSEE (2014) *Nombre d'établissements par classe d'effectifs salariés* [En ligne]. Base de données tableur.
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1893274>
- INSEE (2017/10) *Dossier complet – Région Bretagne* [En ligne].
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=REG-53>
- INSEE (2017/10) *Dossier complet – Département du Finistère* [En ligne].
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-29#chiffre-cle-3>
- INSEE (2017/10) *Dossier complet – Intercommunalité Métropole de CC Cap Sizun – Pointe du Raz* [En ligne].
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-242900629#chiffre-cle-3>

RÉALISATION

Le projet de candidature au renouvellement du label Grand Site de France Pointe du Raz en Cap Sizun a été élaboré par les collectivités suivantes :

- Le Syndicat Mixte du Grand Site Pointe du Raz en Cap Sizun,
- La Communauté de communes Cap Sizun - Pointe du Raz, en lien avec les communes du Cap Sizun : Beuzec-Cap-Sizun, Goulien, Cléden-Cap-Sizun, Plogoff, Primelin, Confort-Meilars, Mahalon, Pont-Croix, Plouhinec et Audierne,
- Le Conseil départemental du Finistère (avec le concours du CAUE du Finistère et de Finistère 360°),
- Le Conseil régional de Bretagne.

REMERCIEMENTS

La démarche d'élaboration du dossier de candidature a progressé avec le concours :

- Des services de l'État (Préfecture, DDTM, UDAP, DREAL, Ministère),
- Du Réseau des Grands Sites de France qui a accompagné la démarche du territoire, guidé les étapes de réalisation du dossier de candidature et permis des échanges d'expériences avec d'autres sites labellisés,
- Du Conservatoire du Littoral,
- Des habitants, des acteurs économiques du Grand Site de France et du Cap Sizun,
- Des associations du Cap Sizun, en particulier Bretagne Vivante,
- De l'Office de tourisme communautaire Cap Sizun-Pointe du Raz,
- De la Chambre d'Agriculture, de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- De Quimper Cornouaille Développement et de l'Agence Ouest Cornouaille Développement.

CRÉATION & RÉALISATION


agence  www.agence-r.com

CARTOGRAPHIES

Actual - Troyes

IMPRESSION

Imprimerie Cloître - Saint-Thonan

Le présent document est imprimé sur un papier certifié PEFC.  PEFC 10-31-1238

MENTIONS LÉGALES**Crédits photo et illustrations graphiques**

Archives départementales - Fonds Chevret IC8, Association Cap sur les Moulins, Benoît Stichelbaut, Bruno Burel, Bretagne Vivante, Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz, Conseil départemental du Finistère, Damien Laurent (dessin Ty Félix), École de Surf de Bretagne, Emmanuel Berthier, Fanch Moal, Finistère 360°, Guillaume Prie, Keolis, Laurent Guilliams, Marie Bégué, Musée départemental breton, Musée des Beaux-Arts de la Ville de Reims ©Photo : C. Devleeschauwer, Musée d'art moderne André Malraux, Le Havre ©Photo : Florian Kleinfenn, Musée d'Art et d'Histoire de Saint-Brieuc, Observatoire Photographique des Paysages, Office de Tourisme Cap Sizun - Pointe du Raz, Syndicat mixte du Grand Site Pointe du Raz en Cap Sizun, Yannick Derennes, Yannick Le Gall.

Croquis de la série "La pointe !" - Nicolas Duverger - CAUE Finistère.